




3 1761 07996358 3



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

I

14

Il a été tiré de cet ouvrage
15 exemplaires sur papier de Hollande,
numérotés 1 à 15.

LE TRAITÉ
DE VERSAILLES

DU 28 JUIN 1919

L'ALLEMAGNE ET L'EUROPE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1919.

DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA GUERRE DE 1914

9 volumes in-4°

Édition française illustrée.

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE TRAITÉ
DE VERSAILLES

DU 28 JUIN 1919

L'ALLEMAGNE ET L'EUROPE



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6°

MDCCCXCIX

Tous droits réservés



D

644

H 285

Copyright 1919 by Plon-Nourrit et C^o.

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

INTRODUCTION

On ne méditera jamais assez sur les origines et les conséquences de la guerre de 1914, et sur les conditions de la paix qui y mit fin.

Au cours de la guerre, j'avais écrit, à ce sujet, plusieurs études dont je crus devoir publier les unes, les autres non.

On comprendra facilement pourquoi ces dernières ne l'ont pas été en leur temps : destinées à des personnes chargées d'un rôle actif dans la négociation, tant que la négociation n'avait pas abouti, elles devaient rester secrètes.

Il n'en est plus de même aujourd'hui : c'est l'opinion publique qui a repris en mains les affaires du monde; il convient qu'elle soit éclairée pleinement. Les hommes de bonne foi n'ont donc qu'à s'adresser à elle. Les négociateurs ont achevé leur tâche; ils laissent leur œuvre sur la table de l'histoire qui s'en empare pour la faire sienne.

Que la préparation de la paix ait été, pendant toute la guerre, ma constante préoccupation, cela s'explique. En bon

Français, j'ai aimé mon pays de toutes mes forces ; mais en historien, en diplomate, en publiciste, je l'ai aimé surtout en fonction de son œuvre mondiale. Je désirais la France victorieuse d'abord, mais grande, ensuite, par le parti qu'elle tirerait de la victoire.

Dès les mois de juin-novembre 1916, j'ai abordé, dans la Revue des Deux Mondes, les « Problèmes de la Guerre et de la Paix ». J'avais confiance et j'étais persuadé, dès lors, que la victoire s'était prononcée.

Je pensais qu'il valait mieux nous habituer nous-mêmes et habituer les autres aux conditions de la paix qui assureraient à la France sa place dans la future Europe.

Si les puissances alliées eussent mieux discerné — et plus tôt — ce qu'elles voulaient et ce qu'elles pouvaient, la victoire eût été plus complète et la paix plus forte. L'avantage devait être à ceux qui se lèveraient les premiers. Négocier, c'est prévoir.

Pour connaître les conditions de ce que devait être cette paix, il est nécessaire de remonter un peu plus haut dans le passé, afin d'y rechercher les causes du grand conflit de 1914 et de l'événement catastrophique qui ébranlait le monde et mettait en péril la civilisation.

Au moment où j'étais ministre des Affaires étrangères (c'est-à-dire de 1894 à 1898, avec une courte interruption qui amena aux affaires le cabinet Bourgeois), la politique de l'empereur Guillaume et de son ministre Bülow ne s'était pas encore affirmée dans le sens de ces ambitions mondiales et maritimes qui devaient faire, de l'Allemagne, l'antagoniste de toutes les autres puissances et, en particulier, de l'Angleterre.

Je crois avoir démontré ailleurs (1) que l'origine du nouveau système remonte aux entretiens de Kiel du 28 juin 1897, entretiens auxquels l'empereur Guillaume convoqua le comte de Bülow avant de lui confier le poste de chancelier et qui décidèrent, en même temps, de l'arrivée, au ministère de la Marine, de l'amiral von Tirpitz avec le programme de construction notifié au monde, en 1900, par la fameuse déclaration : « Notre Empire est sur les eaux (2). » C'est alors que l'Angleterre, se sentant visée, commença à se demander si elle pouvait s'attarder dans la politique du « splendide isolement » qui avait été la sienne jusque-là.

L'ère de la concurrence coloniale entre la France et l'Angleterre était close. La volonté persévérante des cabinets qui s'étaient succédé aux affaires de 1890 à 1898, tant en France qu'en Angleterre, avait arrangé, non sans « frictions » et difficultés parfois pénibles, mais avec un bon vouloir réciproque, les affaires de Tunisie, du Niger, du Congo, de la Côte occidentale d'Afrique, du golfe de Djibouti, des Nouvelles-Hébrides, de l'Indo-Chine, de Madagascar, du lac Tchad. Après de longs débats, l'Angleterre avait reconnu, partout, l'expansion coloniale française; en particulier, notre Empire afri-

(1) V. *Histoire de la Guerre de 1914*, t. I, p. 52 et suiv. et, ci-dessous, les *Problèmes de la Guerre*, p. 34 et suiv.

(2) Sur les origines de la politique mondiale allemande (*Weltpolitik*), c'est-à-dire sur les origines immédiates de la guerre, il ne faut jamais perdre de vue le récit que fait le prince de Bülow dans son livre sur la *Politique allemande* : « Nous étions encore, sur mer, vis-à-vis de l'Angleterre, comme du beurre au soleil. Rendre possible la création d'une flotte suffisante était la première et grande tâche de la politique allemande post-bismarckienne, tâche immédiate devant laquelle je me vis placé moi-même, lorsque LE 28 JUIN 1897, A KIEL, SUR « LE HOHENZOLLERN », je fus chargé par S. M. l'Empereur de la direction des affaires. » Voir, à la suite, l'exposé de tout le système; p. 36 et suiv. de la traduction française.

cain était fondé (Convention générale du 14 juin 1898).

Cette vaste entreprise ne consacrait pas seulement un rayonnement plus large de la France sur la planète ; elle intéressait aussi l'avenir de la mère patrie sur le continent européen. En effet, la France avait besoin de bataillons nombreux si elle devait, un jour, combattre sur ses frontières pour sa propre existence. A une question du roi des Belges, Léopold, me demandant, un jour, ce que la France allait chercher en Afrique, je répondais : — « Sire, des soldats ! » (1).

L'incident de Fachoda ne laissa aucune suite durable dans les esprits. Les deux puissances rivales, ayant apaisé toutes leurs querelles, pouvaient se rapprocher avec honneur.

Ce fut l'objet que se proposa la politique d'Édouard VII.

Le Foreign office, qui avait ressenti vivement le coup que Guillaume II avait porté au système britannique par le télégramme au président Krüger, trouvait, au moment où il portait les yeux vers la France, un terrain solide où s'appuyer.

La France voulait la paix. Mais, elle n'ignorait pas que la politique de Guillaume II chercherait à la surprendre dans un moment de faiblesse ou d'isolement. Il fallait donc être prêt, être armé, être muni de bonnes alliances et ne donner prise à aucun malentendu diplomatique qui pût précipiter les événements, avant que nous eussions revêtu notre armure et que nous nous fussions assurés du concours de nos amis.

Le premier acte de ce large travail pour la sécurité fut l'alliance franco-russe. Un pacte militaire défensif avait été signé en 1892, ratifié en 1893. Mais ce n'était qu'un pacte entre les États-majors. Il fallait le transformer en alliance entre les

(1) V. Fachoda, le Partage de l'Afrique, par G. HANOTAUX, 1909, in-12.

peuples. L'alliance fut proclamée à la tribune du Parlement français en mai 1895 et dans les toasts du Pothuau, le 26 août 1897. La combinaison consacrait désormais le travail lié des deux gouvernements devant l'opinion universelle.

L'alliance elle-même n'était qu'un mot si elle ne s'appuyait pas sur des forces effectives. Nous commençâmes à préparer et à seconder l'organisation de la Russie par le moyen des grands emprunts. D'autre part, un plan de réfection de nos forces militaires en vue de parer à toute surprise, fut poursuivi en France avec méthode. De ces mesures, la plus importante, assurément, fut la décision prise par le cabinet Méline de procéder, sans discussion publique parlementaire, à la confection du canon de 75 (1). La décision prise, il fallut le temps de construire les bouches à feu elles-mêmes, de disposer les appareils nécessités par cette admirable invention, de procéder à la réfection des munitions, des cartes, de distribuer le tout au fur et à mesure dans les régiments, d'instruire les officiers et les soldats, de modifier les principes de la stratégie et de la tactique, de façon à assurer le meilleur emploi possible de cette arme redoutable qui devait décider, vingt ans après, du sort de la guerre.

Ainsi la France travaillait dans le silence à assurer sa propre indépendance et l'indépendance de l'Univers.

Quand l'Angleterre eut pu lire, à son tour, dans le jeu de l'empereur Guillaume et qu'Édouard VII vint à Paris (mai 1902), la France occupait, en Europe, une situation défensive

(1) Sur les circonstances de cette décision prise par le cabinet Méline en 1897, voir mon *Histoire de la Guerre de 1914*, t. I, p. 143.

excellente. Rien ne pouvait se faire sans elle et sans l'alliance franco-russe, surtout s'il s'agissait de contenir les ambitions mondiales allemandes qui se découvraient pleinement. L'Angleterre se mit en relation avec le système franco-russe.

Après les pourparlers que l'on connaît, qui se développèrent au cours des années 1902-1912, et qui aboutirent au système de l'Entente cordiale, l'Allemagne se trouva surveillée par une politique d'accord pacifique, nullement agressive, mais attentive et vigilante. Il ne manquait au système qu'une force plus réelle et surtout plus notoire, pour que l'Allemagne se tint dans la paix. Malheureusement, sur la portée effective de l'Entente en cas de guerre, il restait une certaine obscurité dans les esprits.

Je ne doute pas que si l'Angleterre eut mieux compris et plus vite son véritable intérêt, elle eût conclu, dès les premières années du rapprochement, un pacte militaire analogue à celui qui liait la France et la Russie et que l'autorité d'une telle combinaison eût pesé, d'avance, sur les résolutions de l'Allemagne.

Cet accord formel, je le réclamaï avec insistance au cours des dix années qui ont précédé la guerre. Au mois de janvier 1908, dans un article qui eut quelque retentissement et intitulé : Les Alliances et les Ententes, j'écrivais : « Au point de vue militaire, l'Alliance des Empires du Centre présente plus de solidité et de ressources. De Berlin à Constantinople, en passant par Vienne, Pesth et peut-être Bucarest, ce sont trois à quatre millions de baïonnettes, prêtes à se dresser au premier signal. Les « Ententes », si fermes qu'on les suppose, ne présentent rien de tel. Quand certaines questions furent posées à Londres au sujet des concours militaires effectifs qu'on pourrait attendre des armées britanniques, le Gou-

ernement anglais s'est refusé à prendre aucun engagement. Le recrutement de l'armée reste un problème ; le service obligatoire n'est accepté ni par l'un ni par l'autre des deux partis qui se disputent le pouvoir. En un mot, l'Angleterre s'en tient à l'Entente ; elle décline catégoriquement l'Alliance... Dans ces conditions, et si un conflit international venait à se produire, l'Entente ne peut avoir ni l'autorité ni la précision en quelque sorte automatique résultant de pactes d'alliance soigneusement délibérés et établis. En cas de péril, elle agirait peut-être, mais peut-être aussi, n'agirait-elle pas. C'est une grave infériorité qu'une telle incertitude : péril égal, sécurité moindre (1). »

Je n'étais pas de ceux qui s'imaginaient qu'on mettrait la main au collet de l'empereur Guillaume avec quatre hommes et un caporal. « Les trois ou quatre millions de baïonnettes » — sans parler des autres préparatifs militaires des Empires du Centre, — c'était une force redoutable et telle que le monde n'en avait jamais connue. Pour vaincre, il faudrait de longs sacrifices, une lutte acharnée, des armées innombrables, assurées d'un recrutement presque inépuisable.

Même l'alliance de la Russie (surtout après la faute, commise par elle, de s'engager à fond en Extrême-Orient) ne me paraissait pas suffisante. L'Angleterre pouvait assurer à l'Entente la domination des mers, condition indispensable de la victoire. Mais pour soutenir la guerre continentale, qui serait une lutte à mort, il fallait des ressources immenses en armements, subsistances, finances, etc.

(1) *La Politique de l'Équilibre*, juin 1908, p. 130.

Seule l'Amérique (on l'avait vu, en 1870, à propos de l'emprunt Morgan) pouvait disposer de ces ressources suprêmes et, en conséquence, il était urgent de réveiller, entre la France et les États-Unis, les vieilles sympathies datant de la guerre de l'Indépendance.

C'est alors que, simple particulier, je travaillais, dans la mesure de mes forces, à nous assurer le concours des États-Unis. En 1907, je fondais le Comité France-Amérique et, dans le discours inaugural, je disais : « En cas de conflit européen, l'Amérique doit combattre à nos côtés (1). »

La raison qui me portait à croire que l'intervention américaine n'était pas impossible à obtenir, c'était la connaissance que j'avais des desseins de l'empereur Guillaume visant, comme couronnement de son œuvre ambitieuse, l'asservissement de l'Amérique, reine des matières premières. Il comptait abattre la grande démocratie laborieuse avant qu'elle fût armée. De ses sentiments réels à l'égard des États-Unis, il s'était ouvert à diverses personnes et, en particulier, à des Français qui n'avaient pas à en faire mystère (2).

Aussi, j'avais le droit de penser que les Américains, avertis, comprendraient qu'ils devaient considérer la France comme le rempart de tous les peuples libres. Ce fut l'objet de mes entretiens avec les hommes d'État américains, avec le président Roosevelt, avec M. Root, avec M. Robert Bacon, alors ambassadeur à Paris, etc., etc. Je leur montrais la France, prête à repousser, en cas d'agression, l'ennemi universel. Dans une

(1) Que l'on me permette de renvoyer à mon volume paru en novembre 1912 : *la France vivante en Amérique du Nord*, et consacré uniquement aux relations entre les deux pays.

(2) V. les textes parus dans *l'Histoire de la Guerre de 1914*, t. I, p. 93

série d'études, qu'à la suite du voyage en Amérique de la mission Champlain, je publiais dans une grande Revue américaine, j'écrivais, répondant aux objections que je sentais dans les esprits : « Non, ce n'est pas une nation en décadence celle qui dispose de quatre millions d'hommes armés, exercés et commandés, celle vers qui viennent les peuples pour les grands emprunts nécessaires aux grands travaux, et sur laquelle ils comptent en cas de danger universel. Pour rompre l'équilibre international, il faudrait passer sur le corps de la France et c'est bien là, pour le reste de l'Univers, une sécurité (1). »

Convaincu que cette propagande trouverait de l'écho en Amérique, je ne pouvais, cependant, écarter le pressentiment que la guerre, si elle éclatait jamais, prendrait un caractère terrible et implacable. La haine des Allemands contre le reste de l'humanité s'affichait trop hautement. Ils étaient décidés à tout. En mai 1913, quand la guerre des Balkans sonna comme le premier coup de cloche de la Grande Guerre, j'écrivais : « Si la politique d'expansion des races et des nationalités européennes, rivales les unes des autres, était poussée jusqu'à ses dernières limites, il n'y aurait pas d'autre issue à la crise actuelle que le choc et le conflit. Et alors, quelles conséquences ! quelles catastrophes ! A l'heure présente, tout le monde est averti ; tout le monde est sur ses gardes : aucune puissance ne se laisserait surprendre. En cas de conflit, toutes donneraient et de toutes leurs forces, jusqu'à complet épuisement. De

(1) V. *The North-American Review*, numéros de novembre et de décembre 1912 : *North America and France*, by Gabriel HANOTAUX. — V. aussi le volume *la France vivante en Amérique du Nord*. Hachette 1912.

telles lutttes, une fois engagées, seraient inexpiables et inextinguibles... »

Aussi, j'appelais de mes vœux et je soutenais de mes efforts, — sentant quel péril les armements croissants de l'Allemagne faisaient courir au reste du monde, — la constitution d'un organisme international permettant de régler les conflits entre les peuples par les moyens les plus propres à écarter les guerres ou à refréner leurs horreurs. J'écrivais en juin-juillet 1907 : « Ce que la confiance universelle entrevoit, dans la deuxième conférence de La Haye, c'est la création affirmée et peut-être définitive, d'une institution magistrale, — celle qui fut prévue par Leibnitz — et qui, seule, peut influer réellement sur les destinées du monde : l'institution du premier Parlement universel, délibérant devant l'Opinion, la convocation solennelle et réitérée des États-Généraux du monde. Si le vingtième siècle, à peine né, développe le germe (combien fragile encore), qui lui est confié, si la coutume des délibérations internationales publiques s'introduit dans les relations entre les peuples, que ne doit-on pas espérer de l'avenir ? L'Opinion est reine et maîtresse du monde. Qu'on se fie en elle ! Partout où elle est admise, elle apporte la clarté et la franchise. Le plus puissant agent de la paix, c'est la lumière... (1). »

Chaque fois que l'occasion s'en présenta, je renouvelais cet appel à la création prochaine d'une Société des Nations.

Si j'ai rappelé ces actes et ces déclarations, ce n'est pas pour faire étalage de certaines prévisions soit réfléchies soit instinctives qui ne sont pas rares dans l'œuvre de ceux qui se sont

(1) *La Guerre des Balkans et l'Europe*, p. 304. Plon, février 1914.

consacrés aux affaires générales : c'est surtout pour rappeler que ces problèmes étaient l'objet principal de mes préoccupations et, qu'en préparant les études recueillies dans le présent volume, je suivais une chaîne de raisonnements qui remonte efficacement à plus d'un quart de siècle.

*
* *

Les événements se sont produits : la guerre a été déchaînée par l'Allemagne et par ses alliés. Il s'agit de savoir, maintenant que l'Allemagne est vaincue, comment le monde va retrouver son équilibre, en entrant dans les voies, désormais ouvertes, de la pacification générale.

Dès que l'Allemagne se sentit battue, c'est-à-dire dès le lendemain de la bataille de la Marne, — peut-être dès la fin de la « Course à la Mer » —, la question des conditions de la paix se posa. Elle fut posée, par l'Allemagne elle-même, beaucoup plus tôt qu'on ne le sait généralement. Dès le mois de décembre 1914, des ouvertures officieuses étaient adressées au président Wilson par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis à Constantinople, M. Morgenthau, qui donne toutes les précisions, à ce sujet, dans ses curieux Mémoires (1).

L'ambassadeur d'Allemagne Wangenheim, en engageant ces premiers pourparlers, ne « chercha pas à me dissimuler, écrit M. Morgenthau, que la grande poussée avait avorté, que tout ce que ses compatriotes pouvaient espérer était une pénible paix d'usure se terminant par une paix blanche ».

Mais, quand elle en vint au fait et au prendre, l'Allemagne maintint ses revendications les plus exagérées : toutes les per-

(1) Pp. 162-167 de la traduction française.

sonnes attentives aux terribles jeux de la guerre et de la paix comprenaient que si l'Allemagne sentait qu'elle avait perdu la partie, elle n'en était pas encore au point où elle souscrirait à une paix durable. Elle préparait sa « carte de guerre » et ses « buts de guerre » en vue d'une négociation où elle eût surpris, si elle l'eût pu, la bonne foi des Alliés.

Cependant, quant au fond des choses, le gouvernement allemand et le grand état-major allemand ne se faisaient plus d'illusions : les terribles sacrifices imposés, depuis lors, au peuple allemand et, par contre-coup, aux puissances belligérantes, n'eurent plus d'autre but que de jouer sur la carte du hasard, dans le vague espoir de sauver la mise. Bethmann-Hollweg, Helfferich, Ludendorff, Hindenburg lui-même peuvent écrire tout ce qu'ils voudront : la démarche faite auprès du gouvernement des États-Unis le prouve : les chefs des armées et les chefs de l'Empire se savent battus dès la fin de 1914. La prolongation de la guerre, dans ces conditions, fut un crime nouveau se cumulant sur le crime initial, la déclaration de la guerre elle-même.

Il était donc permis d'entrevoir, dès lors, le jour où la défaite allemande mettrait la paix sur le tapis vert des diplomates. En vue de ce travail, une période de réflexion et d'incubation était nécessaire. Si un prochain avenir confirmait les pronostics favorables à la victoire des Alliés, on avait juste le temps de préparer l'œuvre préliminaire qui serait, à la fois, la fin de la guerre et le début de la paix.

Or, un nouveau fait militaire d'une importance non moins décisive, confirma ces pronostics favorables. L'état-major allemand échoua dans la tentative désespérée que fut l'entreprise sur Verdun, et, par contre, le général Joffre, en relevant le

gant et en battant à plate couture Hindenburg sur la Somme dans l'été de 1916, mettait un nouveau sceau (après la Marne) à la victoire obtenue sur le front occidental; j'ajoute que, si par une faute inexplicable, on n'eût suspendu l'offensive qui devait être déclanchée par Joffre au mois de février 1917 sur la Somme et l'Oise, pour la reporter en avril sur l'Aisne, on eût, plus que probablement, hâté encore la solution.

Une seconde victoire de Joffre, en collaboration avec l'armée Douglas Haig, dans cette région où Hindenburg était déjà battu, eût obtenu la fin de la guerre avant l'arrivée des Américains, avant que les troupes ramenées ultérieurement du front russe aient pu intervenir, avant les efforts suprêmes et vraiment accablants imposés aux troupes alliés. La victoire eût été surtout française; la Russie n'eût pas succombé; l'ordre européen n'eût pas été ébranlé jusque dans ses fondements. Le nœud le plus critique de la guerre est là : c'est en ce jour que la Destinée s'appesantit le plus lourdement sur le sort de l'humanité.

L'Histoire s'arrêtera devant cette heure pathétique (1).

(1) Sur les dispositions de l'Allemagne à cette date, rien n'est plus précis que la déclaration de M. Helfferich, dans la deuxième partie de son ouvrage récent, *la Guerre mondiale*. L'auteur affirme que M. de Bethmann lui parla, pour la première fois, le 31 août 1916, d'une démarche auprès du président Wilson pour obtenir son intervention auprès des ennemis en faveur de la paix. M. de Bethman-Hollweg appela, à ce propos, le secrétaire d'État von Jagow et M. Helfferich au Grand Quartier général, à Pless, et leur fit un résumé de la situation qu'il considérait comme très grave en dépit des affirmations de Hindenburg et de Ludendorff. Il leur déclara que l'Allemagne devait tout faire pour obtenir la paix et que la seule route qui restât ouverte pour y parvenir était de tenter une démarche auprès de M. Wilson. Les instructions au comte Bernstorff à Washington furent rédigées au début de septembre, et l'Empereur se déclara partisan, dans une lettre écrite de sa main et envoyée à M. de Bethmann, LE 11 OCTOBRE 1916, d'une démarche décisive en faveur de la paix... — V. la déposition du comte Bernstorff dans le rapport de M. Sinzheimer sur les origines de la guerre, *Temps* du 23 octobre 1919.

Je ne puis que rappeler, maintenant, l'espoir que fit naître le premier recul des Allemands sur la Somme et constater qu'il était possible d'aborder franchement en public, dès la fin de 1916, le problème de la paix. Il fallait habituer l'Allemagne à la prochaine disparition du système pangermaniste et à une reconstitution de l'Europe, selon des principes opposés à ceux de Bismarck.

En juin 1916, la Revue des Deux Mondes avait publié une première étude sur les Problèmes de la Guerre. En novembre 1916, c'est-à-dire à l'heure même où Guillaume II décidait de faire faire une première ouverture par son ambassadeur en Amérique, la même Revue publiait l'étude sur les Problèmes de la Paix.

Ces deux morceaux forment les chapitres I et II du présent volume. Ils peuvent se résumer en quelques lignes : l'Allemagne touche à la défaite; or, l'ennemi de l'Europe et du monde, c'est l'impérialisme bismarckien; puisqu'il a déclaré la guerre à l'humanité, il faut l'abattre, et le déclarer déchu soit comme système, soit comme dynastie; la faute de Bismarck est d'avoir conçu l'unité allemande comme « une œuvre de fer et de sang »; l'objet principal de la future négociation doit être d'établir la paix du monde, sur des bases de justice et de raison, en « articulant » l'Allemagne à l'Europe. Les négociations doivent être orientées dans ce sens DÈS LE JOUR DE L'ARMISTICE; des précautions précises doivent être prises pour assurer la destruction de l'unité bismarckienne ou prussienne. Et, finalement, le but idéal des puissances alliées doit être de consolider ce pacte de paix vraiment européen et humain par la création de la Société des Nations.

L'acte par lequel tout ce système serait mis en mouvement

devant être L'ARMISTICE, j'insistais sur l'intérêt immense que présentait une bonne préparation et rédaction de cet acte non seulement initial, mais initiateur.

*
* *

L'offensive de 1917 ne réussit pas.

De longs mois s'écoulèrent dans les alternatives que l'on sait : l'Amérique était entrée dans la guerre; mais la Russie en était sortie.

On pouvait se demander, alors, si les chances de la victoire n'allaient pas se retourner. Les chefs allemands ramenaient leurs soldats du front russe; ils avaient conçu le dessein d'écraser nos lignes sous le nombre et à l'aide d'un nouveau matériel puissamment développé. L'agonie du colosse se dressait contre nous en un hurrah effrayant. On était au début de l'année 1918, et la redoutable contre-offensive de mars-avril était en préparation; on la sentait venir. Mais l'on sentait aussi que les chefs et les armées alliées se préparaient à la recevoir. Clemenceau était aux affaires. Le commandement unique allait être mis bientôt dans les mains du général Foch.

Même dans ces circonstances tragiques, la conviction qu'une issue favorable était acquise ne me quittait pas, et persuadé que la victoire était prochaine, je cherchais à m'imaginer comment nous nous mettrions en mesure de l'exploiter. C'est à la veille de l'offensive allemande, en février 1918, que je demandai à l'homme qui avait, alors, entre les mains, les plus hautes responsabilités militaires, — pour le cas où une suspension d'armes serait bientôt demandée par l'ennemi, — de jeter les yeux sur

l'étude consacrée à l'Armistice que l'on trouvera ci-dessous, Chapitre III.

Il n'y avait plus une minute à perdre. D'un jour à l'autre, une manœuvre des troupes alliées, munies, elles aussi, d'une excellente artillerie, appuyée par toutes les ressources en hommes et en matériel que leur prodiguaient leurs amis d'Amérique, aurait raison de l'effort suprême des Allemands : il fallait être en mesure de rédiger, en quelques jours, les conditions de la capitulation qui seraient, en même temps, le schéma de la future paix.

Quand une fois Hindenburg fut sorti de la ligne Siegfried, Foch le tint. En août, l'Allemagne était vaincue, elle demandait la suspension d'armes.

L'heure de l'armistice était sonnée.

Il semble bien qu'il y ait eu, dans les conseils des Alliés, quelque embarras quand il fallut mettre sur pied et livrer aux chefs militaires la liste des premières conditions de l'armistice. Le travail avait-il été élaboré d'avance en commun? Des mesures de précaution étaient à prendre : mais quelles? Les clauses de la paix future seraient incluses dans celles de l'armistice : avait-on même délibéré sur le cadre immédiat qui devait contenir ces conditions? Je ne sais.

Ce qui est certain, c'est que, de divers côtés, on demandait des renseignements, des avis.

C'est à ce moment qu'on se souvint des Études que j'avais consacrées à cette question de l'armistice, et c'est à la suite d'un entretien avec des personnes autorisées que je rédigeai le mémoire sur le « Projet d'armistice », qui fut remis au Maréchal Foch et qui se trouve imprimé ci-dessous avec des

pièces annexes. Je le fis avec le plus de rapidité possible ; du 29 octobre au 11 novembre, je rédigeai les diverses notes qui composent la seconde partie du présent volume : PENDANT LA NÉGOCIATION.

Il sera facile de remarquer, à la lecture, combien le projet d'armistice, tel que je l'avais conçu, diffère du projet d'armistice qui fut définitivement signé. On observera surtout une différence de principe : je demandais l'occupation de l'Allemagne jusqu'à l'Elbe, de façon à séparer, en vue de l'exécution des conditions de paix, la Prusse des autres pays d'Allemagne, qui sont, pour elle, terre de conquête. J'invoquais la fameuse formule du professeur allemand Wagner : « La véritable frontière de l'Allemagne, ce n'est pas le Rhin, c'est l'Elbe. »

C'était, à mon avis, le seul moyen de faire table rase de l'impérialisme bismarckien et d'élever, sur ses ruines, une nouvelle Allemagne, et surtout une nouvelle Europe, une Europe viable.

Je disais : si vous voulez faire une paix française, occupez le Rhin ; mais si vous voulez faire une paix de portée universelle, occupez l'Elbe.

Cette conception fut écartée.

Cependant, sur de nouvelles instances, je rédigeai et livrai encore deux études : l'une sur la Future Frontière, l'autre sur l'Unité allemande. Ces deux études ayant trait aux négociations de la paix, je les communiquai, à titre personnel, au ministre des Affaires étrangères, M. S. Pichon. On les trouvera aux pages 173 et 196 du volume.

Les idées exposées dans ces deux Mémoires ne furent pas partagées par les négociateurs de la paix. Je suis tout prêt à

reconnaître que si leur réalisation devait amener, par la suite, d'immenses avantages, elle présentait, au début, de réelles difficultés. La foi, dit-on, soulève des montagnes : on n'avait pas la foi.

Quoi qu'il en soit, la Conférence de la Paix, au lieu de laisser à l'Allemagne le caractère d'une Confédération qui était, en somme, le sien, à la veille même de la guerre, se refusa à porter une atteinte quelconque au principe de l'Unité bismarckienne : tout au contraire, elle le consacra et le renforça. Elle ne voulut pas non plus s'assurer d'un système de garanties territoriales qui protégerait Paris, si dangereusement proche de la frontière créée contre la France en 1815. Elle s'en tint à chercher des garanties dans le système des alliances, en attendant la création de la « Société des Nations ».

La paix s'élaborait ainsi dans les difficiles séances du quai d'Orsay.



Quand le traité de paix fut publié, on put mesurer d'un premier coup d'œil le résultat : les avantages obtenus et les espoirs déçus.

J'eus, immédiatement, l'impression que le traité, malgré certaines lacunes et même certaines défaillances graves, fournissait, pour la pacification générale, une base qui pouvait être développée par l'Alliance, par la Société des Nations, par la diplomatie. Ainsi, tout en faisant des réserves conformes aux idées que j'avais émises de tout temps et qui me paraissaient utiles encore en vue de l'application du traité, je me prononçai pour la ratification et l'exécution loyale du grand

acte international qui avait obtenu l'adhésion de nos alliés et de nos ennemis.

Je m'élevais, en quelque sorte, au-dessus des contingences et, m'attachant fermement aux principes, je m'efforçais de donner à l'opinion les moyens de se faire un jugement et de se prononcer.

Tel fut l'objet de l'étude qui parut dans les deux numéros de la Revue des Deux Mondes du 1^{er} et du 15 août 1919.

Ainsi se ferme le cycle de mes travaux, en vue de la paix, publiés pendant le cours de la guerre (1).

Je sens bien, pourtant, que ma tâche n'est pas achevée. ni mon devoir à l'égard de l'opinion entièrement rempli. En vue de l'avenir qui s'ouvre, toute l'Europe est à refaire. Et, c'est pourquoi, mes études m'ont paru demander une Conclusion : elle occupe les dernières pages du présent volume.

Le passé est passé. Tous les yeux doivent être tournés vers l'avenir. L'histoire ne s'arrête pas : les hommes vivent d'espérance.

Ce qu'il faudra faire, demain, pour que le traité de paix soit appliqué et produise les résultats que l'humanité se promet de lui, j'essaie de le dire dans ce chapitre final.

Je ne suis pas de ceux qui s'entêtent sur des formules. Je sais que les ministres et chefs de gouvernement chargés, par la destinée, de ces lourdes responsabilités, ont eu des informations, des raisons, des clartés plus hautes que celles des

(1) On trouvera, à la p. 209, une courte étude sur la question du Mandat dans les colonies. Je continue à penser que la formule du mandat est grosse de difficultés. On le voit déjà en Syrie. Je l'ai lue à la Commission officielle de la Société des Nations, dont je faisais partie. — Je donne en « appendice » deux Mémoires sur la « Société des Nations » extraits des Procès-verbaux de la même commission.

hommes du dehors. Je respecte ces hommes véritablement supérieurs (supérieurs par le courage, par l'expérience, par la volonté). Je ne les critique ni ne les corrige. Tout au plus, j'essaye d'expliquer et d'appliquer leurs décisions et les actes sur lesquels ils se sont accordés.

Je m'efforce de mettre leur œuvre en harmonie avec les nécessités de ces grandes heures et avec les sentiments de ceux qui ont travaillé à la victoire, et qui n'ont qu'un vœu : obtenir une bonne et longue paix en effaçant, du cœur du monde, les affreux sophismes qui ont déchainé la guerre.

Je pense aux générations d'aujourd'hui et de demain, aux soldats de la victoire, aux soldats de la justice, à tous ceux qui, dans tous les pays libres, ont voulu et veulent chasser définitivement les oiseaux noirs des militarismes et des impérialismes, à ceux qui veulent réconcilier la prudence des hommes avec la tendresse des mères.

Aux ouvriers de la véritable paix humaine, je sou mets ces réflexions d'un historien habitué à considérer la mer du passé et ses longues vagues, d'un homme qui n'a plus qu'à laisser venir l'heure du départ, mais qui, avant de partir, a, du moins, eu cette joie de voir la tâche de toute sa vie se couronner par la restauration de la France et par le triomphe du Droit.

Septembre 1919.

PREMIÈRE PARTIE
AVANT LES NÉGOCIATIONS

PROBLÈMES DE LA GUERRE
ET DE LA PAIX

(JUIN-NOVEMBRE 1916)

CHAPITRE PREMIER

LE PROBLÈME DE LA GUERRE

Eh bien ! oui, c'est la guerre... et une longue guerre !

L'humanité a fait un beau rêve : au mois d'août 1913, on inaugurerait, à La Haye, le temple de la Paix. Et ce temple ne s'est pas rouvert une seule fois pour abriter le concert de l'harmonie universelle, qu'un conflit terrible éclate et couvre de sang la planète presque entière.

« O vieillard, tu te plais aux paroles sans fin comme autrefois aux temps de la paix ; mais voici qu'une bataille inévitable se prépare. Certes, j'ai vu un grand nombre de combats, mais je n'ai point vu encore une armée aussi formidable et aussi innombrable : elle est pareille aux feuilles et aux grains de sable ; et voici qu'elle vient, à travers la plaine, combattre autour de la ville (1). »

Ainsi s'exprime, dans l'*Iliade*, Iris, la messagère des dieux. La guerre de Troie paraissait donc, même aux

(1) *Iliade*, traduction de LÉCONTE DE LISLE.

dieux, la plus formidable de toutes les guerres, et les armées qui luttèrent sous les murailles d'Ilium les plus nombreuses de toutes les armées. Et voici que nous répétons, à notre tour, ce que répétaient, sans doute après tant d'autres, nos plus lointains aïeux.

Il faut s'incliner : la guerre est dans l'héritage du genre humain. Malgré les maux qui la suivent, malgré sa cruelle sanction, — à savoir le fait de frapper les hommes à mort sans jugement, — elle est inhérente à la vie : la vie est une lutte.

Réfléchissons cependant : la guerre des hommes n'est pas la guerre des bêtes; et l'humanité le sait. Dans la haute et instinctive conception de sa propre destinée qui la distingue des autres espèces, elle tend son intelligence et sa volonté pour affirmer cette différence.

Car, pour elle, c'est le coup de partie : si l'odeur du sang doit la faire retomber dans la bestialité, elle perd ; l'effort admirable accompli par elle, de siècle en siècle, pour s'élever au-dessus des autres animaux est vain ; elle n'a plus qu'à renoncer à l'idéal qui est l'aspiration suprême de toute société humaine et qui se rattache à la plus profonde des lois naturelles et divines : la justice.

Montesquieu dit : « Le droit de la guerre dérive de la nécessité et du juste rigide. » Tout est dans ces deux mots : *le droit de la guerre*, — *le juste rigide*.

La guerre, en tant que fait, est une crise d'animalité : elle n'appartient à la civilisation que si elle rentre dans le cycle du droit. Le problème consiste donc à amener de plus en plus l'humanité à n'ad-

mettre et à ne concevoir la guerre que comme née du droit et soumise au droit. La guerre n'est digne du nom de guerre que si elle est *légitime*. C'est parce qu'il voit la chose ainsi que Proudhon reconnaît dans la guerre un acte de la vie morale : « La guerre, de même que la religion et la justice, est, dans l'humanité, un phénomène plutôt interne qu'externe, un fait de la vie morale bien plus que la vie physique et passionnelle. »

Je voudrais que l'on réfléchit profondément sur ce principe de toute vie sociale : respecter, dans les limites du juste, la vie des autres. L'individu isolé est en proie à la violence : pour mieux se défendre et sans doute pour mieux aimer, il se groupe sous une règle et il introduit, dans ses relations avec les autres, le juste ; l'équilibre des sociétés tient à l'acceptation mutuelle de ce principe. L'origine du droit est le consentement des parties, qui implique la liberté. De même qu'il y a, au dire de Kipling, une « loi de la jungle » que tout animal respecte, il y a une « loi de l'humanité » que toute société accepte. Une société qui ne reconnaît pas sa limite dans le droit à l'existence des autres sociétés (*le juste rigide*) se met elle-même hors de la vie : elle s'expose à une coalition de tous qui la poursuivront jusqu'à ce qu'elle se range au devoir commun.

La civilisation a pour tâche de réaliser ces instincts, fils de la loi de justice et de la loi d'amour ; elle tend à subordonner le *fait* de la guerre au *droit* de la guerre, à entourer la guerre, dans ses origines et dans ses phases diverses, de certaines garanties et conditions par lesquelles elle deviendra de plus en plus la

guerre des hommes et de moins en moins la *guerre des bêtes*.

Les penseurs du dix-huitième siècle, achevant une longue et lointaine élaboration des âges, ont dégagé cette conception avec une autorité et une lucidité telles qu'on put la croire acceptée sans conteste par tous : elle pénétra le sens humain comme un acquis, passé, semblait-il, à l'état de dogme. La guerre, détestée par les mères, *matribus detestata*, ne trouvait grâce devant l'opinion du genre humain que si elle avait, à ses origines, le droit et si, dans ses développements, elle se soumettait au droit. On pardonne beaucoup à la violence, fille de la passion : encore faut-il qu'elle soit loyale et qu'elle garde le respect du juste, alors même qu'elle paraît rompre avec lui.

Il s'était donc fait une sorte d'accord universel au sujet du *droit de la guerre*, et le temps semblait venu où ce compromis tacite pourrait essayer de se codifier en une première législation acceptée par l'ensemble des sociétés civilisées.

Qu'on se souvienne des nobles paroles par lesquelles M. Odier, délégué suisse, et M. Léon Bourgeois, délégué de la France, célébraient à La Haye l'engagement mutuel pris par les Puissances de recourir, en cas de conflit, à l'intervention des neutres ou aux « bons offices » de la Cour permanente de La Haye : « En préparant cette formule, dit M. Odier, nous avons cherché à ouvrir une ère nouvelle dans les rapports internationaux : à cette ère nouvelle correspondent des devoirs nouveaux, particulièrement pour les neutres... Ils seront désormais, selon une expression heureuse, des *pacigé-*

rants... » Et M. Léon Bourgeois : « Croyez-vous que ce soit peu de chose que, dans cette conférence, c'est-à-dire non pas dans une réunion de théoriciens et de philanthropes discutant librement et sous leur responsabilité personnelle, mais dans une assemblée où sont officiellement représentés les gouvernements de toutes les nations civilisées, l'existence de ce devoir international ait été proclamée et que la notion de ce devoir, désormais introduite pour toujours dans la conscience des peuples, s'impose, à l'avenir, aux actes des gouvernements et des nations? »

Le baron de Marshall, délégué de l'Allemagne, ayant adhéré, au nom de son gouvernement, à la plupart des décisions prises par la conférence, ne marchandait pas sa chaleureuse approbation.

La grande responsabilité qui pèse sur l'Allemagne, du fait des événements actuels, n'est pas tant, à ce qu'il me semble, d'avoir ouvert les outres d'Éole et d'avoir déchaîné sur le monde la plus terrible tempête qu'il ait subie : c'est d'avoir ébranlé, dans la conscience universelle, la foi au mythe, au millénaire de la paix.

L'humanité, si elle eût suivi le peuple allemand dans sa formidable hérésie, eût perdu le sens même de son évolution et de sa destinée : elle fût tombée dans une sorte de manichéisme, — opposant le principe de la force à celui du droit, le principe du mal au principe du bien, — qui l'eût égarée à jamais.

Guerre insolente, s'il en fut. Faillite de tout ce que l'humanité a voulu, a cherché, a fait. Les penseurs, les philosophes, les hauts guides de la marche à l'étoile ont

toujours réclamé la paix, — « la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». Don Quichotte, les résumant tous, dit avec sa savoureuse et profonde bonhomie : « Les armes ont pour objet et pour but la paix, c'est-à-dire le plus grand bien que les mortels puissent désirer en cette vie : cette paix juste, cette paix divine est le véritable but de guerre. »

Or, l'Allemagne prenait l'envers de ce rêve; elle s'inscrivait en faux contre la parole du Christ; elle rompait avec l'idéal universel, et c'est pourquoi son initiative redoutable, réfléchie et voulue, a soudain frappé à l'âme le monde tout entier; elle a posé des problèmes sur lesquels doit, maintenant, pour son salut, réfléchir à fond l'humanité.

Que voulait l'Allemagne? Quel calcul, quel instinct, quelle volonté la dirigent?

Il ne s'agit pas de revenir sur les exposés si nombreux, si probants qui ont élucidé les doctrines pangermanistes, les motifs qui déterminèrent les Empires du Centre à rendre le conflit inévitable, les méthodes appliquées par eux et leurs armées dans la conduite des hostilités. Doctrines et faits sont connus : c'est uniquement pour découvrir les raisons essentielles, pour essayer de dégager les conséquences probables, qu'il est utile de préciser certains points.

I

DU PRÉTENDU MYSTICISME DES ALLEMANDS

Il conviendrait, tout d'abord, de mettre les esprits trop dociles en garde contre une théorie venue d'Allemagne et qui tend à se propager dans le monde, à savoir que c'est une sorte de mysticisme qui aurait mis en mouvement et emporté, en quelque sorte, hors d'elles et malgré elles, les masses allemandes : d'après ce système, le soldat allemand combattrait et se sacrifierait pour la régénération de l'univers.

En vérité, ces gens ont toutes les ruses. Personne ne s'entend comme eux à envelopper de paroles graves et de propos grandiloquents les passions ou les intérêts... Il faudra bien, un jour, percer à fond l'artifice de cette philosophie allemande qui met le monde et Dieu lui-même aux pieds du Moloch État.

Quoi qu'il en soit, l'origine pangermaniste de la thèse du « mysticisme » allemand n'est pas douteuse : elle est l'âme de l'*Histoire* de Treitschke; elle est disséminée aux quatre vents de l'enseignement universitaire et scolaire par la parole des professeurs; elle gonfle le livre de Bernhardi, *l'Allemagne et la prochaine guerre*, publié en 1911-1913 et qui est comme le manuel de ce que doit savoir et penser un Allemand, à la veille des événements de 1914. Cet enseignement et ces livres ont une action puissante sur le peuple allemand, parce qu'ils lui retournent ce qui vient de lui : c'est le résultat

d'une longue opération intérieure où tous les sentiments de la race sont cuits et recuits. Cette étrange doctrine a ce caractère singulier d'être faite non pour l'universalité des hommes, mais pour un seul peuple : elle n'a d'autre objet que de l'entraîner et l'exalter sur ses propres vertus, de façon à l'amener à un état d'auto-suggestion où il devient un Dieu pour lui-même.

Un philosophe de vigoureux esprit, M. Lote, au cours d'une thèse soutenue dès l'année 1914, a parfaitement démêlé, dans la politique allemande du dix-huitième siècle, les origines de cette disposition où le pédantisme et le caporalisme se combinent dans la formule de l'étatisme, pour sauvegarder contre l'invasion des idées françaises le patrimoine des hobereaux et du sectarisme prussien : « Tandis que Mme de Staël voit les Allemands beaucoup plus susceptibles de s'enflammer sur « les pensées abstraites que pour les intérêts de la vie », nous constatons, au contraire, que la raison d'État commande en souveraine ; elle seule inspire les querelles, l'inquisition, l'intolérance. *Sauver les intérêts, telle fut la volonté commune* (1). » Ventre et fumée... c'est tout le germanisme.

Pour satisfaire les appétits et les intérêts, il n'y a qu'un moyen : une politique de proie, une discipline, la conquête et l'expansion, en deux mots, la Guerre et l'État. La doctrine de l'État devient le clou de toute la pensée, de toute la philosophie allemande. Laissons encore parler notre auteur : « Une réalité

(1) René LOTE, docteur ès lettres, *Du Christianisme au Germanisme*, 1914, p. 193.

s'éclaire : l'effort, la volonté de produire un État. La direction est nette, consciente et brutale : sauver l'État ou refaire l'État, cette « raison » première dont un Allemand du dix-neuvième siècle pourra dire : « Notre État est ce que nous avons de suprême sur la terre. » A cet égard, la poussée est formidable : il n'y a plus d'idéalistes, ni de nationalistes, ni de mystiques, ni de libéraux, ni d'orthodoxes : il n'y a qu'une discipline en marche, fanatique d'elle-même et menaçante pour l'avenir (1). »

Quant à la « guerre », il suffit d'invoquer, comme le fait Bernhardi, la parole du maître de l'âme germanique, Luther : « En somme, il ne faut pas voir, dans la pratique de la guerre, comment on étrangle, comment on brûle, comment on se bat et comment on se comporte : car c'est ce que font les yeux bornés et simplistes des enfants qui ne considèrent que le chirurgien coupant une main et sciant une jambe, ne voyant pas qu'il faut le faire pour sauver le corps tout entier. De même, il suffit de regarder avec des yeux virils la fonction du glaive et son action terrible pour voir que c'est une tâche divine en soi et aussi utile et nécessaire que de manger et de boire. »

Guerre et État, voilà les nécessités et les aspirations dont il faut faire un tout, un dogme, un *credo*.

L'Allemagne, donc, se met à la recherche de son propre mysticisme. Le Christ, l'Empire romain, Mahomet, la Révolution française, les grandes images flot-

(1) René LOTE, docteur ès lettres, *Du Christianisme au Germanisme*, 1914, p. 195.

tent dans ces cerveaux ténébreux : le besoin, l'instinct du pastiche est un des caractères du génie allemand ; il n'est content de lui-même que s'il a *égalé* ou *surpassé*, — autant que la copie égale ou surpasse l'original.

On chercha donc la grande idée, capable de couvrir les deux aspirations et de les grouper dans un article de foi. On chercha et l'on trouva : tel le docteur Faust, le célèbre chimiste Ostwald rencontra, au fond de ses cornues, le mythe dont on avait besoin. Il ne faisait que prendre son bien où il le trouvait, c'est-à-dire dans la philosophie et la politique allemandes, toutes deux ardentes aux réalisations pratiques et pragmatiques. Guerre et État, il résuma le tout dans un seul mot : *Organisation*.

« Je vais, maintenant, dit-il, expliquer LE GRAND SECRET DE L'ALLEMAGNE. L'Allemagne veut organiser l'Europe, qui, jusqu'ici, ne l'a pas été. Nous, ou peut-être plutôt la race germanique, avons découvert le *facteur de l'organisation*. Les autres peuples vivent encore sous le régime de l'*individualisme*, alors que nous, Allemands, sommes sous celui de l'*organisation*. »

Voilà donc ce « secret plein d'horreur ! » La phrase d'Ostwald illumine tout, justifie tout.

Au moment où les armées allemandes, honteuses elles-mêmes de la besogne qu'on leur a commandée, crient à leurs victimes : « Nous ne sommes pas des barbares ! », au moment où l'univers pousse un cri et se lève pour demander des comptes, au moment où l'empereur Guillaume adresse au président Wilson ce télégramme du 8 septembre 1914 qui est comme le premier

essai d'une justification, sinon d'une amende honorable, le chimiste intervient, et il suggère, après coup, la thèse destinée à égarer définitivement les consciences, ou plutôt à replonger l'Allemand dans le borbier de son pharisaïsme et de son orgueil : « Non, vous n'êtes pas des barbares ! Vous êtes des croisés ! Vous apportez au monde la bonne parole de l' « Organisation » ».

Que le génie de l' « Organisation » appartienne en propre à l'Allemagne, c'est une prétention dont il a déjà été fait justice (1).

Les Romains furent les organisateurs du monde antique. Louis XIV et Napoléon ont passé jusqu'ici pour des organisateurs ; Louvois et Carnot de même. L'Europe vit encore sous le régime que l'administration impériale lui a dicté. L'histoire répète comme un lieu commun que la centralisation française, élaborée par les Richelieu, les Colbert, la Révolution, est tombée dans une sorte d'excès. D'autre part, l'organisation industrielle et commerciale a trouvé ses principes et ses méthodes en Angleterre : sauf des détails d'application, il est impossible de discerner les ressorts nouveaux que l'Allemagne aurait mis en œuvre.

Une certaine tendance au socialisme d'État, l'ingérence minutieuse et pointilleuse de la bureaucratie dans les affaires particulières, le règne du *verboten*, la militarisation de la vie civile, ce ne sont pas des faits si nouveaux sur la planète. Notre enfance a été élevée au bruit

(1) Voir, notamment, l'excellent ouvrage d'ARNOLD VAN GENNEP, professeur d'histoire comparée des Civilisations à l'Université de Genève : *Le Génie de l'Organisation ; la formule française et anglaise opposée à la formule allemande.*

du tambour dans les lycées impériaux assimilés à des casernes. Le régime des corporations a des points à rendre à celui des cartels et des trusts ; le protectionnisme avait son précédent dans le colbertisme. Le hobereau n'est qu'un fils abâtardi du seigneur féodal. Tout ce déballage est vieux comme le monde. S'il y avait lieu d'insister, il serait facile de rappeler que le moyen âge a libéré le serf pour obtenir le maximum de rendement économique, que la Révolution française, ayant brisé consciemment l'organisation corporative de l'ancien régime et rendu le travailleur à lui-même, a prélué par là à l'essor incomparable du dix-neuvième siècle et, qu'ainsi, l'introduction et le développement du facteur *individualisme* ont été peut-être les plus grands progrès économiques accomplis depuis la chute de l'Empire romain. En fait, la civilisation oscille, depuis des siècles, entre le régime de l'autorité et celui de la liberté. La difficulté est de trouver la juste mesure ; et l'Allemagne la cherche comme les autres.

Les affirmations tranchantes du célèbre chimiste ne révèlent donc pas un si formidable secret : la pierre philosophale n'est pas au fond de ses cornues.

Cependant, la formule une fois lancée, appliquée au point de vue militaire et international par une préparation intense et un système d'espionnage et d'avant-guerre qui est le véritable « secret » des Allemands, fut acceptée par eux avec une complaisance facile à comprendre. « Notre peuple est le peuple élu ! Il a une mission à remplir. Que ne le lui a-t-on rappelé plus tôt ? Dieu l'a choisi. Il est en communication avec la divine

Providence. L'arche sainte lui est confiée : « Dieu est « avec nous ! »

La foi nouvelle se répandit, avec la rapidité de l'éclair, des universités aux brasseries, des brasseries aux casernes. *Herr professor* l'avait lancée en riant derrière sa barbe couleur d'avoine. Michel la reçut avec transport : il sentait une âme de paladin grandir en lui. Un décor moyenâgeux ne messied pas au bock du roi Gambrinus. Sans oublier ses appétits plus réalistes (mainmise sur les richesses de l'univers, extension indéfinie des territoires allemands, développement colonial, maîtrise de la mer, destruction des grandes maisons concurrentes, l'Angleterre, la France, la Russie), le philistin se réalisa croisé; le casque à pointe se panacha d'une auréole. Guillaume II avait eu, d'avance, le sens de cette révélation : le vieux Dieu allemand n'était-il pas son collègue, son complice? Le soldat allemand devient l'homme du Christ, Christ lui-même et *porteur du Saint-Sacrement!*... « Et alors, vous venez, vous, un petit peuple qui avez l'audace de nous arrêter, vous auxquels nous promettions paix et protection! Et vous faites cause commune avec nos ennemis! Mais c'est comme si vous attaquiez *un prêtre porteur du Saint-Sacrement!* *Nous sommes sanctifiés par la grandeur de notre destinée; nous sommes, chacun de nous, porteurs du Saint-Sacrement, gardiens et protecteurs de la patrie, de nos femmes et de nos foyers (1).* »

(1) Paroles mises dans la bouche d'un officier allemand, à propos des atrocités belges, par le major Victor VON STRAUTZ, *Die Eroberung Belgiens, 1914. Selbsterlebtes. (La conquête de la Belgique 1914.*

Ceux qui résistent à un tel peuple, ceux qui se mettent en travers d'une telle mission sont de grands coupables. La justice divine les frappe. On dégage la leçon des événements de Louvain et on conclut : « Jamais la faute et le châtement ne se sont trouvés en relation plus intime qu'ici... Toute la Belgique s'est rendue coupable d'une ignominie terrible, d'un crime contre l'humanité tout entière ; aussi la juste punition a-t-elle frappé le peuple belge tout entier représenté par les habitants de Louvain (1). »

La thèse court jusque dans les petites écoles : « L'Allemagne, prévoyant que la guerre peut durer encore longtemps, fait une propagande effrénée parmi les enfants... On cherche à mettre dans l'esprit de ce peuple cette idée que la guerre actuelle est une guerre sainte, que les soldats allemands sont des « croisés ». L'Empereur est présenté comme le saint champion d'une sainte cause. Des libres penseurs notoires se sont découvert une sorte de dévotion pour le Dieu des armées (2). »

Et on comptait enfin que la leçon rayonnerait sur les nombreux disciples habitués, au dehors, à subir l'enseignement germanique. Les neutres aiment les explications philosophiques : elles apaisent leurs consciences troublées. L'impartialité est un brevet de supériorité.

Choses vécues) Chez Kohler, Minden in Westfalen, p. 43. (Cité par *Livre gris belge*, p. 46.)

(1) *Der Weltkrieg, 1914*. — *Achtes Bündchen*. — *Sturm nacht in Löven*. (La Guerre mondiale de 1914. — Huitième fascicule. — Nuit oragense à Louvain.) Chez Max Fischer, Dresden. (*Livre gris belge*.)

(2) Voyez les citations données par Mlle G. BIANQUIS, « la Guerre sainte, » *Grande Revue*, juin 1915, cité dans G. BLONDEL, *l'École allemande et sa responsabilité*, p. 6.

Avant tout, n'est-ce pas, il faut comprendre!... Pour une équipe de « camarades » de la pensée, il était gênant qu'un peuple, dont les exemples et la culture avaient été si longtemps prônés au-dessus de tout, s'abandonnât sans vergogne à des excès aussi déplorables; en vérité, ses violences dépassaient la mesure permise. Comment expliquer cela? Comment concilier ces inconciliables? « Et l'autorité de la « méthode? » et « la loi du progrès? » et « la critique de la raison pure? » et « l'impératif catégorique?... » Cas embarrassant.

Ostwald a trouvé le joint : le mysticisme de l'Organisation; tout s'explique! Ce peuple est hors de lui-même, au-dessus de lui-même : il ne se possède plus. Les sectateurs des religions naissantes, les *hashshahshins*, les fanatiques de tous les pays, tels sont les modèles, et les prototypes, excusés ou magnifiés par l'histoire, des incendiaires de Louvain et de Senlis, des naufrageurs de la *Lusitania* et du *Sussex*, l'Empereur et les chefs qui ont ordonné les atrocités de Belgique, de Lorraine, de Pologne, de Serbie, peuvent affronter la justice humaine et la justice divine : mus par une force intérieure et supérieure, ils ont accompli leur destin.

Et c'est aux peuples qui souffrent le plus du réalisme féroce de l'Allemagne, qu'on insinue ce subtil plaidoyer. Et nous, — certains d'entre nous, du moins, — nous l'acceptons, nous l'enregistrons, nous le versons, de bonne foi, au dossier..., et nous l'y retrouverons quand sonnera l'heure des sanctions et des réparations!

Tel est le succès d'une propagande qui, de l'intérieur

de l'Allemagne, a rayonné sur le dehors : cette guerre n'est pas moins redoutable que l'autre.

L'histoire ne se laissera pas égarer par la ruse qui tend à fausser le grave problème moral et international posé par la catastrophe actuelle. Ni l'Allemagne, ni son gouvernement n'obéissaient à l'inspiration mystique ni à un démon socratique quelconque quand ils exécutaient le coup de Tanger, le coup d'Algésiras, le coup d'Agadir, quand ils extorquaient à la France les territoires du Congo, quand ils écrasaient la Pologne et l'Alsace-Lorraine à coups de talon, quand ils mettaient la boucle au développement agricole et économique de la Russie par des traités de commerce léonins, quand ils acculaient le monde au dilemme de la capitulation universelle ou du conflit inévitable. Ces placiers en camelote ne sont pas des apôtres !

La politique allemande s'est vantée longtemps d'être uniquement *réaliste* : elle n'a pas changé hier, elle ne changera pas demain... Offrez seulement aux diplomates allemands Anvers et l'arrondissement de Briey : et vous verrez ce que pèsent les considérations mystiques !

Les professeurs se moquent de nous : après avoir obnubilé l'entendement allemand, ils prétendent obscurcir le nôtre sous des nuages d'encre noire. L'esprit français, clair et prompt, dissipera les ténèbres amassées par une ruse solennelle et persévérante. Un lourd et grossier matérialisme a troublé le repos du monde par orgueil, convoitise et rapacité ; après avoir déclaré la guerre pour satisfaire ses appétits, il l'a conduite selon ses ins-

tincts. Les méthodes de guerre de l'Allemagne résultent logiquement du caractère et du tempérament allemand.

II

L'ALLEMAGNE PUISSANCE DE PROIE

Essayons donc de reconnaître le fond des sentiments allemands. Interrogeons les réalités et tâchons de découvrir les « raisons » de l'offensive allemande sur l'univers.

Dans l'événement historique qui ébranle le monde, on trouve, comme toujours, l'incident et le permanent.

L'incident, c'est le meurtre de Serajevo. Mais lui-même n'est qu'un résultat ou, plutôt, c'est un anneau dans la chaîne des faits qui rattache la guerre de 1914 aux événements antérieurs : la guerre des Balkans, l'annexion de la Bosnie et Herzégovine, l'expansion allemande vers l'est. En un mot, c'est une manifestation du trouble général apporté dans l'équilibre universel par les ambitions de l'Allemagne et de l'Autriche depuis l'inauguration de la « politique mondiale » (*Weltpolitik*).

Il est à peu près démontré que l'empereur Guillaume et l'archiduc Ferdinand s'étaient entendus, lors de l'entrevue de Konopitz, pour remanier la carte de l'Europe. On pourrait faire remonter à cette date la déclaration de guerre. L'histoire a enregistré d'ailleurs, à ce sujet, une preuve formelle : c'est la déclaration de M. Giolitti à la Chambre des députés italiens établissant, qu'en juillet et octobre 1913, les Empires germaniques avaient fait con-

naitre à leur alliée, l'Italie, leur intention d'agir contre la Serbie, et lui avaient demandé de considérer cette action comme entraînant l'application du *casus fœderis*. L'Autriche, appuyée par l'Allemagne, prétendait donc, dès lors, « exécuter » la Serbie : c'était la guerre. Le coup de Serajevo alluma un incendie dont les matériaux étaient rassemblés : tel est l'incident.

Le permanent, c'est la situation géographique de l'Allemagne en Europe, ce sont les sentiments belliqueux des peuples germaniques, c'est l'esprit d'invasion qui leur est naturel, ce sont les circonstances qui ont porté ces ambitions géographiques, ethnologiques et historiques à leur maximum d'intensité : élaboration à la fois lente et précipitée qui s'est manifestée sous les deux formes du Germanisme et de l'Impérialisme.

L'Allemagne est un pays sans frontières naturelles, habité par des races diverses, qui n'a trouvé, jusqu'ici, ni sa forme, ni son centre, ni ses limites. Elle est, au milieu de l'Europe, comme une masse, longtemps molle et plastique, ayant d'autant plus besoin d'une organisation de fer qu'elle était, par essence, inorganique.

L'Allemagne est, pour l'histoire européenne, la plus grosse des difficultés : cette difficulté ne serait résolue que si l'Allemagne consentait à « s'articuler », en quelque sorte, à la vie commune. Malheureusement, une disposition si accommodante n'a jamais été la sienne. Par sa nature même, par sa formation physique et psychologique, l'Allemagne *déborde*. Depuis les Cimbres et les Teutons, on ne connaît ses peuples que par leur volonté d'intrusion et de conquête. César, Tacite,

tous les auteurs de l'antiquité, sont d'accord pour déterminer ainsi le caractère du Germain : race errante et pérégrine, mal attachée au foyer et au sol, ne s'adonnant qu'à la guerre ou à la chasse. Au cours de l'histoire, cette population mêlée et bigarrée, composée de Celtes, de Teutons, de Scandinaves et de Slaves, fait, en Europe, office de trouble-fête : inquiète et malheureuse elle-même, pour l'inquiétude et le malheur des autres.

Bernhardi, dans son livre sur *l'Allemagne et la prochaine guerre*, donne un exposé de l'histoire d'Allemagne au point de vue pangermaniste : rien de plus pénible que ce tableau où le parti pris actuel s'efforce de tirer une leçon héroïque des plates annales du passé : l'épopée tourne, bien involontairement, à la complainte.

D'abord la thèse : « Dès leur première apparition dans l'histoire, les peuples germaniques se sont affirmés comme un peuple civilisé de premier ordre. » Mais, aussitôt, l'aveu contradictoire : « Lorsque l'Empire romain succomba sous le choc des *barbares*... » Et le tableau se développe ainsi dans ce stupéfiant contraste entre les prétentions et les réalités.

En somme, cette histoire est le récit d'une invasion perpétuelle qui ne réussit jamais : les ambitions sont immenses, les résultats nuls ou précaires. La « latinité », toujours visée, — ainsi que l'avoue encore aujourd'hui le chancelier Bethmann-Hollweg, — la latinité s'est toujours défendue victorieusement. Les Cimbres et les Teutons sont battus par Marius ; Arioviste par César ; les Alamans par Clovis qui s'incline à

Reims devant l'évêque Remi ; quelques hordes de Goths et de Vandales font une pointe à travers l'Empire romain, pour laisser dans le vocabulaire de la civilisation le mot de *vandalisme*. Charlemagne restaure le Romanisme et dompte les Saxons. Après Charlemagne, quand l'âme de l'Europe se cherche, alors que l'Université de Paris enseigne les peuples, la Germanie s'attarde dans une sorte de byzantinisme sauvage. Je laisse parler l'apologiste de la race : « Dans la lutte des deux puissances (Rome et l'Empire), l'Empire succombe parce qu'il ne réussit pas à unir les petits États germains... La puissance allemande gisait anéantie... Puis vint un état de choses quasi anarchique. Les fâcheux défauts du peuple allemand, la manie de vouloir avoir toujours raison et le manque de sens unitaire contribuèrent à compromettre aussi son développement économique... L'activité intellectuelle (?) dégénéra en rudesse... »

Et en voilà pour tout le moyen âge !

Nous arrivons aux temps modernes : les faits ne sont pas plus réconfortants. « Le peuple allemand fut presque anéanti et perdit toute importance politique... » L'âge des découvertes transforme la planète. Quelle est la part de l'Allemagne ? « L'Allemagne resta étrangère à ce formidable mouvement. » L'Europe nouvelle prend conscience d'elle-même au seizième et au dix-septième siècle ; l'Allemagne est absente, en proie aux horreurs de la guerre de Trente Ans ; elle se détruit elle-même : le sac de Magdebourg fait la main aux destructeurs de Louvain. « L'Angleterre devint la première puissance coloniale et maritime du monde ; l'Allemagne, en re-

vanche, ne fit rien et sa puissance politique diminua toujours davantage. »

Dans cet exposé à grands traits, l'Autriche disparaît, pour ainsi dire : c'est une parente pauvre et mal mariée : « L'Autriche catholique, grand État indépendant issu en quelque sorte de l'Empire, fondait sa puissance non seulement sur sa population de race germanique, mais encore sur les Hongrois et sur les Slaves. » L'Autriche, pourtant, a persévéré, pendant cinq siècles, dans les ambitions de la race. Sa volonté de domination, le dessein poursuivi par elle d'établir un Empire universel est l'effroi de toutes les nations libres de l'Europe. La France est l'énergique adversaire du despotisme autrichien et finit par en avoir raison. Mais, pour Bernhardt, la « véritable Allemagne » n'était pas née. « Enfin, un centre de puissance *protestante* se forme dans le Nord, la Prusse. » Tout est sauvé ! — Pas encore !... « Une heure difficile devait sonner, une fois de plus, dans la lente ascension de l'Europe. » Cette heure, c'est Iéna. Mais le nom n'est pas prononcé. Waterloo ne console pas, parce qu'il faudrait rappeler le service rendu par les alliés, Autriche, Russie, Angleterre, tirant la Prusse de l'anéantissement : « La royauté prussienne s'humilia profondément devant l'Autriche et la Russie et parut oublier ses devoirs nationaux. »

Il est temps que cette longue série de jours sombres qu'est l'histoire d'Allemagne trouve, enfin, un ciel plus serein. Voici Guillaume I^{er} et Bismarck : « L'Allemagne, ce géant couché mollement sur le lit de repos de l'ancienne Confédération germanique, se relève

comme un phénix sortant de ses cendres et déploie victorieusement ses ailes puissantes... » Ce galimatias achève le pénible panégyrique.

Quant aux données intellectuelles et morales, elles sont dégagées en une page empruntée, en partie, à Treitschke : « Ces deux sœurs (la littérature et la science) crèèrent, avec Kant et Fichte, des exigences morales telles qu'aucun peuple *n'en avait encore établi de semblables comme règles de conduite* et révélèrent, dans le domaine de la poésie, un *idéalisme transcendant*. Sous l'influence de la colère héroïque de 1813, ce travail intellectuel porta des fruits magnifiques... De cette manière, notre littérature classique, partie de points de vue bien différents, tendit au même but que l'œuvre politique de la monarchie prussienne et des hommes d'action qui, à l'heure du grand désastre, travaillaient pour le progrès (1). » (TREITSCHKE, I, 90.)

Il était nécessaire de donner ce résumé pour n'altérer en rien le caractère de l'histoire allemande tel qu'il est conçu, en Allemagne, à la veille de la guerre. Un tableau qui forme apothéose fournira le trait final : c'est la rencontre de Napoléon et de Goethe : « Moment historique que celui où Napoléon et Goethe se trouvèrent en face l'un de l'autre, — de puissants conquérants tous deux : d'un côté, le fléau de Dieu, le grand destructeur de tout ce qui avait fait son temps, de tout ce qui était arrivé, le sombre despote, la dernière créature de la Révolution, une partie de « cette force qui veut toujours

(1) BERNHARDI, p. 60.

« le mal et produit toujours le bien » ; de l'autre, l'Olympien majestueusement grave qui prononça ces mots : « Que l'homme soit noble, charitable et bon ! », Goethe, qui, dans son œuvre universelle, montra que *le génie allemand embrasse tout ce qui est humain...* Face à face avec le plus grand capitaine de son temps, on vit le héros de l'esprit auquel devait appartenir la victoire à venir, en face du représentant le plus puissant du génie latin, *le grand Germain qui se tient au faite de l'humanité.* »

Telle est la conclusion : opposer un surhomme allemand à un surhomme latin et accabler Napoléon par la comparaison avec Goethe ! Ces arrangements, dans ce qu'ils ont de factice, d'arbitraire, de captieux, révèlent le caractère du germanisme.

L'Allemagne, féconde et troublée, ne se sent jamais à l'aise dans ses limites : privée de larges ouvertures sur la mer, obstruée par le réseau désharmonique de ses montagnes intérieures, disloquée par le cours de ses fleuves divergents, elle est portée tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre de ses frontières, et elle ne trouve d'aucun côté des appuis solides fixés par la nature. A une race vagabonde cette vaste prison paraît encore trop étroite ; elle hume l'air des contrées occidentales et méridionales ; elle y sent des parfums plus délicats, un climat plus doux, une joie de vivre qui lui sont refusés. Les pays du soleil lui sont un paradis sur la terre. (Qui n'a vu les Allemands débarquer par trains bondés sur la côte d'Azur, au temps du carnaval de Nice, ne peut comprendre tout à fait cet émerveillement !) Ils désirent, ils envient.

Cependant, l'Allemagne est toujours, comme on disait au seizième siècle, « la matrice des peuples ». Les jeunes tribus s'amassent dans son sein. L'aventure les attire : les vastes plaines s'ouvrent devant elles. Elles partent. Et c'est toujours la même tentation, toujours la même entreprise, toujours le même échec et toujours les pareils et tristes retours jusqu'à de nouveaux recommencements.

La population allemande n'a pas accepté son lot. Elle veut *autre chose que ce qu'elle a* : tantôt c'est l'Italie, tantôt c'est la France, tantôt ce sont les Balkans, et puis ce sont les colonies, et puis c'est la mer : « Notre empire est sur les eaux ! »

La tradition, l'histoire, tous les témoignages et toutes les preuves établissent que l'essence du germanisme, c'est la conquête ou, pour parler plus exactement, l'invasion. Germanisme, pangermanisme, c'est tout un : seulement, les horizons se sont élargis et on a conçu l'idée de la conquête du monde. Bernhardi et Bülow concluent dans les mêmes termes : « Ou l'hégémonie planétaire ou la décadence ! »

A la marée qui déborde, il n'y a plus de bornes. « Il faut que le monde soit victime du germanisme pour que le germanisme soit vrai. » (LOTE.)

Mais, ainsi, nous sommes ramenés à la guerre et à la violence : le germanisme en état de conquête, c'est *l'Impérialisme!*

Au congrès de Westphalie, quand les plénipotentiaires de Louis XIV convoquèrent tous les princes européens à la conférence pour la paix générale, ils s'ex-

primèrent en ces termes : « Il est certain que la maison d'Autriche *tend à la monarchie européenne* en prenant pour base la puissance qu'elle exerce sur le Saint-Empire germanique, *au centre de l'Europe*. » Ces paroles expriment l'inquiétude traditionnelle des peuples européens devant l'impérialisme allemand. Transposez à Berlin ce qui est dit de Vienne, les rapports de l'Allemagne avec les autres puissances restent les mêmes. M. Poincaré n'aurait pas un mot à changer à la lettre de Louis XIV.

Une seule différence : les ambitions de la maison d'Autriche étaient plus lentes et plus dissimulées, celles de la maison de Prusse sont plus brutales et plus téméraires. C'est qu'en effet, les Habsbourg rencontrèrent mille traverses; les Hohenzollern, au contraire, sont grisés par un bonheur inouï.

S'il s'agit de découvrir les raisons actuelles de la forme aiguë du militarisme prussien, il faut absolument tenir compte de l'étonnante fortune qui, de l'abaissement de 1848, a conduit le pays au pinacle en 1870, c'est-à-dire en vingt-deux ans. En 1866 et en 1870, la Prusse a cueilli trop facilement de trop promptes victoires. De là l'orgueil monstrueux du parvenu prodigieusement enrichi, de l'esclave qui a brisé ses fers. Le développement de l'histoire prussienne est un phénomène de croissance anormale et de gigantisme déréglé. Une seule journée, Sadowa, et c'en est fait de la maison d'Autriche; deux batailles, Metz et Sedan, et c'en est fait des armées napoléoniennes. Comment ces gens ne

seraient-ils pas gonflés d'avoir fait ainsi « Charlemagne » ?

Il fallait toute la prudence de Bismarck pour ne pas pousser à bout la chance et ne pas doubler tout de suite la mise pour la rafle définitive. Bernhardt et ses émules le blâment. L'exemple qui les hante, c'est l'Empire romain, mais rafraîchi par le sang des « barbares ». Il s'agit de réussir, une bonne fois, le coup de l'invasion si longtemps manqué. Le romanisme soumis et germanisé, cette fois, ce serait véritablement « Charlemagne » !

L'orgueil allemand, c'est l'enivrement de victoires trop faciles. Un peuple, longtemps agenouillé devant les ridicules fantoches des principautés germaniques, s'est trouvé, soudain, debout et il s'est roidi de toute la fierté dont des siècles d'abaissement avaient amassé l'épargne. L'unité politique l'a gratifié à peu de frais d'une puissance multipliée. Le voilà grand et heureux. Or, il ne sait jouir de son bonheur ni pour les autres, ni pour lui-même. Il a la maladresse et les mains gourdes du berger devenu roi. N'ayant pas eu le temps, n'ayant pas pris la peine de faire l'apprentissage de sa récente autorité, il la brandit comme une massue et en menace tout le monde. En lui apparaissent les tares des parvenus : le goût de l'étalage et du faste, le manque de mesure et de tact. Le parvenu a su acquérir, il sait rarement conserver.

On ne songe pas à nier les qualités de la race allemande, sa vigueur, son endurance, son application, son esprit de suite et de méthode : mais ce sont surtout des moyens de conquête et d'acquisition. Et il faut bien

aussi tenir compte de ses défauts : besoins exigeants, appétits matériels, instincts destructeurs, brutalité latente sous des formes apprêtées et obséquieuses. Les circonstances ambiantes ouvrent la carrière à ces sortes de tempéraments; le temps n'est guère enclin aux nuances de la pensée, aux délicatesses de l'intelligence et du cœur; nous sommes au siècle de la matière; une poussée prodigieuse emporte le monde vers les jouissances immédiates, les joies de l'abondance, la grasse pitance du bien-être. Ce nouveau grand peuple a sa place marquée en tête de la troupe qui va fournir la course : trapu, vigoureux, le poil luisant, de quel galop joyeux, de quelles foulées puissantes il va mesurer le terrain!

L'Allemagne se rua parmi le groupe des puissances. Sa brusque intrusion fut rude au reste du monde. Ainsi que le constate Maximilien Harden, « sur la terre entière l'Allemagne n'a pas un ami. » Qu'importe! on en avait écrasé d'autres! Là encore, le succès fut facile : on avait affaire à des peuples « arrivés », tranquilles dans leur aisance acquise et qui se laissaient vivre. L'Allemagne hennit d'orgueil en voyant le terrain libre devant elle. Elle tendit ses muscles, ses nerfs, sa volonté pour toucher au but qu'elle voyait si proche. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une adaptation aussi prompte et aussi complète d'une nature, d'ailleurs aussi plastique, à ses nouvelles destinées.

Pourtant, de telles métamorphoses ne sont pas sans éprouver ceux-mêmes qui les subissent : une excessive tension nerveuse surmène les sociétés comme les hommes. Nabuchodonosor, Alexandre, sont les types

classiques de ces victorieux que Dieu exalte pour les perdre. L'Espagne avait connu quelque chose de pareil quand les conquistadors,

Comme un vol de gerfauts, hors du charnier natal,
Portaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal.

Le délire des grandeurs fut, cette fois, le lot de tout un peuple.

Bismarck, conscient du danger, l'avait signalé et, d'une humeur maussade, avait morigéné d'avance la folie de ses successeurs : « *Les armements ne suffiront pas*, écrit le ministre disgracié, dans une page d'une clairvoyance admirable : il faudra en plus la justesse du coup d'œil pour piloter le vaisseau de l'Allemagne à travers *les courants des coalitions auxquelles notre situation géographique et notre régime historique nous exposent...* Il faut, à cet effet, que nous sachions rester indifférents aux séductions de la *vanité*. L'Allemagne commettrait une grande folie si, *dans les questions d'Orient auxquelles elle n'a aucun intérêt spécial*, elle voulait prendre parti avant les autres Puissances directement intéressées... L'Allemagne est la seule grande Puissance en Europe que nul projet ne saurait tenter s'il ne peut *se réaliser que par la guerre* (voilà pour le militarisme à la Bernhardi et la politique mondiale à la Bülow!). Nous ne devons nous laisser forcer la main ni par l'impatience, ni par quelque complaisance consentie aux dépens du pays, ni par un sentiment quelconque de *vanité*, ni par *des provocations d'amis* (ceci pour l'Autriche); rien ne doit nous décider, avant le moment voulu, à quitter l'expectative pour

l'action ; sinon *plectuntur Achivi* (ceci pour les sujets de l'empereur Guillaume!). Notre unité une fois établie dans les limites possibles, mon idéal a toujours été *de nous concilier la confiance* des grandes Puissances, comme celle des *Puissances secondaires de l'Europe* (1). » Le vieux renard, plein d'appréhension pour le sort de son œuvre, luttait déjà contre le parti rapace qui jetait un œil d'envie sur le bonheur tranquille des petits États!

Mais le tempérament de la race était plus fort que les avertissements de l'ermite de Varzin. Une fois les convoitises excitées, les doctrines ne font pas défaut. Ivre de ses victoires, l'Allemagne sentait, dans la force de son bras, le plus convaincant commentaire de la doctrine de la « volonté de puissance » : « Vous aimerez la paix comme un moyen de guerres nouvelles ; — et la courte paix mieux que la longue. — Je ne vous conseille pas la paix, mais la victoire. — Une bonne cause, dites-vous, sanctifie même la guerre ; moi je vous dis : c'est la bonne guerre qui sanctifie toute cause... » Ainsi parlait Zarathoustra!

Treitschke avait jeté les bases de la doctrine de la force fondement du droit et le créant précisément parce qu'elle lui est antagoniste : « Il ne convient pas à des Allemands de répéter les lieux communs des apôtres de la paix ou des prêtres du veau d'or, ni de fermer les yeux devant les nécessités cruelles de notre époque. Oui, notre époque est une époque de guerre, un âge de fer. Que les forts l'emportent sur les faibles,

(1) *Pensées et Souvenirs*, par le prince DE BISMARCK. Édit. franç., t. II, p. 312-346.

c'est la loi inexorable de la vie. » Les petits États furent nominativement inscrits sur la liste des prochaines victimes : le sort du Luxembourg, de la Belgique, sans parler de la Hollande, était réglé d'avance. Le reste viendrait par surcroît. La « politique mondiale » était déchainée.

Dès lors, c'est la rupture déclarée avec la foi des traités, avec la validité des engagements internationaux. Le long effort de l'humanité pour faire de la guerre un droit et imposer à la guerre le droit, cet acquis si péniblement amassé et si fragile que les plénipotentiaires de La Haye avaient tenté de cristalliser, l'œuvre de la philosophie, l'œuvre de la religion, tout fut remis en question.

Le cri de l'ivresse orgueilleuse donne le ton aux relations entre les hommes. L'Allemagne doit dominer l'Univers. Pour cela, elle recourra aux armes : « PUISSANCE MONDIALE OU DÉCADENCE » : voilà la véritable déclaration de guerre. « Cette lutte étant nécessaire, inévitable, nous devons l'affronter coûte que coûte... Aujourd'hui, nous sommes à la veille d'une décision plus importante (qu'en 1871). Voulons-nous nous élever à la hauteur d'une Puissance mondiale, nous maintenir à cette hauteur, ou bien voulons-nous tomber au triple point de vue politique, économique et national, voilà le fond de la question : « Être ou ne pas être », tel est le dilemme qui se pose à nous aujourd'hui. »

Donc, guerre à la France, guerre à l'Angleterre, guerre même à la Russie (avec la nuance, pour cette

dernière Puissance, qu'on préférerait la tenir d'abord en dehors du conflit).

Quant aux petits États, ils sont condamnés : les traités qui les protègent sont périmés : « Une autre question se pose, celle de savoir si tous les traités conclus au commencement du siècle dernier dans des conditions très différentes de celles d'aujourd'hui, si ces traités peuvent et doivent être maintenus en vigueur. » A quoi bon chercher, dans les archives de l'État belge, des documents pour le réquisitoire intenté après coup ? Le sort de la neutralité belge était décidé bien avant que M. de Below eût mis le pied dans le cabinet de M. Davignon... Car il faut se hâter. Prenant exactement le contre-pied du conseil de Bismarck, on entend bien « prévenir les desseins de la divine Providence ». « Nous devons nous souvenir que nous ne pouvons, sous aucun prétexte, éviter la guerre à laquelle nous sommes contraints par notre situation mondiale et qu'il ne convient nullement de la retarder outre mesure, mais au contraire de la provoquer dans les conditions les plus favorables (1). »

Les responsabilités de l'agression sont hautement réclamées. C'est en vain que les chefs actuels de l'Allemagne essayent de les rejeter. Toute l'intelligence allemande, toute la volonté allemande, les assumaient un an avant la guerre ; et elles les accepteraient peut-être encore, malgré la leçon déjà rude que leur apportent

(1) Toutes ces citations sont empruntées textuellement à l'ouvrage de BERNHARDI, *l'Allemagne et la prochaine guerre*, comme à l'exposé le plus récent et le plus populaire du système.

les événements. L'universitaire allemand, le militaire allemand, le diplomate allemand, associés dans la politique de l'étatisme et du militarisme, savent ce qu'ils font. Logiques avec eux-mêmes, ils appellent *l'agression injuste* de leurs vœux et acceptent le duel avec ce qui est et reste l'idéal de l'humanité.

Le système se tient, dans la doctrine comme dans les faits : du germanisme au pangermanisme, du pangermanisme au militarisme, du militarisme à l'impérialisme les passages sont franchis avec une rapidité foudroyante.

Mais il reste à voir la théorie descendre et prendre corps dans le domaine des réalisations : le militaire pangermaniste Bernhardt a pour instrument l'homme d'État diplomate Bülow. L'empereur Guillaume, visé certainement par Bismarck dans l'allusion prophétique qui vient d'être rappelée, les couvre tous deux de son impériale autorité.

Dès le début de son règne, Guillaume II est en rupture avec la conception bismarckienne : en lui, s'étaient réfléchies certaines aspirations auxquelles le vieux ministre se faisait une loi de résister. Né en pleine crise d'orgueil, nature éminemment réceptive, sans nuances et sans finesse, glorieux et amoureux du « paroître », il suivait le courant en prétendant le diriger. Il appartient à cette classe des hobereaux qui a pris la tête de la horde. Son défaut est celui que Bismarck avait dénoncé : la vanité. Certes l'intelligence ne lui manque pas : peut-être eut-il, un instant, l'intuition des grands maux

dont il serait responsable s'il s'abandonnait à l'esprit de conquête. Mais, l'âge venant, le regret de n'avoir pas laissé, comme ses aïeux, une trace militaire, la jalousie du futur, la pression des entourages, tout le porte sur les résolutions redoutables.

Précisément, l'homme qui devient le principal confident et conseiller de cette politique, le prince de Bülow, nous l'a révélée dans un livre de rancune et d'ambition dont on n'a pas saisi, peut-être, toute la portée et qui est le plus éclatant des aveux.

La doctrine de Bismarck y est franchement rejetée et reléguée dans les débarras de l'histoire. La politique nouvelle, la politique de conquête et d'expansion mondiale, y est au contraire proclamée, expliquée dans ses origines et ses développements, avec sa pointe pénétrant dans la chair de l'Angleterre. Sous les paroles artificieuses du diplomate, on découvre, sans peine, la brutalité des appétits avec le déchaînement des ambitions et des violences.

Le ministre disgracié et exilé a voulu réclamer sa place au soleil de l'histoire. Il s'est avancé sur le devant de la scène, criant : *Me, me, adsum qui feci*. Il prétendait partager la gloire du « grand dessein », sauf à flétrir l'insuffisance et la faiblesse de ses successeurs. Sa perspicacité en défaut ne prévoyait pas qu'à bref délai les grandes catastrophes traîneraient, d'elles-mêmes, à la lumière, les grands responsables.

Quoi qu'il en soit, nous avons le témoignage d'un des principaux artisans de la politique de proie, de l'homme qui présida, pendant douze ans, aux destinées de l'Alle-

magne. Bülow est le Bernhardi de la diplomatie : son livre *la Politique allemande* ne laisse aucune place au doute ni aux atténuations.

Par une anecdote, qui paraît bien un peu arrangée, il essaie de mettre le système nouveau sous le couvert du grand nom de Bismarck : il raconte que le directeur d'une des compagnies de navigation allemandes, le fameux Ballin, conduisit un jour Bismarck octogénaire à bord d'un des transatlantiques de la ligne Hambourg-Amérique. Bismarck n'avait jamais vu un bateau de dimensions pareilles. Il s'arrêta, jeta un long regard sur le port et aurait dit enfin : « Vous me voyez saisi et remué. Oui, voilà un temps nouveau, — un monde tout à fait nouveau!... » Et, de ce dire bien anodin, on conclut que « l'œil pénétrant du génie reconnaissait les nouveaux devoirs de l'Empire allemand dans la politique mondiale ».

En vérité, Bülow est trop fier de son rôle pour en attribuer la gloire à un rival, fût-ce l'illustre protecteur de ses premiers pas. Il se vante d'avoir vu plus loin et plus juste que qui que ce soit. Il précise, il donne les faits, les dates, les raisons qui inaugurent en Allemagne la politique d'expansion à outrance. Puisqu'il est mieux renseigné que personne, il faut l'en croire.

« ...Rendre possible la création d'une flotte suffisante était la première et grande tâche de la *politique allemande post-bismarckienne*, tâche immédiate devant laquelle je me vis placé moi-même, lorsque, le 28 juin 1897, à Kiel, à la même date et au même endroit où, douze ans plus tard, je demandai mon congé (voilà le bout de

l'oreille du mécontent), je fus chargé par S. M. l'Empereur de la direction des Affaires étrangères. »

Le 28 mars 1897, le Reichstag avait, en troisième lecture, adopté les propositions de la commission du budget, propositions qui comportaient des réductions considérables sur les demandes du gouvernement relatives aux armements maritimes et aux constructions navales nouvelles ou de remplacement. Après avoir nommé secrétaire d'État de la marine *un homme de premier ordre*, de Tirpitz, le gouvernement publia, le 27 novembre 1897, un nouveau projet de loi navale, dont le préambule s'exprimait ainsi : « Il s'agit de créer, dans un délai déterminé, une marine de guerre d'un effectif et d'une puissance suffisants pour assurer la protection efficace des intérêts maritimes de l'Empire. »

Tirpitz, une flotte de guerre, des intérêts maritimes, — le « rat de terre » se faisait « rat d'eau ». La politique, dont Bismarck avait, d'avance, signalé les périls, était inaugurée. Et elle s'ouvrait, comme il l'avait prévu encore, sous les auspices de l'orgueil et de la vanité. La fameuse formule : « Notre empire est sur les eaux » est de 1900.

Après avoir marqué les origines, le chancelier du coup de Tanger insiste sur le caractère nouveau du système : c'est ici qu'il revendique franchement son brevet d'invention et d'originalité : « Dans le riche trésor de notions politiques que nous a légué le prince de Bismarck, nous ne trouvons *nulle part*, pour nos tâches de politique mondiale, les principes généraux qu'il a fixés pour un grand nombre d'éventualités possibles dans

notre vie nationale. *C'est en vain* que nous cherchons, dans les résolutions de sa politique pratique, une justification pour les décisions que notre tâche mondiale nous oblige à prendre... Dans le discours du 14 novembre 1906, j'insistais sur ce point que les successeurs de Bismarck *ne devaient pas être ses imitateurs, mais ses continuateurs* (p. 28). »

Les dates étant fixées et le caractère nettement déterminé, l'auteur développe les raisons de la politique mondiale : accroissement de la population, insuffisance des subsistances, rivalité avec les autres nations, et surtout « volonté de puissance » et sentiment d'orgueil : « L'Allemagne entend n'être pas traitée dans le monde comme quantité négligeable (p. 102). »

La cause est entendue : on sait jusqu'où ces farouches erreurs ont porté le peuple qui en fut la dupe et l'Europe qui en est la victime. Mais, chose remarquable, ceux qui s'y abandonnaient avaient, jusqu'à un certain point, conscience de leur égarement : en effet, le prince de Bülow signale le double danger du changement de système, danger qui, en fait, devait se révéler même avant que l'auteur eût mis la dernière main à son ouvrage : 1° l'Allemagne assume la responsabilité de la rupture de l'équilibre dans le monde; 2° l'Allemagne sera contrainte de faire la part de son alliée, l'Autriche, et ainsi elle sera directement responsable de la rupture d'équilibre dans la politique européenne. Avec la perspicacité des ministres disgraciés, il dénonce d'avance, à son tour, la faute de ses successeurs :

« Le couronnement de notre puissance militaire par

la création de la flotte n'a d'autre signification qu'une augmentation et un renforcement de cette garantie de paix, *pour peu que la politique étrangère de l'Allemagne soit bien dirigée* (vous sentez le dard). De même que l'armée empêche que l'on ne porte à la légère le trouble dans les voies suivies par la politique continentale de l'Allemagne, de même la flotte s'oppose à toute perturbation de notre expansion mondiale... (Comme cette phrase dut être difficile à rédiger, car qui dit expansion mondiale dit *perturbation* !... « — Tu la troubles, reprit cette bête cruelle ».) Après avoir pris rang parmi les puissances navales, nous avons paisiblement continué notre route antérieure : la nouvelle ère de politique mondiale allemande *sans fond ni rive*, que l'étranger pronostiquait partout, ne s'est pas ouverte... »

Elle s'est ouverte malheureusement, et il était inévitable qu'elle s'ouvrît. La digue rompue, les flots se précipitèrent. L'Allemagne, puissance de proie, était lâchée, comme un corsaire, sur cet océan *sans fond ni rive* où la tempête s'est, par la volonté d'hommes impuissants et orgueilleux, si affreusement déchaînée.

En tant que polémiste, Bülow signale aussi l'autre danger. Il le connaissait bien, car, comme ministre, il l'avait créé : « L'annexion définitive des provinces de Bosnie et d'Herzégovine, que l'Autriche occupait depuis 1878, provoqua une grande crise européenne. La Russie protesta contre l'acte de l'Autriche, etc. J'annonçai sans ambages dans mon discours au Reichstag que l'Allemagne était résolue à rester attachée *à tout prix* à l'alliance avec l'Autriche-Hongrie... »

Le « à tout prix » était décisif. L'Autriche, une fois lâchée, n'avait plus de frein. Ses ambitions devaient s'accroître avec la puissance de son alliée. Puisqu'elle disposait de l'immense force militaire et mondiale de l'Allemagne, comment n'eût-elle pas été, à son tour, enivrée? Dès lors, la politique européenne de l'Autriche mène tout, y compris la politique mondiale de l'Allemagne, qui, à Algésiras, avait subi le chantage de son hypocrite partenaire.

On était arrivé au tournant redoutable prévu par Bismarck : « L'Allemagne commettrait une grande folie si, dans les questions d'Orient auxquelles elle n'a aucun intérêt spécial, elle voulait prendre parti avant les autres puissances directement intéressées... Nous ne devons pas nous laisser forcer la main ni par l'impatience, ni *par quelque complaisance consentie aux dépens du pays*, ni par un sentiment quelconque de *vanité*, ni par des *provocations d'amis*, etc., etc. » On se laissait forcer la main.

Jamais le monde, jamais l'histoire ne comprendront que l'Allemagne par complaisance, et sans y être portée *par ses intérêts vitaux*, ait précipité le monde dans une telle guerre, — et de telle conséquence — pour seconder le caprice orgueilleux de la bureaucratie viennoise voulant accabler une petite puissance libre, la Serbie, et qu'elle se soit laissé ainsi entraîner par les *provocations* de ses dangereux amis.

La faute et les raisons de la faute sont maintenant en pleine lumière : une politique mondiale, fille de la vanité, fille de l'orgueil, s'est abandonnée, par complaisance et par aveuglement, aux instincts de la race

au lieu de les contenir et de les refréner. Le dilemme absurde proclamé par les professeurs et les militaires : *politique mondiale ou décadence*, a été souscrit par les diplomates et les chefs d'État. Peu à peu, on s'habitua à l'idée que l'Allemagne était la maîtresse du monde et qu'elle pouvait tout se permettre.

D'autre part, les alliés nécessaires, indispensables, abusent de ce vertige : eux aussi ont leurs appétits et leurs ambitions à satisfaire ; l'expansion *kaiserlich* répond à l'ambition impérialiste. La politique mondiale, — ainsi que son nom l'exprime, — menace l'univers. La guerre devient la seule pensée et la seule issue : « Nous devons nous souvenir que nous ne pouvons, sous aucun prétexte, éviter la guerre à laquelle nous sommes contraints par notre situation mondiale et qu'il ne convient nullement de la retarder outre mesure, mais, au contraire, *de la provoquer* dans les conditions les plus favorables. »

Tout est logique, tout se tient.

Cette guerre, avec ses surprises, ses violences, ses abominations, les régressions qu'elle entraîne, ne fait que réaliser le naturel, le passé et l'enivrement d'une race : c'est un prodigieux phénomène d'auto-suggestion par l'orgueil et dans l'outrance.

Doctrines de puissance, négation du droit international, rupture déclarée avec le reste du monde, anéantissement des faibles et des désarmés, le système est essentiellement allemand ; pour préciser encore, il est « allemand moderne », « allemand de la « culture », allemand « Guillaume II ». C'est, non seulement le

retour aux vieux instincts barbares, mais le dernier cri du style berlinois et munichois.

Que va devenir ce système, cette doctrine, ce style, ce « grand style », en comparaisant devant le tribunal universel, devant le *juste rigide*?

Va-t-il triompher? L'homme contemporain se ralliera-t-il aux nouveaux préceptes, au nouvel évangile prêché par le barbare allemand? Restaurera-t-il les autels du dieu Mars, du vieux Tuiston des bois, retombera-t-il sous le joug de la force brutale que, pendant des siècles, il s'est efforcé de soulever? Ou bien le funeste génie allemand l'enfoncera-t-il dans le borbier sanglant où la civilisation de la justice, de la liberté et de la paix sombrerait?

Oui, c'est le coup de partie. Et il s'agit d'un pari plus grave que celui de Pascal, puisqu'il intéresse l'espèce entière et non pas seulement l'individu. Par le problème de cette guerre, tel qu'il est posé, l'homme va prononcer le verdict sur soi-même. Selon qu'il choisira, il persévéra dans le bien ou s'endurcira dans le mal. L'humanité tout entière verra son sort réglé pour des siècles : ou une grande servitude ou une grande libération !

III

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, SOCIALES, MORALES
DE LA PRÉSENTE GUERRE

Ou une grande servitude, ou une grande libération!... Il fallait que le débat s'ouvrit; puisque le problème existait au fond des âmes, il fallait qu'il se produisit au grand jour; il fallait que la plaie fût débridée et que l'humanité s'étendit elle-même sur la table de dissection, qu'elle se soumit à l'opération redoutable, qu'elle ouvrit les viscères et mit le venin à nu, — et qu'elle délibérât.

L'histoire amasse, dans ses lointaines préparations, les matériaux des grandes catastrophes. Les générations qui se succèdent ne peuvent que gagner du temps et retarder l'événement : elles apparaissent et disparaissent, recevant du passé et léguant à l'avenir la crainte et l'espoir, — heureuses d'avoir échappé aux maux qui les menacent, mais certaines que leurs descendants n'y échapperont pas.

Les passions humaines, soumises aux lois de la nature et à la volonté divine, sont elles-mêmes la cause de ces maux terribles dont elles ont horreur, qu'elles déchainent et qui les déchainent inéluctablement.

Plus les intervalles entre les catastrophes sont longs, plus les précautions les retardent et plus l'accumulation des éléments de destruction devient redoutable. L'histoire, comme la nature, procède à la fois par évolution et par révolution.

La guerre de 1914 apparaît, dès maintenant, comme une de ces crises dans lesquelles l'humanité, réveillée par la souffrance, aborde les douloureuses croissances et se mesure, une fois de plus, avec le problème de sa destinée.

Les grandes époques sont toujours précédées de grands bouleversements : le christianisme perça sous les ruines de l'Empire romain ; la Renaissance fleurit sur les désastres de la guerre de Cent Ans ; le monde moderne est le fils de la Révolution.

Il suffit, pour chacun de nous, de faire un retour sur soi-même pour découvrir le mécanisme de ces brusques changements : par ces terribles désastres, l'homme se trouve placé soudain en face du problème de la mort ; l'abîme insondable que la religion et la philosophie ont signalé, tout à coup, il le voit béant devant lui.

La vie individuelle n'est qu'un millième de seconde sur le cadran du temps ; c'est à peine si elle perçoit, dans un éclair, le rapport de ce qui passe à ce qui dure, de l'éphémère à l'Éternité. Il en est de même de la vie des sociétés. Elles peuvent se bercer au rêve de la durée, au rêve de la paix, à la grâce et au sourire des choses. Leur existence n'est qu'un passage : les plus heureuses sont celles qui sont le plus cruellement visées par la jalousie du Destin. La Belgique s'abrite en vain derrière sa sagesse et sa bonhomie inoffensive et souriante, la Serbie derrière sa pauvreté et son héroïsme : le vent se lève ; le roc lui-même est arraché et roule dans la tempête.

Nous sommes à une de ces heures : le cyclone est

déchaîné ; sans doute ses ravages s'étendront jusqu'aux limites de la terre. Ou la paix se réfugiera-t-elle ? La peur elle-même n'est plus une voie de salut. C'est un trouble universel, une agonie sans rivages. Chaque société humaine, chaque individu est entraîné dans le remous.

La grandeur de l'enjeu fait la grandeur du risque : ce n'est pas une portion de l'héritage humain qui est mise sur le tapis sanglant, c'est le trésor tout entier. L'homme n'accumula son épargne que pour la livrer à cette formidable partie : comme un joueur, il court après sa mise et se dépouille de tout pour gagner tout ou perdre tout.

On dirait, vraiment, que l'appareil des grandes découvertes pacifiques ne s'est si prodigieusement accru que pour servir à ces immenses massacres. La terre, la mer, l'air et le feu obéissent pour répondre au besoin qu'a l'homme de tuer vite et beaucoup. Pas un élément qui ne soit devenu un instrument de mort. Les plus vieilles armes, la pierre, le couteau, la grenade se mesurent avec les 75 et les 77 corrigeant d'eux-mêmes le recul, avec les canons tirant à 30 kilomètres, les mitrailleuses fauchant un bataillon, les poudres sans fumée, les gaz asphyxiants, les liquides enflammés. Les moteurs mécaniques précipitent la course à la mort. Locomotives, automobiles, bicyclettes, toutes les machines prennent la course sur les routes multipliées. La physique, la chimie s'épuisent en inventions. Le génie humain est à bout de souffle. Il n'y a pas assez de fer,

de cuivre, de charbon, de pétrole dans les entrailles de la terre. Vite, vite, il faut mourir!

En même temps, les obstacles se multiplient pour laisser à la mort le temps de rejoindre : la tranchée, le fil de fer barrent la route; les chevaux de frise, la barricade, les levées de terre, la muraille, le béton armé s'entassent, se tendent, se hérissent sur des milliers et des milliers de kilomètres. Ces armées, qui ne respiraient que la vitesse, ne peuvent plus faire un pas. Séparées par une ligne infranchissable, la moitié du genre humain ignore l'autre moitié.

Le télégraphe, le téléphone, la télégraphie sans fil, les signaux, les fanions, les réflecteurs, les projecteurs, tout ce qui rayonne, tout ce qui vibre conjure avec la mort et travaille à ce qu'elle ne s'égare pas. Les états-majors, en lisant la carte, lisent la pensée; ils captent l'image, le chiffre, le film qui leur révèle le champ de bataille, à l'abri de la poussière du combat. La force du monde est évoquée : elle obéit à l'homme et porte au loin ses ordres de mort.

Cuirassés et sous-marins, mines et torpilles poursuivent à la surface ou au fond des océans le duel scientifique et sauvage. Aéroplanes, zeppelins, hydroplanes, chassent dans les airs, comme des oiseaux de proie. Le matériel de cette guerre est infini. Les intendants ont dénombré et mobilisé toutes les ressources de toutes les nations. On a ouvert un compte « profits et pertes » où le passé et le présent sont liquidés; maintenant, on engage l'avenir. On a vidé les bas de laine et les coffres-forts, on mange le blé en herbe; on emprunte

sans scrupule et sans frein. Les familles perdent les héritiers et dévorent les héritages. Jamais on n'a vu un tel gaspillage ni un tel désintéressement. Tout le vieux est jeté au bûcher : on fera du neuf avec la cendre des foyers et la cendre des morts... Il suffit d'y réfléchir un instant pour comprendre que l'immensité des sacrifices ne peut être payée que par une magnifique récompense.

Dans le domaine social comme dans le domaine de la matière et, — ainsi que nous allons le dire bientôt, — dans le domaine moral, cette guerre emploie toutes les ressources, surexcite toutes les facultés humaines : chaque individu et chaque groupement a pris la mesure de sa propre intelligence pour en tirer le maximum de rendement.

Mais, parmi les problèmes d'ordre social, le plus grave peut-être est celui-ci : dans quelle proportion l'homme, animal sociable, doit-il subordonner sa capacité d'action à la capacité d'action du groupe, dans quelle mesure doit-il rester maître de son initiative propre ou l'engager comme un apport, une part de collaboration disciplinée dans le travail commun? C'est, — pour emprunter le langage des pédagogues d'outre-Rhin, — le duel de l'individualisme et de l'organisation ; c'est le vieux duel de l'autorité et de la liberté.

Nous sommes à une phase nouvelle du grand débat, et nous n'éprouvons nul embarras à suivre les polémistes allemands sur ce terrain.

La vie universelle n'est qu'action et réaction : nous

venons de traverser une période d'individualisme dont le danger était l'anarchisme; nous retournons, sans doute, vers une période de discipline dont le danger, d'ailleurs présent devant nos yeux, est le militarisme. Les deux principes sont en lutte : c'est encore une des grandeurs de cette guerre.

La crise n'est pas sans analogie avec celle qui mit fin au moyen âge : la guerre de Cent Ans. Les dix siècles postérieurs à la chute de l'Empire romain avaient, par réaction contre l'extrême centralisation de l'Empire, arraché le sceptre à l'autorité impériale et travaillé à la dispersion du pouvoir : « Ce qui caractérise cette période, c'est l'émiettement et la localisation de la souveraineté. Chaque région, chaque province, chaque district s'isole de la région, de la province et du district voisins : chaque famille, et l'on pourrait dire parfois, dans chaque famille, chaque individu fait de même. L'État est un miroir brisé (1). »

Mais après de longs siècles, le bénéfice du système s'épuise, et les maux qu'il cause deviennent insupportables : le particularisme féodal et communal apparaît impuissant et odieux. On réclame le retour à la règle ancienne. Le monde a besoin d'une discipline et, d'un mouvement unanime et spontané, il réclame du pouvoir la restauration du pouvoir : d'où l'essor de l'État moderne, et, en France particulièrement, de la Royauté. Toujours, dans les grands désordres, l'État grandit... Et voici que, de nos jours, le même problème

(1) *La France en 1614*, p. 77.

est posé. Plus particulièrement dans le domaine économique, l'autorité de l'État s'est trouvée débordée. On a usé et abusé des commodités et des tolérances de l'individualisme. Le capitalisme s'est constitué en puissance dérégulée. Les grandes compagnies, les puissantes coopérations ont créé un nouveau genre de féodalisme, — des États dans l'État. Et ce désordre eut pour effet, direct ou indirect, l'anarchisme.

Eh bien ! la tendance nouvelle est de rendre à l'autorité sociale la maîtrise que les conjurations particulières lui ont dérobée.

L'Allemagne, État nouveau, adaptant plus facilement son outillage aux besoins modernes, représente, dans ce sens, un type plus avancé : elle a senti se préciser en elle la tendance vers l'universelle organisation ; elle devient la puissance initiatrice de l'étatisme moderne dans l'ordre militaire, politique et économique : elle ne crée pas, mais elle applique. Le résultat est cette mécanisation de la vie publique, qui a fait le jumelage des disciplines nouvelles avec les instincts de proie de la race : « Le peuple allemand tout entier, ouvriers, professeurs, agriculteurs, commerçants et industriels, est unanime à déclarer : sans le militarisme, point de culture intellectuelle allemande... » « *Non, nous ne suivrons pas le bon conseil que nous donnent nos ennemis de nous débarrasser de notre militarisme. Nous en aurons toujours besoin, non seulement pour nous protéger sur terre et sur mer et garantir la paix, mais aussi parce que le devoir du service militaire universel est devenu pour nous le moyen d'éducation qui donne à notre jeu-*

nesse l'agilité physique et la fidélité au devoir, même en temps de paix (1). »

Voilà le système.

Eh bien ! nous sommes prêts à accepter, de cette leçon, ce qui doit être retenu. La guerre actuelle oppose les deux principes : on jugera, à ses résultats, quelle dose d'autorité, — mais aussi quelle dose de liberté, — conviennent aux peuples modernes pour accomplir leur tâche et maintenir la cause de la civilisation.

Dès maintenant, il est certain que l'organisation et le militarisme n'ont pas apporté au peuple allemand la supériorité incontestée qu'ils lui avaient promise. Le magister s'est trompé. La guerre n'a pas été cette promenade aisée que le militarisme se promettait ; elle se prolonge et atteint le peuple allemand dans les racines de son être. Au point de vue civil, « l'organisation » de l'alimentation n'a été qu'une cascade d'erreurs : on tue les cochons parce qu'il n'y a pas de pommes de terre et on jette les pommes de terre parce qu'il n'y a plus de cochons.

Par contre, le libéralisme désordonné à tendance anarchiste, l'individualisme à outrance a dévoilé aussi ses faiblesses. Surpris dans ses berquinades pacifistes, il doit convenir qu'il ne suffit pas de se faire mouton pour supprimer les loups.

Nous ne sommes pas encore en mesure de donner les résultats de la cruelle expérience que le monde fait en

(1) VON BÜLOW, *le Militarisme et la culture intellectuelle allemande*. — Wilhelm WUND, *Die Nationen und ihre Philosophie*. Leipzig, 1913. Cités par A. Van Gennep, p. 42.

ce moment. Mais il est probable que l'immense appareil que la guerre a mis en mouvement trouvera sa règle rien qu'à la façon dont il se comportera : une fois de plus, la fonction créera l'organe. L'armée victorieuse, qui sera une « nation armée », deviendra sans doute l'image de la future société.

Une discipline acceptée et volontaire, un but unique, une tâche commune, l'esprit de devoir et l'esprit de sacrifice, l'ordre et la règle avec l'abnégation et le dévouement, telles seront les bases probables de la future société, qui sera comme le prolongement de l'organisme incomparable qui l'aura fondée. Le peuple armé aura pour fils le peuple organisé.

Si puissantes que soient la mobilisation matérielle et la mobilisation intellectuelle, elles ne sont que l'expression de la mobilisation morale : n'est-ce pas là l'épreuve suprême? Reprenons le mot de Proudhon : « La guerre est un fait de la vie morale bien plus que la vie physique et intellectuelle. »

Ce qui se dépense de force morale dans les événements auxquels nous assistons est invraisemblable. S'il y avait un manomètre pour cela, on constaterait que le graphique de notre temps monte en flèche bien au-dessus de celui de n'importe quel autre temps. Le cœur du monde dormait avant cet incomparable réveil.

Et cette dépense est universelle. Toutes les nations engagées ont un coefficient surélevé. L'énergie, l'endurance, le mépris de la douleur et de la mort, le sacrifice individuel, le sacrifice collectif, l'exaltation patriotique,

l'exaltation religieuse, la résignation à la volonté divine, le stoïcisme, le renoncement sous toutes ses formes, le courage, l'héroïsme, la pitié, l'humilité, quel Livre des Martyrs ou quelles Vies des Saints en offriraient des manifestations plus éclatantes? Plaignons les neutres : ils ne connaîtront pas ces « élévations » sublimes. L'humanité grandit de cent coudées. Si l'on pouvait recueillir le dernier murmure du soldat qui tombe, si l'on pouvait contempler cette âme à nu au moment où elle rompt le lien, si on confessait ces belles et jeunes morts, que recueillerait-on, mon Dieu? Vous avez fait l'homme à votre image, est-ce donc pour qu'il subisse avec tant d'amour votre loi?

Voici Plutarque, voici Corneille, voici Pascal, voici *l'Imitation de Jésus-Christ* :

BLANDIN, capitaine au 140^e d'infanterie : coupé de son régiment et grièvement blessé dans un combat qu'il avait livré avec les quatre cents hommes qu'il conduisait, a refusé de se laisser emporter en disant à son lieutenant : « Le salut de la compagnie seul importe; prenez le commandement et continuez. »

BÉDUCHAUD, soldat de 2^e classe au 49^e régiment d'infanterie : blessé à l'épaule le 3 septembre, ne pouvant se servir de son arme, se propose pour transmettre les ordres. Envoyé à l'ambulance par son capitaine, il en revient après un pansement sommaire, « pour ne pas encombrer l'ambulance », dit-il, et reprend sa place dans le rang. Dans une autre affaire, se trouvant en face de deux sous-officiers allemands qui lui crient : « Haut les mains! » tue l'un d'eux, blesse le second de sa baïonnette et lui donne à boire après l'avoir désarmé.

PROVOST (G.-L.), capitaine au 281^e d'infanterie : a été atteint, le 22 septembre, d'une balle qui lui a traversé la poitrine en lui fracturant l'épaule pendant qu'il faisait exécuter un bond en avant à sa compagnie; est resté debout, continuant à la diriger pendant trois quarts d'heure; puis, ayant perdu beaucoup de

sang, est tombé évanoui. Revenu à lui, s'est relevé et a repris le commandement de son unité; ne s'est rendu au poste de secours que sur le commandement de son chef de bataillon. Évacué sur une voiture, en est descendu pour laisser sa place à un soldat qui lui paraissait plus atteint que lui, et a parcouru ensuite 10 kilomètres à pied, malgré une forte hémorragie, pour se rendre au convoi sanitaire.

N'est-ce pas, ensemble, toutes les formes du courage et de la vertu?

Encore une fois, chez tous ces peuples engagés dans la lutte, il en est ainsi. J'ose dire cependant que la France offre le plus remarquable exemple de beauté collective : cette race s'est retrouvée elle-même. Verdun flambera sur l'horizon de l'histoire comme un volcan d'honneur. Certes les soldats allemands sont pleins de courage : ils marchent en rangs serrés au-devant de la mitraille. Mais le soldat français, qui a tenu, avec des moyens inférieurs, contre une ruée préparée de longue main, le soldat français qui arrêta l'avalanche au revers de la pente et alors qu'elle battait les murs de la ville, est incomparable ; cette ténacité, cet élan, cette endurance sous le feu, dans la tourmente et dans la mort, voilà vraiment la conduite d'une grande armée et d'un grand peuple, voilà qui rassemble et qui explique toutes les pages de notre histoire. Comme individu historique, la France s'est maintenue au plus haut rang.

Dans le monde entier l'exemple rayonnera. D'ailleurs, nous avons convoqué l'univers sur notre territoire pour nous grandir encore de son secours et de sa confiance. Indiens, Africains, Australiens, tous remporteront dans leur pays, comme nos amis les Anglais et les Belges,

comme nos alliés les Russes, l'image ineffaçable de ce qu'ils ont vu sur ce sol trois fois sacré. « Passant, va dire à Sparte... » Ces Thermopyles de la civilisation seront un lieu de pèlerinage pour le genre humain délivré. Les souvenirs et les leçons resplendiront pendant des siècles sur ces collines épiques.

L'enseignement moral de Verdun est grand à jamais. Mais il est quelque chose de plus surprenant en sens inverse : c'est l'assaut qui fut donné consciemment à la loi morale par le cynisme allemand. Cela aussi est une date, et non moins importante que l'autre.

Oui ou non, existe-t-il une morale acceptée par tous les hommes, par tous les peuples, par toutes les philosophies, par toutes les religions? Dans tous les catéchismes, il est écrit : Tu ne tromperas point, tu observeras ta parole, tu ne mentiras point, tu ne feras pas le mal pour le mal, tu ne frapperas point des innocents.

Oui ou non, ces règles se sont-elles transposées dans le droit international? Les sociétés ont-elles des principes moraux qu'elles doivent, elles aussi, observer? C'est à ces règles particulières et publiques, pour la plupart consenties et signées par elle, que l'Allemagne s'est soustraite de parti pris. Frappée d'une folie orgueilleuse, elle se mit « au-dessus de tout », c'est-à-dire au-dessus de l'humanité. La théorie allemande du *droit de la force*, de la *volonté de puissance*, est maintenant bien connue, clairement élucidée. Dans les écoles, on propage chez les enfants ce décalogue.

Satanique perversion des plus nobles principes! Pré-

tend-on forger un nouveau cœur humain où la violence et la haine tiendront la place de l'amour et de la pitié? Déjà, il a quelques années, les derniers survivants de « l'Allemagne sentimentale » discernaient cette dégénérescence et cette régression du sens humain : le prince de Hohenlohe, qui fut chancelier de l'Empire avant Bethmann-Hollweg, écrivait dans ses *Mémoires* : « La loi naturelle de la lutte pour l'existence a revêtu un caractère qui fait songer aux phénomènes du règne animal et qui fait craindre une évolution en ligne descendante. » Il jugeait d'après ce qu'il voyait autour de lui.

Et la brutalité des faits jalonne, maintenant, cette ligne descendante. L'invasion de la Belgique et des départements du nord de la France avant la victoire de la Marne fut une pure sauvagerie délibérée. Les soldats allemands disent eux-mêmes : « Ce que nous avons fait n'est rien à comparer avec ce qui nous fut commandé ! » Les faits d'atrocité, les 6 000 civils fusillés sans jugement, les prêtres tués, blessés ou trainés en captivité, les villages incendiés, les femmes et les enfants passés au fil de la baïonnette, le pillage en règle de toutes les provinces occupées, tout cela est pleinement avéré, indiscutable. Nous avons les noms, les preuves, les serments (1). Toutes les formes de la violence, le mensonge, la mauvaise foi, la trahison, la délation, le sadisme, ont étalé si largement leur souillure que la

(1) Voir, notamment, ce martyrologe qu'est le *Dernier Livre gris belge* : *Réponse au Livre blanc allemand du 10 mai 1915* : « Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs. »

tache ne peut plus être effacée : c'est une perversion complète et généralisée.

On nie; les bourreaux cherchent à jeter un voile sur les faits; ou bien encore ils disent : « N'en parlons plus, c'est le passé. » On en parlera toujours. Les voilà pris, tout à coup, de respect humain. Que ne respectaient-ils la vie et l'honneur des hommes et des femmes quand ils étaient ou se croyaient les maîtres?

« Ce sont des incidents ! » — Mais niera-t-on que des populations par centaines de mille aient été traînées en esclavage sous le vocable menteur de « prisonniers civils ? » Le « prisonnier » est un soldat qui se rend et qui met bas les armes. Il n'y a pas de « prisonniers civils ». Le prisonnier civil est un esclave. Les négriers d'Afrique ne faisaient pas autre chose : le rapt, la dispersion des familles, la concentration dans des camps de mort, tout ce que la cruauté la plus raffinée peut inventer pour faire souffrir des innocents, tout cela se perpétue sous nos yeux.

La philosophie et l'histoire n'ont pas une minute à perdre pour inscrire sur leurs tablettes cet autre phénomène de psychologie collective. J'ai dit tout à l'heure la tension maxima de l'âme dans le bien, voilà maintenant sa tension maxima dans le mal.

Et c'est pourquoi, le grand duel étant engagé dans l'âme des hommes, dans l'âme des sociétés, l'issue de cette guerre ne peut être qu'une grande servitude ou une grande libération.

La victoire allemande eût livré le monde à l'exploita-

tion du plus effarant orgueil que les siècles aient connu. Que d'autres siècles il eût fallu pour réparer ce caprice du Destin ! Le péril est heureusement écarté. D'ores et déjà, le fauve est entouré de la circonvallation qui a borné sa course. Demain, il sera traqué et se rendra à merci. Car la justice éternelle ne peut être injuste et la raison ne peut pas ne pas avoir raison : autrement, le monde périrait.

L'humanité sera donc libérée. Comme dans la légende antique, Andromède sera délivrée de ses chaînes et elle apparaîtra dans sa noble et éclatante nudité. Il fallait, sans doute, cette épreuve, pour qu'un fonds d'instincts destructeurs et d'ancestrales barbaries fût nettoyé. Ce grand cataclysme prépare une magnifique rénovation. Elle se fera par la *raison* au nom de la *justice*. Ce mysticisme, le vrai, celui pour lequel périssent tant de braves gens, couvrira de son prosélytisme la terre entière.

Les documents diplomatiques eux-mêmes tirent leur argument de la loi morale. Le président de la République américaine s'exprime en ces termes : « J'estime comme un devoir de prévenir l'Allemagne que, à moins qu'elle n'abandonne sa guerre de terreur et de crimes, le gouvernement des États-Unis devra rompre avec elle ses relations. »

« Guerre de terreur et de crimes », voilà le nom dont la guerre allemande sera flétrie dans l'histoire. Le verdict est prononcé. Le président Wilson a parlé au nom de l'humanité tout entière. C'est le sus à la bête qui a rompu « la loi de la jungle », la loi des sociétés humaines.

Il fallait que le problème fût posé, une fois encore, dans les termes les plus larges et dans une catastrophe qui ébranle la planète : barbarie ou civilisation ! Par la science, par l'intelligence, par le courage, par la vertu, la formidable régression nous sera épargnée.

Raison, justice, tels seront les deux facteurs sur lesquels se reconstituera la société des peuples. Aujourd'hui porte demain en ses flancs. C'est pour la liberté et pour la justice, pour ces vieux mythes séculaires, que ces jeunes gens tombent. Leur sang est pur : l'humanité sera, par lui, purifiée.

15 juin 1916.

CHAPITRE II

LE PROBLÈME DE LA PAIX

I

DE LA GUERRE A LA PAIX

Le sophisme, qui trompe, plus ou moins, les peuples allemands, consiste dans l'affirmation, — mille fois répétée, jamais sérieusement combattue en Allemagne, — que l'Allemagne a été attaquée par les puissances, et qu'elle lutte uniquement pour son existence, pour sa liberté. L'Empereur aimait la paix; c'est contre sa volonté que l'Europe et le monde ont été jetés dans la guerre : « Je n'ai pas voulu cela ! »

Sur les origines immédiates de la guerre, la lumière est faite. L'histoire n'aura, sans doute, aucun élément décisif à verser au débat. Quand elle pénétrera dans les archives secrètes, elle éclaircira peut-être le point resté douteux de savoir si c'est l'Autriche qui a entraîné l'Allemagne ou l'Allemagne l'Autriche. Mais le fait de la « volonté d'agression » de la part des Empires du Centre résultera autant des actes d'une politique suivie

que des faits diplomatiques immédiatement antérieurs à la crise (1).

S'élevant de « l'incident » au « permanent », l'histoire reconnaîtra, sans doute, comme raisons profondes de la guerre : l'esprit d'invasion naturel à la race allemande, la folie orgueilleuse résultant des trop faciles victoires de 1866 et de 1870, l'ivresse d'un enrichissement prodigieux dû à un système industriel, commercial et financier en partie artificiel. Elle dépouillera du prétendu mysticisme dont on a voulu la parer une décision froidement prise et dont le caractère est foncièrement réaliste ; tout au plus, reconnaîtra-t-elle quelque infime appoint idéaliste dans la thèse de ces « satanés professeurs » dont parlait Palmerston. L'histoire résumera l'ensemble de ces dispositions avérées dans une expression désormais classique : le *militarisme prussien*. Elle dira comment le militarisme était la modalité agressive du système pangermaniste exposé par Bülow dans son livre *la Politique allemande*, et elle notera comme décisif l'aveu échappé à Jagow : « Au conseil tenu à Potsdam, les militaires l'ont emporté sur les civils. »

Le « problème de la guerre » nous a paru se résoudre en ces termes : guerre injuste, guerre agressive, guerre préparée, délibérée et déclarée ; elle accable, non seulement le gouvernement allemand, mais le peuple allemand sous le poids des plus lourdes responsabilités.

(1) On lira avec intérêt l'ouvrage, probablement éclairé par une documentation serbe, de M. Pierre BERTRAND, *l'Autriche a voulu la guerre*. Bossard, in-8°.

Avec les conséquences si étrangement disproportionnées entre les desseins et les résultats, la guerre de 1914 est le type de la guerre détestable. Cataclysme inouï, crime effrayant de lèse-humanité, elle est la preuve éclatante de l'insociabilité persistante de l'Allemagne prussienne parmi les autres peuples européens.

En ce qui concerne la « volonté de la guerre », la contre-épreuve résulte de l'examen des « buts de la guerre ». L'opinion allemande, la presse allemande, les chefs allemands ne cessent d'agiter cette question. Or, dans une si ardente polémique, les uns et les autres ne prennent en considération qu'un seul et unique point de vue : l'intérêt de l'Allemagne. Jamais, une seule fois, on n'a envisagé, jusqu'ici, entre Rhin et Niémen, le véritable problème qui est celui-ci : comment, après la guerre, réglera-t-on les affaires de l'Europe et les affaires du monde pour que l'humanité respire et soit plus heureuse? Pas une seule fois, la considération *des autres* n'a forcé l'attention du brutal et aveugle égoïsme des Allemands. Preuve qu'ils ont fait la guerre uniquement pour satisfaire cet égoïsme, puisqu'ils entendent encore ne la conclure que pour des fins égoïstes, n'ayant ni admis ni aperçu même la nécessité de règlements larges et humains comme issue et conclusion de ce formidable événement.

Dans les « fins de la guerre », telles que les exposent soit les plus excessifs, soit les plus modérés, il s'agit toujours d'une bonne affaire pour l'Allemagne : rien de plus. Les six grandes associations industrielles et agricoles formulent ainsi leurs réclamations : « La sécurité

de l'empire d'Allemagne dans une guerre future nécessite impérieusement la possession de toutes les mines de minettes, *y compris les forteresses de Longwy et de Verdun*, sans lesquelles cette région ne saurait être défendue. La possession de grandes quantités de charbons et principalement de charbons riches en bitume qui *abondent dans les bassins du nord de la France* est au moins aussi importante que le minerai de fer pour l'issue de la guerre... En résumé, on peut dire que les buts que l'on se propose pour nous assurer une économie durable sont, en ce moment, ceux qu'il faut pour garantir notre force militaire, notre indépendance et notre puissance politique, d'autant plus qu'étendre nos possibilités économiques, c'est multiplier les occasions de travail et servir ainsi notre classe ouvrière. »

Avec plus de modération (sans doute sous l'influence des récents événements militaires), le premier ministre bavarois Hertling dit, le 31 août, au journaliste Wiegand : « L'existence de l'Allemagne, son indépendance comme nation, la sécurité future de son peuple pour son développement pacifique au point de vue économique, industriel et politique, voilà les buts de guerre de l'Allemagne, voilà ce que défend le peuple allemand et pourquoi il verse son sang; voilà pourquoi nous combattons. »

Étant donné les atténuations que comporte une parole officielle, l'objectif du ministre est le même que celui des corporations : les Allemands ne parlent que d'*eux*, ne songent qu'à *eux*, à *leurs* intérêts, à *leur* prospérité, à *leur* bien-être. L'Allemagne, puissance de proie, est

tombée sur le monde comme sur une proie. Même maintenant, elle ne s'est pas encore aperçue que l'Europe et le monde, puisqu'ils ont été troublés dans leur repos, entendent n'y rentrer que quand ils auront assuré et garanti à l'humanité une vie paisible sous un régime politique et économique équitable.

Le véritable problème de la paix réside donc dans l'antagonisme fondamental entre le système que les empires de proie se sont fabriqué de la guerre et celui que s'en est fait le reste du monde. Qu'ils discutent les « buts de la guerre », on ne prendra nul souci de leurs polémiques, tant qu'ils n'auront pas admis qu'il s'agit d'autre chose que des débouchés économiques de l'Allemagne, de l'expansion matérielle et matérialiste de l'Allemagne. Se bornant à cela, ils n'effleurent même pas le sujet. S'ils croient que leurs ambitions et leurs convoitises, grandes ou petites, l'achalandage de leur boutique, la vente de leur camelote expliquent et excusent l'effroyable boucherie, ils se trompent : plus ils insistent, plus ils irritent. Un tel manque de tact les rend haïssables et les isole du reste de l'humanité.

Ils ne s'aperçoivent donc pas que la raison humaine, toute la raison humaine (et la leur peut-être bientôt) répudie et répudiera ces « buts » mesquins et bas ! Puisqu'ils ont déclaré la guerre au monde, le monde la leur fait pour les réduire à l'impuissance et refouler l'exemple et l'erreur de leur brutale insociabilité.

Comme des enfants gourmands et volontaires, ils troublent la maison par leurs cris, leurs exigences, leurs colères. Nous demandons une vie tranquille et

noble, avec les plus hauts buts humains, la justice, la fraternité, la liberté! Peuple jeune et de formation récente, de croissance trop prompte et mal réglée, ce gros garçon encombrant n'a pas encore compris tout cela. Il ne songe qu'à élargir sa place, fût-ce au détriment des autres. Il va s'apercevoir qu'il y a une règle pour tout le monde. Les Allemands ont besoin d'une correction, d'une leçon et d'une entrave. Un régime sévère, une autorité forte sont nécessaires pour leur apprendre à vivre. Ou ils céderont et se rangeront à la loi commune, ou ils s'obstineront dans leurs caprices et dans leur orgueil : en ce cas, les précautions seront prises pour les refréner à l'avenir. En un mot, il s'agit de leur inculquer la loi de la morale et des convenances internationales qu'ils ignorent encore. Il faut qu'ils changent de conduite et, pour cela, qu'ils changent de doctrine et de professeurs.

Renoncer aux instincts de rapine et de proie, au parjure et à la cruauté, c'est la première condition pour être admis dans une société civilisée.

Tenir compte de la vie et de la liberté des autres, c'est le premier principe de la justice.

Modérer ses désirs et ses passions, c'est la première règle de la sagesse.

La leçon de la guerre apprendra, une fois de plus, aux violents que ce sont là les modalités essentielles de toute paix.

Ayant considéré, dans la première étude, le caractère matériel et moral de la guerre, je vais essayer de

dégager, dans celle-ci, les conditions matérielles et morales de la paix.

L'examen des problèmes de la paix, ainsi envisagé à l'heure actuelle, ne présente aucun inconvénient ; au lieu de nous déconforter, il nous réconforte. En nous découvrant la grandeur des buts de la guerre, leur élévation et leur noblesse, il nous donne la force d'âme nécessaire pour supporter les plus lourds sacrifices jusqu'à ce que ces buts supérieurs soient atteints. Il s'agit d'une marche à l'étoile : seule cette idée peut faire accepter la longueur de la route et les épines du chemin. La foi est notre soutien. Au but, coûte que coûte ! Nous savons que nous sommes au plus pénible de la pente la plus rude. Mais le clair sommet entrevu nous attire et nous aide. Là-haut, nous allons découvrir des horizons infinis, et nos enfants jouiront du repos dans la lumière.

Puisqu'il s'agit d'un idéal, nous pouvons le fixer sans baisser le regard ; son rayonnement nous anime, mais ne nous aveugle pas. Peut-être ne l'atteindrons-nous jamais. Cependant nous devons le considérer comme l'objet infiniment désirable d'une victoire que, d'ores et déjà, nous pouvons admettre comme certaine.

C'est seulement pour cette hypothèse, — l'hypothèse de la victoire, — que l'on peut tenter d'esquisser les premiers linéaments de l'Europe future. Le sort des armes et la volonté de Dieu en décideront. Les aspirations les plus nobles lui sont évidemment subordonnées ; elle est le but et le couronnement de nos efforts.

C'est en vue de cette victoire que nous écrivons ces lignes, sans présomption et sans illusion, car nous connaissons la difficulté des réalisations humaines. Mais nous avons bien le droit de dire que la victoire doit être absolue pour que la paix soit digne d'une telle guerre. Selon les paroles récentes du vieux Kouropatkine : « Il faut avoir conscience que les années que nous vivons comptent parmi les plus importantes de l'histoire. Toute faiblesse, toute erreur commise actuellement, peuvent avoir leur répercussion pendant des siècles et peser cruellement sur la vie des peuples. Les générations actuelles doivent accomplir leur besogne de réparation et régénération. »

J'ai à peine besoin de dire, avant d'aborder cette étude sur les problèmes de la paix, que les idées qui y sont exposées me sont exclusivement personnelles. *Je ne prends mes inspirations nulle part et je n'engage personne.* Mais l'heure me paraît venue de soumettre à l'attention et à la réflexion du public l'ensemble d'un débat sur lequel il devra bientôt se prononcer. Pour qu'il juge, encore faut-il qu'il soit saisi. Personne n'en est à penser, j'imagine, que les décisions d'une importance sans précédent qui sont à prendre pourront être décrétées par les gouvernements à l'insu des peuples. Les peuples veulent savoir et doivent être renseignés. Quel inconvénient à chercher dans une libre discussion, toute de loyauté et de franchise, les solutions dont dépendent la tranquillité et le bonheur du genre humain ?

Les déductions qui vont suivre paraîtront peut-être rigoureuses, je les crois logiques et fatales si nous vou-

lons éviter le retour, à bref délai, d'une guerre plus terrible que celle-ci. Je voudrais qu'à chaque page de la présente étude fût écrite, en marge, la magnifique apostrophe du président du Conseil, M. Briand : « Vous ne connaissez donc pas l'Allemagne? »

Je suis obligé d'ajouter, enfin, qu'au cours de ces pages nécessairement comptées, les sujets n'ont pu être abordés que dans leurs lignes générales et, pour ainsi dire, effleurés. Je me suis attaché à l'étude des questions diplomatiques proprement dites, réservant, pour les études ultérieures, l'examen des autres problèmes internationaux, notamment des conditions économiques et des conditions du travail dans *l'Ère nouvelle*.

La paix future ne sera certainement pas « la paix allemande ». La paix allemande ne voulant être, selon que le révèlent toutes les polémiques sur les « buts de la guerre », qu'une paix égoïste, la paix des Alliés sera, par opposition, une paix généreuse, une paix humaine et humanitaire.

Avant d'en venir à l'étude et à la discussion des points concrets, il faut, comme Talleyrand l'avait fait si sagement en 1814, poser les principes. L'avantage des principes est grand du côté des puissances de l'Entente, car l'Allemagne et ses alliés n'en ont pas.

C'est à un simple « poilu », à un enfant tombé au champ d'honneur que je demanderai l'expression la plus haute et, je crois, la plus exacte du but idéal de la guerre. Il est naturel que ces héros, frappés pour une cause juste, aient su, mieux que personne, pourquoi ils

combattaient et il est bon qu'ils fassent, d'outre-tombe, entendre leur voix. Leur âme héroïque était plus éclairée que n'importe quelle assemblée de diplomates. Si les diplomates ne savent pas s'inspirer de cette revendication des cœurs simples et droits, ils manqueront leur tâche ; car ils ne sont que des scribes, et les morts dictent.

Je cite donc ces paroles, parmi cent autres, parce qu'elles me paraissent traduire sincèrement et presque naïvement l'aspiration des âmes : « Après le conflit, ceux qui auront pleinement et filialement rempli leurs obligations envers leur pays se trouveront en face de devoirs autrement graves et de réalisation impossible quant à présent. Mais, précisément, là sera le devoir de projeter notre effort vers l'avenir. Ils devront tendre leurs énergies à effacer la trace des contacts blessants entre les nations... Les horreurs de la guerre de 1914 conduisent à l'unité européenne. Ce nouvel état ne s'établira pas sans heurts, spoliations, litiges, pour des temps infinis, mais indubitablement la porte est maintenant ouverte sur ce nouvel horizon (1). » En un mot, le but de la guerre européenne est de faire une bonne Europe : sinon, cette guerre n'a pas de sens. Et c'est pour cela que l'Europe est obligée de faire une Allemagne européenne. Tout le problème est là.

Le traité de Westphalie a essayé de faire une bonne Europe en appliquant à l'Allemagne un certain régime,

(1) *Lettres d'un soldat*. Paris, Chapelot, 1916.

le régime des « garanties » ; l'œuvre a été manquée dans certaines de ses parties, et c'est pourquoi elle a péri. Nous tâcherons de reconnaître ces points défectueux et qui demandent correction.

Les traités de 1814-1815 ont eu le même objet. Mais ils avaient une tare initiale. Talleyrand, qui y prit une si grande part, a, de cela, une vue très claire quand il écrit, au plein de leur élaboration, en visant l'agrandissement exagéré de la Prusse : « Il est évident que l'Allemagne, après avoir perdu son équilibre propre, ne pourra plus servir à l'équilibre général. »

Les conférences de La Haye ont eu pour objet d'établir un mécanisme de paix durable entre les peuples. Mais ce mécanisme était sans force, sinon sans âme. Il fut impuissant à empêcher la guerre et n'a aucune efficacité pour rétablir et combiner la paix.

Une bonne Europe et une bonne paix seront le fruit d'une sage élaboration où ces divers précédents entreront pour leur part et qui, en s'inspirant, en outre, des conditions de la lutte déchainée entre les peuples, créera un nouveau droit.

Une bonne paix, une bonne Europe dépendent d'une saine appréciation des conditions dans lesquelles l'Allemagne est accrochée au sein de l'Europe et, si j'ose dire, au sein de la paix. L'Allemagne doit être en Europe un élément de paix et non un élément de guerre. Il s'agit de constituer, autour d'elle et avec elle, une sorte de confédération européenne où chacun travaille à sa place et à son rang. À cela les hommes d'État doivent s'appliquer avec une grande hauteur de vues et une

grande largeur de cœur ; ils doivent se mettre au-dessus des passions du moment, écarter l'esprit de vengeance, ne pas céder aux faiblesses et aux compromissions de partis, s'inspirer à la fois des sentiments des peuples et de la froide raison, tenir aux réalités et s'élever jusqu'à l'idéal.

La génération qui a fait la guerre est capable et digne de prendre les choses de ce biais, car son éducation est forte et son inspiration droite si les artifices des mauvaises ambitions et l'entraînement des passions aveugles ne l'égarent pas.

M. Asquith, dans son discours du 11 avril 1916 aux parlementaires français, s'exprime ainsi, parlant au nom des Puissances alliées : « Comme résultat de cette guerre, nous entendons instaurer en principe que les problèmes internationaux doivent être résolus au moyen de libres négociations, sur le pied de l'égalité entre les peuples libres, et que ce règlement ne sera jamais entravé ou influencé par les injonctions impérieuses d'un gouvernement qui est contrôlé par la caste militaire. Voilà ce que j'entends par destruction de la domination militaire de la Prusse, rien de plus, rien de moins. »

Cette formule est excellente, mais négative. Il faut la compléter par un principe positif, et ce principe ressort de la sage interprétation de l'histoire, de la pratique de la vie des peuples, de la morale courante et de la morale internationale fondées sur le passé et capables de garantir l'avenir. Nous ne voulons pas seulement la destruction du militarisme prussien : nous voulons, sur ses ruines, fonder une Europe nouvelle, une Europe

rationnelle, — en un mot une Europe équilibrée. Il ne suffit pas de détruire, il faut construire.

Tel est donc le principe d'ordre permanent qui relève du plus haut idéal historique : une bonne paix par une bonne Europe.

Et voici, maintenant, les déductions résultant du fait même de la guerre telle qu'elle a été conçue et entreprise par l'Allemagne et ses alliés ; car ce fait est lui-même générateur de faits et de conséquences dont il faut bien tenir compte.

Toute paix, pour être durable, est à la fois extérieure et intérieure au vaincu qui la signe : elle lui vient du dehors parce qu'elle lui est imposée ; elle se fait au dedans de lui puisqu'il doit finalement y adhérer. Ainsi se fonde le droit qui est le consentement des parties.

Examinons donc ces deux points de vue : quelle paix imposer à l'Allemagne et à ses alliés ? A quelle paix finiront-ils par adhérer ?

Puisque la guerre a été voulue par les Empires germaniques, déclarée par eux, à leur heure, dans un esprit de conquête et de domination, la paix doit, pour être juste, assurer aux peuples, victimes de cette agression, trois choses : le châtimeut des responsables, la réparation des pertes subies, des garanties pour l'avenir. La justice, la victoire et les traités assureront le châtimeut, la réparation et les garanties. Les trois éléments doivent être combinés de telle sorte que le problème matériel et le problème moral posés par la guerre soient, dans la limite des moyens humains, résolus.

Pour obtenir ces résultats idéaux, la guerre doit, pour ainsi dire, se transmuier en paix, par l'atténuation dégressive de son principe qui est la force et par l'apparition progressive de sa raison, qui est le droit.

Au début, la paix doit rester guerre, si j'ose dire, et, à la fin, la guerre doit être devenue paix.

Il est bon de prévoir cette évolution des choses pour y aider et la faciliter. La paix sera d'abord la paix des soldats, elle deviendra ensuite la paix des diplomates, et elle apparaîtra finalement la paix des jurisconsultes ou des arbitres. L'histoire ferme lentement les portes du temple de Janus et elle ouvre plus lentement encore celles du temple de La Haye.

II

DE L'ARMISTICE, POINT DE DÉPART DE TOUTE NÉGOCIATION

Nous voici donc en présence du premier acte commençant l'évolution de la guerre à la paix : c'est l'armistice. L'armistice, c'est-à-dire la suspension des hostilités entre toutes les armées ennemies, sera, comme d'ordinaire, le préliminaire indispensable.

L'armistice est essentiellement l'œuvre des militaires. Seuls les grands chefs peuvent savoir quelles garanties il faut obtenir de l'ennemi pour que leurs troupes ne soient pas exposées à un retour où la victoire serait surprise dans sa confiance et sa bonne foi. Un des graves inconvénients de la formule du « chiffon de papier », c'est qu'elle rendra, dans la crise actuelle, les

premiers contacts particulièrement difficiles. Qui voudrait s'en fier à la parole de celui qui l'a prononcée? D'ailleurs, il n'y a pas de parole ni de signature qui compte à ces heures-là : il faut des faits; et, ces faits, qui peut les obtenir et les déclarer satisfaisants, sinon ceux qui auront la responsabilité des conséquences?

Songez aux terribles effets de la moindre erreur en ces matières. La guerre actuelle a réuni sur les champs de bataille « les nations armées »; il ne doit être question de leur faire entrevoir une première détente, si l'on n'a pas obtenu d'abord, de l'ennemi, des concessions *réelles* mettant celui-ci dans l'impossibilité de reprendre les armes. Ces précautions sont indispensables et elles devront être calculées avec une exactitude et une vigilance rigoureuses : car c'est en ce point précis qu'est le gond ou la charnière qui fera tourner la guerre vers la paix. La moindre surprise pourrait être fatale : nous avons affaire à une coalition qui est pleine de Sawof.

L'armistice doit être dicté par les militaires et signé par eux sous leur responsabilité. A eux de prendre leurs précautions.

Ces précautions, d'ordinaire, sont les suivantes : le désarmement de l'ennemi, l'occupation de certaines places fortes ou de certains territoires, le sacrifice immédiat de certaines ressources et avantages qui pourraient permettre à l'ennemi de « souffler » et de rouvrir les hostilités à une heure plus favorable.

Le désarmement, dans les conditions actuelles de la guerre, sera d'une importance capitale; car la supériorité

rité de l'armement n'a jamais été plus décisive. Le seul avantage de l'Allemagne, à la suite de sa longue préparation, tenait à ses armements. Il ne faut pas que cette supériorité lui reste. Forteresses, artillerie, aéroplanes, dirigeables, vaisseaux de guerre, sous-marins, il y aura mainmise, d'abord, sur ces engins redoutables. Telle sera, nécessairement, la première condition de la paix ; et c'est pourquoi je dis qu'elle sera encore la guerre.

Cette précaution se complète par une autre qui est également habituelle et qui résultera d'une nécessité non moins urgente : c'est l'occupation d'une partie du territoire ennemi. Après la mort des fils et la honte de la défaite, l'occupation des territoires sera la première forme du châtiment. Cette occupation comporte aussi, pour l'avenir, des garanties indispensables, notamment en ce qui concerne la réparation des dommages causés par la guerre. Les réparations devant être énormes, comme ont été les dommages et les ruines, l'occupation sera le gage nécessaire, l'unique sûreté suffisante. Le précédent de 1870 suggère une « occupation de garantie » se prolongeant pendant plusieurs années.

Je n'insiste pas. Cette solution préliminaire du problème est, pour ainsi dire, normale : mais sa technique nous échappe. Il en est, en effet, des conditions du désarmement et de l'occupation, à peu près comme il en est des combinaisons stratégiques et des mouvements tactiques : seuls, les chefs militaires peuvent en connaître, seuls ils auront le dépôt du secret dans ces heures obscures.

Ajoutons seulement qu'une prière s'élèvera de toutes

parts vers eux, à ce moment : « Faites que la guerre ne recommence pas. Prenez vos précautions; faites, faites que tant de sang versé ne l'ait pas été en vain. Ne parlez pas de paix, ne laissez pas parler de paix, s'il n'est pas bien entendu qu'il s'agit de la bonne paix, de la paix réelle, absolue, définitive, pour laquelle nous, les peuples, avons combattu jusqu'à la mort. Gardez-vous, méfiez-vous; vous connaissez la ruse permanente qui vous guette. Ne vous laissez pas tromper. Retenez-nous, s'il le faut, sous les armes jusqu'à l'heure où l'ennemi sera sous vos pieds. Mais qu'il soit ligoté de telle sorte que la paix que vous imposez soit, une fois pour toutes, sans retour et sans discussion possible, la paix. »

L'armistice n'est pas seulement la suspension d'armes nécessaire, il est aussi le prélude de la pacification entre les peuples. Il est, à la fois, la dernière phase de la guerre et la première forme de la paix. De l'alinéa initial à l'alinéa final de son texte, la guerre et la paix sont, pour ainsi dire, entrelacées. Et c'est pourquoi il exige d'autres et non moins importantes préparations et élaborations. Le but idéal de la guerre et la pensée des gouvernements, quand ils ont dû prendre leur parti de la guerre, doivent nécessairement s'y retrouver dans leur essence. Chacun de ses termes décidera d'un chapitre de l'histoire du monde. C'est là que se fait la jonction entre l'œuvre du pouvoir militaire et l'œuvre du pouvoir civil ou, plutôt, c'est là que doit se trouver l'expression de la volonté nationale en action.

Bismarck donne, dans ses *Souvenirs*, la doctrine, telle qu'il la conçoit, des relations de l'état-major avec le gouvernement pendant la guerre. Il rappelle que le dieu Janus a deux faces : l'une tournée vers les affaires civiles, l'autre vers les affaires militaires, et il ajoute : « La tâche de la direction de l'armée se propose l'anéantissement des forces ennemies ; le but de la guerre, c'est d'obtenir la paix à des conditions en rapport avec la politique poursuivie par l'État. Le soin d'établir et de limiter les résultats qui doivent être atteints par la guerre, la préoccupation pour le prince de délibérer à ce sujet, est et demeure, pendant comme avant la guerre, un problème politique. Les voies et moyens employés dépendront toujours de cette question : a-t-on voulu atteindre le résultat finalement obtenu ? ou plus, ou moins ? Veut-on exiger des cessions de territoire ou y renoncer ? Veut-on obtenir la possession d'un gage et pendant combien de temps ? »

L'esprit réaliste de Bismarck n'envisage, comme on le voit, que des objets concrets. Exclusif et autoritaire, il tend à subordonner à ses vues celles de l'état-major. Il se plaint qu'à Versailles « il dut se résigner à ne pas être appelé à donner son avis sur les choses de la guerre ». On sait que, finalement, ce sont les vues de l'état-major qui l'emportèrent, en effet, non seulement pour la rédaction de l'armistice, mais pour les conditions générales de la paix. Mais il n'en reste pas moins que si les chefs militaires, assumant la responsabilité directe, doivent avoir le dernier mot, la solution raisonnable et sage doit être telle qu'elle combine,

dans une juste mesure, le but élevé de la guerre, les idéaux des peuples, précisés d'avance par les pouvoirs civils, et, d'autre part, les nécessités de la « sécurité », soit actuellement pour la guerre, soit futurement pour la paix, tels que seuls les états-majors peuvent en décider.

A un autre point de vue, l'œuvre de la diplomatie précède, éclaire nécessairement le travail des états-majors au moment de signer l'armistice : il s'agit de l'entente à maintenir fidèlement jusqu'au bout entre les alliés engagés dans la guerre. Il va de soi qu'aucune paix durable n'est possible, de la part d'une coalition, si cette entente n'est pas établie pendant la guerre et si elle ne se trouve pas fixée dans les termes d'un accord précédant l'armistice. Cet accord est l'élément essentiel de l'armistice lui-même, la source où il doit puiser, puisqu'il doit être l'expression, appliquée à la réalité, de la volonté commune des alliés.

Au traité de Westphalie, une des plus lourdes tâches de la diplomatie française fut de ne pas laisser se disjoindre l'entente entre les alliés. Les négociations se prolongèrent des années, en raison de l'espoir conçu par l'Espagne d'amener ses adversaires à une paix séparée. Avec une habileté singulière, les diplomates espagnols flattaient le gouvernement français et, en invoquant les liens de famille entre les deux couronnes (puisque Anne d'Autriche, régente de France, était fille des rois d'Espagne), ils offraient à cette reine de devenir l'arbitre de la paix. Mazarin retenait sa souve-

raine d'une main ferme. « Il ne me semble pas, écrit-il sagement au duc de Longueville, chef de l'ambassade française à Munster, que les Espagnols puissent, avoir eu d'autres visées que de faire leur dernier effort pour donner jalousie de nous à nos alliés, et particulièrement à MM. les États (des Provinces-Unies)... » En fait, les Espagnols réussirent à obtenir une paix séparée de la République de Hollande, paix malheureuse qui contribua à prolonger la guerre de plusieurs années. La guerre n'a de sens que par la paix qu'elle produit : se séparer au moment de conclure la paix, c'est aliéner le sens profond de la guerre et se blâmer soi-même de l'avoir faite.

En 1814, la coalition qui vainquit Napoléon se prémunit, comme on le sait, d'un accord secret entre les *quatre* Puissances alliées ; c'est le fameux traité de Chaumont, « le grand traité d'alliance », dit Munster, « le plus étendu peut-être qui ait été conclu », écrit Metternich à Merveldt. « Il gouverna l'Europe jusqu'en 1848 et fonda cette coalition des *quatre* qui, tant de fois disloquée, se reconstitua chaque fois que la France montra quelque velléité de sortir des limites que les alliés prétendaient lui imposer. Il constitua, en quelque sorte, le pouvoir exécutif de l'Europe dont les traités de Paris du 30 mai 1814 et de Vienne du 9 juin 1815 formèrent la Charte (1). » On sait aussi que l'effort de Talleyrand, au Congrès de Vienne, consista surtout à dissocier, dans la mesure du possible, les *quatre* puissances

(1) Albert SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. VIII, p. 290.

et à créer une entente particulière où la France de Louis XVIII aurait sa place.

Dans la guerre actuelle, les Puissances alliées ont pris l'engagement réciproque de ne pas mettre bas les armes séparément. Il est probable que des accords d'une nature plus précise et plus complète sont étudiés entre elles. Sans essayer de percer le secret de la diplomatie, il suffit de rappeler, devant l'opinion, que ces accords préalables, mûrement étudiés et établis d'avance sont les conditions nécessaires d'une bonne et prompte négociation.

En somme, comme le simple bon sens l'indique, les clauses de l'armistice sont fonction d'un bon idéal de guerre et d'une sage conception de la paix.

III

QUELS SERONT LES PARTICIPANTS A LA PAIX ?

Puisque la guerre a pour objet de créer de nouveaux rapports entre les Puissances qui y sont engagées et que la paix a pour objet de dégager et de préciser ces rapports pour en faire des droits, il y aura lieu d'établir d'abord, avec une grande rigueur, la liste des personnes internationales ou États qui prendront part soit à la conclusion de l'armistice, soit aux délibérations de la paix.

Cette question des *participants à la paix* est d'une importance extrême : par la seule prévision qu'elle interviendrait, telle ou telle Puissance a déjà pris rang parmi

les belligérants; d'autres pays se prononceraient sans doute, s'ils avaient à craindre d'être forclos. Dès qu'il s'agira de l'armistice, cette question se posera : car, qui dictera l'armistice dictera la paix; qui signera l'armistice sera protégé par l'armistice même. C'est une première et très importante sélection. Les principaux traits de la figure de l'Europe nouvelle commenceront à se dessiner là.

Parmi les gouvernements et les peuples belligérants, certains seront admis, certains seront exclus. Pour être admis aux délibérations, il faudra, d'abord, manifester une volonté franche et sincère d'y prendre part. S'éliminera qui voudra s'éliminer.

Quand les négociations du traité de Westphalie s'ouvrirent, la question des participants se posa cinq années avant la conclusion de la paix. Le cardinal Mazarin prit grand soin de rappeler aux États secondaires de l'Allemagne l'intérêt qu'ils avaient à se prononcer et à faire connaître s'ils demandaient leur admission. Car, faisait-il observer, qui s'excluait maintenant serait exclu par la suite. « Les villes, écrivait-il, par exemple, au magistrat de Colmar, doivent poursuivre d'être admises à l'assemblée générale de Munster pour assister et opiner, comme il leur est permis par les lois de l'Empire, au traité de paix qui s'y doit conclure... Être reçues dans cette assemblée, comme il leur appartient et comme elles doivent le désirer, ou en être exclues, comme nos ennemis le prétendent, est un point décisif de la conservation ou de la perte de leur liberté. »

De même, et à peu de chose près, dans la même

forme, se posera, dès le début des pourparlers, la question si grave de l'unité ou de la multiplicité des représentations pour les États composant l'Empire allemand. L'Empire allemand, aujourd'hui comme en 1643, compte des États qui ont gardé les principaux privilèges de la souveraineté, et notamment une certaine autonomie de leur armée et même de leur diplomatie. Ces États sont la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le duché de Bade, la Hesse, etc.

Même dans l'état de choses actuel, ces États peuvent être considérés comme des États souverains. Leibnitz définit les conditions d'un État souverain : « Quelque juridiction que l'on reconnaisse (par exemple celle de l'Empire), quelque hommage ou obéissance que l'on doive à un supérieur, tant qu'on a le droit d'être maître chez soi, *jus propriae potestatis*, et que ce supérieur n'a pas celui de tenir les garnisons ordinaires chez nous et de nous ôter l'exercice du droit de paix, de guerre et d'alliance, on a la liberté requise à la souveraineté, et lorsqu'on a assez de puissance pour faire figure dans les affaires générales, on est appelé souverain ou potentat (1). » Et il semble que l'on puisse encore appliquer aux temps présents la parole de Leibnitz au sujet de l'ancien Empire : « J'avoue ingénument que l'Empereur et l'Empire ont un grand pouvoir sur les princes, mais je soutiens que cela ne détruit pas la liberté ni la souveraineté, pourvu qu'on prenne toutes ces choses dans un sens raisonnable (2). »

(1) *Œuvres*, édit. Foucher de Careil, t. VI, p. 376.

(2) *Ibid.*, p. 371.

D'ailleurs, la question sera tranchée par les États allemands eux-mêmes : voudront-ils être admis aux délibérations ou en être exclus? Comme belligérants, ils vont être convoqués à signer l'armistice *pro parte sua*; s'ils s'y refusent, ils encourront la peine de leur abstention et seront tenus en dehors des préliminaires. Ne figurant pas dans le premier acte de la paix, ils ne seront pas invités à figurer aux actes suivants. Par ce simple refus, ils auraient accepté leur déchéance politique, militaire, diplomatique, ils auraient renoncé à présenter leur propre défense et à expliquer dans quelle mesure ils pourront entrer dans les différentes combinaisons européennes qui seront établies ultérieurement. Résolution grave, à une heure où le sort des peuples sera en passe d'être fixé pour longtemps.

Les États confédérés allemands ne sont pas des vasaux. Ils ont de vieilles traditions, qu'ils ne peuvent pas répudier d'un cœur léger, à cette heure où l'avenir du monde se décidera. En tout cas, l'Europe a tout intérêt à les saisir de la difficulté : le cas de conscience serait ainsi celui de l'Allemagne elle-même.

Mazarin termine sa lettre aux États secondaires de l'Empire par un petit apologue : « Ces villes peuvent juger ce que l'on dirait d'un malade pour lequel il se trouverait un médecin si généreux qu'il ne voudrait pas seulement prendre la peine de le traiter, mais qu'il le voudrait encore traiter à ses dépens, si le malade n'osait témoigner le désir d'être guéri ni se prévaloir des remèdes qui lui auraient été préparés pour cet effet. »

Pour être admis, il faudra donc manifester la volonté

de traiter. Mais tous ceux qui manifesteront la volonté de traiter ne seront pas nécessairement admis.

Dès cette heure préliminaire, un débat s'ouvrira, certainement, devant la conscience des gouvernements et des peuples, à savoir si les vainqueurs consentiront à traiter avec les auteurs plus particulièrement responsables de la guerre.

Il y a, sur ce point, une question de principe et une question de fait. La question de principe est en partie résolue par ce qui vient d'être exposé au sujet des États souverains en Allemagne. Si les Puissances reconnaissent comme un état de souveraineté la situation de la Bavière, de la Saxe, etc., il s'ensuit logiquement qu'elles ne traiteront pas avec l'Empereur allemand en tant qu'Empereur ; car l'Empire allemand actuel n'a aucune existence dans le droit actuel européen, et cela de par la volonté de ses fondateurs.

La fondation de l'Empire allemand n'est pas le résultat d'une délibération entre les Puissances ; il n'a pas été l'objet d'une reconnaissance légitime et libre de la part de l'Europe ; cette fondation résulte d'un pacte de politique intérieure entre certains gouvernements allemands. Aux yeux des Puissances, ce pacte est *res inter alios acta*. Il convient de fixer ce point d'histoire, car on peut dire que toute l'évolution de l'Europe depuis un demi-siècle, et probablement sa forme dans l'avenir, en dépendent.

La grande crainte de Bismarck, en 1871, c'était d'être obligé de soumettre ses conceptions politiques à un

Congrès européen. Il ne voulait pas qu'on lui rognât les bénéfices de la victoire; il tenait à couper et tailler dans la chair vive des peuples selon sa fantaisie et sa volonté de vainqueur. Mais il ne s'apercevait pas qu'en procédant ainsi, il enlevait à son œuvre la seule base internationale solide, à savoir l'assentiment des Puissances et la sanction du droit. Juste revers des choses d'ici-bas; cet homme qui faisait fi du droit, n'a pas prévu que si la force venait à manquer, son œuvre n'aurait même plus l'asile du droit. En fondant l'Empire allemand comme une chose uniquement allemande, il se débarrassait de certaines difficultés diplomatiques, mais aussi il renonçait à la stabilité du consentement universel : il faisait, volontairement, œuvre précaire. En fait, il n'y a pas de droit de l'Empire allemand dans le droit européen. Les Puissances ne doivent avoir aucun scrupule à ignorer ce qui s'est fait, de parti pris, en dehors d'elles.

Cette méfiance à l'égard de tout congrès ou débat en commun, Bismarck la portait si loin qu'il se décida aussi, après réflexion, à ne pas recourir à une délibération quelconque, même allemande, au sujet de la fondation de l'Empire allemand. C'est, à ce qu'il semble, sous l'influence de Delbrück qu'il prit ce parti, après avoir été d'un avis contraire : « Le 5 septembre, Delbrück recevait un télégramme qui l'invitait à se rendre au quartier général à Reims, aussitôt après son retour de Dresde. Le chancelier voulait chercher avec lui un prétexte pour convoquer le Parlement douanier, dont on devait faire valoir l'importance, conjointement avec

celle du Reichstag, pour la création de l'unité et le rétablissement de la paix. Mais, à Reims, les deux hommes d'État se résolurent, le 10, après d'assez longues conférences, à renoncer à l'idée de convoquer le Parlement et à proposer, à Munich, la réunion d'un congrès des princes régnants, projet dont Bismarck s'était déjà entretenu avec le prince royal de Saxe (1). » Ainsi, Bismarck fut peu à peu amené à ne rechercher d'autre fondement à l'établissement de l'Empire qu'une tractation secrète avec quelques-uns des princes allemands, tractation dans laquelle il les fait « monter » les uns par les autres, et au cours de laquelle il exerce un véritable « chantage » sur les ministres indépendants. La négociation s'amenuisa finalement jusqu'à se réduire à une simple pression exercée par la Prusse victorieuse sur un prince malade et fol, le roi Louis de Bavière. A force de craindre la lumière, on bâcla et on boucla, un des actes les plus graves de la politique internationale dans l'ombre d'une alcôve qui allait devenir un cabanon.

De tout cela, il n'y a qu'un témoin que l'on puisse croire, c'est Bismarck lui-même : tout autre paraîtrait suspect. C'est pourquoi il faut le laisser parler :

« La question du rétablissement de l'Empire était alors dans une phase critique et menaçait d'échouer, à cause du silence que gardait la Bavière et de l'aversion que montrait le roi Guillaume. A ce moment, le comte

(1) A. DE RUVILLE, professeur à l'Université de Halle, *la Restauration de l'Empire allemand. Le rôle de la Bavière*, trad. de M. P. Albin. Alcan, 1911, in-8°, p. 179.

Holstein se chargea, sur ma prière, de remettre une lettre à son souverain. Pour qu'elle parvint sans retard, je l'écrivis aussitôt, assis à une table qu'on n'avait pas encore desservie, avec de mauvaise encre et sur du papier qui buvait. J'y développais l'idée suivante : la couronne de Bavière ne pourrait pas, sans blesser le sentiment de l'amour-propre bavarois, accorder au roi de Prusse les droits présidentiels que la Bavière lui avait déjà concédés antérieurement et officieusement. Le roi de Prusse était un voisin du roi de Bavière ; la différence des points de vue des deux peuples rendrait plus vive la critique des concessions que faisait et qu'avait faites la Bavière, et la rivalité entre les nations allemandes en deviendrait plus intense.

« L'autorité de la Prusse, exercée à l'intérieur des frontières bavaroises, était quelque chose de nouveau, qui blesserait les sentiments bavarois. Un empereur allemand, au contraire, n'était pas un voisin de race différente, mais un compatriote allemand des Bavarois. (*On voit le sophisme.*) A mon sens, le roi Louis pouvait faire, plus décemment, les concessions qu'il avait déjà accordées à l'autorité de la présidence, s'il les faisait à un empereur allemand au lieu de les faire à un roi de Prusse. C'étaient là les grandes lignes de mon argumentation. J'y avais joint encore des arguments personnels en rappelant la bienveillance particulière que la dynastie bavaroise, du temps où elle gouvernait la marche de Brandebourg, — je voulais parler de l'empereur Louis, — avait témoignée à mes ancêtres pendant plus d'une génération. *S'il ne s'agissait pas de Bismarck, comment*

qualifierait-on un tel manque de tact? Mais c'est tout l'esprit « hobereau. » Je jugeai cet argument *ad hominem* utile avec un souverain ayant la tournure d'esprit du Roi; mais je crois que l'appréciation politique et dynastique de la différence entre les droits présidentiels allemands et les droits royaux prussiens fut d'un poids décisif.

« Le comte se mit en route pour Hohenschwangau au bout de deux heures, le 27 novembre; il accomplit son voyage en quatre jours avec de grandes difficultés et de fréquentes interruptions. Le Roi, souffrant d'une névralgie dentaire, était alité. Il refusa d'abord de le recevoir, puis l'admit après avoir appris que le comte venait en mon nom et avec une lettre de moi. Il lut ma lettre dans son lit deux fois et très attentivement, en présence du comte, demanda de quoi écrire et rédigea la lettre au roi Guillaume que je lui avais demandée et dont j'avais composé le brouillon. Dans cette lettre, il reproduisait le principal argument en faveur du titre impérial, avec cette adjonction coercitive que les concessions faites par la Bavière, mais non encore ratifiées, pourraient être faites *uniquement* à l'empereur allemand et non au roi de Prusse. J'avais choisi cette formule exprès pour exercer une pression sur le roi Guillaume, à cause de l'antipathie qu'il avait pour le titre impérial.

« La résistance du Roi et le fait que la Bavière n'avait pu parvenir à formuler ses sentiments avaient provoqué tout ce labeur.

« Le septième jour après son départ, le comte de Holnstein était de retour à Versailles avec la lettre

du Roi. Le même jour, elle fut remise à notre Roi par le prince Luitpold (1)... »

C'est ainsi que l'on dispose du sort des peuples « qui ne savent pas formuler leurs sentiments », c'est-à-dire qui n'ont ni gouvernement ni politique.

On comprend que Bismarck insiste sur le mal que lui donna toute cette affaire. Il avait fallu, en effet, une hardiesse inconcevable et une astuce vraiment prussienne pour préparer un pareil escamotage et le mener à bonne fin, de façon à mettre trente millions d'Allemands en poche sans qu'ils n'y vissent que du feu. Aussi la joie de Bismarck éclate, débordante et empourprée, quand il tient le résultat. L'assentiment de la Bavière fut consacré à Versailles quelques jours après par un acte constatant l'adhésion donnée par le roi : Busch écrit :

« L'après-midi de cette journée historique s'est passé dans une attente anxieuse du résultat. A l'heure du thé, je suis descendu dans la salle à manger. Bohlen et Hatzfeldt étaient là, tous deux, assis sans rien dire. D'un geste, ils me désignèrent le salon où le chancelier était en train de négocier avec les trois plénipotentiaires bavarois. Je m'assis, à mon tour, en silence et j'attendis. Au bout d'un quart d'heure, la porte s'entr'ouvrit et M. de Bismarck apparut. Il tenait en main un verre vide et avait l'air rayonnant.

« — Messieurs, nous dit-il d'une voix encore tremblante d'émotion, le traité bavarois est signé : l'unité

(1) *Pensées et Souvenirs*, édit. fr., II, p. 141.

allemande est assurée et notre roi devient empereur d'Allemagne. »

Notre roi devient empereur d'Allemagne!... Ni les peuples, ni même les gouvernements n'avaient été consultés. On ne laissa à personne le temps de respirer. Le tout fut emporté dans le tourbillon de la victoire.

Je reviendrai tout à l'heure sur les conditions « européennes » de cette fondation. Mais je veux insister, d'abord, sur deux ou trois particularités importantes au point de vue spécialement diplomatique, puisque c'est celui que j'étudie en ce moment.

Au cours des négociations tendant à obtenir l'adhésion de la Bavière, la question de l'autorité militaire et diplomatique de ce royaume fut débattue jusqu'à la dernière minute. La Bavière comptait obtenir un agrandissement territorial aux dépens du duché de Bade, qui eût reçu en compensation l'Alsace. Sur ce point, les désirs du roi Louis et de son ministre furent adroitement écartés : une Bavière trop forte eût été gênante. Au point de vue de l'autonomie militaire des États, on aboutit à un arrangement ambigu, qui plaça les armées allemandes sous l'autorité réelle de la Prusse; — et les États du Sud savent, maintenant, à quel massacre cette concession au militarisme prussien, accordée contre leurs vœux nettement exprimés, a conduit les populations de l'Empire (1).

(1) Les populations bavaroises n'acceptaient l'idée de la fondation de l'Empire qu'avec de sérieuses appréhensions. Notamment, le « parti patriote » et conservateur, qui était alors au pouvoir en la personne du comte Bray, garda, jusqu'au bout, des dispositions particularistes qui sont exposées par tous les historiens de la fondation

En outre, la Bavière, dans une légitime appréhension du péril que la politique « hégémonique » prussienne faisait courir à l'Allemagne et à l'Europe, s'efforça du moins d'assurer aux États confédérés une sorte d'indépendance diplomatique. C'était, selon la vue si sage de Leibnitz, la pierre de touche de la souveraineté pour les petits États; et c'eût été peut-être, qui sait? la pierre angulaire de l'édifice d'une bonne Europe. Il fut entendu, non sans peine, que la Bavière garderait sa représentation diplomatique auprès des puissances. Mais ce royaume, représentant, en somme, la seule force non prussienne du nouvel Empire, réclamait une autre garantie, décisive on peut le dire : il demandait que *les Affaires étrangères de l'Empire fussent remises aux soins d'un Conseil fédéral, présidé par un ministre bavarois*. Il s'agissait, sans doute, d'un organisme analogue à celui des « Délégations » en Autriche-Hongrie. Le militarisme prussien eût trouvé ainsi son contrepoids. « Il avait été question déjà de placer la commission des Affaires étrangères du Conseil fédéral sous une présidence bavaroise et du droit, pour les envoyés de Bavière, de remplacer les ambassadeurs en cas d'empêchement. »

de l'empire d'Allemagne, Lorenz, Sybel, etc., et que Ruville résume en ces termes : « C'était le parti du particularisme qui attachait de l'importance à la permanence des usages, des mœurs, des institutions locales... On craignait surtout le *militarisme*, le bureaucratisme, toutes ces formes rudes de l'Allemagne du Nord, comme autant d'éléments nuisibles... A cela se joignait un royalisme puissant dans le sens d'une royauté patriarcale. Les uns et les autres étaient imprégnés d'un fort esprit religieux... Tout à côté des patriotes, se trouvait le parti dit *Mittelpartei*, qui passait aussi pour animé de sentiments particularistes en ce qui touchait à la puissance et à l'indépendance de l'État bavarois... etc. » — Sur la politique de Bismarck, voyez *l'Histoire de la Guerre de 1914*, t. I, p. 17 et suiv.

Bismarck tenait, par-dessus tout, à une direction prussienne de la politique étrangère. Filant avec un art suprême cette carte qui l'intéressait personnellement, il fit semblant de vouloir accorder la représentation diplomatique et la présidence de la commission, ainsi qu'il résulte du rapport de Bray du 3 novembre. Mais, dans la lettre du 11, il n'en est plus parlé. Les événements se précipitaient. La victoire se prononçait et pesait sur les résolutions des ministres bavarois. « Bray ne put pas obtenir que fussent définies les prérogatives de la commission diplomatique, dont la présidence devait échoir à la Bavière : or, c'est ainsi seulement qu'une importance réelle aurait pu être assurée à cette commission (1). » Fin novembre, le roi Louis insistait encore pour que ce débat fût conclu en faveur de la Bavière. Il télégraphiait à Bray, qui était toujours à Versailles : « J'attends au plus tôt un rapport spécial, dont l'envoi a déjà été demandé plusieurs fois, portant particulièrement sur les questions diplomatique et militaire. » Tout cela fut emporté par la brusque intervention de Holstein, telle que Bismarck l'a exposée. Le ministre Bray, qui perdit vingt-quatre heures dans son voyage de Versailles à Munich, ne fut même pas consulté. La Bavière, l'Allemagne, l'Europe étaient livrées sans compensation et sans contrôle au militarisme prussien.

La source de tous les maux vient de là.

Or, puisqu'il s'agit de reprendre, avec toutes les puissances de l'Europe, les voies normales de l'honnêteté

(1) LORENZ, p. 377.

diplomatique, il suffit de reconnaître comme nul et non existant en droit un état de fait qui ne repose sur aucun engagement, sur aucun contrat, et où les participants eux-mêmes ont été trompés par une ruse indigne et avouée.

La Prusse n'a aucune qualité internationale pour représenter seule les populations allemandes dans une tractation générale. Les États confédérés ayant gardé une partie de leur souveraineté, ou même leur autonomie diplomatique, auront accès, s'ils le jugent bon, dans les diverses délibérations et actes d'où doit résulter la paix : en tout cas, ils devront être expressément invités. La diplomatie des Alliés pourrait reprendre mot pour mot le texte de l'invitation que les plénipotentiaires français adressaient, en 1644, aux princes et États de l'Empire : « Aussi bien, on ne pourrait espérer une paix générale et durable à moins qu'elle ne fût concertée avec tous les États de l'Empire. Car le droit de la guerre et de la paix n'appartient pas à l'Empereur seul... Leur honneur et leur intérêt demandaient également leur présence dans la négociation, parce que, dans une assemblée particulière, ils paraîtraient n'avoir qu'une part fort médiocre au traité, et qu'ils ne seraient jamais bien informés de ce qui se passerait. Et qu'en outre leur absence et la difficulté de s'entendre ferait que la négociation traînerait en longueur. »

Ce précédent de la paix de Westphalie n'est pas agréable peut-être aux oreilles allemandes. Mais il ne s'agit pas d'être agréable : il s'agit de rentrer dans le bon sens et dans le droit. Il s'agit de mettre l'Allemagne

en mesure de vivre une vie raisonnable et sage avec l'Europe et à l'égard de l'Europe. Il s'agit de détruire, hors d'elle et au milieu d'elle, un artifice de mensonges et de fourberies qui a fait d'elle « l'ennemi du genre humain ». Cette nécessité supérieure est la raison de la guerre actuelle qui est, elle-même, fille de la faute comise en 1871. Il faudrait essayer de la corriger aujourd'hui et de fonder un état de choses légitime en l'exprimant dans les conditions de la paix.

Après avoir examiné, à la lumière de l'histoire, cette question de principe : l'empereur allemand a-t-il qualité pour signer l'armistice et les préliminaires de la paix? nous arrivons à la question du fait qui s'en déduit naturellement. Dans quelle mesure le roi de Prusse, Guillaume, est-il qualifié pour intervenir dans ces mêmes préliminaires? On n'apprend rien à personne en faisant observer que ce sujet difficile est d'ores et déjà débattu devant l'opinion chez les Puissances alliées.

En 1814, les Puissances coalisées gardèrent, jusqu'à la dernière minute, l'avantage de pouvoir jouer les deux cartes, soit de traiter avec Napoléon, soit de traiter avec le gouvernement qui lui succéderait. En 1871, Bismarck joua la même partie en se prêtant sous main aux pourparlers plus ou moins officieux engagés par les représentants plus ou moins autorisés de Napoléon III, tandis qu'il négociait ouvertement avec le gouvernement de la Défense nationale. Le point de vue uniquement pratique qui le guidait était celui-ci : ne conclure qu'avec un gouvernement assez fort, assez autorisé et assez loyal

pour assurer au vainqueur une entière et honnête exécution des clauses du traité.

Les Puissances se trouveront peut-être, en Allemagne, en présence de circonstances qui leur laisseront le loisir de ne se lier que selon leurs convenances et leurs intérêts.

Peut-être prendront-elles, les unes à l'égard des autres, même avant la fin de la guerre, des engagements, comme il semble bien que les Puissances alliées, en 1814, en aient pris entre elles à l'égard de Napoléon. Ce sont de ces difficultés que la victoire tranche de son glaive.

Le 14 février 1814, au lendemain de Champaubert, alors que Napoléon était « ivre de joie » et se croyait, de nouveau, maître des affaires, Caulaincourt écrivait à Maret : « Toute l'Europe est contre nous. Il ne faut pas se faire illusion : *on ne veut pas négocier avec nous*. On veut nous dicter des conditions et nous ôter des moyens de nous plaindre... » Et Maret répondait à Caulaincourt : « Si le sort est contraire à l'Empereur, tout est inutile!... »

Ce sont les professeurs, les diplomates et les généraux allemands qui ont écrit cette page d'histoire!

V

DU « STATU QUO ANTE »

Abandonnons, maintenant, le point de vue spécialement allemand et retournons-nous vers l'Europe.

Nous avons dit que la négociation de la future paix aurait à préparer non seulement un châtimeut, mais une réparation et une garantie.

Par définition, la réparation implique un retour vers un certain *statu quo ante*. Le militarisme prussien ayant été la cause de troubles profonds en Europe, il faut le détruire jusque dans sa racine pour empêcher que de pareils événements ne se reproduisent. Comment peut-on y parvenir?

L'idée du *statu quo ante* implique une étude suffisamment précise des précédents.

En 1814-1815, après la chute de Napoléon, l'Europe imposa, à la France vaincue, le retour au *statu quo ante*, en prenant pour date l'année 1789. Quelle date l'Europe choisira-t-elle pour imposer le *statu quo ante* à l'Allemagne militariste et prussienne?

Sans nous perdre dans des considérations historiques, il n'est pas inutile de rappeler que le moyen âge avait eu une intuition extrêmement juste du rôle de l'Allemagne, comme intermédiaire et médiatrice entre les peuples européens. « L'Empire au moyen âge, dit Bryce, fut, par essence, ce que les despotismes modernes qui le singent prétendent être : l'Empire, c'était la paix. *Imperator pacificus*, tel était le plus ancien et le plus noble titre porté par son chef. » Et tel était, en effet, le rôle qui paraissait réservé providentiellement à l'Allemagne aux yeux de bon nombre d'Allemands et l'on peut dire de tout le libéralisme européen à la suite des événements de 1848, au moment où l'assemblée de Francfort élaborait une constitution pour l'Allemagne unifiée.

Je trouve cette aspiration exprimée, en 1854, à propos des événements de Crimée, dans une brochure française qui eut un certain retentissement : « En 1815, les législateurs de l'Europe jugèrent utile de constituer, au centre du continent, une puissance qui fût comme la *pierre d'assise* de l'ordre, à l'avenir. L'Allemagne, par sa situation, sa masse, sa profondeur, pouvait servir de barrière entre les États, les protéger contre la prépondérance ou l'agression d'un seul, éloigner de chacun les périls des coalitions. Pour cela, il fallait l'armer pour la défense et la *désarmer pour l'attaque...* , etc. (1). » C'est cette conception du rôle de l'Allemagne qui explique les enthousiasmes de la génération des Cousin, des Michelet, des Renan et même des Taine, qui acclamait la « vénérable » Germanie.

Mais, comme l'avait prévu Talleyrand dès 1814, les ambitions de la Prusse ont rompu l'équilibre et ont détourné l'Allemagne de la solution « européenne », qui était cherchée en conscience et bonne foi par tous, vers le milieu du dix-neuvième siècle. Au lieu de mettre l'Allemagne en harmonie, la solution prussienne l'a mise en antagonisme avec l'Europe. La suite des événements a rendu cette conséquence plus claire que la lumière du jour.

L'Allemagne, située au milieu de l'Europe, empêche toute la vie européenne si elle ne s'articule pas à l'existence commune. De Kiel au Danube ou à l'Adriatique, elle fait barrage. pour ainsi dire, et intercepte les com-

(1) CRAMPON, *la Politique médiatrice de l'Allemagne, 1855.*

munications, les échanges, les pénétrations mutuelles. Cet obstacle ne pourrait être levé que si l'Allemagne se prêtait à un sage et prudent aménagement de la vie commune. Par quel singulier égarement s'est-elle dérobée à cette mission qui lui était imposée par la nature?

La difficulté de cette lente croissance des peuples qui s'appelle l'histoire, l'aveuglement des hommes, un bouffissement d'orgueil militaire que les faveurs de la fortune ont gonflé encore, tels sont les faits circonstanciels qui ont éloigné l'Allemagne de ce beau rôle dont elle a eu, pourtant, à certains moments, l'intuition.

Le fait est que, le plus souvent, sa situation prédominante au centre de l'Europe lui apparut, non comme un moyen de pacification, mais comme un instrument de domination. De « pacifique », l'Empire, par une pente presque fatale, devenait ou redevenait « militariste ».

C'est cette tendance de l'Allemagne, cette « volonté de proie » de certains de ses éléments à certaines époques, qui était signalée par les négociateurs français, dès le Congrès de Westphalie, et à laquelle ils s'efforçaient de parer. Visant alors la maison d'Autriche, ils écrivaient, comme préambule aux discussions du Congrès : *Jamdiu circumfertur Domum Austriacum Europæ monarchiam moliri, basim tanti Ædificii constituere in summo dominatu Imperii Romani, sicut in centro Europæ.* « Il est certain que la maison d'Autriche tend à la monarchie européenne en prenant pour base la puissance qu'elle a encore sur le Saint-Empire romain germanique et la position qu'elle occupe ainsi au centre de l'Europe. »

Vienne fut, pendant des siècles, la capitale de l'impérialisme allemand : et ces siècles ont connu les longues guerres françaises contre la domination de la Maison d'Autriche. Une famille personnifiait, alors, la volonté de domination et de conquête de l'Allemagne, c'étaient les Habsbourg, adversaires permanents et déclarés des « libertés germaniques » et des libertés européennes. Hippolyte de la Pierre parlait au nom de tous les Allemands qui n'étaient pas hobereaux, fonctionnaires ou stipendiés, quand il écrivait en 1640 : « Que tous les Allemands tournent leurs armes contre cette famille, pernicieuse à notre Empire, à nos libertés ancestrales, loyale envers personne, sauf envers elle-même... contre la Maison d'Autriche, je la nomme... Qu'elle soit expulsée d'Allemagne comme elle l'a mérité. Que ses domaines, dont elle a poursuivi l'agrandissement grâce à l'Empire et qu'elle possède sous l'autorité de l'Empire, soient remis au fisc. S'il est vrai, comme l'a écrit Machiavel, qu'il existe dans chaque État des familles *fatales* qui naissent de la ruine même de l'État, à coup sûr, cette famille est fatale à notre Allemagne (1)... » Les traités de Westphalie représentent un effort fait par l'Europe pour arracher l'Allemagne à cette fatale erreur de la domination rêvée par une dynastie allemande.

Le système employé pour arriver à cette fin fut le suivant. Remontant aux traditions du moyen âge, on admettait que l'Empire n'était qu'une très haute per-

(1) Cité par AUERBACH dans son excellente étude : *La France et le Saint-Empire Romain germanique*, H. Champion, 1912, in-8, p. xiv.

sonne morale planant, en quelque sorte, au-dessus de la souveraineté d'un grand nombre d'États faibles. En fait, la prérogative impériale était et devait être presque uniquement d'honneur. Les États — trois cent cinquante environ — reçurent « le libre exercice de la supériorité territoriale, tant dans les choses ecclésiastiques que dans les politiques », c'est-à-dire qu'ils furent considérés comme *souverains* dans l'Empire : ce privilège qui leur était reconnu constituait ce qu'on appelait les « libertés germaniques ». D'après le texte du traité, « personne ne pouvait jamais, sous quelque prétexte que ce fût, troubler ces souverains, grands ou petits, dans la possession de cette souveraineté ». On disait, de ces États, qu'ils étaient « clos » à l'autorité de l'Empereur. Mais, comme il fallait une force pour assurer ces multiples indépendances, on la constituait, tout d'abord dans l'Empire, en groupant ces souverainetés un peu faibles et précaires et, en plus, on la cherchait au dehors en appelant certaines Puissances à les défendre et à les « garantir ». Et c'est ainsi que la Constitution allemande s'articulait à la Constitution européenne.

Les deux Puissances qui avaient le plus contribué à refouler les ambitions de la Maison d'Autriche, l'une à l'ouest de l'Allemagne et l'autre à l'est, la France et la Suède, devenaient les « garantes » des libertés germaniques, c'est-à-dire, en somme, qu'elles prenaient en charge le maintien de la paix européenne par une sorte d'ingérence légitime et consacrée dans les affaires de l'Empire. Si, dans l'Empire, une famille régnante, s'ap-

puyant sur sa force propre, visait à la domination sur l'Allemagne et à la domination universelle, alors, les souverainetés allemandes confédérées avec leurs Alliés, les Puissances garantes, se dressaient automatiquement pour faire face à ce danger : « Seront tenus tous les contractants (y compris la France et la Suède) de défendre et de maintenir toutes et chacune des dispositions dudit traité... Et s'il arrive qu'aucune de ces dispositions soit violée, l'offensé tâchera premièrement de détourner l'offensant (qui est supposé la maison impériale) de la voie de fait, soit en soumettant le fait à la composition amiable et à la voie de droit. — Mais si le différend n'a pas été réglé par aucun de ces moyens dans un espace de trois années, tous et chacun des contractants seront tenus de joindre leurs conseils et leurs forces à ceux de la partie lésée et de prendre les armes pour repousser l'injustice... (1). » C'est ce qu'on appelait « les articles des garanties ». La France et la Suède collaboraient avec les États secondaires de l'Allemagne au bon équilibre des affaires européennes.

L'Allemagne formait dès lors, comme le dit Bryce, une fédération à la fois « une et multiple », c'est l'expression des théoriciens de la Confédération germanique. Agencée selon ce mécanisme ingénieux, elle était de venue plus rassurante pour l'Europe. Mais était-elle satisfaite elle-même ?

(1) Voir, notamment, les articles 111-120 du traité de Munster, dans les *Grands traités du règne de Louis XIV* publiés par Henri VAST, Picard, 1893, t. II, p. 53-55.

Il n'est pas possible d'affirmer que le nouveau régime ait contenté tout le monde. Cependant, il n'est pas douteux, non plus, que le caractère allemand s'en soit arrangé. Il ne souffrait pas de ce morcellement, résultat acquis et accepté du travail des siècles. Le régime constitutionnel, fondé par les traités de Westphalie avec le consentement des peuples et des gouvernements fut, pendant cent cinquante ans, le régime normal de l'Allemagne européenne.

Peu à peu, cependant, ce qu'il avait de vieillot et d'incohérent apparut : « Le voyageur qui parcourait l'Allemagne centrale, avant 1866, s'amusait fort de voir, toutes les heures ou toutes les deux heures, aux changements dans l'uniforme des soldats et à la couleur des barrières du chemin de fer, qu'il venait de passer de l'un de ces royaumes en miniature dans l'autre. Il eût été surpris et embarrassé bien davantage un siècle auparavant, alors qu'au lieu des vingt-neuf divisions actuelles, il y avait, des Alpes à la Baltique, trois cents petites principautés, ayant chacune ses lois particulières, sa cour particulière (où l'on copiait, quoique imparfaitement, le pompeux cérémonial de Versailles), sa petite armée, sa monnaie spéciale, ses péages et ses douanes à la frontière, une foule de fonctionnaires pédantesques et touchant à tout sous les ordres d'un premier ministre qui était, en général, l'indigne favori du prince à la solde de quelque cour étrangère (1)... »

L'Allemagne paraît n'avoir été frappée des vices de ce

(1) BRYCE, *Le Saint-Empire Romain germanique*, trad. Em. Dörmögge, p. 448.

système à la fois sénile et bon enfant, que quand on les lui eut signalés du dehors. Il ne faut pas oublier, en somme, que cette Allemagne des petites principautés, l'Allemagne des traités de Westphalie, fut celle où naquirent et se formèrent Leibnitz et Kant, Goëthe et Schiller, Mozart et Beethoven, le prince Eugène et Maurice de Saxe, l'Allemagne des penseurs, des poètes, des musiciens, des hommes de guerre, une Allemagne qu'aucune autre n'a dépassée, ni atteinte.

Les théoriciens de l'Empire germanique reconnaissaient qu'il y avait, dans l'Allemagne, des éléments naturels de division et, s'ils observaient, dans cette constitution fédérative, quelque chose d'irrégulier, *irregulare quidquam*, ils vantaient son haut caractère amphictyonique qu'ils comparaient à celui de la confédération hellénique au temps d'Agamemnon et de la guerre de Troie; Oxenstiern affirmait que cette confusion venait d'un décret de la divine Providence : *confusio divinitus conservata*. Aussi, Louis XIV, agissant comme « membre de la paix » et « en vue d'une bonne amitié et correspondance mutuelle, en cas d'attaque », trouvait-il facilement des adhésions germaniques, pour constituer la Ligue du Rhin (1658). Les États ne voulaient pas des rois de France comme empereurs, mais ils les acceptaient très volontiers comme associés, défenseurs et alliés. Ces sentiments ne commencèrent à se modifier que quand Louis XIV eut commis la faute à jamais déplorable de la dévastation du Palatinat.

Le dix-huitième siècle fit sentir au corps germanique combien sa faiblesse le livrait en proie aux ambitions

étrangères. Foulé aux pieds à chaque « succession » qui s'ouvrait, enrôlant ses soldats et ses chefs au service des causes d'oppression partout dans le monde, il constatait l'infériorité de sa forme politique, alors que les autres pays de l'Europe prenaient conscience de leur dignité et de leur liberté. Ce fut le comble quand la Révolution et l'Empire eurent passé et repassé, en trombes alternatives, sur l'immense territoire, devenu un champ de bataille sans défense. A la fin, on eut le sentiment, dans l'Allemagne entière, que ce régime de morcellement à outrance et de piétinement continu, sous prétexte de liberté, n'était pas le meilleur. Alors se formèrent les associations pour le salut de la patrie; alors l'Allemagne résolut de chercher ses défenseurs dans son propre sein; alors elle exulta à sentir naître en elle un État solidement bâti et une dynastie militaire vigoureuse. Infiniment plus actuel et présent que les protecteurs lointains et douteux des « libertés germaniques », parut cet État qui apportait aux populations allemandes, tirées de leur engourdissement, le premier espoir du relèvement par l'unité.

C'est ce sentiment que résume, non sans hyperbole, la fameuse phrase de Treitschke : « Tous les livres, toutes les œuvres d'art qui révèlent la noblesse du travail allemand, tous les grands noms allemands que nous considérons avec admiration, tout ce qui annonce la gloire de notre esprit, proclame la nécessité de l'unité, nous conjure de créer dans l'ordre politique cette unité qui existe déjà dans le monde de la pensée. Et notre douleur est décuplée, en pensant que chaque œuvre

isolée est tant admirée, tandis que notre peuple tout entier est raillé au dehors. » Treitschke, sourd, et têtue en raison de sa demi-impotence, exprimait toute sa vie intellectuelle et toute sa vie active comprimée en ces aphorismes qu'un peuple docile et comprimé lui-même, absorba d'un trait : « L'Allemagne n'a que trop pensé, il est temps qu'elle agisse. » — « Je veux voir des hommes vivre de leur vie. » — « Nous n'avons pas de patrie allemande : il n'y a que les Hohenzollern pour nous en donner une. » — « Ce que je veux, c'est une Allemagne monarchique sous les Hohenzollern; c'est l'exclusion des maisons princières; ce sont des annexions par la Prusse; or, qui peut prétendre que tout cela se fasse pacifiquement? »

Mais si l'unité allemande se faisait par la force militaire, elle semblait presque fatalement dans le militarisme, et le militarisme la faisait retomber à son tour dans l'esprit de domination et de tyrannie au dedans et au dehors : après deux siècles, on revenait au point de départ. Une nouvelle dynastie « fatale » se levait sur le ciel de l'Allemagne.

Comment la famille des Hohenzollern est devenue, pour l'Allemagne et pour l'Europe modernes, ce que la famille des Habsbourg était pour l'Allemagne et pour l'Europe d'il y a trois siècles, c'est une histoire trop connue. Notre génération a vu se dégager, des évolutions de l'histoire contemporaine, le dilemme où l'Allemagne est prise : soit une Allemagne dominante au milieu d'une Europe asservie, soit une Europe mai-

tresse du militarisme allemand et se garantissant à elle-même la paix par la bonne organisation d'une Allemagne pacifique.

Nous avons rappelé l'œuvre du Congrès de Westphalie, et nous avons signalé les défauts de cette œuvre. Les temps sont changés. Ne peut-on pas chercher autre chose et faire mieux.

Si nous reprenons la question qui se posait tout à l'heure : quelle sera, pour la future reconstitution de l'Europe, la date qu'il conviendra de choisir pour le retour d'un certain *statu quo ante*? la réponse ressort du rapide examen historique qui vient d'être fait : puisqu'il s'agit d'abolir le militarisme prussien, et de protéger l'Europe contre cette poussée de l'esprit de domination qui, dans la phase actuelle, s'est appelé le pangermanisme, c'est à une date antérieure aux événements qui ont créé cette disposition conquérante qu'il faut ramener les institutions de ce pays : en se reportant au conseil formulé par M. Crampon vers le milieu du siècle dernier, il semble que le plus sage serait d'atténuer en Allemagne les éléments offensifs pour que le pays s'habitue à vivre dans un honnête concert avec les voisins ; en un mot, il faudrait raccrocher l'histoire au point où elle s'est décrochée.

Il ne s'agit pas de porter atteinte à l'unité allemande ; il s'agit de lui enlever le caractère militaire et agressif qui opprime l'Allemagne pour opprimer l'Europe. La solution idéale serait là ; et, par conséquent, la date à déterminer, au point de vue politique et diplomatique, serait certainement antérieure à l'année 1870.

Nous avons dit que l'Empire allemand actuel n'avait aucune consécration formelle dans le droit européen. Nous avons fait observer que les États de l'Allemagne, qui ont gardé un certain caractère de souveraineté, pouvaient être appelés à délibérer de leur sort dès les premières ouvertures pour la paix. Si les Puissances victorieuses formulent leur volonté d'agir ainsi dès les premières procédures, la question est tranchée. Les plus sérieux indices nous permettent de penser qu'il n'y aura pas, hors des sphères officielles ou des partis officiels allemands, un homme s'intéressant au maintien de l'Empire militariste et prussien. La plus grande partie des populations non prussiennes sont fatiguées de n'être, en somme, qu'une sorte de « garderie pour chair à canon ».

Comme tous les Empires conquérants, l'empire des Hohenzollern est une forme éphémère de gouvernement. Quarante années d'existence ne suffisent pas, en droit international, pour assurer le bénéfice de la prescription. L'histoire dira que l'Empire bismarckien fut, comme l'avait été l'Empire napoléonien, une phase plus ou moins heureuse de l'évolution européenne. Il s'est servi de l'enthousiasme unitaire pour en faire l'instrument des ambitions prussiennes. L'Allemagne ne sera pas perdue parce que les Hohenzollern, justement punis de leurs méfaits, arracheront l'aigle qui, pendant quelques années, aura sommé leur casque. L'Empire prussien n'a ni origines anciennes, ni légitimité. Champignon poussé en une nuit, ses vertus mal-faisantes ne lui donnaient pas « le droit à la vie ».

N'ayant pas su vivre, il n'aura pas vécu, voilà tout.

L'humanité ne lui pardonnera jamais d'avoir été le trouble-fête du monde, alors que celui-ci s'était endormi sur le beau rêve de La Haye, et de s'être résolu froidement à l'épouvantable dessein de la guerre actuelle. Elle lui appliquera la parole de son précurseur et annonciateur, Treitschke : « ... Après avoir porté la ruine parmi nombre d'autres peuples, la ruine, à son tour, vient l'atteindre. Une Puissance qui foule aux pieds tous les droits, doit, de toute nécessité, échouer lamentablement » ; et cette autre parole de son autre apologiste Sybel : « Dans les grands courants de l'histoire, rien ne s'engloutit sans espoir qui n'ait commencé à se détruire soi-même. »

Je connais les difficultés de cette solution forte : elle étonne de prime abord ; mais, à les prendre de front, les obstacles s'aplanissent. La victoire s'en chargera. J'ajoute qu'une fois le parti pris et la résolution divulguée, la cause rallie les adhésions latentes, et la victoire elle-même s'en trouvera grandement facilitée. Quand les peuples savent où ils vont, leurs vœux abrègent le chemin. Le plébiscite de 1870 consolidait l'Empire de Napoléon plus que les dernières élections au Reichstag ne soutiennent le régime impérial actuel. Guillaume est, depuis longtemps, un ballon crevé. Bülow, en dénonçant ses entourages suspects, l'incohérence de son langage et de sa conduite politique, a porté à son maître un coup plus rude que Rochefort ne l'avait fait en allumant sa *Lanterne*.

Et puis, l'erreur de la guerre est impardonnable. L'esprit calculateur et appliqué des Allemands fera le compte des profits et des pertes. Les affaires ont été mal gérées. Toutes les imprudences ont été commises à la fois. Pas un enfant en Allemagne qui se fasse la moindre illusion sur l'autorité, la clairvoyance et le tact des diplomates allemands, sur la haute direction de la politique et même des choses militaires.

Si la dynastie des Hohenzollern est rendue aux destinées normales de la royauté prussienne, elle reprendra un rôle à sa taille. Parce qu'ils ont eu Bismarck et le premier Moltke, ils s'en sont fait accroire : ils se sont pris tous pour des génies et pour des chefs de guerre. Ils se sont gonflés, et n'ont pas compris que leur seul grand homme, Frédéric, avait ce qui leur manque, le sens de la mesure. L'Europe les ramènera à la portion congrue.

Les conseillers et les chefs seront punis. Mais ils ne sont pas seuls responsables. Le militarisme prussien n'est, ainsi que nous l'avons dit dans *les Problèmes de la guerre*, que la forme agressive du pangermanisme. Le mal enlevé, il faut guérir le corps lui-même.

V

DU STATUT EUROPÉEN DE L'ALLEMAGNE

L'Europe de 1648, l'Europe de 1814-1815, était un système fondé sur le droit des traités qui avait pour principe la raison et pour moyen l'équilibre. Désorga-

nisée par l'ascension de la dynastie militaire prussienne, cette Europe n'en a pas moins subsisté, pour ainsi dire, à l'état latent. En la débarrassant d'une encombrante superfétation, on la retrouve dans ses cadres anciens : c'est le bénéfique naturel d'un retour au *statu quo ante*.

Cependant, il est impossible à l'histoire de remonter son cours et d'en revenir soit à l'année 1866, soit, mieux encore, à cette année 1848, où la Diète de Francfort délibérait sur la meilleure constitution à donner à l'Allemagne réalisant son unité. Depuis lors, les faits et les idées ont marché. Pour construire une bonne Allemagne, sagement articulée au dedans et au dehors, il faut tenir compte des événements du passé, certes, et des enseignements qu'ils apportent, mais aussi des faits récents et des habitudes nouvelles.

Il n'entre dans la pensée de personne d'anéantir les populations allemandes ni même de porter atteinte à leur liberté. La limite précise de l'intervention de l'Europe est celle de sa propre sécurité.

Depuis l'année 1848, l'Europe, réalisant le vœu de la Révolution française, a cherché la formule de son évolution dans un principe ignoré des siècles antérieurs, le « principe des nationalités ». Quoique le monde politique ait vécu, depuis près d'un siècle, sur ce principe, il est presque impossible de le définir avec une suffisante précision : c'est un « lieu commun », un truisme à peu près insaisissable, comme beaucoup de truismes qui, parce qu'ils sont acceptés sans discussion, laissent de la marge à l'imprécision et au rêve.

La *nationalité* suppose, chez des peuples unis ou séparés, un certain nombre d'aspirations communes, résultant soit d'une parenté d'origine, soit de l'habitat géographique, soit d'une certaine communauté de langage, de mœurs, d'éducation, de religion, etc. L'idée de *nationalité* est plus large et plus floue que l'idée de *nation*. La nation a des contours mieux définis et une volonté de vie commune plus forte. Mais l'analogie entre les mots, une interprétation plus ou moins exacte de certains événements historiques (par exemple le partage de la Pologne, l'asservissement de l'Italie du Nord par l'Autriche), ont fait vibrer les sentiments des peuples et ont étendu le sens de la fameuse phrase empruntée à l'Exposé de Condorcet du 20 avril 1792 et qu'on donne généralement comme le point initial de la doctrine des nationalités : « La Révolution française professe que chaque nation a le pouvoir de se donner des lois. »

La Révolution française n'a jamais confondu les *populations* avec les *peuples*; elle n'a jamais songé à abolir la notion de l'État organisé. Son principe n'est nullement anarchique, tout au contraire. La conception, d'ailleurs extrêmement confuse, qu'elle put avoir du « principe des nationalités », allait peut-être jusqu'à l'idée de libération des peuples asservis; mais elle savait que la liberté ne se suffit pas à elle-même et qu'il lui faut l'organisation et la force. Est digne d'être libre un peuple qui affirme et défend lui-même sa liberté.

On a dit avec raison que la doctrine des nationalités s'est emparée de l'opinion, surtout quand furent divul-

gués les entretiens de Sainte-Hélène. On répétait la phrase du *Mémorial* : « Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. J'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation... Le pouvoir souverain qui, au milieu de la grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe et pourra tenter tout ce qu'il voudra... » Et encore : « C'est avec un tel cortège qu'il serait beau de s'avancer dans la postérité, d'aller au-devant de la bénédiction des siècles. Après cette simplification sommaire, il ne serait plus chimérique d'espérer l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des vues, des intérêts. Alors, peut-être, à la faveur des lumières universellement répandues, deviendrait-il permis de rêver, pour la grande famille européenne, l'application du congrès américain ou celle des amphictyons de la Grèce; et quelles perspectives alors de force, de grandeur, de jouissance, de prospérité, quel magnifique spectacle! » Tels étaient les rêves du conquérant assagi. C'est sur ce thème que cinquante années d'une agitation, à la fois libérale et bonapartiste, s'exercèrent. Des loges de francs-maçons aux ventes de carbonari, cette propagande fit son chemin sous terre. Grèce, Pologne, Italie, Allemagne, les malheurs et les revendications des peuples opprimés arrachèrent les larmes et ébranlèrent l'émotivité universelle. La littérature, l'éloquence, la musique, la romance répétèrent à l'envi les variations

et le refrain. Le romantisme avait trouvé une doctrine sœur, « la politique des nationalités ».

Il n'y a pas lieu de reprendre ici l'histoire de cette conception « sentimentale et académique, plutôt que juridique », comme le reconnaît l'Italien Cantù; mais il est nécessaire de rappeler quel était son haut caractère idéaliste, et comment elle fut déviée, comment elle fut, pour ainsi dire, dérobée à ses origines par le machiavélisme des politiciens réalistes, comment le romantisme politique fut attelé au char de la Raison d'État.

La doctrine des nationalités, telle que la concevait la noble génération de 1848, avait pour corollaires indispensables la liberté intérieure des peuples et l'unité amphictyonique de l'Europe. Un écrivain qui rend compte du premier enseignement tripartite de Michelet, de Quinet et de Mickiewicz au Collège de France, dit : « Tous trois enseignaient une sorte de prométhéisme presque chrétien (1) »; et c'est bien ainsi que l'histoire équitable doit interpréter cet enseignement de thaumaturges et de lointains précurseurs. Ils entrevoyaient l'Europe future comme une grande famille unie par l'essor de la liberté et du sentiment, famille vénérable et homérique, reprenant dans un nouvel âge d'or, le rêve millénaire. Ils appelaient de leurs vœux et de leur foi ardente cette société des peuples telle que Sully et Henri IV l'avaient promise, telle que Fénelon et Rousseau l'avaient annoncée en propos consolateurs et infiniment doux à la souffrance humaine, et telle, en

(1) LEBEY, *Louis-Napoléon Bonaparte et 1848*.

somme, que Napoléon, élève de Jean-Jacques, l'avait condensée en une de ses brèves formules autoritaires (1).

Cependant la révolution de 1848, née au souffle de l'enthousiasme, n'avait pu pousser cette doctrine jusqu'à la réalisation. Elle s'était arrêtée devant les redoutables responsabilités qu'il s'agissait d'encourir : commencer la croisade des nationalités, c'était déchaîner la guerre universelle. Lamartine avait barré la route aux périlleuses aventures : « Le Gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons l'Italie, nous aimons la Pologne, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées et peut-être de celles de l'Europe en ce moment... Ne tentez pas de nous faire dévier même par le *sentiment* fraternel que nous vous portons. Il y a quelque chose qui contient et qui éclaire notre passion, même pour la Pologne, c'est notre *raison* (2). » En opposant la *raison* au *sentiment*, Lamartine commençait à débrouiller la confusion que des paroles vagues, indéfiniment répétées, — même par lui, — avaient créée dans les esprits.

Dans le « Manifeste aux Puissances » (4 mars), dans la Réponse aux discours de MM. Mauguin et Napoléon Bona-

(1) Ne pas oublier que Kant avait écrit, dès 1795, son *Traité sur la Paix perpétuelle*, qui supposait la création d'une cité de nations (*civitas gentium*) destinée à embrasser tous les peuples de la terre.

(2) *Trois mois au pouvoir*, 19 mars. — *Réponse à une députation des Polonais demandant l'appui du Gouvernement pour le rétablissement de la nationalité polonaise*, p. 130.

parte (juillet 1848), le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire précisait, en ces termes, la politique extérieure de ce gouvernement : « Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations... » Il ajoutait seulement, « qu'après que des nationalités ou des démocraties se seraient produites, reconquises ou organisées autour d'elle, à la portée de sa main et de son geste (*il s'agissait visiblement de l'Italie*), si ces démocraties ou ces nationalités faisaient appel à son appui, en vertu de la conformité des principes, la France se croirait en droit de leur porter cet appui (1). Il ne cachait pas sa méfiance à l'égard de la Prusse et, de ce côté, mettait les doctrinaires du principe des nationalités en garde contre toute illusion. Edgard Quinet, comme l'a très bien établi M. Paul Gautier, partageait ces méfiances (2).

Les sages dispositions que l'appréciation des réalités inspirait au poète-homme d'État étaient, rappelons-le, en parfait accord avec les vues des chefs de la Révolution. La juste mesure ne peut être indiquée avec plus de précision et plus d'autorité que dans cette parole de Washington qui est le correctif nécessaire de la doctrine : « Je souhaite du bien à tous les peuples, à tous les hommes, et ma politique est très simple. Je crois

(1) *Loc. cit.*, p. 386-389.

(2) *Vues prophétiques d'Edgar Quinet sur l'Allemagne*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1916.

que chaque nation a le droit d'établir la forme du gouvernement dont elle attend le plus de bonheur, *pourvu qu'elle n'enfreigne aucun droit et ne soit pas dangereuse pour les autres pays*. Je pense qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple étranger, *si ce n'est pour sa propre sécurité* (1). »

On peut apprécier, maintenant, quelle est la valeur réelle du principe des nationalités avec son double idéal : « liberté des peuples », « unité de l'Europe », et sa limite : « respect et sécurité pour les autres peuples », tel qu'il était conçu par les hommes de 1848 ; mais on peut se rendre compte aussi de la déviation que firent subir au principe les « machiavélistes » qui s'en emparèrent.

Napoléon III fut, en ce point comme en beaucoup d'autres, le précurseur de Bismarck. Trouvant le « mythe » dans son héritage, il y accrocha son ambition de prétendant ; dans les *Idées napoléoniennes*, il donne, en ces termes, la formule de la politique extérieure bonapartiste : « La politique de l'Empereur consistait à fonder une association européenne solide, en faisant reposer son système *sur des nationalités complètes* et sur des intérêts généraux satisfaits. » Par ces simples paroles, il attachait à son char toutes les revendications traînant dans l'univers. Il fut le candidat des chercheurs de patrie, avec tout ce que cela comportait de sentiments généreux, d'engagements formels ou tacites, de risques immédiats ou lointains.

On sait quel fut le terrible dilemme où fut acculé

(1) Lettre de Washington à La Fayette du 25 décembre 1778, citée par Émile OLLIVIER, *l'Empire libéral*, I, p. 171.

Napoléon III par le principe des nationalités, quand il se trouva en présence de l'unité allemande telle que Bismarck l'avait machinée. Celui-ci détroussa son précurseur et du système et du bénéfice.

Depuis longtemps, les hommes avertis avaient signalé, sous le courant qui portait l'Allemagne vers l'unité, le dangereux bas-fond de l'ambition prussienne. Cette ambition profita avec une habileté surprenante des souvenirs que la guerre contre Napoléon I^{er} avait laissés au cœur de l'Allemagne. La Prusse, qui avait été la plus ardente dans la lutte contre le « tyran », parut la patronne de l'indépendance des peuples. Il se fit une confusion entre le patriotisme libérateur et le militarisme dominateur. Cette confusion dicte à Treitschke la phrase qui revient dans son œuvre comme un *leitmotiv* : « C'est la Prusse seule qui a fait l'unité germanique, moins encore par l'action réfléchie de ses gouvernants que par la force intérieure de ses institutions, ou, ce qui revient au même, par l'esprit qui a présidé à son évolution politique. » Et l'écrivain, allant jusqu'au bout de sa pensée, dit encore : « Les hobereaux prussiens ont fait l'unité germanique. » Ce fut cette thèse que soutint Bismarck. Ses succès l'accréditèrent comme le messie des hobereaux prussiens. L'unité allemande se fit, non par l'application du principe des nationalités avec ses corollaires de liberté et d'unité européennes, mais par la suprématie d'une dynastie et d'une caste conquérante. L'art de Bismarck fut d'entretenir cette confusion dans l'esprit des peuples et d'exercer, par les peuples, une pression sur la résistance des gouvernements. Pro-

gressivement depuis 1870, les derniers retranchements du particularisme furent forcés et l'Empire féodal et militaire s'installa.

L'effet certain de la victoire des Alliés sera de dénouer cette trame funeste et de dissiper ce tragique malentendu. Le militarisme prussien est déjà déconsidéré, puisqu'il a manqué à toutes ses promesses, échoué dans toutes ses entreprises. Colonies, marine, industrie, commerce, expansion, tout est anéanti ou compromis. On tablait sur la guerre : elle est ruinée et est la cause de toute ruine. Dès que le militarisme n'était pas vainqueur en six semaines, il était battu fatalement ; le voici aux abois ; il capitule, je le dis parce que je le sais. Il sera rejeté, pour toujours, de la face de la terre par la défaite absolue que les Puissances ont juré de lui infliger et qu'il est de leur devoir de lui infliger. D'ores et déjà, l'Empire de Bismarck est un sépulcre blanchi.

On se trouvera donc, bientôt, en présence d'une Allemagne qui cherchera ses voies au milieu d'une Europe libérée, et décidée à prendre les précautions nécessaires pour que le danger du pangermanisme des militaires et des professeurs soit à jamais écarté.

Comment sera constituée cette future Allemagne européenne?...

Nous approchons peu à peu des questions complexes que la victoire seule sera en mesure de résoudre et de trancher. Il ne me paraît pas qu'il y ait d'inconvénient grave à rechercher dans quel sens peuvent se produire les prochaines solutions.

Le principe des nationalités suit le penchant des peuples; le principe de l'équilibre satisfait leur raison. L'équilibre est un calcul de forces, et ce calcul est nécessaire pour construire l'édifice que les aspirations humaines n'ont su que rêver. Il faut opposer les forces aux forces, c'est-à-dire des États souverains à des États souverains. Nous avons vu que Leibnitz appelle « souverain » un État fort. La souveraineté, c'est l'indépendance capable de se défendre elle-même. L'indépendance des peuples, — y compris celle des peuples allemands, — résidera donc dans l'établissement légitime d'un certain nombre d'États forts, ces États forts se moulant, dans la mesure du possible, sur les nationalités. Ainsi seront sauvegardés, à la fois, les aspirations naturelles des peuples et les égards réciproques qu'ils se doivent, — la liberté et la sécurité.

Une Allemagne composée et entourée d'États forts bien coordonnés, telle serait, à première vue, la constitution d'une bonne Europe centrale. Nous verrons tout à l'heure comment ces États s'adapteront les uns aux autres dans l'ensemble d'un organisme commun et comment ils travailleront ensemble : car il ne serait pas sage de perdre de vue l'idée de l'unité européenne. Mais il faut insister, d'abord, sur l'établissement et la disposition de ces principaux rouages.

Si l'Europe victorieuse a refusé l'existence à l'Empire des Hohenzollern, à plus forte raison elle s'opposera à la conception pangermaniste, ruinée avant de naître, d'une *Mittel-Europa*, celle-ci fût-elle réduite à une simple organisation économique telle que la conçoit le profes-

seur Naumann. Naumann nous trace la ligne de conduite à suivre par ses appréhensions mêmes : « Dès à présent, dit-il, il faut faire tout notre possible pour empêcher toute tentative de scission dans le bloc du Centre européen lors des pourparlers de paix. » Mais cette scission est fatale. Plus l'Allemagne insistera, plus les intérêts divergents seront sur leurs gardes. Déjà d'autres perspectives apparaissent, puisque Erich Pistor termine son grand ouvrage sur les ressources économiques de l'Autriche par ce souhait modeste : « Ce n'est pas une guerre avec l'Allemagne, *inévitabile si nous n'arrivons pas à nous entendre*, mais un rapprochement *raisonnable* avec l'Allemagne qui est la seule bonne politique de l'Autriche de demain (1). » Le projet de *Mittel-Europa* était lancé par le pangermanisme aux abois comme la procédure suprême de l'asservissement de l'Europe : l'Autriche ne veut pas jouer les guillotins par persuasion. L'accord n'a pu s'établir même sur un projet d'union douanière, de *Zollverein*. En tentant cet accord et annonçant à grand bruit sa réalisation, le pangermanisme aura brûlé sa dernière cartouche.

L'Empire des Hohenzollern ayant achevé sa courte et fatale existence, la Prusse rentrera dans ses limites. En plus, elle sera mise hors d'état de nuire. C'est, selon le mot de Washington, une question de *sécurité*. Les ententes qui seront intervenues entre les Puissances alliées auront tracé d'avance, autour de la Prusse, un cercle de Popilius, nécessaire pour assurer le châtement, l'indem-

(1) *L'Union de l'Europe centrale*. Étude de Max HOSCHILLER dans *Revue de Paris*, mars-avril 1916.

nité et la garantie. C'est alors que se poseront, en particulier, les problèmes de l'occupation des territoires, des indemnités gagées sur les richesses du sol et de l'industrie, sur les domaines de l'État, et achevées par le désarmement sur terre et sur mer, — problèmes qu'il n'est pas dans mon intention d'aborder aujourd'hui, mais dont l'habile solution, fille de l'armistice, sera peut-être le nœud de toute la négociation.

La Prusse, ainsi allégée, reviendra, sans doute, à de plus sages dispositions; elle reconnaîtra que l'ambition de la domination mondiale pousse à des entreprises de l'ordre le plus aléatoire; que la caste féodale et agrarienne l'a maintenue de parti pris sur un stade de civilisation retardataire et grossier; qu'un peuple doit travailler à son propre bonheur par l'entente avec les autres peuples plutôt que de s'asservir aux ambitions désuètes de quelques familles dominantes.

D'ailleurs, ce sont ses affaires! Libre au peuple prussien de rester attaché aux destinées de ses maîtres et de cette famille « fatale » qui n'a vécu que pour troubler le monde, renier ceux qui l'avaient aidée, tout trahir, tout rabaisser, même le caractère de la nation allemande jadis si respecté, et porter ses ambitions insensées à l'assaut de l'univers.

Si, comme nous l'avons dit, les autres États allemands sont invités à prendre part aux négociations de l'armistice et de la paix, et s'ils acceptent, on peut trouver dans cette adhésion un premier embryon de la constitution d'une nouvelle Allemagne. Une Bavière, une Saxe, un État Badois, un Wurtemberg, des Villes Libres, sans

doute un Hanovre, constitueront une pléiade centrale où toutes les aspirations légitimes auront leur place et leur essor.

M. de Bethman-Hollweg reconnaissait lui-même, dans un récent discours, que l'Allemagne devait accomplir de profondes réformes démocratiques : ces réformes résulteront d'une refonte complète du système constitutionnel germanique bien plus sûrement que des promesses d'un chancelier éphémère. Les travailleurs allemands chercheront la prospérité pacifique et le bien-être, non dans l'arbitraire d'un chef militaire et d'une caste, mais dans la liberté et dans un système de garanties sociales inséparables de cette liberté.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que dans le voisinage de la Prusse et du Hanovre, une Belgique non seulement restaurée, mais indemnisée et agrandie, sera protégée par des précautions rigoureuses contre le retour des événements affreux qui ont démontré l'insuffisance de ses garanties contractuelles.

Une Allemagne, composée comme il vient d'être dit, suppose une Autriche; mais l'Autriche a perdu toute autorité et compétence en ce qui concerne la haute direction des populations slaves. Son incapacité à ce point de vue est absolument démontrée. Elle a manqué à sa mission qui était d'harmoniser le jeu des forces libres dans le Sud-Est européen. Sa bureaucratie a été aussi inapte et encore plus inepte que le féodalisme prussien. Elle s'est ruée dans une servitude qui, quoi qu'il arrivât, n'avait d'autre issue que l'asservissement de l'Empire. Je ne pense pas qu'il y ait historiquement

un cas plus extraordinaire d'aberration, de sottise et de corruption.

La Hongrie a tout sacrifié à ses ambitions intérieures : Budapest voulait dominer Vienne. Les Magyars sont réduits à leurs propres forces : c'est peu. Mais, de toute façon, le slavisme, avec qui les Hongrois n'ont pas su s'entendre, ne leur pardonnera, de longtemps, leur funeste accord avec l'Empire prussien. Une Autriche diminuée, une Hongrie isolée, une Pologne restaurée, une Bohême libérée, peut-être une Slavonie sortie de ses langes, telles seront, dans cette partie de l'Europe, les conditions normales et naturelles d'un système de liberté et d'équilibre.

La question des Balkans se résoudra, sans doute, par cette même nécessité de constituer des États forts.

La Turquie ayant disparu de la carte de l'Europe, la Bulgarie s'étant réduite d'elle-même à ronger les chairs pourries de sa félonie et de ses folles ambitions, une grande Roumanie et une grande Serbie seront les protecteurs indispensables de la paix dans la péninsule. Ces deux États servent aussi d'arches entre le monde slave et le monde latin. Ils barrent l'expansion allemande en Orient. Rôle doublement important auquel on dirait qu'une volonté supérieure les a destinés.

L'Allemagne étant ainsi reconstituée selon ses propres traditions, étant entourée d'États forts destinés à surveiller et à contenir ses instincts dominateurs, il reste à chercher quels seraient ses rapports permanents avec l'Europe.

VI

L'EUROPE ORGANISÉE. — LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Avant d'aborder ce point destiné à devenir la clé de voûte d'un système européen harmonieux et libre, je demanderais que l'on eût présents à l'esprit à la fois tous les précédents : l'Empire « pacifique » du moyen âge, la « République chrétienne » de Henri IV et de Sully, les « libertés germaniques » et l'article des « garanties » du traité de Westphalie, la « paix perpétuelle » de Leibnitz et de Kant, les « conversations » de Sainte-Hélène, la vue « prométhéique » des thaumaturges de 1848, les applications du « principe des nationalités », telles qu'elles se sont produites dans la deuxième partie du dix-neuvième siècle, les vœux exprimés par les deux conférences de la Haye de 1899 et de 1907, et les tentatives si nobles ayant pour objet, sur l'initiative de l'empereur Nicolas, de prévenir le cataclysme que l'Europe, par la volonté du militarisme prussien, a dû subir malgré tout.

Cet ensemble de vœux, de recherches, de tentatives, d'expériences, de demi-réalisations, d'ébauches interrompues, de bonnes volontés persévérantes, suffirait pour prouver que les peuples européens marchent, pour ainsi dire, comme d'instinct et malgré les difficultés de la route, vers un haut règlement de la vie internationale qui satisfera tout ensemble le sentiment et la raison : à savoir la constitution d'une famille euro-

péenne (et même mondiale) où les peuples s'uniront pour le libre développement de chacune de leurs existences nationales. Ce nouveau régime, — non imposé, mais délibéré, — consacrerait véritablement l'Europe du droit.

Rappelons les paroles du soldat tombé en combattant : « Les horreurs de la présente guerre doivent conduire à l'unité européenne. » Pour répondre au vœu des morts et des martyrs, c'est cette unité qu'il faut, cette fois, réaliser.

Voyons ce que, dans la pratique et dans la tradition historique, peuvent nous apporter les précédents.

Le traité de Westphalie qualifiait deux Puissances, la France et la Suède, comme « garantes » des Libertés Germaniques ; nous avons dit ce que ce privilège avait d'abusif et de suspect aux yeux des populations allemandes. Mais, n'en serait-il pas tout autrement si c'était l'Europe entière qui assumait cette « garantie » ? Et n'est-il pas juste qu'elle ait un droit de suite dans les affaires de l'Allemagne, centre et pivot de son propre équilibre et de sa propre sécurité ?

En 1814-1815, les « quatre » Puissances victorieuses avaient signé un pacte qui, pendant cinquante ans, maintint la paix : eh bien ! les « quatre » Puissances magistrales de l'Europe nouvelle, les « quatre » qui ont sauvé la civilisation et qui ont, au prix des plus énormes sacrifices, mis les menottes au militarisme allemand, ont un devoir qui se prolonge et une responsabilité survivante à la guerre. Elles sont les gardiennes

et, dans toute la rigueur du terme, les « gens d'armes » de la paix. Une alliance conclue entre ces quatre Puissances, — et qui inclut naturellement les États qui furent leurs compagnons d'armes, — assurera les forces nécessaires pour que, dorénavant, toute tentative de suprématie militaire soit réfrénée. Il suffirait, pour ainsi dire, d'appliquer textuellement aux circonstances nouvelles le fameux article des « garanties » du traité de Westphalie : « Seront tenus tous les contractants de défendre et de maintenir toutes et chacune des dispositions du traité... Et s'il arrive qu'aucune de ces dispositions soit violée, l'offensé tâchera premièrement de détourner l'offensant de la voie de fait, soit en soumettant le fait à la composition amiable, soit par la voie de droit. Mais si le différend n'a pas été réglé par aucun de ces moyens, chacun des contractants seront tenus de joindre leurs conseils *et leurs forces* à ceux de la partie lésée et de *prendre les armes pour repousser l'injustice.* »

Ainsi serait constituée, pour la première fois, une *force européenne* apportant une sanction permanente aux décisions des accords de droit, — force qui a manqué jusqu'ici et qui, en particulier, faisait défaut aux vœux tout platoniques de la Conférence de la Haye. Et cette création d'une force légitime internationale n'est pas un rêve, puisqu'elle est la clause principale d'un traité qui fut, pendant cent cinquante ans, la règle reconnue, et que la nouvelle rédaction ne modifierait l'ancienne qu'en reportant à l'Europe le contrôle attribué alors seulement à deux Puissances.

Les quatre grandes Puissances qui ont combattu pour

obtenir un tel résultat seraient, par la nature des choses, les quatre piliers du vaste édifice, qui, comme nous allons le dire, abriterait tous les autres peuples.

Les sacrifices qu'elles ont faits résolument, les blessures dont elles se ressentiront pendant des siècles, les responsabilités et les devoirs qu'elles assument, les mettent en droit de réclamer des réparations et des sécurités particulières :

Que la Russie obtienne les débouchés laissés libres par la disparition de la Turquie européenne; que l'Angleterre s'assure, pour son commerce et son expansion maritime, les avantages dont elle fait un usage si libéral; que l'Italie consolide et élargisse sa situation adriatique et méditerranéenne; que la France, si éprouvée, obtienne les avantages économiques et politiques résultant de la restauration définitive de ses frontières naturelles, ce sont là les suites normales de leur effort. Rien ne les paiera jamais des maux qu'elles ont acceptés, des risques qu'elles ont courus en considération du bien général. Leur haute conscience internationale s'est épurée encore au feu d'une telle épreuve. Leur esprit de justice garantit leur modération. Et puis, la vieille politique a fait son temps; ses résultats sont sous nos yeux : le meurtre, la dévastation, la ruine. Qui voudrait, aujourd'hui, emboîter le pas d'un Bismarck, marcher sur les brisées d'un François-Joseph ou d'un Guillaume, d'un Tisza ou d'un Bethmann-Hollweg?

Mais il faut une sécurité, une garantie plus ferme encore; les intentions ne suffisent pas : il faut des insti-

tutions. L'Europe et le monde doivent être assurés contre le retour de pareils événements. C'est pourquoi l'heure est venue de créer une autorité suprême ayant qualité pour assurer la paix.

Seule, une institution internationale, fondée avec le consentement de tous, aura désormais la haute situation nécessaire pour connaître du droit des traités et pour mettre en mouvement la force coercitive commune chargée de les maintenir.

Cette institution serait, comme je le disais tout à l'heure, la clé de voûte de l'Europe organisée.

Ne sent-on pas que l'heure est arrivée d'en venir délibérément à la fondation de cette Société des États, que tant de nobles aspirations et les instincts populaires ont appelée de leurs vœux? L'histoire européenne est, depuis des siècles, en marche vers cet idéal. L'heure est venue : qu'on la saisisse.

La guerre actuelle découvrirait, ainsi, son sens profond et réaliserait son objet providentiel. L'homme s'agitait. Dieu le menait.

Le sol a été bouleversé pour que les assises permanentes du droit européen et du droit mondial y soient plus profondément enfoncées.

Par là se trouverait réalisée, dans la force et dans la liberté, la politique de l'équilibre. Déjà, à propos de la Conférence de la Haye, nous avons signalé cette solution comme le résultat le plus désirable de ses travaux : « Ce que la confiance universelle entrevoit dans la deuxième Conférence de la Haye, écrivions-nous en 1907, c'est la constitution prochaine, et peut-être défi-

nitive, d'une institution magistrale, — celle qui fut prévue par Leibnitz, — et qui, seule, peut influencer réellement sur les destinées du monde : l'institution du premier *Parlement universel* délibérant devant l'opinion, la convocation solennelle et réitérée des ÉTATS GÉNÉRAUX DU MONDE. Si le vingtième siècle, à peine né, développe le germe (combien fragile encore!) qui lui fut confié; si la coutume des délibérations internationales publiques s'introduit dans les relations entre les peuples, que ne doit-on pas espérer de l'avenir? L'opinion est reine et maîtresse du monde. Qu'on se fie en elle. Partout où elle est admise, elle apporte la clarté et la franchise. Le plus puissant agent de la paix, c'est la lumière (1)! »

Tous les pays du monde ont appris à délibérer dans des assemblées libres. La discussion publique est la garantie la plus forte que le bon sens et la raison aient obtenue jusqu'ici. Cette longue expérience des « parlements » doit profiter aux peuples dans leurs relations internationales. Après qu'ils ont appris à délibérer chez eux, ils doivent apprendre à délibérer entre eux.

Les quatre Puissances victorieuses deviennent ainsi, en quelque sorte, le « pouvoir exécutif » d'une assemblée à laquelle leurs représentants ont, comme ceux des autres États européens, un droit de présence et un droit de vote. Leur autorité d'initiative et de coercition tient à leur situation naturelle et aux circonstances qui les ont

(1) *La Politique de l'Équilibre*. — La Conférence de la Haye, juin-juillet 1907, p. 29.

forcées à prendre en main, dans la crise actuelle, la défense de l'univers.

De larges ententes soigneusement élaborées fixeront les rapports des nations entre elles et détermineront ce rôle particulier attribué à certaines d'entre elles. Il ne s'agit pas d'établir une suprématie quelconque, puisque toute décision doit être, devant l'assemblée des nations, l'objet d'une délibération égale et publique, mais bien d'une coopération et, encore une fois, d'une sanction.

On comprendra les raisons (ne serait-ce que la longueur même de cette étude) qui m'empêchent d'insister sur les détails d'un projet qui, d'ailleurs, se réfère aux nombreuses études antérieures consacrées à l'idée d'une Société des Nations (1). Les questions sans nombre que soulève sa réalisation devront être étudiées dans un Congrès de toutes les Puissances, Congrès qui sera la véritable « assemblée constituante des États-Unis européens ».

Nous avons essayé de suivre, — en remontant des faits particuliers aux idéaux universels, — le développement probable du problème de la paix.

D'abord, *l'armistice*; l'armistice, œuvre des militaires et qui, pourtant, dominera les premiers linéaments des arrangements définitifs.

(1) On trouvera une bibliographie suffisante et un exposé juridique de « l'Union des États », dans l'ouvrage que vient de publier M. Paul OTLET, *les Problèmes internationaux de la guerre*, p. 427. — J'ai à peine besoin de rappeler la belle publication de M. Léon BOURGEOIS, *la Société des Nations*, 1910.

L'armistice décidera des *participants à la paix*, décision non moins importante, non moins décisive pour l'avenir, et qui ne pourra être pesée avec trop de soin.

La question des « participants » posera la question du *statut de l'Allemagne en Europe*, c'est-à-dire de l'Empire militaire des Hohenzollern et du militarisme allemand : ce sera le moment de décider de son sort.

Le sort de l'Empire allemand décidera à son tour du *sort de l'Allemagne*. L'Allemagne avertie sera en mesure de se reconstituer selon ses traditions et dans le respect de sa nationalité, avec le consentement de l'Europe, sauf à donner à celle-ci de sérieuses *garanties*.

L'Allemagne, articulée à l'Europe, permettra la fondation tant désirée d'une *Société des peuples*, ayant pour organe un parlement des États européens. Cette fondation, délibérée dans une assemblée libre, sera composée d'un pouvoir législatif, d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir judiciaire ou juridique.

Ainsi la guerre aura réalisé, à la fois, le châtement, la réparation et la sanction. Une Europe organisée, une Europe meilleure sera le résultat de cette crise terrible. Tant de sang versé ne l'aura pas été en vain.

Je ne puis faire un pas de plus maintenant. Je crois à une bonne volonté universelle ; je crois à des idéaux nobles et encore surélevés par le calvaire de la présente guerre ; je crois à la force des hommes quand la foi et la patience les soutiennent ; je crois à la noblesse des âmes, c'est-à-dire à la bonté de Dieu.

Cette guerre aurait donc produit un pareil résultat !

L'Europe pourrait sceller cette paix ! Manière vraiment supérieure et profondément humaine de transformer le mal en bien. L'empereur Guillaume pourrait répéter, une fois de plus, son naïf et terrible aveu : « Je n'ai pas voulu cela ! »

1^{er} novembre 1916.

CHAPITRE III

PREMIÈRE NOTE

AU SUJET D'UN ARMISTICE ÉVENTUEL

Remise au général Pétain, le 13 FÉVRIER 1918; et, avec trois pages ajoutées *in fine*, au maréchal Foch, le 19 SEPTEMBRE 1918.

Qu'on le veuille ou non, la question de la paix est posée dès maintenant : elle se traite dans les assemblées sur la place publique, sur le forum, par une sorte de télégraphie sans fil entre les peuples, au-dessus des gouvernements. Le danger serait que, pour ne pas voir les choses comme elles sont, on laissât ces rayonnements désordonnés s'enchevêtrer dans un lacis inextricable et sans l'intervention des gouvernements, de telle sorte que la solution se dégagât devant l'opinion sans le concours de ceux qui l'ont préparée par les armes.

L'exemple de la Russie et de l'Ukraine est une illustration frappante de ce qui peut se passer soudainement. Sous le coup d'une grande commotion militaire ou politique, tout l'appareil des préparations un peu trop

compassées serait renversé et le sort de l'Europe livré au caprice des improvisateurs, menés en dessous par les malins.

La paix est donc, désormais, impliquée dans la guerre. Nous vivons dans la double atmosphère qu'elles imprègnent simultanément. Les chefs de la guerre ne peuvent se passer de tourner les yeux vers les combinaisons pacifiques et ceux qui préparent la paix doivent se tenir en relations constantes avec les chefs de la guerre. Le plus dangereux serait de persévérer dans un système de cloisons étanches qui séparent les uns des autres radicalement.

Si les chefs de guerre disaient aux maîtres de la paix : « Attendez, nous vous apporterons la victoire », cette assurance ne serait pas plus dangereuse que celle des maîtres de la paix disant aux chefs de la guerre : « Apportez-nous la victoire et alors, comptez sur nous pour vous faire une bonne paix. »

Ils doivent se dire les uns aux autres avec une entière bonne foi : nous ferons simultanément la meilleure guerre pour avoir la meilleure paix et nous chercherons, ensemble, la paix qui couronnera au mieux la meilleure guerre.

Je conclurai ces observations préliminaires par cet aphorisme du simple bon sens : prévoir pour diriger.

DU RÔLE DU CHEF DE GUERRE EN VUE DE LA PAIX

La direction de la politique générale appartient au pouvoir civil : cela ne peut être mis en doute. Mais le

pouvoir civil doit interroger les chefs de guerre pour être en mesure de choisir l'heure de la paix et de dégager les conditions les plus avantageuses selon les circonstances.

L'avis du chef de guerre sera décisif. Il sera décisif sur le choix de l'heure, il sera décisif sur les conditions. C'est lui qui dira si ses armées peuvent supporter de nouveaux chocs ou prendre de nouvelles offensives avec les plus grandes chances de succès; c'est lui qui dira quelles sont les garanties nécessaires pour que les premiers préliminaires de paix ne soient pas un piège tendu aux intérêts dont il a la garde. Il est responsable de la sécurité de ses armées. Seul il l'est, seul il peut l'être : il a seul l'autorité et la compétence.

Cela revient à dire (ce qui est encore une observation de simple bon sens) que la question de la paix est incluse tout entière dans la question de l'armistice. Car la sécurité du pays dépend de la sécurité de l'armée : les deux responsabilités ne peuvent être séparées.

Nous venons de le voir à Brest-Litovsk : à peine les négociations de la paix étaient-elles engagées, que le parti militaire allemand a réclamé son droit à prendre part aux négociations, et, en somme, c'est le général qui a frappé du poing sur la table et prononcé la parole qui a fait aboutir, au point de vue allemand, les négociations. Mais, comme les chefs des Bolcheviks n'avaient pris aucune précaution en signant l'armistice, ils se sont trouvés désarmés à l'heure où il eût fallu rompre et courir, de nouveau, le risque de guerre. Ce qui fait qu'ils n'ont eu d'autres ressources que de se dérober en

opposant aux exigences allemandes leur piteuse formule : « Ni guerre ni paix. » Et le tout a abouti, comme il était logique, à une pure et simple capitulation. N'ayant plus de chef de guerre, ils ne purent même pas faire la paix.

Il est démontré que la paix, étant la conclusion et la résultante de la guerre, ne peut être négociée sans la perspective d'une reprise possible de la guerre ; or, les garanties exigées en vue de cette reprise de la guerre ne peuvent être absentes du premier acte qui aura pour objet de suspendre la guerre. Ce premier acte est l'armistice. Ne signons pas d'armistice à la Trotzky : sinon, la reprise de la guerre dans les conditions les plus funestes serait, pour ainsi dire, inévitable.

DES CONDITIONS DE L'ARMISTICE

NAPOLÉON dit : « La confiance ne doit jamais être aveugle. On nous a prouvé tant de fois qu'on voulait endormir notre surveillance par des propositions de paix, qu'on ne doit jamais s'y livrer aveuglément... jusqu'à la paix, l'armistice ne doit être considéré que comme un moment de repos et un moyen de se livrer à de nouveaux combats... »

C'est toute la théorie de l'armistice.

Elle se résume en une simple observation : les conditions de l'armistice ne sont bonnes que si elles permettent de reprendre immédiatement la guerre avec des troupes non pas affaiblies mais fortifiées. C'est le plus

sûr moyen d'empêcher la reprise des hostilités. Donc les garanties stipulées dans l'armistice doivent être principalement des garanties *matérielles*. Il vaudrait mieux sacrifier certains avantages ultérieurs que de renoncer à des sécurités immédiates. Les avantages ultérieurs pourront être obtenus à l'abri d'une bonne rédaction de l'armistice; mais les sacrifices consentis dans l'armistice ne se retrouveront jamais.

Sans entrer ici dans l'étude des précédents historiques (qui, pourtant, éclaireraient singulièrement toute situation future analogue), il est permis de rappeler que la plus grande faute commise par M. Jules Favre, négociant au nom de la Défense nationale, et par M. Thiers, négociant au nom de l'Assemblée constituante en 1871, a été certainement de se passer des conseillers militaires, soit le général Trochu, soit le général Chanzy, soit le général Faidherbe. Pour ne mentionner qu'un fait lamentable, on n'eût pas *négligé* — si les chefs militaires avaient été présents — de traiter, dans l'armistice, du sort de l'armée de Bourbaki, — omission qui fut une véritable catastrophe militaire et diplomatique; on n'eût pas consenti à conclure un armistice sans conditions précises, ce qui permit à M. de Bismarck de reporter l'emploi de ses ruses les plus diaboliques aux négociations de la paix, alors que la France serait désarmée. On se souvient que Bismarck refusa de faire connaître à M. Thiers les conditions de la paix, disant « que le moment décide beaucoup dans ces choses-là ». Ainsi, il aborda le fond de la négociation avec un ennemi qui s'était livré à lui pieds et poings liés. Si on eût écouté

Gambetta, les choses se fussent passées tout autrement.

Ces fautes doivent nous servir d'avertissement.

L'armistice sera *militaire* : sinon il risque de n'être pas le préliminaire d'une bonne paix.

Voici quelques-unes des questions qui devront être traitées dans l'armistice et auxquelles il convient de réfléchir dès maintenant :

Sécurités militaires proprement dites;

Sécurités diplomatiques;

Ravitaillement des puissances engagées dans le conflit et des neutres;

Formes et données principales de la négociation proprement dite;

Durée de l'armistice.

Il est probable que chacun de ces points — et d'autres encore — seront visés dans l'armistice et devront être l'objet de décisions claires. Nous allons les examiner rapidement, en faisant observer, toutefois, que chacun devrait être le sujet d'une étude spéciale poussée à fond par les techniciens.

1° *Sécurités militaires proprement dites.* — Seuls, les chefs des états-majors alliés, sous la direction des Commandements en chef et du Comité interallié, peuvent mettre un projet d'ensemble sur pied. Il doit s'appliquer à l'Europe (front occidental, front de Salonique, front italien, peut-être front roumain et front du Caucase); à l'Asie (front japonais et russo-chinois, front de Bagdad, front de Jérusalem); à l'Afrique (front des

diverses colonies : anglo-allemandes, belgo-allemandes, franco-allemandes, portugaises-allemandes). Il doit s'appliquer, en outre, au front maritime dans toute son étendue, y compris la position des flottes, des navires de guerre et des sous-marins, etc.

Les principales questions et les plus difficiles viseront la sécurité du front occidental, la sécurité du front italien, le sort de l'empire turc et des populations slaves des Balkans, et de l'Autriche-Hongrie.

Le sort futur de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine, des populations *irredente*, de la Serbie, de la Roumanie, de la Turquie, de la Pologne, sera inclus, jusqu'à un certain point, dans le texte de l'armistice.

Il est de toute évidence, par exemple, que si un article de l'armistice stipulait la retraite des troupes allemandes sur la ligne de la Meuse ou sur la ligne du Rhin, le sort de tous les territoires situés en deçà de l'une ou l'autre de ces lignes serait, pour ainsi dire, réglé dans un sens favorable à l'Entente avant toute négociation de paix.

De pareilles stipulations, dans la mesure où on pourrait les imposer, consacraient plus ou moins la victoire. C'est le cas de répéter le mot de Bismarck : « Le moment fait beaucoup en ces choses-là. »

Nous avons vu, dans les négociations de Brest-Litovsk, les prétentions des Allemands s'accroître au fur et à mesure que l'anarchie russe s'accroissait.

Il est probable qu'il y aura, chez les nations alliées, un déchaînement d'intrigue allemande coïncidant avec la négociation de l'armistice pour affaiblir l'autorité du

commandant en chef, critiquer « leurs exigences », blâmer leurs méthodes, etc. C'est l'heure où l'autorité et la prudence devront se marier le plus étroitement pour arriver à un bon résultat.

La question de la carte de la guerre à viser dans l'armistice devant être l'objet d'un travail à part, on s'en tiendra, ici, à des considérations générales, en leur donnant une conclusion de même ordre : il appartient aux chefs de la guerre de réclamer toute sécurité pour leurs armées. Une carte comportant cette sécurité doit être étudiée par eux d'avance et ils doivent maintenir, fermement, leur point de vue ; car la sécurité des armées est la première condition de la sécurité du pays.

2° *Sécurités diplomatiques.* — La guerre actuelle présente une complexité d'intérêts et d'aspirations qui n'a guère eu de précédents, dans l'histoire, que les guerres de religion au seizième siècle et les guerres de la Révolution à la fin du dix-huitième : aux questions purement matérielles se mêlent étroitement des questions de sentiment, des revendications morales. Il sera impossible de les négliger quand il s'agira d'aborder les pourparlers de la paix ; il faut reconnaître, d'autre part, que ces questions morales sont les plus difficiles de toutes à régler.

Par exemple, « le but de guerre », cent fois exprimé par les gouvernements de l'Entente, à savoir « la destruction du militarisme allemand », comporte des modalités complexes et, en quelque sorte, insaisissables, puisqu'elles dépendent de l'opinion intime du peuple

allemand. Les peuples de l'Entente, même victorieux, ne peuvent que difficilement « décréter » une révolution en Allemagne. Ajoutons qu'elle peut s'accomplir sous la pression des événements au moment même où ils pensent qu'elle est impossible.

La première de toutes les difficultés diplomatiques, et peut-être la plus grave, sera de déterminer les représentants des puissances ennemies avec qui nous traiterons. Quels seront les signataires de l'armistice? Le président Wilson a dit, à diverses reprises, que les puissances de l'Entente ne traiteraient pas avec la dynastie des Hohenzollern; d'autre part, une tractation engagée avec les « Jeunes Turcs » peut, en consacrant le régime, contrarier, pendant de longues années, la politique des puissances en Orient; de même, la position du roi Ferdinand de Bulgarie peut être discutée; par contre, si la Roumanie se voit imposer un gouvernement placé sous l'influence austro-allemande, les puissances de l'Entente abandonneront-elles ceux qui furent leurs partisans et fidèles alliés? En Serbie, la question diplomatique a été posée par l'Autriche-Hongrie; d'autre part, la Bavière a réclaté sa place dans les négociations de Brest-Litovsk, etc., etc.

Ici, encore, l'avantage d'un armistice bien fait saute aux yeux. En admettant que *les chefs militaires des diverses armées engagées* signent l'armistice, la question politique est heureusement influencée dans le sens le plus favorable aux revendications de l'Entente : il existe, en effet, une *armée belge*, une *armée serbe*, une *armée roumaine*, même

une *armée albanaise*, une *armée polonaise*, une *armée tchèque*, une *armée arabe*; autant dire qu'il existe une Belgique, une Serbie, une Roumanie, une Albanie, une Pologne, une Slavie, reconnues par les puissances de l'Entente. Si, dans une mesure à déterminer, chacun des chefs militaires de ces armées avait à participer, sinon à l'armistice général, du moins à un armistice particulier, ce serait une première base pour les négociations d'ordre diplomatique, un *préjugé* en faveur de la politique de l'Entente. Il faut donc examiner avec le plus grand soin ce point de vue capital : Quels seront les signataires de l'armistice?

L'armistice général peut être signé, d'abord, par les chefs militaires des grandes puissances, mais il sera toujours utile de réserver la signature des petites puissances et ce sera un avantage de les faire reconnaître en qualité de belligérants par l'ennemi.

Une fois la question des signatures réglée, — et on voit quelles sont ses conséquences, les questions politiques et diplomatiques proprement dites seront abordées : par exemple l'indépendance de la Belgique, la restitution de l'Alsace-Lorraine, le sort des colonies allemandes, de l'empire turc, etc. Nous avons dit comment ces questions seront, jusqu'à un certain point, dans la dépendance de la rédaction consacrée aux *sécurités militaires*; nous venons de voir comment leur solution peut être préjugée également par la *détermination des signataires de l'armistice*; ceci dit, nous croyons devoir les étudier plus complètement au paragraphe : *formes de la négociation*.

3° Ravitaillement des puissances ennemies et des neutres.

— Il est probable (nous le croyons par ce qui s'est passé au sujet de la paix de l'Ukraine) que les Empires du Centre et leurs alliés demanderont à être ravitaillés pendant la période des négociations. Le principe même du ravitaillement mérite une étude attentive; une réponse hâtive, une rédaction mal combinée pourraient compromettre ou réduire à néant les bénéfices de la guerre. Ne perdons jamais de vue l'aphorisme de Napoléon : il n'y a de bons armistices que celui qui permet de reprendre la guerre avec de nouveaux avantages (1).

En principe, la clause de ravitaillement devrait être écartée, puisque l'usure est la véritable carte de guerre des puissances de l'Entente. Nous ne pouvons laisser à l'ennemi la possibilité de se relever, mais bien le maintenir à terre. Cependant, il est possible d'envisager un *donnant donnant* sur les bases suivantes : plus vous céderez de votre « carte de guerre », plus nous céderons de la nôtre. Vous vous ravitaillerez en proportion de ce que vous reculerez.

Une des difficultés de cette négociation, c'est que les puissances du Centre essaieront d'entrôler les neutres dans leur revendication. On voit déjà percer le bout de l'oreille dans le soin que M. Hertling a pris de ménager la Suisse dans son discours du 26 février 1917. Il faut

(1) Le 7 février 1871, quand l'armistice avec la France touchait à sa fin, de Moltke écrivait de Versailles, au commandant de la II^e armée : « Toutes les mesures doivent être prises pour que la II^e armée puisse, dès l'expiration de l'armistice, ouvrir les opérations avec ses quatre corps d'armée. Sa Majesté ne vous prescrit pas de vous emparer de tel ou tel point, de telle ou telle province, mais bien de détruire l'armée ennemie. »

s'attendre à toutes sortes d'intrigues et d'interventions à ce sujet. Il n'en est que plus nécessaire de considérer la question du ravitaillement exclusivement au point de vue militaire, comme s'il s'agissait de traiter la capitulation d'une place assiégée.

Pour le côté technique de cette question et pour les concessions territoriales et autres, le précédent du ravitaillement des pays envahis sous le contrôle hispano-américain pourrait être soigneusement étudié. Il y a là une base pour des calculs éventuels.

Une bonne rédaction des clauses du ravitaillement présenterait, le cas échéant, un autre biais favorable à la cause des puissances : en vue d'organiser un contrôle, des agents de l'Entente pourraient être admis immédiatement en Belgique, dans le Luxembourg, en Alsace-Lorraine, en Serbie, en Roumanie, en Pologne, etc., même en Turquie, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, pour s'assurer que les distributions sont bien faites et que les populations ne sont pas sacrifiées par les agents des Empires centraux ou les chefs des vieux partis. Ce serait là *un embryon de réorganisation par l'Entente* qui ne serait pas à dédaigner. Peut-être même une certaine réorganisation de la Russie, au moyen de ravitaillements, pourrait-elle être dès maintenant envisagée. Elle servirait d'exemple et d'espoir aux populations affamées qui se tourneraient, de partout, vers les distributions des ressources alimentaires.

Cette clause de ravitaillement présente encore un autre intérêt majeur. Elle sera, en effet, le point de départ d'une organisation économique du monde qui per-

mettra d'accorder ou de refuser les matières alimentaires et les matières premières aux puissances du Centre, selon qu'elles seront ou non fidèles à leurs engagements. En un mot, les Empires du Centre, ayant besoin du ravitaillement, devront comprendre que ce ravitaillement ne peut résulter que d'une organisation économique et s'y soumettre. Mais cette organisation sera aux mains des puissances de l'Entente, et, survivant à la période de l'armistice, elle deviendra un des plus puissants instruments de paix que le monde ait connus. Ce serait assurément l'une des bases de la « Société des Nations ».

4° *Formes et données principales de la négociation de la paix.* — Un ou plusieurs articles de l'armistice seront évidemment consacrés à déterminer les *formes* et les *données* de la négociation qui rétablira la paix générale.

Au sujet des *formes* de cette négociation, il y aura lieu de prévoir quels seront les pouvoirs qualifiés pour prendre des engagements au nom des puissances.

Les Empires du Centre se sont mis dans une situation extrêmement difficile en laissant s'accréditer, en leur nom, la doctrine du « chiffon de papier » et en affichant le mépris le plus absolu pour les engagements qu'ils avaient pris dans les grandes conventions internationales et notamment dans les conventions de La Haye. Il sera nécessaire de prendre des garanties au sujet de la valeur de leurs nouveaux engagements, et ces garanties consisteront probablement dans la stipulation que les négociations définitives ne pourront s'engager

utilement qu'entre les représentants d'institutions libres. Ces rédactions seront très délicates : une raison de plus pour y penser à l'avance.

L'armistice indiquera également les formes générales dans lesquelles les négociations devront s'engager. S'agira-t-il de tractations de puissance à puissance, s'agira-t-il d'une conférence où figureront seulement les puissances belligérantes, s'agira-t-il d'un congrès réunissant toutes les puissances intéressées au futur statut mondial? Ceci aussi devra être prévu dans le texte de l'armistice : car le silence lui-même aurait les conséquences les plus graves. Tout malentendu sera exploité par l'ennemi.

Il est de toute évidence que les sujets à traiter au cours des négociations de la paix générale seront d'une variété, d'une importance et d'une difficulté sans précédents : questions territoriales, questions politiques, questions économiques, questions internationales de toutes sortes; il suffit d'observer, par exemple, que la guerre actuelle a abrogé *ipso facto* les conventions existant antérieurement entre les belligérants.

Supposons qu'une clause de l'armistice soit rédigée ainsi : « Les puissances signataires s'engagent à ouvrir, dans le plus bref délai possible, les négociations en vue de la paix générale », une telle rédaction, en apparence si simple, devra être suivie nécessairement d'un certain nombre de données plus précises et, tout de suite, plus compliquées. Par exemple : « Les négociations s'ouvriront en *tel lieu* (pays neutre, ville appartenant à une puissance belligérante ou ville située dans un pays con-

testé, comme était Brest-Litovsk) (1), de même la question se posera immédiatement de savoir si toutes les puissances belligérantes pourront être admises sur le même pied, ou si certaines d'entre elles se feront représenter par un nombre limité de plénipotentiaires. Tout cela devra être précisé dès l'armistice.

On peut admettre l'éventualité de négociations directes entre les belligérants pour les sujets qui les touchent directement et qui les touchent seuls. Mais il est des matières internationales, des débats juridiques et techniques qui exigeront la présence des neutres; exemple : le régime des chemins de fer, des postes et téléphones, etc., ou qui devront être l'objet d'une sorte de sentence arbitrale.

De bons esprits ont pensé que la constitution d'une « Société arbitrale » entre les peuples destinée à évoquer jusqu'à elle les questions dont le règlement apparaîtrait comme trop complexe, devrait être prévue et mise sur pied même avant la fin de la guerre.

Prenons quelques exemples pour bien préciser notre pensée : une question des plus graves ne peut manquer d'être posée, celle des indemnités aux États, aux provinces ravagées, aux villes détruites, aux simples particuliers. Ce débat serait extrêmement pénible et irritant; ajoutons que, si on veut le trancher conformément aux précédents, il est à peu près insoluble dans l'état écono-

(1) Les délégués maximalistes se sont aperçus, au cours des pourparlers, de l'intérêt qu'ils eussent eu à choisir Stockholm comme lieu de négociations.

mique des belligérants. Il n'existe pas une seule puissance qui, même vaincue, et surtout vaincue, puisse assumer la charge entière du paiement de telles indemnités, tandis qu'un consortium des nations offrirait un crédit suffisant pour garantir ces justes réparations, sauf à stipuler les reprises qui paraîtraient équitables à la charge des pays responsables.

Autre cas : s'il s'agit de constituer une nouvelle Pologne, une Confédération balkanique, un État yougoslave, — toutes solutions qui, d'ores et déjà, peuvent être envisagées — il est évident qu'une tractation directe entre les puissances intéressées ne pourrait jamais aboutir. Pour assurer à ces créations la vie internationale et les moyens de s'instituer et de se développer, il faudra une autorité plus haute : seule une Société internationale présenterait une surface nécessaire pour exercer un tel arbitrage et une durée suffisante pour veiller elle-même sur son œuvre.

Ces deux exemples suffisent. Si un haut pouvoir international était appelé à prononcer les sentences, en quelque sorte arbitrales, que nous venons d'indiquer ou d'autres analogues, en ce qui concerne les questions les plus complexes, celles intéressant l'honneur ou un lointain avenir des peuples, les négociations générales s'en trouveraient singulièrement facilitées. Ces considérations portent à croire que, dans la rédaction de l'armistice, la création de cet organisme international et l'adhésion des puissances signataires pourraient être visées.

Ainsi, les clauses de l'armistice relatives aux futures

négociations de la paix générale pourraient être rédigées en termes tels que deux sortes de négociations y seraient prévues : celles à courte échéance, relatives aux questions territoriales et diplomatiques proprement dites ; celles demandant de plus lentes élaborations, ou ayant plus spécialement un caractère juridique, économique, financier, etc. ; celles-ci ayant à se développer devant un organisme spécial qui serait soit un Congrès, soit une Conférence analogue aux Conférences de La Haye, soit la Société des Nations.

5° *Durée de l'armistice. Garanties pendant ce délai. Fin de l'armistice.* — Il faut que l'armistice ait un terme assez court ; cependant, ce terme doit être combiné, s'il y a lieu, avec les facilités de ravitaillement temporaire de telle façon que la fin de l'armistice supprime *de facto* les mesures prises pour fournir les matières alimentaires et autres. Il y aurait là, entre parenthèses, un moyen de peser sur les opinions publiques des puissances intéressées, moyen qu'il ne faut pas négliger.

A ce point de vue encore, les termes dans lesquels serait rédigée la clause de durée importent beaucoup et doivent être soigneusement pesés.

L'immensité du champ des opérations militaires doit être également considérée. Il serait à craindre qu'une surprise ou qu'une félonie (notamment de la part des sous-marins) ne donnât un avantage à nos ennemis, s'ils jugeaient bon de rompre soudainement les pourparlers. Le parti militaire allemand sera toujours aux aguets pour provoquer une reprise de la guerre. Il sait qu'une

paix équitable serait sa ruine. Il faut donc le tenir, non seulement par des paroles et des signatures, mais par des garanties. Les Allemands groupent, en ce moment, dans leurs camps de concentration, des « otages » français, belges, etc. Pourquoi?... Cette question des otages doit être étudiée de très près. Une autre question demande aussi une étude spéciale, — celle d'un désarmement partiel ou de l'enlèvement de certains organes moteurs des avions, des sous-marins, des locomotives, etc. Au moment où les pourparlers de l'armistice s'ouvriront, les négociateurs allemands seront tout miel : mais ils garderont certainement une arrière-pensée. Dans la mesure du possible, des garanties matérielles devront être exigées.

On a vu, à Brest-Litovsk, que les Allemands n'ont pas attendu *la fin de l'armistice* pour rouvrir les hostilités contre les Russes et qu'ils ont introduit le prétexte de la paix de l'Ukraine pour autoriser leur ingérence dans les affaires intérieures de la Russie : ce sont là des avertissements. On ne saurait prendre trop de précautions.

De l'union entre les puissances alliées jusqu'au bout. — Avant de clore ces observations générales, il est nécessaire d'insister sur un point qui, sans se rattacher directement à la question de l'armistice, jouera un rôle considérable dans sa rédaction et dans son application : il s'agit de l'union entre les puissances alliées.

Il n'est pas douteux que l'effort de l'Allemagne consistera, dès que la paix sera en perspective, à tout

faire pour amener un désaccord quelconque entre les puissances de l'Entente. C'est l'heure où les divergences de vue inévitables apparaîtront et nos ennemis nous attendent là : c'est pourquoi ils mettent une telle insistance à nous amener devant « le tapis vert ».

L'exemple de ce qui se passe entre l'Autriche et l'Allemagne nous prouve que, quand on en vient aux tractations précises, il est difficile de persévérer dans l'union. Or, les deux empires du Centre sont maîtres de leur gouvernement, maîtres (ou peu s'en faut) de leurs opinions... On peut apprécier les difficultés en présence desquelles se trouveront, par contre, les gouvernements de l'Entente.

Dès maintenant, une propagande très intense devrait être organisée, dans tous les pays de l'Entente, pour développer, chez les peuples et les opinions publiques, le « réflexe de l'union ». Il faudrait que les gouvernements et les populations s'habituaient à ne plus délibérer de leurs intérêts communs et des intérêts communs de la civilisation que sous l'angle de l'union : c'est toute une éducation à faire.

Contre cette union *indispensable, jusqu'au bout*, les Allemands ont préparé leurs batteries. (Nous le voyons, en Italie, à propos de la question serbe et slovaque.) Nous devrions opposer système à système et propagande à propagande. Cela est de la plus grave et de la plus extrême urgence.

Tout ce qui tendrait à développer le séparatisme en Allemagne, en Autriche-Hongrie serait de l'excellente propagande. Rien de plus urgent. Mais, de notre côté,

c'est la propagande de l'union qui doit être le souci principal. Elle doit commencer par l'armée : de même que, depuis le mois de juin dernier, l'armée ayant repris confiance et remontant son propre moral, a remonté le moral du pays, de même l'armée a charge d'âmes, maintenant, pour soutenir jusqu'au bout la volonté du pays. L'armée est la force virile de la France; il lui appartient d'agir et de penser virilement. Au cours des négociations, sa solidité fera la solidité de tous.

Dès maintenant, il faut l'entraîner à considérer l'ouverture des négociations non comme la fin de la guerre, mais comme une forme de la guerre.

Tous les officiers doivent être soigneusement avertis à ce sujet pour, qu'à leur tour, ils avertissent les troupes.

Une question jointe très étroitement à celle de l'armistice, c'est celle de la *démobilisation*. Si le soldat s'imagine qu'une fois l'armistice signé, il n'a plus qu'à rentrer chez lui, nous sommes perdus. Cette question de la *démobilisation* progressive doit être l'objet d'une étude spéciale par les techniciens. Il s'agit d'assurer, pendant des années, une présence de plusieurs classes (ou parties de classes) sous les drapeaux. Cette prolongation d'un demi-état de guerre s'impose, puisqu'il faut occuper certains territoires ennemis, défendre certaines régions en France, en Belgique, en Russie, en Pologne, etc., garder une situation dominante sur la mer, dans les colonies, etc., et finalement travailler à la réorganisation de tout ce que la guerre aura détruit (chemins de fer, canaux, routes, etc.), ce qui ne peut se faire que par une force organisée.

Sur tous ces points, l'armistice devra prévoir : ses clauses prépareront cet état de choses intermédiaire et l'imposeront à l'ennemi. On pourrait dire que les territoires litigieux seront maintenus *sous la main* des puissances alliées.

On voit donc à quel point il importe de préparer les puissances victorieuses à cette nécessité de l'après-guerre : 1° en les habituant à l'idée qu'une partie de leurs forces devront être maintenues sous les drapeaux ; 2° en développant en elles et auprès de leurs opinions publiques, pour des années, *le réflexe de l'union*.

La paix, en effet, ne sera, pendant tout ce temps, qu'une « guerre atténuée » : il faut qu'elle garde, de la guerre elle-même, le matériel et le moral.

C'est pourquoi une propagande vigilante doit s'exercer à ce sujet. La presse, notamment, doit recevoir des directions précises dans ce sens.

Dans l'armistice, des articles devront viser ce travail de l'après-guerre de façon à éviter toute dissociation ou discorde entre les puissances alliées. A cette collaboration prolongée il faut se préparer dès maintenant. Toute zizanie, toute plainte, toute critique visant nos alliés est dangereuse. Si elle se propage, cette propagation est du fait de l'ennemi : on ne peut donner trop d'attention à ce travail occulte dont les conséquences apparaîtraient soit à l'heure où s'ouvriraient les négociations, soit au cours de la période ouverte par l'armistice. La négociation peut devenir, ne l'oublions jamais, la forme la plus subtile et la plus dangereuse de la guerre.

Un des moyens les plus efficaces de parer au péril qui

vient d'être signalé, n'est-il pas d'habituer les états-majors alliés à traiter d'avance, entre eux, la question de l'armistice.

Si des textes « à tiroir » étaient rédigés d'avance en commun, si ces textes étaient constamment à jour, — sauf à les modifier encore au dernier moment, — si des hommes spéciaux s'habituèrent à *vivre ensemble ces questions et à respirer d'avance l'atmosphère de l'armistice le plus avantageux*, ils apporteraient aux chefs de la guerre et aux maîtres de la paix des solutions soigneusement élaborées et qui élimineraient, par une application constante, les chances de désaccord.

Déjà des travaux importants ont été accomplis, des délibérations communes ont eu lieu. Il faudrait les reprendre, les mettre au point, ordonner les résultats, les codifier en quelque sorte, en un mot, maintenir l'union par sa propre efficacité. L'ennemi n'aura aucune prise sur elle si, une fois avertie, elle travaille elle-même à se défendre.

Février 1918.

DEUXIÈME PARTIE

PENDANT LES NÉGOCIATIONS



CHAPITRE PREMIER

PROJET D'ARMISTICE

Remis au maréchal Foch, le 1^{er} novembre 1918, accompagné de la lettre d'envoi ci-dessous, adressée au général Belin.

Paris, 1^{er} novembre 1918.

Voici un avant-projet d'armistice qui ne peut être qu'une table des matières et des idées, puisque je suis insuffisamment informé de la situation réelle, surtout en ce qui concerne nos alliés.

Après réflexion, je n'ai pas cru devoir mentionner sous une forme quelconque, dans ce projet d'armistice, les futures conditions de la paix. J'ai pensé que le mieux était de mettre la main tout de suite sur les forces allemandes et de rejeter la tractation de la paix, à plus tard.

En 1814, il y eut : 1° un armistice, 2° un avant-projet de paix, le traité de Paris, 3° le traité de Vienne.

Or, c'est dans les intervalles de chacun de ces actes

que la division et la zizanie se sont glissées entre les alliés. Le vaincu (qui était alors la France) en a profité et Talleyrand a travaillé. Il en serait probablement de même à l'heure actuelle.

Si, sous une forme quelconque, nous abordons les problèmes de la paix, avant d'avoir réduit la Prusse et les États allemands à une absolue impuissance, elle profitera des difficultés qui se présenteront inévitablement entre les puissances de l'Entente pour les diviser et se tirer d'affaire en s'appuyant sur certains mécontentements ou froissements inévitables.

La procédure à suivre me paraît donc être : 1° armistice avec la Bulgarie, 2° armistice avec la Turquie (tous deux acquis), 3° armistice avec l'Autriche (dont je ne me suis pas occupé parce que celui avec l'Allemagne peut donner une base générale et que les questions politiques sont plus complexes), 4° armistice avec l'Allemagne.

Ceci acquis, et les puissances allemandes réduites à l'impuissance, nous dicterons la paix. La paix doit être le résultat de la volonté unie des puissances.

Dans cette volonté unie la France a à faire entendre sa voix prépondérante et à défendre ses intérêts.

Il y a donc à prévoir un premier accord général entre les puissances alliées. (C'est ce que fut, en 1814, « l'Entente à quatre ».) Et puis il y aura lieu d'imposer cet accord aux vaincus. Quand nos conditions auront été acceptées par les vaincus, nous pourrons aborder la question générale des rapports internationaux avec les *neutres*, mais pas avant. A brève délai, j'enverrai

un projet *d'accord général* avec les Alliés, où j'essaierai de libeller les droits de la France.

PROJET D'ARMISTICE

Avis préliminaire. — L'armistice assure la paix et la prépare. Il doit donc d'abord contenir des sécurités et ensuite ouvrir des perspectives. Tout doit être prévu, mais il n'est pas nécessaire que tout soit dit.

Nous nous occuperons ici, particulièrement, des conditions de l'armistice imposé à l'Allemagne, étant bien entendu que nous considérons la victoire comme acquise autant par la défaite de ses armées que par l'usure intérieure.

Les conditions de l'armistice à imposer à l'Autriche nous paraissent devoir être dictées également par le commandement interallié, mais évidemment après consultation spéciale avec nos alliés.

CONDITIONS DE L'ARMISTICE A IMPOSER A L'ALLEMAGNE

I

1° L'armée prussienne, en tant qu'elle subsiste, devra se porter sur la rive droite de l'Elbe, en laissant les têtes de pont aux armées de l'Entente (1).

(1) Je dis la rive droite de l'Elbe parce que c'est en partant de là que s'est développée la puissance prussienne qu'il s'agit de ramener à ses origines. Cette définition n'étonnera personne en Allemagne.

Les fonctionnaires de l'État prussien et des États allemands, ainsi que les autorités relevant de ces États évacueront toute la rive gauche du Rhin ; ils remettront leurs pouvoirs aux autorités militaires alliées.

II

Les divisions et formations militaires de quelque nature qu'elles soient de l'armée allemande *qui ne sont pas prussiennes* seront désarmées, démobilisées et renvoyées dans leurs États respectifs : Bavière, Saxe, Hesse, Wurtemberg, etc. Cet article sera l'objet d'un protocole plus détaillé qui déterminera les contingents de chaque État particulier qui, en vue des nécessités de l'administration intérieure, pourront être maintenus sous les drapeaux.

Les formations prussiennes seront entièrement désarmées et démobilisées. L'ordre intérieur sera assuré par les armées d'occupation. Les chefs de l'armée allemande désignés dans l'état annexé seront prisonniers de guerre.

Les Rhénans considèrent encore ce fleuve comme la limite entre l'Allemagne civilisée et celle qui ne l'est pas. On y appelle constamment Ost-Elbien les habitants de l'Allemagne qui vivent au delà de l'Elbe et le nom d'Est-Elbien est pris en mauvaise part. La vraie coupure est là, et c'est à l'ouest de l'Elbe que la nouvelle forme réelle de l'Allemagne confédérée peut, d'après les données historiques et géographiques, utilement s'aménager.

III

Dans toute l'Allemagne actuelle, les camps retranchés, forteresses et points fortifiés seront remis aux autorités militaires alliées, ses usines de guerre telles qu'elles se comportent avec leur outillage, leurs stocks de matières premières, leurs archives et généralement tout ce qui est d'une utilité quelconque à leur production militaire. Toutes destructions qui seraient accomplies à partir de la date de la remise de la présente note entraîneraient des responsabilités personnelles à la charge de leurs auteurs.

Les armées allemandes, avant de prendre ses nouvelles destinations, remettront aux autorités militaires alliées : N. fusils, N. canons, N. mitrailleuses, N. tanks, N. avions, N. caissons, N. canons de tranchées. Une déclaration générale de l'ensemble de l'armement allemand sera faite aux autorités militaires alliées qui, après inventaire, statueront sur l'utilisation.

La marine allemande remettra aux autorités militaires alliées dans le délai de N. jours qui suivra le présent échange de signatures : N. vaisseaux cuirassés, N. vaisseaux de guerre, N. contre-torpilleurs, N. torpilleurs, N. sous-marins, etc., le tout avec leur armement complet. Ces bâtiments devront être remis dans leur état à la date du jour de la remise des présents articles. Toutes destructions ou détériorations graves accomplies à partir de ce jour entraîneraient des responsabilités et peines personnelles contre leurs auteurs. Un inventaire

de la marine allemande sera dressé conformément au paragraphe précédent.

Les ports militaires allemands, compris leur armement, leurs défenses, les camps retranchés, casernes, fortifications qui en font partie, leurs chenaux, ateliers de constructions et de radoub et généralement tout ce qui appartient à l'État, seront remis aux mains des autorités militaires alliées.

Il en sera de même de l'île d'Héligoland, du canal de Kiel dans son entier avec tout le matériel de son exploitation, entretien, dragage, etc.

Il en sera de même de tout établissement créé sur les rivages allemands ou sur les bords de la mer dans un pays quelconque de domination allemande avant et depuis la déclaration de guerre, étant entendu que la marine impériale sera entièrement désarmée et mise hors d'état de nuire.

IV

Les autorités prussiennes, bavaroises, saxonnes, hessoises, wurtembergeoises, etc., les autorités allemandes en Alsace-Lorraine, remettront entre les mains des autorités militaires alliées tout le réseau des voies ferrées de leurs États respectifs. Au cas où certaines voies ferrées appartiendraient à des compagnies privées, remise en sera faite dans les mêmes conditions que celles de l'État, sauf indemnité à débattre avec l'État signataire. Ces voies ferrées seront livrées telles qu'elles sont au jour de la remise des présents articles avec leur matériel fixe ou roulant au grand complet, gares, quais, ate-

liers, en un mot sans aucune diminution ou altération de leur valeur.

En cas d'infraction à cet engagement des poursuites seront exercées contre leurs auteurs. Les États, districts, communes ou agglomérations sur le territoire desquelles elle se serait produite, seront passibles solidairement de toutes peines infligées par les tribunaux militaires alliés et de tous dommages et intérêts. Il en sera de même d'une atteinte quelconque au réseau des voies ferrées pendant la période d'occupation.

Le personnel continuera de fournir son travail pour l'exploitation des voies ferrées, jusqu'à ce qu'il en soit disposé par les autorités militaires alliées.

V

Les autorités prussiennes, bavaroises, saxonnes, hessoises, wurtembergeoises, etc., les autorités allemandes en Alsace-Lorraine feront remise aux autorités militaires alliées de toutes les mines soit exploitées par l'État, soit exploitées par des sociétés particulières selon un tableau qui sera dressé par les autorités militaires alliées. Les conditions de livraison du matériel et du travail du personnel seront les mêmes qui sont stipulées à l'article précédent pour les voies ferrées.

VI

L'exploitation des voies fluviales, des canaux et des ports intérieurs de tout le territoire allemand sera mise

immédiatement entre les mains des autorités militaires alliées, dans les conditions stipulées à l'article IV et V.

VII

Les autorités allemandes feront remise aux autorités alliées du territoire de toutes les colonies allemandes, étant entendu que cette remise comporte celle de tous les éléments d'administration militaire, politique et civile de ces pays, dans leur état au jour de la remise des présents articles, et sous les mêmes recours et peines solidaires stipulés à l'article IV.

VIII

Jusqu'à la conclusion de la paix et jusqu'à l'établissement d'un chiffre global de l'indemnité de guerre due par la Prusse et les États allemands aux puissances alliées, les contribuables de ces États seront astreints à une contribution de N. par mois, en vue de subvenir aux frais de l'occupation, aux frais d'entretien et, en général, aux dépenses quelconques des armées alliées. Cette contribution sera établie et perçue dans la forme des contributions de guerre et donnera lieu, en cas de non-paiement régulier, aux poursuites et sanctions propres à l'autorité militaire.

IX

Les troupes allemandes et des États allemands s'étant livrées en France et en Belgique à des vols, pillages

méthodiques, détournement de titres, de cachettes, de trésor, d'outillage, de mobiliers, de destruction des arbres, incendies des maisons et autres déprédations ou violences condamnées par les lois de la guerre et ne présentant aucune utilité militaire, les auteurs de ces crimes ou délits seront l'objet de poursuites à eux intentées par les autorités militaires alliées. A cet effet, lesdites autorités exercent, dès la signature des présentes, un droit de suite et d'enquête sur lesdits objets, valeurs, meubles, titres, etc. L'existence de l'un quelconque de ces objets étant signalée ou reconnue, donnera lieu à une reprise immédiate et à des dommages et intérêts dont la commune où la présence de l'objet est constatée sera rendue responsable avec amende progressive en cas de non-révélation.

Tout objet, valeur, titres, meubles, machines, matières premières, cheptel, outillage de ferme, d'usine, objet d'art, etc., qui ne sera pas retrouvé, sera remplacé par un autre identique ou de même valeur réquisitionné par les autorités alliées après enquête dans les divers États allemands.

X

Tous les captifs dits *prisonniers civils* ou otages, enlevés des territoires occupés par les armées allemandes seront immédiatement rapatriés aux frais de l'État capteur dans le lieu de leur domicile. Une liste des personnes enlevées, tant survivantes que décédées, sera fournie, dans le plus bref délai possible, par l'État cap-

teur aux autorités militaires alliées qui auront recours sur l'État capteur pour telle peine et dommages et intérêts que de droit.

XI

Toutes mesures de ravitaillement par des produits provenant du dehors dépendront des autorités militaires alliées. Une organisation complète sera établie par leurs soins sur toute la surface des territoires allemands pour veiller au contrôle et à la répartition. Les substances alimentaires existant dans les dépôts publics et privés allemands seront soumises au même contrôle et aux mêmes conditions de répartition.

Par suite de la pénurie des moyens de transport résultant de la guerre sous-marine, la flotte marchande allemande, soit qu'elle appartienne à l'État, soit qu'elle appartienne à des compagnies ou aux particuliers, est d'ores et déjà réquisitionnée. Elle passera, dans son état actuel et sous les peines et sanctions prévues à l'article IV, entre les mains des autorités militaires alliées. Cette remise donnera lieu à un inventaire qui sera immédiatement établi avec les fonctionnaires ou propriétaires dûment qualifiés.

Note annexe.

3 novembre 1918.

Dans la note remise le 1^{er} novembre, il y a deux points sur lesquels je crois devoir revenir :

Premier point. — Le recul des armées prussiennes

porté jusqu'à l'Elbe. Voici la principale raison : si le recul s'arrête à la rive droite du Rhin, on peut reprocher à l'armistice de représenter surtout une revendication *française*. S'il est porté jusqu'à la rive droite de l'Elbe (outre qu'il nous assure pendant la période d'occupation les embouchures de ce fleuve dont on connaît l'importance), il pose la *question* au point de vue *européen*, c'est-à-dire qu'il met sur le tapis le remaniement profond de la puissance allemande qui, d'un commun accord, doit être arrachée définitivement à l'hégémonie prussienne.

Deuxième point. — Le traitement différent appliqué aux armées prussiennes et aux autres armées allemandes. Il s'agit, dans ma pensée, de développer, entre les divers États de l'Allemagne et la Prusse, un antagonisme déjà existant chez les éléments militaires et qui ne peut avoir une véritable portée que là.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

EN VUE DE L'ARMISTICE

Le matériel. — La guerre ayant été surtout matérielle et les possibilités d'une guerre future dépendant du matériel, les exigences de l'armistice doivent viser en particulier le matériel.

Si on s'attache à une méthode de contrainte morale, il est à craindre que l'on ne soulève des objections chez certains de nos alliés et des résistances plus ou moins justifiées de la part de nos adversaires.

Nos ennemis ont, d'ailleurs, montré l'exemple ; ils ont délibérément détruit nos mines, anéanti notre force productive, volé nos biens mobiliers, rendu inutilisables nos immeubles. En agissant ainsi, ils pensaient surtout (comme ils l'ont déclaré cent fois) à l'après-guerre.

L'après-guerre doit être de même notre continuel souci ; car, je ne doute pas (comme j'essaierai de le démontrer dans une autre partie de ces notes) que, dans la négociation actuelle, nos ennemis travaillent principalement à conserver les forces nécessaires pour reprendre la lutte dans un temps plus ou moins éloigné.

Mais, pour reprendre la guerre, il faudra des moyens matériels. Si nous mettons la main sur le matériel de guerre présent et futur de l'ennemi, nous aurons déjoué ses plans.

C'est pourquoi l'armistice doit exiger, comme gage immédiat, la livraison des usines de guerre, des chemins de fer, des mines et de toutes les constructions et ateliers pouvant servir à une nouvelle guerre, selon le principe napoléonien que l'armistice doit mettre celui qui le demande dans l'impossibilité de rouvrir les hostilités.

De l'occupation. — Cette méthode nous conduit nécessairement à la nécessité d'une occupation prolongée.

L'occupation des territoires ennemis est la consécration classique de la victoire. Les Allemands en ont usé à la fin de la guerre de 1870. Ils ont occupé le territoire français jusqu'au complet paiement de l'indemnité de

guerre. L'Allemagne doit donc s'attendre à une telle exigence, et elle s'inclinera. Mais l'occupation est aussi un procédé d'établissement qui, quoique transitoire, peut conduire à des résultats plus durables.

J'examinerai, dans une autre partie de ces observations, la question de l'occupation soit de l'Allemagne proprement dite, soit des territoires de la rive gauche du Rhin. Mais, en ce moment, puisqu'il s'agit du matériel, il est utile de faire remarquer que l'occupation des mines, chemins de fer, usines d'armes et de ravitaillement, etc., donne une emprise sur des populations dont le sort est à régler. L'Allemand s'habitue à travailler pour ceux qui le nourriront et les Alliés auront ainsi un moyen de lui faire connaître la supériorité incontestable de leur civilisation et de leur esprit de justice. L'occupation sera un puissant moyen de propagande pour la liberté.

Mais l'occupation présente un grave inconvénient : elle arrache le soldat de l'Entente à son foyer, alors qu'il n'aspire plus qu'à y revenir. Tout en admettant que certains procédés de démobilisation et de permissions par roulement rendraient cette charge moins lourde, nous devons ajouter qu'il y a un moyen de la rendre supportable : ce serait de faire payer, par les pays occupés, une indemnité personnelle à chaque officier et soldat faisant partie des corps chargés de l'occupation. Cette indemnité individuelle serait, bien entendu, à la charge de l'ennemi.

L'occupation sera, d'ailleurs, pour lui, un grand bienfait : c'est un point sur lequel il convient d'insister.

En effet, les événements qui se précipitent en Allemagne et, plus rapidement, en Autriche-Hongrie, permettent d'entrevoir, à bref délai, une révolution, une jacquerie, une Commune. Après la guerre de 1870-71, nous avons eu la Commune et Bismarck s'en est réjoui. Si nous occupons, maintenant, Vienne, Berlin et les grandes villes des deux empires, il y a bien des chances pour que nous les mettions à l'abri de la révolution. Des forces occupantes sont capables de maintenir l'ordre, ce que ne peuvent pas faire des forces intérieures battues; celles-ci, au contraire, mettraient probablement la crosse en l'air et se trouveraient du côté de l'émeute. L'exemple des bolchevistes est éloquent. Une armée d'occupation américaine en Autriche serait certainement une garantie de l'ordre, et c'est pourquoi Andrassy se tourne vers le président Wilson et crie : « Au secours, tout de suite ! »

L'occupation peut donc être envisagée comme une mesure de salut pour les peuples qui la subissent : il est donc juste qu'ils en paient les frais et qu'ils en acceptent les conséquences.

Les mesures d'occupation doivent être stipulées dans l'armistice abordant non pas les questions de droit, mais les questions de sécurité, il doit disposer de ce moyen d'action décisif; il n'en serait pas de même de la paix, si l'armistice n'y avait pas eu recours.

Comme la question du « ravitaillement » des pays occupés se pose immédiatement après la conclusion de l'armistice, les peuples de l'Entente disposent aussi, par là, d'un autre moyen d'action très puissant qui

justifiera une occupation prolongée. Je renvoie, sur ce point, à la première note relative à la question de l'armistice.

Signataires de l'armistice. — Je crois devoir revenir rapidement sur cette question pour ajouter quelques indications à celles qui ont été exposées dans cette même note préliminaire.

Signerons-nous l'armistice avec les représentants de l'empereur Guillaume ou de l'empereur d'Autriche, ou bien exigerons-nous la signature des mandataires de chacun des gouvernements existant en Allemagne, en Autriche, etc.?

J'ai écarté résolument la première procédure. Max de Bade et Andrassy n'ont qu'un but en se mettant en avant : sauver la forme unitaire de leurs empires respectifs. Au fond, ils entendent garder à leurs pays (après une mauvaise passe qu'il s'agit de franchir) les moyens de rétablir, un jour ou l'autre, leur puissance et surtout leur puissance militaire.

Constituer une république en Allemagne n'est pas une garantie, si cette république est unifiée. Les républiques savent suivre une politique et savent se battre.

Il importe, au plus haut point, de briser, dès maintenant, le pacte bismarckien et, pour cela, il faut dénier à l'empereur, — quel que soit le personnel dont il s'entoure et quelles que soient les réformes qu'il proclame, — le droit de faire la paix au nom de *toute* l'Allemagne; de même, pour l'empereur Charles en ce qui concerne les peuples d'ores et déjà séparés de son ex-empire.

On dit qu'il est sage de garder devant soi une force constituée pour assurer l'exécution des conditions de la paix. L'anarchie en Allemagne serait, dit-on, pour la paix future, le pire des maux. C'est vrai. Mais les populations allemandes sont les premières à renier, en ce moment du moins, l'empire militariste qui les a précipitées dans la catastrophe. Elles restent attachées, au contraire, aux anciennes formes de gouvernement particularistes. La période de quarante-cinq années qui vient de s'écouler n'a laissé que des « amertumes » au cœur des peuples de l'Allemagne du Sud : c'est l'expression dont vient de se servir M. Dandel, président du Conseil des ministres bavarois.

Si nous faisons appel à un sentiment et si nous consacrons tout de suite le fédéralisme allemand en ressuscitant des intérêts antagonistes, l'Allemagne restera divisée, comme il est de sa nature ethnique et géographique. Si, au contraire, nous l'agglomérons, dans sa défaite, autour de l'empire ou d'une république unifiée, la *Mittel Eurôpa* sera fondée de nos propres mains et Guillaume II, quoique battu, sera un jour proclamé son fondateur.

C'est le plus grand péril que puisse courir le monde et la paix future. Il faut y pourvoir dès maintenant, dès la signature de l'armistice. Nous devons écarter l'empereur d'Allemagne et ne traiter qu'avec les États particuliers existant à la veille de la proclamation de l'empire à Versailles, en 1871.

CHAPITRE II

APRÈS LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE

EN VUE DES NÉGOCIATIONS DE LA PAIX

Note remise au Grand Quartier général le 11 novembre 1918, et ultérieurement au ministre des Affaires étrangères, M. S. Pichon.

PREMIER MÉMOIRE

DE LA FUTURE FRONTIÈRE

Préliminaire. — Toute la question est de savoir si nous faisons une paix de revanche, c'est-à-dire une « petite paix », ou une paix d'organisation européenne, c'est-à-dire une « grande paix ».

L'Europe et le monde seront bientôt contre nous si nous faisons une « petite paix ». Ils nous suivront, et surtout les peuples nous suivront, si nous faisons une « grande paix ».

A. — Considérations générales.

Par suite de l'anéantissement de la Russie, l'ancien équilibre de l'Europe est détruit. Par suite de la faillite du militarisme prussien, l'Europe de la conception bismarckienne est détruite.

Il faut faire du nouveau, et du nouveau qui ne soit ni du militarisme à la Bismarck, ni du bolchevisme à la Lénine. Pour cela, il faut une situation militaire forte, un grand esprit de mesure et une confiance dans les peuples se manifestant par un démocratismes non suspect d'anarchisme.

La base de la future constitution européenne repose donc sur une combinaison entre les peuples qui possèdent ces différentes qualités. L'histoire de l'Europe ne se fera pas toute seule, et les peuples expérimentés peuvent seuls y mettre la main.

Donc, avant toute négociation de paix, il faut obtenir, sur ces directives générales, un accord établi entre les puissances de l'Europe compétentes, raisonnables et intéressées au bon ordre européen.

Pour le moment, la Russie est hors de cause, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie sont en cause; l'Italie, tout en ayant un rôle très important à jouer, a assez à faire de dégager les solutions autrichienne et adriatique qui la touchent particulièrement; les neutres ne doivent pas être perdus de vue, car une entente des neutres avec nos ennemis pourrait avoir les consé-

quences les plus graves sur le bon ordre futur du monde, mais leur heure n'est pas encore venue.

De l'accord entre les puissances européennes. — C'est en jetant les bases de cette entente au point de vue des questions européennes et au point de vue des questions coloniales, au point de vue économique comme au point de vue politique, que nous obtiendrons toutes les sûretés de puissance et d'harmonie pouvant assurer la paix.

Quoique l'on me reproche d'abuser des précédents historiques (il est plus facile de les ignorer que de les omettre), je citerai le mot de Talleyrand à la veille du Congrès de Vienne : « La France ne doit pas songer à faire ce que l'on appelle des *alliances*; elle doit être bien avec tout le monde, mais *mieux* avec quelques puissances... Ce sont les progrès de la civilisation qui feront désormais nos liens de parenté : nous devons donc chercher à nous rapprocher davantage des gouvernements où la *civilisation est plus avancée*; c'est là que sont nos vraies ambassades de famille. »

Une entente avec l'Angleterre et avec la Belgique sur les questions intéressant directement ces trois puissances, est donc indispensable. Elle présenterait, en outre, l'avantage de peser par le poids *d'une chose faite* sur les délibérations du groupe des Alliés dans son ensemble et, en particulier, de faire mieux connaître au gouvernement des États-Unis certains problèmes qui, jusqu'ici, ne l'ont pas intéressé directement.

De l'entente avec les États-Unis. — Ce n'est pas, en

effet, que cette entente préliminaire à trois doit tendre le moins du monde à nous dérober à l'intervention américaine. L'Europe démocratique, en effet, et la France, en particulier, ont le plus grand intérêt (outre les raisons d'immense gratitude) à faire la part très large à l'Amérique dans les délibérations de la paix : l'Amérique représentera à la fois une pondération, un idéal et, le cas échéant, un arbitrage. En plus, les puissances de l'Europe ne pourront, de longtemps, vivre et prospérer sans le concours américain. Il y aurait un danger bien plus grave que celui de mécontenter les neutres, ce serait de mécontenter les États-Unis, le *neutre actif* s'il en fut, l'ami des mauvais jours et le principal représentant du principe démocratique qui doit être celui des puissances.

La France, en particulier, pour la reconstitution du sol national, pour le relèvement de ses forces économiques, pour la mise en valeur de ses richesses nationales et de son domaine colonial, pour le maintien et le développement de son crédit, a besoin de la grande république-sœur. Tout les rapproche. La France et les États-Unis doivent marcher la main dans la main et, dans les difficultés inévitables, il est intéressant que l'ami puissant et ancien que sont les États-Unis soit prévenu en notre faveur.

Il n'en reste pas moins que les questions européennes intéressent plus spécialement les puissances européennes et qu'elles demandent à être traitées d'abord par accord entre elles ; car, sans cet accord, on n'aboutira à rien ; les fruits de la victoire ne pourront

être cueillis dès maintenant, et, dans l'avenir, ils s'offriront à nos ennemis toujours prêts à profiter de nos divisions.

B. — *Les trois phases de la Paix.*

Selon l'ordre méthodique précédemment indiqué, il pourrait y avoir trois phases dans la grande affaire de la paix :

1° La phase de l'armistice; c'est-à-dire du désarmement et de l'occupation ;

2° La phase de l'accord entre les puissances de l'Entente et de l'acceptation de cet accord par les puissances germaniques ;

3° La phase de la sanction générale par le congrès de la paix.

1° *Retour sur l'armistice.* — Depuis le mois de novembre 1916 [article de la *Revue des Deux Mondes* sur les Problèmes de la paix (1)], nous n'avons cessé d'insister sur l'importance de l'armistice et nous avons établi que la paix future serait en fonction des conditions de l'armistice. Si ce point de vue a été pris en suffisante considération, les conditions de l'armistice ont été mûrement étudiées d'avance et celles qui ont été imposées à l'ennemi doivent contenir, à l'état embryonnaire, *toute la paix.*

La paix germanique n'est pas sur le *Rhin*, elle est sur

(1) Voir ci-dessus, p. 59.

l'Elbe, — je veux dire dans l'occupation de la rive droite de l'Elbe. Par cette occupation, on tient l'Allemagne et la Prusse ; par une occupation plus restreinte, on reçoit des gages, mais on ne saisit pas la paix.

Les gages que l'on reçoit par l'occupation du Rhin sont-ils suffisants? Matériellement, oui ; politiquement, non. En effet, le sort du Rhin dépend du sort de l'Allemagne, mais le sort de l'Allemagne ne dépend pas du sort du Rhin. Tout le débat se résume en ces deux phrases.

Si vous voulez avoir le Rhin, ayez l'Allemagne, c'est par là qu'il faut commencer et c'est à ce point de vue qu'un accord entre les puissances européennes est d'abord indispensable.

On a limité jusqu'ici, à l'excès, le résultat de la présente guerre au point de vue de la France à la restitution de l'Alsace-Lorraine. Amis et ennemis ont ainsi répandu la légende de la « guerre de revanche ».

La France n'a pas fait une guerre de revanche, mais une guerre de salut pour elle et pour tous, une guerre défensive contre l'agression de l'Allemagne. Son but unique est de rendre impossible à l'avenir une telle agression.

L'agression s'est produite non pas seulement en août 1914, mais depuis un demi-siècle, tous les jours, de la part de l'Empire militaire bismarckien, menaçant non seulement la France mais le monde, de son hégémonie.

Si l'Empire militariste allemand prolonge son existence, la même cause produira les mêmes effets. Et

l'Europe et le monde resteront sous la menace permanente de cette même agression.

L'Allemagne, qui n'a pas souffert de la guerre sur son territoire, l'Allemagne qui est prête à l'après-guerre, reprendra, sous un gouvernement unique, son élan économique et ses ambitions démesurées. A peine les articles de l'armistice acceptés, elle s'ingéniera à regagner le terrain perdu, tandis que nous en serons encore à panser nos plaies. Dans dix ans, une Allemagne, — revenue peut-être à la légende impériale, — recommencera à peser sur les destinées de l'Europe, jusques et y compris la guerre. D'Iéna à l'invasion de 1814, il y a *sept ans*; du retour de l'île d'Elbe à Waterloo, il y a quelques mois : telles sont les leçons de l'histoire!

Il faut donc détruire l'Empire bismarckien pour avoir une paix stratégique solide, et il faut une situation stratégique très forte pour pouvoir s'opposer à la restauration de l'Empire bismarckien : les deux questions sont liées.

2° *Conditions stratégiques d'une grande paix.* — J'examinerai, d'abord, la question stratégique par accord entre les puissances de l'Entente; mais je prie qu'on ne perde pas de vue que ce règlement dépend du sort qui sera celui de la Germanie dans son ensemble. J'étudierai donc, tout de suite après, le sort futur de la Germanie en tant qu'elle doit être dorénavant articulée à l'Europe et à la paix.

Les garanties stratégiques exigées par l'Entente au

futur règlement de la paix dépendent, je l'ai dit, de l'accord qui pourra s'établir entre les trois puissances particulièrement intéressées : la France, l'Angleterre et la Belgique. Cet accord est-il intervenu, est-il préparé, peut-il être rapidement obtenu?... En tout cas, sous peine de prochaines et graves complications, il est indispensable.

Il est indispensable parce qu'il s'agit, en première ligne, de la question du Rhin.

Divisons cette question et examinons séparément ses divers points.

C. — *La Frontière d'Alsace-Lorraine.*

La victoire et les termes mêmes de l'armistice donnent à la France toute satisfaction au sujet de la question d'Alsace-Lorraine. Malgré les termes un peu évasifs des XIV articles du président Wilson et malgré la thèse de la consultation des peuples et du plébiscite, telles qu'elles ont été échafaudées par certains partis politiques, il ne semble pas que la pure et simple restitution puisse faire difficulté.

Il y a, cependant, à prendre garde aux termes dans lesquels sera consacrée cette restitution. Il faut veiller à ce qu'ils n'impliquent pas que ce retour est une satisfaction suffisante et unique donnée à la France ; il faut éviter également qu'on ne puisse reconnaître, dans ses termes, une reconnaissance quelconque d'un droit légitime exercé par l'Allemagne depuis 1871 sur les

deux provinces arrachées de vive force à la France.

« L'Allemagne » est-elle en droit de stipuler au sujet des sûretés qu'elle réclamera sans aucun doute, pour les sujets allemands d'Alsace-Lorraine? « L'Allemagne » aura-t-elle un droit de vue quelconque en Alsace-Lorraine sous un prétexte quelconque, religion, biens, établissements, canaux, voies ferrées, navigation du Rhin, etc.? Tout est à examiner de très près. Je pense, quant à moi, que la formule ne doit être contractuelle que dans cette forme : « L'article... du traité de Francfort est aboli avec toutes ses conséquences. »

La question de l'Alsace-Lorraine au point de vue de ses conditions juridiques, constitutionnelles, concordataires, etc., donnera lieu à une étude qu'il vaut mieux réserver à une commission de jurisconsultes.

Nous n'avons à examiner ici la *clause de retour* qu'en ce qui concerne la position territoriale de la question et par conséquent, la frontière et les considérations stratégiques.

La clause de retour s'applique à la frontière telle qu'elle existait en 1871. Cette frontière est-elle celle qui doit être adoptée à la conclusion de la prochaine paix?

Origines de la frontière actuelle. — La question ainsi posée touche à l'ensemble du statut européen. En 1871, la frontière était celle de 1815. Elle avait été constituée au moment où le congrès, à la suite de longues négociations, attribuait la plus grande partie des territoires de la rive gauche du Rhin à la Prusse. Elle résultait du

parti pris des puissances d'affaiblir la situation stratégique de la France.

La frontière de 1815 n'était, en somme, qu'un tracé péjoratif non seulement de la frontière napoléonienne, mais de la frontière de 1798 qui, selon les aspirations de la politique française et selon les conditions géographiques et ethnographiques, faisait du Rhin la frontière naturelle entre la Gaule-France et l'Allemagne.

Il est de toute impossibilité de présenter ici un exposé historique de la question du Rhin. Cependant, on croit nécessaire de rappeler, qu'avant les événements de 1814-1815, la rive gauche du Rhin n'était pas allemande NI SURTOUT PRUSSIENNE.

La rive gauche du Rhin était possédée par de petits États, soit ecclésiastiques soit laïques, faisant partie de la Confédération du Rhin, elle-même placée, depuis le règne de Louis XIV, sous la protection du roi de France. Ces territoires, rattachés traditionnellement au « Saint-Empire Romain » (qui, comme son nom l'indique, n'était pas exclusivement germanique), ne se trouvaient pas plus allemands que la Franche-Comté, la Belgique et bien d'autres États que couvraient la formule extrêmement élastique de « l'Empire ». A proprement parler, ils étaient *entre Allemagne et France* et nos rois eurent, sur eux, surtout dans les derniers siècles, une action plus directe et plus effective que les empereurs.

C'est parce que ces territoires ont été attribués en grande partie à la Prusse en 1815 qu'ils ont pris un caractère plus spécialement allemands. Or, ils ont été

attribués à ce royaume à titre de précaution stratégique contre la France : cela résulte formellement des négociations des traités de Vienne; et si les droits de la Prusse sont périmés, ayant leur origine dans un parti pris d'agression contre la France, la question de la rive gauche du Rhin se trouve normalement ouverte.

Ceci dit très rapidement sur la question de droit et pour en venir immédiatement à la question de fait : quelle doit être la conception qui présidera à la formation de la nouvelle frontière d'Alsace-Lorraine?

La Prusse s'étant rendue coupable, *grâce aux avantages qui lui avaient été consentis sur la rive gauche du Rhin*, du plus grand attentat contre la justice et contre la paix du monde qu'ait vu l'histoire de l'Europe, pour la mettre dans l'impossibilité de renouveler un tel attentat, il faut lui enlever ces avantages dont elle a si cruellement mésusé.

Cette politique de la Prusse, contre laquelle il s'agit de prendre désormais toutes précautions et sécurités, n'est nullement accidentelle : c'est un fait permanent de son histoire; elle était stigmatisée même par les négociateurs de 1815, quelque temps avant qu'ils en devinssent les complices.

C'est ainsi que Metternich libellait, en 1801, les instructions confidentielles à lui données par son Empereur : « La Prusse *invariablement fidèle à ses vues et à ses principes*, a gagné, dans les dix dernières années, une prépondérance marquée. *Soutenant son rôle en s'affranchissant de tous les devoirs de la morale politique, exploitant les malheurs des autres pays sans avoir égard ni à ses obliga-*

tions ni à ses promesses, forte des nombreuses acquisitions qu'elle a faites *ou qu'elle va faire encore*, la Prusse se trouve placée, depuis quelques années, au rang des puissances de premier ordre... (1) »

Cette vue profonde sur le caractère permanent de la politique agressive de la Prusse, au mépris de toute autre considération, est traditionnelle dans la diplomatie. En 1830, un diplomate français, M. Lefèvre, la caractérisait de nouveau en ces termes : « Telle qu'elle est aujourd'hui, la Prusse est le plus grand obstacle à une paix durable sur le continent, parce que c'est la puissance la plus mécontente de sa position présente et qu'elle fera tout pour la changer. *Tout est faux en elle, excepté un sentiment universel, actif, qui donne sa population plus encore que son cabinet : c'est l'impossibilité de rester ce qu'elle est et l'obligation d'avancer ou de rétrograder* (2). »

Cette nécessité où croit se trouver la Prusse d'avancer ou de rétrograder, sans jamais rester où elle est, se trouve encore proclamée en termes identiques par le prince de Bülow dans son livre récent : *l'Allemagne Nouvelle : expansion mondiale ou décadence*.

Et c'est en vertu de ce sentiment de sa population et de ce principe de son gouvernement que la Prusse avait, en 1815, exigé, sous menace d'une nouvelle guerre, que le congrès lui attribuât, à défaut du royaume de Saxe, ces provinces de la rive gauche du Rhin. C'est

(1) *Mémoires de Metternich*, t. II, p. 8.

(2) Mémoire de Lefèvre, secrétaire d'ambassade, fin 1830. Archives des Affaires Étrangères de France.

ainsi qu'elle s'empara d'une position stratégique incomparable, lui donnant toute facilité d'agression contre la France et d'attentat contre l'indépendance universelle.

D. — *La question du Rhin.*

Ce sont donc ces facilités et même ces tentations qu'il faut maintenant lui enlever; et il faut donner, par contre, des garanties stratégiques à une puissance assez forte pour refouler, à l'avenir, toute nouvelle agression de la part de la Prusse.

En effet, ou l'on veut prendre, à l'égard des ambitions prussiennes, des sécurités apparentes, ou on les veut réelles et efficaces.

Si on se contente des apparences, il suffirait de revenir tout simplement à la frontière de 1871 qui, n'étant que celle de 1815, a permis à la Prusse de battre si facilement la France en 1870 et d'être sous les murs de Metz en quelques jours.

Si on veut, au contraire, une force réelle, il est nécessaire de la mettre aux mains de la seule puissance qui, depuis des siècles, soutient la lutte contre les ambitions germaniques; car la lutte contre Guillaume II n'est que la suite de celle qui fut soutenue contre Charles-Quint et Philippe II. La conquête allemande ne peut réussir que si la France n'est pas en mesure de se défendre et de défendre le monde contre les puissantes organisations militaires qui se créent infailliblement et traditionnellement dans le sein des peuples germaniques dès qu'ils ne sont plus contenus.

La France démocratique n'est pas conquérante. Mais, si on lui demande d'être, une fois de plus, en Europe, le soldat du droit et de l'indépendance universelle, il faut lui en donner les moyens.

1° *Les deux tracés stratégiques.* — Selon que l'on confie ou non ce rôle à la France, on se trouve en présence de deux systèmes de frontières stratégiques : l'un exclusivement *français* en quelque sorte, et l'autre plutôt *européen*, puisque c'est l'Europe qui l'établira pour sa propre sécurité.

2° *Tracé stratégique français ou minimum.* — Le tracé stratégique minimum, c'est-à-dire suffisant, à la rigueur, pour protéger la France contre l'agression éventuelle de l'Allemagne ou de la Prusse, comporte nécessairement la réparation de la faute commise par les puissances en 1815 quand, pour obtempérer aux exigences prussiennes, elles mettaient la France en état d'infériorité absolue et voulue.

Il convient donc de rechercher, en écartant le système de 1815, un tracé offrant des garanties suffisantes et tenant compte à la fois des lignes naturelles, des nécessités stratégiques *résultant des progrès de l'armement et du développement moderne des moyens de transports et des voies de communication*, et tenant compte aussi des droits historiques, des origines ethniques de la race et du sentiment populaire.

Pour ne considérer, d'abord, que la frontière d'Alsace-Lorraine, nous la voyons, en 1870, et par suite

des tracés de 1815, constituée ainsi qu'il suit : elle se détachait de la frontière du grand-duché de Luxembourg un peu au nord de Sierck et gagnait le Rhin à proximité de Lauterbourg, laissant la Sarre, depuis les approches sud de Sarrebrouck, et Landau à l'Allemagne.

Il est de toute évidence, qu'avec ces limites, la France ne pourrait pas, dans l'état actuel des choses, considérer sa sécurité comme assurée : cette frontière est tournée par le nord et envahie, comme elle le fut en 1870 et en 1914, dès les premiers jours de la mobilisation (dans l'hypothèse où, *rebus sic stantibus*, la rive gauche du Rhin reste à l'Allemagne et *a fortiori* à la Prusse). L'histoire militaire ds ces régions démontre que la France n'est en mesure de se protéger contre une attaque brusquée de ce côté que si elle possède les deux massifs montueux qui dominent la région entre Rhin et Luxembourg, c'est-à-dire le Hardt, le Hunsrück et les Wald, en tout cas, au minimum, les lignes de Kaiserslautern.

Nous pensons donc que, *vu le progrès moderne des armements et des moyens de communication*, vu la menace qui, depuis 1815, a pesé sur la France et l'a livrée deux fois à l'invasion, la frontière offrant une suffisante sécurité stratégique au point de vue spécialement français, devrait être conforme aux grandes lignes suivantes :

Le tracé reprendrait, au nord de Sierck, le contact avec la frontière du grand-duché de Luxembourg ; à partir de ce point, il suivrait le cours de la Moselle jusqu'à Trèves. De Trèves compris, la frontière suivrait le cours de la Moselle jusqu'à Emkirch, de façon à em-

brasser toute la ligne des wald (Erwald, Hochwald, Idarwald); de Emkirch, elle traverserait, à Ob-Sohren, la voie ferrée du Hunsrück, descendrait, par la vallée du Sien, dans la vallée de la Nahe et atteindrait, à l'est de Sobernheim, la frontière de la Bavière Rhénane; elle la suivrait jusqu'au point où cette frontière rencontre le Rhin, au nord de Frankenthal.

Une telle frontière réparerait, dans une certaine mesure, la faute commise en 1815 et qui a consisté à donner à la Prusse un poste d'agression sur la rive gauche du Rhin.

Nous ajouterons, en nous plaçant toujours au point de vue stratégique, que les débuts de la guerre de 1914 nous ont révélé un autre point faible de la situation résultant des traités antérieurs à 1871; l'Allemagne avait usurpé lentement le contrôle des voies ferrées dans le grand-duché de Luxembourg et, en envahissant ce petit État neutre et sans défense, elle a tourné les armées françaises à la fois par Briey et Longwy; ainsi, après avoir battu les armées françaises à la grande bataille des Ardennes, elle put pénétrer sans coup férir, jusqu'à Reims et au delà.

Il faut que de pareils faits (conséquences voulues de 1815 et de 1839) ne puissent pas se renouveler. Quel que soit le sort réservé au grand-duché de Luxembourg, il est indispensable que ses voies ferrées soient placées au point de vue militaire sous le contrôle de la France.

Nous n'insisterons pas, dans la présente étude, sur les conditions historiques et ethnographiques qui justi-

fient cette nouvelle frontière pour l'Alsace-Lorraine. Disons, en deux mots, que, si la population qui habite cette région de l'*Entre-France-et-Allemagne* est en grande partie de langue allemande, elle est d'origine celtique, que la plus grande partie des territoires englobés par la délimitation dont il s'agit ou ont appartenu à la France ou ont été placés sous son influence pendant des siècles; que les populations qui les habitent ont été séparées de la France en 1815 contre le vœu nettement exprimé par elles et qu'elles s'étaient rattachées spontanément à la France républicaine. Ces divers points de vue seront étudiés dans des mémoires spéciaux, et nous nous bornerons à conclure que dans l'état actuel des choses, il ne peut y avoir de sécurité pour la France, après le retour de l'Alsace-Lorraine, qu'en la constitution d'une frontière embrassant les massifs montueux qui dominant cette région et corrigé, dans une certaine mesure du moins, le système d'agression au profit de la Prusse, établi par les traités de 1815.

3° *La frontière « européenne » : Rive gauche du Rhin.*

— La frontière dont nous venons d'exposer un tracé approximatif vise uniquement la défense de la France : mais nous avons à envisager, maintenant, un autre point de vue : à savoir le cas où la France recevrait une sorte de mandat de l'Europe pour sauvegarder, contre les ambitions allemandes, la paix du monde et l'indépendance universelle. Dans ce cas, les choses changent d'aspect.

L'Allemagne n'a pas porté son agression uniquement contre la France, mais aussi contre la Belgique neutre, et indirectement contre l'Angleterre, en visant les ports belges et français de la mer du Nord et de la Manche. Pour entreprendre cette offensive, elle avait adopté comme tête de pont et comme base d'opération, les territoires que les traités de 1815 avaient attribués à la Prusse. En fait, la possession de ces territoires a été, pour elle, une perpétuelle tentation, une obsession d'agrandissement tant en Allemagne que hors d'Allemagne. Depuis qu'elle les a obtenus, elle n'a travaillé, en Allemagne, qu'à réunir ses possessions séparées : d'où les événements de 1866 et de 1870; hors d'Allemagne, elle n'a cherché qu'à développer ses établissements usurpés : d'où la guerre de 1870 avec la conquête d'Alsace-Lorraine et la guerre de 1914 avec l'invasion de la Belgique, du Luxembourg, etc.

La question des possessions prussiennes et allemandes sur la rive gauche du Rhin se pose donc comme *la question même de la paix européenne*. D'ailleurs, ne se poserait-elle pas à ce point de vue, qu'elle se poserait à d'autres points de vue encore.

Tout d'abord, comme il vient d'être dit, en ce qui concerne la sécurité de la Belgique.

La Belgique sait, maintenant, que la frontière qui lui a été attribuée en 1815 et en 1839, la protège très insuffisamment. Elle avait pensé que, le cas échéant, elle abriterait son existence nationale dans la place-refuge d'Anvers : mais cette conception stratégique s'est montrée insuffisante; elle était condamnée d'avance :

car les forteresses ne se défendent que si elles sont en relation avec un vaste territoire permettant la manœuvre des armées : elles sont des points d'appui, non des refuges.

La défense de la Belgique n'est pas à Anvers. La Belgique déclare hautement qu'elle a besoin, pour être protégée efficacement, d'un territoire plus étendu.

En tenant compte des droits historiques et des situations acquises, elle demande un glacis *en avant de la ligne de la Meuse*. Ce glacis pourrait être constitué ainsi qu'il suit : 1° au sud, le grand-duché de Luxembourg ; 2° au nord, la poche méridionale du Limbourg ; et, rejoignant ces deux acquisitions naturelles, une bande de territoire couvrant Aix-la-Chapelle, englobant le camp d'Elsenborn et la plupart des voies ferrées stratégiques de l'Eifel, construites par l'Allemagne pour servir de voies de pénétration en Belgique.

Le tracé de la nouvelle frontière belge serait approximativement celui-ci : partant de la frontière du Luxembourg au nord de Trèves, à Ehrang, elle suivrait la voie ferrée qui remonte le cours de la Kill et atteindrait Call ; de Call elle gagnerait par Dutteling, le cours de la Roer dont elle suivrait la rive gauche jusqu'à son confluent avec la Meuse, laissant Aix-la-Chapelle et Maëstricht à la Belgique.

Comme on le voit, la question du Limbourg est posée. Or, cette province appartient à la Hollande. Ainsi se trouve soulevée une grave difficulté internationale.

Une difficulté non moindre résulte, d'ailleurs, d'une autre revendication non moins légitime de la Belgique :

la Belgique demande le règlement, à son profit, du débat engagé entre elle et la Hollande au sujet de la navigation sur le bras de mer qui se confond avec les embouchures de l'Escaut et forme l'entrée du port d'Anvers.

Ces deux problèmes, celui du Limbourg et celui d'Anvers-Flessingue, ne peuvent être résolus que si la Hollande reçoit, d'autre part, des satisfactions et des compensations équitables; et il semble naturel de les lui attribuer vers la Frise et la Gueldre, c'est-à-dire par le retour des populations hollandaises, englobées actuellement dans l'Empire d'Allemagne.

Voici donc le débat qui s'élargit. De toute évidence, l'Allemagne conquérante ne peut garder les limites qu'elle s'est attribuée par la force au détriment de ses voisins.

Des revendications non moins légitimes se produisent de toutes parts : celles des peuples du Hanovre, celles des populations danoises du Slesvig, etc.

Mais, surtout, la dislocation territoriale de l'Empire allemand résulte nécessairement de la décision prise par les puissances de créer une Pologne unifiée ayant accès à la mer par Dantzig.

Ajoutons, enfin, que cette dislocation se fait d'elle-même et qu'elle est la suite inévitable de l'état de déliquescence où se trouve l'Empire d'Allemagne par suite des troubles qui viennent d'éclater dans le duché de Brunswick, à Hambourg, à Francfort, en Bavière, dans le Wurtemberg, en Saxe, etc.

Nous examinerons à part cette situation si grave de

l'Allemagne; mais, nous en tenant, pour l'instant, aux considérations stratégiques, nous constatons, simplement, que, cette dislocation se produisant nécessairement et même spontanément, il est nécessaire, pour la sécurité de la Belgique, pour la sécurité de l'Europe, que des mesures internationales soient prises en ce qui concerné les territoires de la rive gauche du Rhin.

La France ayant sa frontière protégée par le tracé n° 1 (ce qui est le minimum à quoi elle puisse prétendre), la Belgique revendiquant le glacis qui protège la Meuse, depuis le Luxembourg jusqu'au cours de la Roër, il reste un triangle entre le bassin de la Moselle et le cours de l'Ahr dont le sort n'a pas été déterminé.

C'est précisément ici qu'interviendrait le principe de la sécurité *européenne* tel que nous l'avons exposé ci-dessus.

La Belgique obtiendrait le glacis qui lui est indispensable, mais serait-elle de taille à le défendre seule?

D'autre part, serait-il sage de laisser à l'Allemagne, par la possession du triangle dont il s'agit, un contre-glacis, une autre tête de pont sur la rive gauche du Rhin, sensiblement diminuée il est vrai, mais qui ne lui permettrait pas moins d'enfoncer un coin entre la défense française et la défense belge dans cette région?

Cette région de l'Eifel est précisément celle qui a permis à l'Allemagne de pousser aussi loin que possible son immense complot stratégique d'août 1914. Il faut, de toute nécessité, le lui enlever. C'est ainsi seulement que nous obtiendrons cette véritable sécurité visée par le président Wilson et c'est ainsi seulement que la

faute des traités de 1815 serait réellement réparée. La France rentrant dans ses limites naturelles, — celles de la géographie et de la Révolution, — les choses seraient remises à l'état antérieur au développement de la puissance prussienne.

En effet, contre les retours de cette ambition, une seule puissance est de force à lutter, c'est la France ; si l'on veut que la France soit le soldat du droit au nom de l'Europe et du monde, il faut, encore une fois, lui en donner le moyen ; et ce moyen c'est la séparation par le Rhin.

Pour les raisons qui viennent d'être dites, nous arriverions à constituer, ainsi qu'il suit, le tracé de la véritable frontière *européenne* de ce côté :

4° *Tracé de la frontière nécessaire pour la sécurité européenne : le Rhin.* — La frontière française suivrait le cours du Rhin jusqu'à l'Ahr. Elle suivrait le cours de l'Ahr jusqu'à Hillesheim. De là, elle suivrait le cours de la Kyll jusqu'à Erdorf et de là, par Bittburg et la vallée de la Nims, rejoindrait la frontière actuelle du grand-duché de Luxembourg.

Il serait bien entendu que le contrôle militaire des voies ferrées sus-mentionnées ainsi que de celles du grand-duché de Luxembourg serait réservé à la France.

Cette frontière serait la plus facile à tracer et la plus simple de toutes, parce qu'elle suivrait les données naturelles. Elle assurerait à la France l'appui de la Belgique et à la Belgique l'appui de la France.

Il sera démontré, dans un mémoire ultérieur, que

cette délimitation, qui n'est, en somme, que la correction des fautes de 1815, ne porte pas une atteinte profonde aux sentiments et aux intérêts des populations. N'appartenant à l'Empire allemand que depuis quarante-cinq ans, détachés de la France depuis un siècle, elles ont gardé le code civil français, des traditions françaises, des mœurs françaises. L'Empire bismarckien s'étant détruit lui-même par la logique de sa constitution et de son principe militariste, ces territoires *entre France et Allemagne* reprendront possession d'eux-mêmes et leurs populations s'abriteront bientôt spontanément, comme elles l'ont fait en 1792, à l'ombre des libertés françaises.

RÉSUMONS.

— La paix prochaine doit abolir les traités de 1815 en tant qu'ils amenaient la Prusse sur la rive gauche du Rhin, créaient, contre la France et la Belgique, une frontière stratégique les livrant aux agressions de l'Allemagne prussienne.

— Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France doit être consacré par un tracé de frontière permettant de défendre réellement ce territoire : c'est la frontière embrassant le Hundruck.

— Mais si la Belgique et la France sont considérées comme les soldats du droit sur le Rhin, la véritable frontière, la frontière européenne, c'est la frontière naturelle, ethnique, historique de l'ancienne Gaule : le Rhin.

DEUXIÈME MÉMOIRE

DU SORT DE L'ALLEMAGNE UNIFIÉE

Note remise au Grand Quartier Général, le 11 novembre 1918, et, ultérieurement, au ministre des Affaires étrangères, M. S. Pichon.

Nous avons indiqué, à diverses reprises, dans le mémoire précédent, que la sécurité européenne des territoires du Rhin dépendaient surtout de la destinée réservée à l'unité allemande telle que l'a conçue et réalisée l'Empire bismarckien.

Il faut reprendre, maintenant, cette question dans son ensemble, et surtout dans les conditions où elle se présente depuis la déliquescence spontanée (et que nous avons prédite) de l'Empire bismarckien, en tenant compte aussi des faits nouveaux qui se déroulent au jour le jour.

A. — *De l'unité allemande selon les principes bismarckiens.*

De la dernière note du chancelier Max de Bade et d'une quantité de manifestations transmises, non sans intention, par les radios allemands, il résulterait que l'Alle-

magne démocratique ou socialo-démocratique qui vient de s'emparer du pouvoir continue la politique impériale, du moins en ce qui concerne le principe de l'unité. L'Allemagne, en pleine défaite et en apparente décomposition, travaillerait encore à s'annexer les populations allemandes de l'Autriche; les troupes bavaroises auraient même envahi le territoire autrichien occupé par ces populations.

Par contre, on annonce que la Bavière demanderait une paix séparée et que les populations allemandes de l'Autriche ne tiennent nullement à se fondre dans la Germanie du Nord. Un prochain avenir fera la lumière.

Je dirai cependant que ces rapides évolutions, dans leur caractère trouble et confus, me paraissent des plus suspectes. Mon impression est qu'il y a concert entre Guillaume II, Max de Bade, Ebert et consorts, *pour sauver l'unité allemande à tout prix*, et même les chances de la dynastie. Les signataires de l'armistice sont des personnages de troisième rang que l'on jettera par-dessus bord, l'heure venue.

Ce que l'on veut, c'est amener les puissances de l'Entente devant le « tapis vert », profiter de certains antagonismes que l'on suppose, rentrer ainsi dans le jeu européen et reconstituer l'Allemagne *unifiée* sous un masque plus ou moins libéral en la renforçant des Allemands d'Autriche, ce qui serait une large compensation aux pertes qu'elle subirait d'autre part. Pour arriver à ce résultat, des sacrifices momentanés sont nécessaires. On s'y résigne, quels qu'ils soient, dans le présent. Qu'importe! Ce qui importe, c'est l'avenir.

Fort heureusement, le système unitaire renforcé qui fut celui de Bismarck, n'en a pas moins reçu un choc des plus rudes par suite des événements actuels. Tant que cette forme de gouvernement eut le caractère et le succès, l'Allemagne, oubliant ses vieilles traditions particularistes, s'y attachait fortement. Mais, maintenant qu'il a échoué, ces traditions reprendront sans doute leur force et il est possible que des tendances centrifuges se produisent de nouveau chez des peuples que la prospérité et les ambitions communes avaient agglutinés plus encore qu'elles ne les avaient fondus.

De toutes façons, les puissances alliées ont un rôle à jouer. Il dépend d'elles de signer la paix avec l'Allemagne unifiée ou avec les États séparés. Si elles n'ont pas eu cette exigence pour la signature de l'armistice, il serait extrêmement grave de n'y pas revenir à propos des négociations et de la conclusion de la paix.

Une Allemagne unifiée a réclamé déjà et réclamera fatalement avec plus d'obstination dans l'avenir, l'unification de tous les Allemands au dedans et au dehors. Si les négociateurs de la paix ne s'opposent pas à ces desseins, ils seront responsables de la création de « la plus grande Allemagne »; la « Mittel Europa » se glisserait parmi les puissances alliées en profitant de leur négligence ou de leur aveuglement : ce serait l'Allemagne qui aurait gagné la guerre.

Je ne ferai pas ici le procès de l'unité allemande. Si l'unité allemande s'était faite comme elle avait été voulue à Francfort, avant l'entrée en scène de Bismarck, nous

aurions eu une Allemagne à la fois libérale et confédérée qui n'en eût pas été plus malheureuse pour cela, et avec qui l'Europe eût pu s'arranger. Le retour à cette Allemagne, selon le vœu des Allemands eux-mêmes, ne paraît pas chose impossible.

Mais il est nécessaire, de toutes façons, que les États de l'Allemagne qui prendront place dans la nouvelle Confédération germanique conservent et même accroissent leur autonomie particulière.

L'idéal, pour la paix du monde, serait une Prusse réduite à sa plus simple expression, avec une Allemagne composée de six ou huit États, chacun de dix ou vingt millions d'habitants, n'ayant entre eux d'autres liens politiques qu'une Diète commune disposant d'une autorité extrêmement limitée.

Cette Allemagne se créera probablement d'elle-même. Les populations du sud ne voudront pas retomber sous le joug prussien. D'ailleurs, l'Allemagne nouvelle devant perdre de toutes façons l'Alsace-Lorraine, tout ou partie de la frontière du Rhin, peut-être le Gueldre et la Frise, le Sleswig danois, la Pologne prussienne avec Dantzic, peut-être le Hanovre, il devient évident que l'unité allemande à la Bismarck est déjà fortement entamée.

Cette unité ayant fait courir à la paix du monde le plus grave de tous les dangers, il est important de la régler et de la modérer selon les nécessités générales de la paix européenne et mondiale.

Du rôle de l'Allemagne en Europe. — Le problème est le suivant : l'Allemagne fait, en Europe, comme un bar-

rage qui, rien que par sa forme naturelle, empêche toute communication entre le sud et le nord, entre l'est et l'ouest. Si ce barrage *joue* avec l'ensemble de la vie européenne, tout est pour le mieux, mais s'il entend profiter de sa situation centrale pour écraser les autres, la crise se produit fatalement.

Il s'agit donc d'accommoder cette situation naturelle de l'Allemagne aux besoins internationaux du continent européen.

Or, ce moyen est simple et il n'y en a pas d'autres : empêcher l'Allemagne de devenir une puissance trop forte et capable d'abuser de sa situation centrale pour tyranniser ses voisins plus faibles. Toute conception de la paix qui tendra à ce but sera bonne, toute conception contraire sera inefficace ou dangereuse. C'est la pierre de touche de la future paix.

L'Allemagne est naturellement portée à la vie fédérative. Même l'empire de Bismarck n'a pas su abolir l'existence particulariste des principaux États allemands; mais il a tout fait pour l'affaiblir. Ce ne serait nullement combattre le sentiment spontané des Allemands que d'encourager chez eux le développement de cette habitude fédérative, tout en faisant au temps les concessions justes et nécessaires.

Une Allemagne confédérée et libérale serait, en somme, l'Allemagne de 1848, l'Allemagne de la Diète de Francfort, telle qu'elle s'était conçue elle-même et qui n'a été détruite que par l'intrigue politique et militaire des Hohenzollern.

Mais comment les puissances de l'Entente peuvent-elles, sans intervenir plus qu'il ne convient dans les affaires intérieures de l'Allemagne, l'amener à cette solution qui serait la plus satisfaisante pour les intérêts de tous et qui ne se heurte, en somme, qu'à ce que nous appellerons le « préjugé bismarckien » ?

B. — *Conditions d'une nouvelle vie allemande.*
Les Allemagnes.

Plusieurs procédures peuvent nous permettre d'arriver à un résultat si désirable :

1° *Négocier la paix avec tous les peuples allemands.* — En premier lieu, l'armistice une fois arrivé à son terme, nous devons éviter, autant que possible, de traiter avec l'Allemagne unifiée. Le gouvernement des Ebert et consorts n'existe à nos yeux, qu'autant qu'il est de notre intérêt de le reconnaître.

En Russie, l'Allemagne a su attirer, autour de la table de la paix, des Polonais, des Ukrainiens, des Lithuaniens, des Finlandais, etc. Pourquoi ne pas faire comme elle ? Nous devons aborder le problème de la paix avec tous les peuples de l'Allemagne, en affirmant nettement que *nous désirons les entendre tous.*

Cette seule ouverture suffira pour développer, en chacun d'eux, le principe particulariste et pour faire apparaître certains intérêts rivaux et antagonistes.

La consultation des peuples est la base même de la paix wilsonienne : pourquoi ne pas interroger sur leurs

intérêts les peuples bavarois, hessois, wurtembergeois, allemands d'Autriche, etc.? En les consultant, nous reconnaissons leur existence indépendante. Ils ne demanderont à vivre liés et unis que si nous ne savons pas leur donner un intérêt plus grand à vivre *autonomes* et *indépendants*.

2° *Action sur le peuple allemand par une occupation prolongée.* — Nous avons, d'ailleurs, un moyen direct et efficace de rompre *en fait* l'unité bismarckienne et de relever la tête des particularistes inclinés depuis quarante ans : c'est l'occupation prolongée des territoires allemands, et notamment des territoires de l'Allemagne du Sud et du Centre.

Comme garantie du paiement des indemnités, une telle occupation est indispensable. J'avais demandé l'occupation jusqu'à l'Elbe : à la rigueur, celle qui est établie par l'armistice peut suffire.

Durant tout le temps des négociations de la paix et, notamment, pendant les tractations avec les peuples allemands en vue de connaître leurs véritables sentiments, la propagande de la liberté se fera par le seul fait de la présence des troupes alliées.

Les conditions de cette occupation devront être établies, à ce point de vue, comme le plus puissant moyen d'organisation et de propagande dont nous puissions disposer; si nous savons nous y prendre, quand nous serons en Allemagne, les peuples se sentiront délivrés plus encore que conquis; nous aurons réveillé, dans l'Allemagne du Sud, et notamment dans l'Allemagne

catholique, toutes les survivances des « libertés germaniques » venues de France et qui assureront, plus qu'aucun militarisme, le bonheur de ces populations.

3° *Action par le ravitaillement.* — Un autre moyen de propagande résultera naturellement d'un autre grand bienfait que la présence des troupes alliées apportera à l'Allemagne. Ainsi que l'armistice l'a prévu, ce sont les puissances de l'Entente qui vont être chargées du contrôle sur le ravitaillement de l'Allemagne, de l'Autriche et des pays de l'Europe centrale. En un mot, ces pays ne vivront que par nous.

Par conséquent, nous sommes en droit d'exiger la présence, dans chaque district de l'Allemagne, d'une organisation du ravitaillement calquée sur le système auquel a présidé M. Hoover. Ainsi que l'a dit M. Clémenceau, nous nourrirons l'Allemagne dans la limite où cela ne nous nuira pas. Pour connaître cette juste limite et pour empêcher les abus, une surveillance locale s'impose. Ainsi, nous apportons à la fois aux populations *la nourriture et l'ordre.*

Si nous ne savons pas profiter de cette circonstance unique pour toucher au cœur le peuple allemand et pour lui inculquer les principes de justice, de tolérance mutuelle qui sont les nôtres, en un mot pour rendre l'Allemagne à elle-même et à l'Europe, c'est, en vérité, que nous n'aurions pas plus de tact psychologique que les Allemands; et c'est justement le contraire.

4° *Procédure de droit pour modifier l'unité allemande*

comme instrument de conquête. — La clause de l'indigénat. Une fois ces diverses procédures de fait solidement établies, il reste à indiquer une procédure de droit pour arriver à la destruction de l'unité bismarckienne dans sa forme agressive et contraire à la paix du monde. Ce point est extrêmement délicat, il demande une grande application, beaucoup de prudence, de tact et de savoir-faire : il s'agit de réfréner une fois pour toutes, en Allemagne, l'esprit de conquête à la fois intérieure et extérieure; or, cette passion a été fortement enracinée par l'enseignement pangermaniste en Allemagne.

Expliquons-nous.

Par suite de quel artifice légal, par suite de quel article constitutionnel, Bismarck a-t-il su fonder l'unité allemande agressive et au profit de la Prusse?

Sur cette question, l'attention n'a pas été attirée jusqu'ici, et c'est pourtant le *secret* de l'œuvre bismarckienne.

Bismarck a glissé tout son système dans un article, peu remarqué au dehors, de la constitution de l'Empire. C'est l'article 3, comportant la CLAUSE DE L'INDIGÉNAT :

L'article dont il s'agit est ainsi libellé : « Il existe, pour toute l'Allemagne, un indigénat commun ayant pour effet que tout individu appartenant à titre de sujet et de citoyen à un État confédéré quelconque sera traité comme *indigène* dans tout autre État confédéré... (suivent les détails sur ces avantages) et l'article ajoute : « Aucun Allemand ne peut être entravé dans l'exercice de ses droits par les autorités de son pays ou par celles de

l'un ou de l'autre des États confédérés. » Et le texte ajoute encore, par une clause d'une portée inouïe :

« Vis-à-vis de l'étranger, tous les Allemands ont droit au même degré à la protection de l'Empire... »

Cela revient à dire que tous les Bavaois, Hessois, Badois, etc., ont *deux statuts* : l'un comme Bavaois, Hessois, etc., l'autre comme Allemand et en réalité Prussiens ; que chacun des États confédérés doit accepter cette situation et qu'il ne peut, en quelque manière que ce soit, s'opposer à ce que *son propre sujet* jouisse de sa situation d'Allemand-Prussien, même si ce sujet en abusait à l'égard de son état de naissance ; il en résulte encore, qu'A L'ÉTRANGER, l'Allemagne prussienne conserve sa mainmise sur *l'indigène* allemand et, qu'en raison de cette *dualité dans la personne civile et politique* que crée la clause de l'indigénat, un Allemand expatrié, établi au loin, naturalisé même à l'étranger, reste toujours Allemand-Prussien.

Telle est la clause qui fonda, pour et, en quelque sorte, *dans* chaque sujet allemand, l'Empire bismarckien et qui établit sa puissance perpétuelle sur l'individu supposé germain : elle a créé l'unité intérieure en Allemagne ; et (par le développement que lui a donné la loi Delbrück), elle étend cette emprise abusive jusqu'aux confins du monde.

Le véritable esprit d'union de la race pour la conquête, par l'association et le militarisme, est là.

Comment arriverait-on à annihiler cet état de choses hostile à l'ordre des choses européen ?

D'une seule façon : en abordant le problème dans ses diverses conséquences.

D'abord, toute puissance étrangère doit se protéger désormais contre la clause de l'indigénat. Notamment, les puissances de l'Entente doivent la déclarer abolie en ce qui concerne chacune d'elles. En outre, elles doivent prendre les mesures nécessaires pour que cette clause soit supprimée de la constitution allemande.

A supposer que le citoyen bavarois, hessois, badois, ne préfère pas rompre spontanément, par la voix de ses représentants, le lien qui le subordonne à la Prusse et, par conséquent, échapper, par un acte libre, à cette subordination et à ses conséquences, il appartient aux puissances de déclarer d'abord, que, ne reconnaissant pas la clause, elles n'en reconnaissent pas les effets.

Par suite, le Badois, Hessois, Bavarois, n'ayant d'attache, aux yeux des Alliés, *qu'avec chacun des États confédérés*, ne pourrait jouir de ses droits à l'étranger que comme sujet de cet État. Les représentations diplomatiques et consulaires de chacun desdits États auraient seules qualité pour la protéger et agir en son nom. L'Allemand n'aurait plus d'autre statut international.

On pourrait, en outre, examiner la question de savoir si l'abolition expresse de la clause de l'indigénat ne pourrait pas être une des conditions de la paix.

Cette clause n'est, en somme, qu'un fruit de la guerre.

Bismarck n'a pu l'établir dans la constitution que quand les États de l'Allemagne du Sud eurent été vaincus

à Sadowa. Ce que la guerre a fait, la guerre peut le défaire.

De l'ensemble des observations ci-dessus, il résulte que l'unité allemande bismarckienne, dans sa forme agressive tant au dedans qu'au dehors, telle qu'elle a été établie et consacrée par la clause abusive de l'indigénat, devrait être expressément abolie par l'un des articles de la future paix.

5° *Conclusion.* — En résumé, les principales mesures à prendre au point de vue de l'unité bismarckienne pourraient être les suivantes :

1° Ramener l'Allemagne à sa vie fédérative naturelle ;

2° Ramener la Prusse à ses limites originelles et consacrer l'existence, en Allemagne et en Autriche, d'un certain nombre d'États basés sur le consentement des populations et comportant, en moyenne, de 10 à 20 millions d'habitants ;

3° Séparer de l'Allemagne les populations et les territoires de l'Alsace-Lorraine, de la rive gauche du Rhin, les populations et les territoires hanovriens, slesvigois, polonais et autres soumis par la conquête ;

4° Abolir la clause de l'indigénat, fruit de la conquête ;

5° Obtenir ces résultats, essentiels à la paix européenne, par les divers moyens que la victoire a mis momentanément à la disposition des puissances alliées :

Occupation ;

Ravitaillement ;

Propagande de la liberté ;

Conditions de la paix ;

Et enfin surveiller attentivement le jeu qui paraît être celui des derniers défenseurs du système militariste et qui consisterait à tromper les puissances en consentant aujourd'hui à des sacrifices limités pour se ressaisir plus tard, à l'heure où les puissances de l'Entente pourraient être désunies ou seraient seulement séparées.

TROISIÈME MÉMOIRE

SUR LE « MANDAT » CONFIE À CERTAINES PUISSANCES POUR L'ADMINISTRATION DES ANCIENNES COLONIES ALLEMANDES

Lu à la Commission de la Société
des Nations, le 20 février 1919.

En examinant avec attention l'article XIX du Projet de Traité, on y trouve quelque chose qui ressemble à une contradiction ou, du moins, à une sorte d'ambiguïté, soit qu'il s'agisse du principe, soit qu'il s'agisse de ses applications.

Cet article a pour objet de déterminer le sort futur des colonies et territoires qui, « à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes ».

On admet que la souveraineté antérieure tombe. Mais, par quelle souveraineté la remplace-t-on ?

Est-ce par celle de la Société des Nations ? Le texte ne le dit pas : il dirait plutôt le contraire. D'après le paragraphe I, la Société des Nations, reconnaissant que le développement de ces peuples forme une mission

sacrée, *s'incorporerait* seulement, au moment de sa création, des gages pour l'accomplissement de cette mission.

Cependant le paragraphe 2 semble donner un rôle de souveraineté à la Société des Nations, puisqu'il déclare que la meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la *tutelle* de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur situation géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité ; elles exerceraient cette tutelle en qualité de *mandataires au nom de la Société des Nations*.

Donc la Société des Nations n'assume pas la souveraineté. — quoiqu'elle la délègue. D'autre part, les sociétés protectrices ne reçoivent pas non plus la souveraineté.

Mais alors, où se trouve-t-elle?...

On voit, sans qu'il soit utile d'y insister, combien il serait grave d'annihiler, en quelque sorte, la souveraineté et la responsabilité, précisément quand il s'agit de territoires et de peuples qui n'ont pas su, historiquement et pratiquement, se les créer à eux-mêmes et qui, précisément à cause de cela, en ont le plus grand besoin.

Que la Société des Nations ne songe pas à assumer la souveraineté, cela se conçoit très bien : ce n'est pas son rôle. Si elle la saisissait, elle deviendrait, par ce fait, un super-État avec des possessions territoriales et toutes les conséquences qui en résulteraient.

Le Projet de Pacte prend, à ce sujet, les plus sages précautions puisqu'il limite les droits de la Société des Nations à une espèce de mission de haute surveillance

s'appliquant aux cas spéciaux prévus par le paragraphe 5 (trafic des armes et de l'alcool, traite des esclaves, etc.). Cette surveillance ne s'exercera que sous la forme la plus atténuée, c'est-à-dire *par la communication de rapports annuels*.

Tout au plus, prévoit-on certains « actes spéciaux » ou « chartes particulières » qui pourraient être libellés éventuellement par le Conseil exécutif. Mais cela ne tranche pas la question de souveraineté, — c'est-à-dire le pouvoir du dernier mot.

Voyons les choses au point de vue pratique : le but que se propose le pacte est d'assurer le bien-être et le développement de ces peuples retardataires qu'elle arrache à la domination allemande parce que ce pouvoir trop rudement exercé ne leur laissait pas la latitude de se développer.

N'est-il pas évident que, pour remplacer avantageusement la domination tyrannique de l'Allemagne, il faut apporter à ces peuples des avantages matériels et moraux dont ils ne puissent pas douter ? Cela suppose de longs sacrifices, des œuvres durables, des projets d'avenir et à longue échéance. Pour amener ces territoires et ces peuples de leur état rudimentaire à un stade plus élevé, il faut une autorité pleine, solide, confiante en elle-même et non une autorité éphémère, marchandée, discutée, soumise à des restrictions mal définies et donnant l'impression d'une constante précarité.

Si les peuples qui sont mis sous tutelle n'acceptent pas l'exercice de cette tutelle, à qui s'adresseront-ils, à qui

recourront-ils? Et si leur recours (par voie de rapport ou autrement), s'adresse à la Société des Nations, si on suscite même ce perpétuel recours, cet appel constant, ne peut-on pas dire que l'on institue une provocation à l'indiscipline sociale, aux frictions de chaque jour; c'est le manque de stabilité et de confiance, disons le mot, *l'anarchie organisée* pour les peuples qui ont le plus besoin du contraire.

Je n'insiste pas sur une critique que je ne veux pas faire tomber dans le verbalisme. Elle se résume en deux mots : ou la Société des Nations fait l'office d'un super-État, et ce n'est pas ce que l'on veut pour elle; ou elle laisse la souveraineté soit à la disposition de peuplades inférieures qui ne sauront pas en user, soit à la disposition des sociétés plus puissantes et plus expérimentées qui, non sans conflit, finiront par s'en emparer.

Cherchons s'il n'est pas quelque autre solution en nous plaçant dans les intentions des rédacteurs du pacte. De toute évidence, l'esprit qui les anime est celui-ci : donner le plus rapidement possible aux peuples dont il s'agit les moyens d'accéder à la civilisation et à la liberté et, pour cela, leur apporter l'aide de nations voisines plus riches et plus expérimentées.

Or, de cette union de deux populations dont l'une protège l'autre, il existe des précédents nombreux dans le régime colonial actuel, et ces précédents ont une formule parfaitement connue et juridiquement déterminée : c'est le *Protectorat*. Le protectorat est, d'ordinaire, défini en ces termes : « Situation d'un *État*

étranger placé sous l'autorité d'un autre État, notamment pour tout ce qui concerne ses relations extérieures. »

En premier lieu, il faut observer que le protectorat n'emporte pas *annexion* : c'est même une précaution prise contre le système de l'annexion. Le pays protégé conserve une certaine indépendance, une certaine autonomie puisqu'il est qualifié *État étranger*; il est seulement placé sous l'autorité de l'autre État. Celui-ci exerce, provisoirement du moins, la plupart des attributs de la souveraineté. C'est lui qui décide en dernier ressort. Ajoutons que, dans les protectorats qui fonctionnent sous nos yeux, par exemple celui que la France exerce en Tunisie, le pays protecteur a un droit de surveillance même sur le régime intérieur du pays protégé. Cette surveillance lui laisse toute latitude d'accéder peu à peu à un régime de plus en plus autonome et, finalement, à la liberté. Ce qui importe donc, au premier chef, *il n'y a pas d'annexion*.

L'État protégé n'est pas incorporé à la nation protectrice, mais celle-ci, ayant une autorité réelle, a le pouvoir nécessaire pour faire le bien du petit État, pour se livrer à des entreprises utiles et durables, pour remplir, en un mot, « cette mission sacrée de civilisation » que réclame la conscience humaine par la voix de la Société des Nations.

La souveraineté n'est pas annihilée; elle n'est pas confiée entièrement soit à l'État faible, soit à l'État fort : elle est partagée entre eux et ils l'exercent chacun dans les conditions de leur valeur ou de leur infirmité, mais

de telle sorte que l'ordre règne et que le but qu'on se propose puisse être atteint progressivement.

En fait, le régime du protectorat a donné soit en Asie, soit en Afrique, des preuves sans nombre de son efficacité. Les pays qui sont placés sous ce régime ont progressé avec une rapidité surprenante en suivant exclusivement les voies de la douceur. Ils ont passé déjà dans leur courte histoire par des étapes qui, ailleurs, pour être franchies, ont demandé des siècles.

En particulier, le régime du protectorat convient excellemment aux territoires visés par le paragraphe 4 de l'article XIX : « Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement (?), à la condition que les conseils et l'aide d'une puissance mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris en première considération pour le choix de la puissance mandataire. »

S'il s'agit d'un « mandat », ce paragraphe est à peu près inapplicable; mais s'il s'agit d'un « protectorat », rien n'est plus simple. Ces populations savent ce qui se passe en Tunisie, au Maroc, à Madagascar : une telle conception est claire à leurs yeux. Nul doute qu'ils ne l'acceptent puisqu'elle leur permet de s'appuyer au bras d'une puissance forte et riche pour faire les premiers pas dans la voie du progrès et de la civilisation.

Pour les plus arriérés comme pour les plus avancés,

le régime du protectorat ou, si l'on veut quelque chose de plus atténué encore, le régime de la « protection », convient, par sa plasticité, sa facilité d'adaptation, sa douceur ; il offre surtout cet avantage d'accorder, au peuple protégé, le maximum de souveraineté en laissant à la puissance protectrice l'autorité nécessaire. Il est bien entendu que la Société des Nations réserve son droit de recevoir et d'examiner les rapports annuels concernant les garanties internationales, c'est-à-dire la traite des esclaves, le trafic des armes et de l'alcool, la liberté de conscience et de religion.

Résumons : le système du mandat est incompréhensible ; ou bien il engage la Société des Nations dans un ordre de responsabilités qu'elle ne veut pas assumer.

Le régime du protectorat ou de la protection est connu, plastique, il peut s'adapter à tous les peuples, depuis les plus arriérés jusqu'aux plus proches de la civilisation. Il ménage ces peuples ; il les conduit au bien-être par la douceur, il a fait ses preuves. Par l'emploi de ce mot, tout s'éclaire.

Pourquoi avoir peur d'un mot s'il recouvre une grande simplification et un grand bienfait ?

TROISIÈME PARTIE

APRÈS LA SIGNATURE DE LA PAIX

LE TRAITÉ DU 28 JUIN 1919

SES PRINCIPES

COMMENT IL SERA APPLIQUÉ

LE TRAITÉ DU 28 JUIN 1919

CHAPITRE PREMIER

LES PRINCIPES

Le président Wilson, président de la République des États-Unis, a dit, au banquet solennel de l'Élysée, la veille de la signature du traité : « L'Entente se développera en action. » Cette parole répondait à une autre, non moins frappante, de M. Raymond Poincaré, président de la République française : « La véritable paix ne sortira, si je puis ainsi parler, que d'une création continue, et cette création continue devra surtout être l'œuvre collective des peuples alliés et associés. »

C'est en me plaçant au point de vue adopté par les deux présidents que je voudrais examiner les principes sur lesquels repose le traité et rechercher les modalités futures de son développement dans les faits ; car, il sera bon ou mauvais, selon qu'il sera bien ou mal appliqué. Je voudrais donc considérer, non la lettre, mais l'esprit, et, en pénétrant, s'il est possible, jusqu'à son sens profond, rechercher comment il entrera dans les mœurs

internationales et comment il aboutira à la large et humaine pacification qu'il s'est proposée.

De cette pensée initiale, il résulte que mon étude présentera une *partie critique* et une *partie constructive* : je voudrais que l'on attendit de connaître celle-ci pour porter un jugement sur celle-là, car les deux font un tout. Cet exposé a été écrit sous l'impression du moment; mais mieux vaut saisir ces illustres nouveautés sur le vif que d'attendre que leur éclat se soit terni par l'accoutumance. Demain, d'autres actes auront recouvert celui-ci; ce « Livre blanc » ne sera plus qu'un livre; texte et commentaires seront voilés par la poussière des archives. Le traité lui-même ayant été enlevé en six mois, on me pardonnera de n'avoir pris que six semaines pour le lire et le commenter.

Déjà, il y a trois ans, dans deux articles publiés par la *Revue des Deux Mondes* le 13 juin et le 1^{er} novembre 1916, j'ai étudié les « Problèmes de la Guerre et de la Paix ». C'est à cette étude que je donne une suite aujourd'hui.

Sur la nécessité de fonder une Société des Nations et sur certaines précautions à prendre à l'égard de l'Allemagne, les solutions qui me paraissaient désirables sont en conformité avec celles qui ont prévalu à la Conférence. Sur d'autres points, au contraire, et notamment en ce qui concerne le statut présent et futur de l'Allemagne, les principes consacrés par le traité diffèrent de ceux qui m'avaient paru résulter des lois de la nature et des lois de l'histoire.

Il est vrai que le temps a marché. Trois années (et

quelles années!) sont un long espace de la vie humaine. La guerre s'est terminée par la victoire des Alliés, mais au prix d'efforts inouïs et de sacrifices immenses. L'intervention des États-Unis de l'Amérique du Nord a été indispensable pour abattre, finalement, le colosse allemand. Que, dans cet intervalle, les points de vue aient changé et que nous ayons dû concéder quelque chose aux réclamations de nos ennemis et aux sentiments de nos nouveaux Alliés, rien ne s'explique mieux.

Cependant, il ne me paraît pas que les raisons permanentes qui avaient fait envisager, par une bonne partie de l'opinion publique française et européenne, des solutions autres, sur certains points, que celles qui ont prévalu, aient perdu toutes leurs forces. Or, si ces forces subsistent, elles agissent. Un jour ou l'autre, nous retrouverons, dans les faits, leur travail souterrain et, plus il aura été négligé ou comprimé, plus une explosion serait à craindre. Il y a donc intérêt à les mettre à nu dès l'origine, à les signaler, à considérer le bien et le mal qu'elles peuvent produire. Procéder à cet examen dès maintenant, et avant que la suite des événements se soit développée, c'est travailler à une pacification plus haute encore que la paix, à un accord de la logique, de l'histoire et de la nature, plus puissant que les Puissances. Car personne n'a raison contre la raison.

Et c'est pourquoi, ayant à considérer, non plus comme une hypothèse, mais comme un fait acquis, la victoire des Alliés, n'ayant plus à dégager des solutions, mais à discuter celles qui sont inscrites en un acte solennel, je reviens à l'étude des principes et je recherche les meil-

leures conditions de leur application dans l'*Ère nouvelle* qui s'ouvre à la date du 28 juin 1919.

I

DIFFICULTÉS DE LA PAIX

Il convient de rappeler, d'abord, les difficultés extraordinaires en présence desquelles se sont trouvés les rédacteurs du traité. Ils avaient un monde à soulever et ils rencontraient, dès le début, des obstacles tels qu'aucune assemblée diplomatique ou politique n'en a jamais connus. Si j'ose dire, l'humanité était sur la table de dissection et il fallait découvrir, dans le mystère de son organisme, une vie nouvelle, tout en conjurant le venin de la maladie dont elle avait failli périr.

Si elle n'avait pas eu la chance extraordinaire de voir réunis à son chevet des hommes, des chefs d'État, des ministres, l'honneur des démocraties victorieuses, vraiment grands par le cœur et par l'esprit, supérieurs par l'intelligence et par la volonté, elle ne serait peut-être jamais tirée d'une telle tâche. Les négociations et les délibérations se seraient prolongées indéfiniment. Six mois pour refaire un monde, c'est un délai étonnamment court. En vérité, cette paix a été rédigée et conclue avec une rapidité surprenante, étant donnée l'infinie complexité des problèmes qu'elle abordait. Elle a été faite à la moderne et, comme on dit, à la vapeur. Peut-être même se ressent-elle de cette hâte extrême... Mais elle est !

a) *L'armistice improvisé.* — La principale des difficultés rencontrées par l'aréopage européen tient au fait que la paix a eu à consacrer une victoire interrompue et non achevée. Il y eut surprise, pour tout le monde, quand on apprit que l'armistice était signé. On a démontré depuis, par des raisons d'ordre militaire, que si la guerre avait duré quelques semaines ou peut-être seulement quelques jours de plus, les armées ennemies eussent subi un désastre complet, abattant, pour de longues années, la superbe allemande. Telles sont, en effet, les conclusions de l'étude rédigée d'après les documents du Grand Quartier Général : « On est en droit de dire que la continuation de la lutte eût sérieusement compromis la retraite des armées allemandes de Belgique, que le commandement allemand *ne pouvait plus* conduire à la fois la bataille en cours et la retraite commencée et qu'il était sous la hantise de la nouvelle bataille de Lorraine. En un mot, c'est parce qu'il se sentait acculé à un désastre militaire imminent qu'il a demandé l'armistice... C'est pour éviter ce désastre, pour pouvoir ramener sur le sol allemand ses armées en apparence intactes et proclamer qu'elles n'avaient jamais été battues, que le gouvernement se hâta de demander l'armistice et de le signer en acceptant les conditions les plus dures... »

Ces conditions n'eussent-elles pas pu avoir un autre caractère? Sans être précisément plus dures, n'eussent-elles pas pu prévoir, avec plus de précision et d'autorité, le règlement de certaines difficultés européennes? C'est la première question qu'il est permis de se poser.

Il est impossible, toutefois, de ne pas tenir compte des raisons alléguées pour expliquer la prompte signature de l'armistice, et de la plus forte de toutes, à savoir qu'il ne fallait pas verser une goutte de sang de plus...

Sans recourir à de nouveaux combats, un simple attermolement de quelques jours eût, peut-être, permis d'imposer à l'Allemagne des conditions différentes et qui, comprises dans le texte de l'armistice, eussent immédiatement opéré.

Quoi qu'il en soit, on a cru devoir signer rapidement : et c'est pourquoi je dis que la victoire, certainement acquise, n'en a pas moins été, jusqu'à un certain point, interrompue et non achevée.

Dans l'étude sur les *Problèmes de la Paix* parue en novembre 1916, je consacrais un chapitre à l'examen des conditions futures de l'armistice, « point de départ de toute négociation ». Cet exposé, plus développé encore, a été soumis, en temps et heure, aux personnes qualifiées : « L'armistice, disions-nous, n'est pas seulement la suspension d'armes nécessaire ; il est aussi le prélude de la pacification des peuples... Chacun de ses termes décidera d'un chapitre de l'histoire du monde. Et c'est pourquoi il exige de longues et importantes préparations et élaborations... »

L'armistice du 11 novembre 1918 a-t-il été suffisamment « préparé et élaboré » ? Tel est le premier point qui reste soumis au jugement de l'histoire et à l'épreuve de l'expérience. Il semble bien que la capitulation soudaine de l'Allemagne a prévenu les gouvernements alliés et que leur diplomatie, chargée de renseigner les

chefs militaires, l'a fait un peu hâtivement. On n'a pas su livrer, à temps, aux généraux vainqueurs, un texte soigneusement libellé et « couvrant » l'ensemble des nécessités de l'avenir. On n'a pas vu assez clairement que « ce qui ne serait pas dans l'armistice ne serait pas dans la paix ».

Il faut donc faire la part de l'adroite promptitude avec laquelle les diplomates allemands, se précipitant vers la paix, ont su la cueillir au vol, pour ainsi dire, et sans que les vainqueurs aient eu tout à fait le temps de se rendre compte de la grandeur de leur victoire.

b) *Nécessité de maintenir l'union entre les Alliés.* — Les mêmes diplomates allemands ont eu non moins d'adresse en se mettant, immédiatement, à l'abri des quatorze articles du président Wilson.

Peut-être espéraient-ils tirer, de cette soudaine adhésion, un premier bénéfice qui fût devenu le plus grave de tous les dangers pour les Puissances de l'Entente, à savoir créer la désunion entre elles. Certains dissentiments qui se sont produits, surtout dans la question de l'Adriatique, prouvent que cette tactique n'était pas sans présenter des chances réelles de succès.

Elle a échoué et elle a trouvé le bloc de l'Entente solide et inaltéré jusqu'à la fin ; mais, précisément, pour que ce bloc fût maintenu, la négociation se trouva, en quelque sorte, cernée, avant toute tractation, dans une sorte de pacte tacite entre les deux adversaires, sur la base des quatorze articles ; et ce fut comme un cercle de Popilius duquel elle ne put sortir.

c) *Les Quatorze Articles du président Wilson.* — Nous n'avons pas à rappeler ici le texte des quatorze articles : tout le monde les a sous les yeux ; il est cependant nécessaire de dégager les principes généraux d'où ils découlent.

Ces principes, le président Wilson les a exprimés, avec sa netteté et sa force habituelles, dans les divers discours et messages où sa pensée s'est révélée. Exposant au Congrès les raisons pour lesquelles les États-Unis sont acculés à la guerre, le président dit, dans son discours du 2 avril 1917 : « Notre but, maintenant, est de défendre les principes de paix et de justice dans le monde *contre un égoïste gouvernement autocratique...* Ce qui menace cette paix et cette liberté, c'est bien l'existence de gouvernements autocratiques soutenus par une force organisée, dirigée *uniquement par leur volonté et non par celle de leur peuple...* Nous n'avons pas de querelles avec le peuple allemand, mais avec la caste prussienne qui le dirige. Nous n'avons, pour lui, que des sentiments de sympathie et d'amitié. Un accord solide pour la paix ne pourra jamais être maintenu que par *l'association de nations démocratiques...* »

Suivant le développement logique de ces idées, le président dit, le 4 décembre 1917 : « Quand le peuple allemand aura des *porte-parole dignes de foi*, quand ces députés seront prêts à accepter, au nom de leur peuple, l'opinion unanime des nations, etc... Les gouvernants allemands ont pu détruire la paix du monde uniquement parce que le peuple allemand ne pouvait, sous leur tutelle, partager la camaraderie des autres peuples... »

ples du monde... Il faut *délivrer les peuples de cette autocratie prussienne militaire et économique...* »

C'est dans le message du 8 janvier 1918 que le programme est formulé en ces fameux XIV articles comme la « base essentielle de la justice internationale ».

Enfin, le président Wilson exprime, dans son Discours au Congrès des États-Unis, le 11 février 1918, les quatre principes de toute discussion de paix :

1° Chaque partie du règlement final doit être essentiellement basée *sur la justice* dans chaque cas spécial, sous réserve des dispositions les plus propres à garantir une paix permanente ;

2° Il faut que les peuples et les provinces cessent d'être troqués entre les gouvernements comme de simples vieux meubles ou comme des pièces échangeables *dans le grand jeu, aujourd'hui discrédité à jamais, de l'équilibre des Puissances* ;

3° Il ne doit être fait, dans cette guerre, aucun *règlement territorial qui ne réponde aux intérêts et avantages des populations intéressées* et qui soit une simple cause d'arrangements ou de compromis entre les ambitions d'États rivaux ;

4° *Chaque nationalité bien définie devra voir ses aspirations réalisées dans toute la mesure du possible* et de manière à écarter toutes causes ou nouvelles ou anciennes de discorde et d'antagonisme d'où résulteraient à l'avenir de nouveaux dangers pour la paix de l'Europe et du monde.

En restant dans la sphère des principes, on voit que ceux du président Wilson sont dominés par deux idées, deux axiomes ou, si l'on veut, deux articles de foi :

La paix est attachée au respect de la nationalité;

La justice est inhérente aux aspirations des peuples vivant en démocratie.

Ainsi, les peuples décident de leur destinée par un vote libre de la génération présente; les peuples qui se gouvernent eux-mêmes n'errent pas.

Tels sont les deux pôles du système wilsonien.

Toutes autres considérations politiques s'effacent devant celles-là; toute garantie de frontière, d'équilibre, de sécurité, toute combinaison diplomatique ou politique disparaissent devant cette sécurité suprême qu'apportent avec elles la *nationalité* et la *démocratie*. Il suffit de confier la défense de ces principes infailibles à un organisme supérieur représentant à la fois les nationalités et les démocraties, — et cet organisme sera la Société des Nations, — pour que la paix du monde et le règne de la justice soient assurés.

Je n'entreprends pas de soumettre à une critique philosophique la valeur et l'autorité de ces deux postulats politiques : je les accepte; car, avant tout, je suis de mon temps (1).

II

LA VOIX DE LA FRANCE

a) *Autorité de la France dans les affaires européennes.* — Je tiens à faire observer, toutefois, que, quelle que

(1) Cependant, en ce qui concerne particulièrement la thèse des *Nationalités*, je prie qu'on se reporte à l'étude sur les *Problèmes de la Paix*, ci-dessus p. 110 et suiv.

fût la haute autorité du président Wilson, quelle que fût la grandeur du service rendu aux Puissances alliées et à l'humanité quand il porta l'Amérique à intervenir dans la guerre, ses vues, inspirées par un haut idéal américain, — d'où l'absolutisme puritain n'est pas absent, — pouvaient être adaptées par une juste critique aux nécessités de la vie européenne.

On a des raisons de penser que, dans la période qui a suivi immédiatement la suspension d'armes, le président Wilson demanda que certaines mesures de désarmement fussent prises à l'égard des armées allemandes, mesures qui eussent établi avec plus de force, sans doute, aux yeux du peuple allemand, le fait que ses armées étaient réellement *battues*.

Quoi qu'il en soit et pour rester sur le terrain des principes, le président Wilson, ainsi que la plupart des hommes politiques modernes dont la carrière se développe dans la discussion, admet la contradiction et sait en profiter. Sa physionomie, pleine de lumière et de franchise, dépeint cette qualité de son esprit et de son cœur. Il parle bien, mais il écoute bien. Penché vers un interlocuteur, son corps souple prend une attitude soudaine de bienveillance naturelle et d'attention non forcée; son visage, sans effacer le sourire, le laisse errer dans l'attente d'un argument qui détermine l'adhésion, et celle-ci se fait spontanément, joyeusement, dans un gracieux mouvement de sympathie et de sociabilité. Si l'objection lui monte aux lèvres, elle se contient, et, quand il faut résumer le débat et conclure, l'esprit impartial et droit de l'honnête homme domine

et atténue les divergences, refoule le parti pris et la passion pour arriver à un jugement de modération et d'équité. Le président aime qu'on se donne, mais il sait se donner.

Je ne doute pas que si un homme d'État français, sachant nettement ce qu'il voulait, s'était décidé à s'expliquer clairement et fortement avec le président Wilson, il eût trouvé un esprit non fermé mais ouvert, une volonté non butée mais prête à pénétrer dans les voies qui, par le raisonnement, vont à la raison. Et, précisément, par sympathie et par raison, le président était prêt à écouter la voix de la France.

Nous avons une preuve frappante de cette faculté d'assimilation, naturelle au génie impressionnable du président Wilson, c'est la façon dont il a su se ranger aux préférences de l'Angleterre quand il aborda le débat sur ses propres principes avec les hommes d'État britanniques. Comme on le sait, le président américain, venu en Europe pour assister aux travaux de la Conférence, négocia d'abord avec l'Angleterre, et le fait ne contribua pas peu à influencer, par la suite, sur les délibérations de Versailles.

Au premier rang des principes proclamés par le président Wilson était inscrit, depuis longtemps, celui de la « liberté des mers » ; c'était un de ceux auxquels la pensée et la politique américaines se trouvaient le plus fortement attachées.

Or, ce principe est contraire aux vues et aux intérêts de l'Angleterre. La contradiction paraissait si grave que

l'opinion française elle-même s'en émut et s'employa à avertir le président du danger de cette formule. Malgré tout, il la maintenait encore dans le texte des quatorze articles; elle y est inscrite dans les termes suivants :

« *La liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, sauf dans les cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.* »

A Dieu ne plaise que j'entre, ici, dans cet antique et épineux débat du *mare clausum* ou *mare liberum* ; j'ai toujours pensé qu'il y avait même de sérieux inconvénients à le soulever, à propos d'un traité intéressant surtout les affaires de l'Europe centrale : l'avoir introduit dans la discussion, c'est une des nombreuses ruses employées par la diplomatie allemande en vue de porter atteinte à l'union des puissances.

Quoi qu'il en soit, dès que le président Wilson se fut abouché avec les hommes d'État anglais, son opinion se transforma. Le principe de la « liberté des mers » n'apparaît plus dans le texte du traité ; avec le consentement des puissances, l'imposante flotte de l'Angleterre subsiste sans que cette survivance contredise le pacte fondamental de la Société des Nations ; quant aux régions maritimes qui sont l'objet d'accords internationaux, c'est-à-dire, en somme, aux canaux et détroits, comme le canal de Suez, elles ne sont visées que pour développer l'autorité spéciale de l'Angleterre sur ce canal. « *Article 152. L'Allemagne consent, en ce qui la concerne, au transfert au gouvernement de*

Sa Majesté Britannique des pouvoirs conférés à Sa Majesté Impériale le Sultan par la convention signée à Constantinople, le 29 octobre 1888, relativement à la libre navigation du canal de Suez. » Tant il est vrai que les hommes d'État anglais avaient su, dans un libre débat, éclairer l'esprit du président Wilson sur l'un des points les plus difficiles d'où dépendait l'union entre les puissances alliées et associées.

Il en fut de même des réclamations de l'Angleterre au sujet des colonies allemandes. L'article 5 des quatorze articles tendait à leur appliquer le principe du *self control* : « *Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts des populations en jeu pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre est à définir.* »

Or, à la suite de ces mêmes délibérations de Londres, l'attribution des colonies allemandes à certaines puissances possédant d'autres colonies dans les mêmes régions a prévalu sous la réserve, plutôt de forme, que ces terrains ne seront administrés par lesdites puissances bénéficiaires qu'en vertu d'un *mandat* octroyé par la Société des Nations (1).

Autre preuve de la facilité de compréhension et d'adaptation du président Wilson : quand on lui apporte de bonnes raisons, il modifie son point de vue et assouplit la rigidité apparente de certaines de ses décisions.

(1) Sur les inconvénients de la combinaison du *Mandat*, voir le mémoire ci-dessus, page 209.

Homme de pensée et homme de pratique à la fois, il sait s'accommoder et il sait transiger.

Pourquoi supposer qu'il en eût été autrement quand il s'agissait des destinées de l'Europe continentale et que le président Wilson vint s'installer pour des mois, sur le sol français, vivre de notre vie et s'habituer à entendre « la voix de la France »? Pourquoi supposer qu'une discussion loyale et complète — mais ferme — eût trouvé le président Wilson irréductible?

De même que l'Angleterre avait une autorité toute spéciale et une politique définitivement arrêtée quand il s'agissait des questions maritimes et coloniales, la France devait avoir des principes arrêtés en ce qui concernait les questions continentales et, notamment, le statut politique et économique de l'Allemagne.

La France tient, de son passé et de ses services, le droit naturel et séculaire d'avoir un avis sur les destinées de l'Europe. Personne ne connaît l'Europe mieux qu'elle; car, sans la France, qui domine à la fois les mers, les plaines et les montagnes, il n'y a pas d'Europe.

b) *La lutte séculaire contre les tribus germaniques.* — La France a, en plus, une triste et longue expérience de la lutte contre les tribus germaniques. A commencer par les campagnes des Césars sur le Rhin, ce fut toujours la grande affaire de la Gaule et de la France de protéger le monde contre les « invasions des barbares ». Les Champs Catalauniques, Tolbiac, Bouvines, Valmy, la Marne, Verdun, la Somme, c'est toujours la même cam-

pagne. La France sait, — elle le sait trop, hélas! — quelles précautions elle est obligée de prendre contre ces terribles ravageurs.

Depuis 1815, la Prusse ayant occupé la puissante tête de pont que lui attribue la rive gauche du Rhin, la France a eu le dessous, en 1871, au grand dam de la civilisation et de la paix universelle. Attaquée, de nouveau, en 1914, elle fut sur le point de périr en raison de l'avantage militaire immense que cette même frontière de 1815 assurait à la Prusse. Avec un tel tracé, établi contre elle, sa capitale, Paris, qui est en même temps la capitale de la liberté du monde, est à peine protégée. A quatre jours de marche, à quatre heures en chemin de fer de l'Allemagne, l'artillerie ennemie peut l'atteindre, presque, des Hauts-de-Meuse.

Victorieuse, cependant, cette fois, avec l'aide de ses alliés, mais après leur avoir fait un rempart de son corps, elle avait bien le droit de parler à ceux-ci clairement et de leur faire connaître le fruit de son expérience et l'urgence de ses nécessités. La France ne peut pas offrir au monde une bataille de la Marne tous les dix ans.

On se trouvait en présence des principes proclamés par le président Wilson. Soit! La France n'est nullement hostile à ces principes : c'est elle qui les a dégagés de la brume des vieilles philosophies. Mais les principes ne sont pas tout. La politique internationale, causée par la géographie et par l'histoire, est chose vivante; elle ne rentre pas fatalement dans les cadres géométriques d'une doctrine.

Pour m'en tenir spécialement à la question des contacts immédiats entre la France et l'Allemagne, la France connaît mieux que qui ce soit au monde, le danger de la conquête prussienne continuant à s'étendre jusqu'à la Moselle. C'est par là qu'elle a été surprise deux fois en un demi-siècle.

c) *Les sécurités indispensables.* — Entrant donc dans le cœur du sujet, la France eût pu dire ce qu'elle sait, ce que, seule, elle sait :

« Les Rhénans sont de race celte et de culture romaine. Les Romains, en s'appuyant sur la Gaule, mais en utilisant les services des Germains, firent sur le Rhin un mélange, probablement réfléchi, des deux races. Le nom de « Germains » ne prouve nullement l'existence d'une unité ethnique, c'est un mot gaulois qui veut dire « voisins ». La langue ne crée pas, à elle seule, la nationalité. D'autre part, les peuples du Rhin supérieur furent, de tout temps, les ennemis des peuples du Rhin inférieur, les Bataves, les Frisons, les *Francs*. Ces différences ethnographiques essentielles déterminent toute l'histoire du débat franco-germanique. Les peuples du Rhin n'ont été soumis, et en partie seulement, à la domination prusso-germanique que depuis moins d'un siècle; ils ont, au cours de l'histoire, toujours formé État tampon entre France et Germanie; ils ont toujours cherché leur appui, du côté de la France, contre la rude domination des ravageurs du Nord. Toutes les fois qu'ils l'ont pu, ils se sont donnés volontairement et rapidement à la France. La conquête germanique septentrio-

nale, et notamment la conquête prussienne, leur a toujours été antagonique et odieuse. »

En posant ainsi la question, la France eût parlé en son nom et elle eût parlé au nom d'une Europe libérée; par sa franchise elle eût éveillé, sans doute, chez des peuples qui ont été longtemps ses alliés ou ses protégés, les Rhénans, les Badois, les Bavarois, les Hanovriens, les Saxons, les Wurtembergeois comme chez les Danois, les Polonais, les Silésiens, des sentiments que la récente conquête bismarckienne a pu endormir mais non étouffer.

Les idées d'indépendance et d'autonomie sont naturelles à tous les peuples; un premier retour de confiance eût suffi à les ranimer. En un mot, le principe de la *liberté* pouvait compléter fort heureusement et efficacement le principe, — interprété à la Bismarck, — de la *nationalité*. La discussion se fût engagée, par des arguments d'une grande force, sur le fond même du débat.

La France connaît les dessous des affaires européennes; elle ne se laisse pas prendre aux apparences; elle ne croit pas à certaines « camaraderies ». N'était-il pas permis à un avocat de la cause anti-bismarckienne, à un accusateur du peuple félon qui a donné les mains, sinon comme initiateur, du moins comme complice, au grand crime international qui venait de se commettre, d'élever la voix, de formuler des réserves et de réclamer des précautions et des garanties.

III

LE SOPHISME DU TRAITÉ

a) *Ce qu'on entend par l'ALLEMAGNE.* — La voix de la France n'a pas été entendue ou la voix de la France n'a pas su convaincre ses alliés : d'où est résulté ce que j'appelle le sophisme du traité.

Ce texte, en effet, est la première consécration, officielle et internationale, de l'unité allemande, telle que l'a conçue la Prusse, telle que Bismarck l'avait réalisée « par le fer et par le sang ».

Encastrée à coup de massue dans les vieux cadres européens, cette unité, de date toute récente, s'est taillé sa place à la mesure d'un soi-disant « Etat allemand » en *devenir* depuis des siècles, et dont elle s'est proclamée l'héritière. J'ai dit, ailleurs, comment l'affaire a été enlevée par Bismarck dans une intrigue auprès du malheureux roi Louis de Bavière en 1871, à la veille de la cérémonie de Versailles (1). Je n'y reviens pas.

Au dire de nos nouveaux juristes européens, une « Germanie », un « État allemand », une « Allemagne unie par la main de la Prusse », l'« ALLEMAGNE » enfin, ces différentes appellations s'appliquent à une seule et même personne de droit public, subsistant, soi-disant, en Europe depuis des siècles et qui a, aujourd'hui,

(1) Voir les *Problèmes de la Paix* ci-dessus, p. 84 et suiv.

droit de vie et de cité, comme une antique famille respectable, parmi les peuples européens.

Or, c'est ce mythe de l'État allemand *à durée séculaire* qui est solennellement consacré, pour la première fois, dans un traité qui a pour objet de flétrir et de venger le crime commis contre la société des peuples par cette respectable famille, l'ALLEMAGNE!

D'un bout à l'autre de l'acte solennel, un seul nom est inscrit comme représentant la partie qui traite avec les puissances alliées, et c'est celui de l'ALLEMAGNE!

Pas une seule fois les États qui font partie de la « confédération » allemande ne sont visés; on ne se douterait même pas que l'Empire est composé de ces États « confédérés »; pas une seule fois, les noms de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg et des autres États ne viennent sous la plume des rédacteurs et, même, quand il s'agit d'un objet intéressant tel ou tel de ces États particuliers, on passe son nom et ses droits sous silence. Ce qui est plus extraordinaire encore, la crainte de porter atteinte à la doctrine d'une ALLEMAGNE unie et centralisée est telle, que le nom de la Prusse lui-même n'apparaît pour ainsi dire pas dans l'énorme volume.

Parmi les États particuliers, ceux qui avaient une armée, ceux mêmes qui avaient une diplomatie, n'ont pas figuré, quoiqu'ils l'aient demandé formellement, dans la conclusion d'une guerre qu'ils ont faite, dans la tractation d'une paix où leurs intérêts propres sont engagés. On ne les voit nulle part, ni dans la délibération ni dans le protocole. Aucun d'entre eux n'a eu

voix au chapitre; aucun d'entre eux n'a eu la liberté de prendre contact avec les Puissances alliées ou associées, ni d'être, par celles-ci, sous une forme quelconque, directement consulté. On a fait fi du droit des peuples.

b) *L'État allemand « séculaire » et l'unité bismarckienne.*

— Ce phénomène diplomatique est tellement extraordinaire qu'il est nécessaire d'y insister.

La délégation allemande, présidée par le comte de Brockdorff-Rantzau, qui a eu pour mission de défendre, à Versailles, la cause de l'Allemagne, a immédiatement saisi la portée de l'avantage qui lui était pour ainsi dire offert, et c'est en s'appuyant sur ce « principe » qu'elle a édifié toute son argumentation *juridique*. Cette réclamation d'une Allemagne unie et intangible devient le « leit-motiv » de sa longue plainte.

Sous le rapport territorial, lit-on dans le Mémoire de l'astucieux diplomate, le projet des Puissances alliées est contraire au droit et aux principes, parce qu'il exige « l'annexion de territoires purement ALLEMANDS et conduit ainsi à l'étouffement de ce qui constitue la NATIONALITÉ ALLEMANDE ».

En s'appuyant sur les mêmes « principes », la délégation exige que l'ALLEMAGNE « ne soit diminuée d'aucun territoire dont il est incontestablement démontré qu'il fait partie du *patrimoine national* DEPUIS DES SIÈCLES ». Le plaidoyer pour la « plus vieille Allemagne » conclut, par exemple, qu'on ne peut réclamer la séparation de territoires comme la Haute-Silésie qui, DEPUIS

1163, appartient à l'État allemand; comme le bassin de la Sarre, qui, sauf exceptions de courte durée DUES A L'EMPLOI DE LA FORCE DES ARMES (!), n'a jamais été soumis à une souveraineté non allemande »; — termes ambigus permettant d'éliminer de l'histoire l'intrigue par laquelle, au Congrès de Vienne, la Prusse, ET NON L'ALLEMAGNE, s'est intronisée sur la rive gauche du Rhin et s'est emparée de territoires sur lesquels elle n'avait jamais eu aucun droit.

C'est en vertu de la même thèse que la délégation réclame l'annexion de l'Autriche *comme faisant partie de l'État allemand*. Il faut citer ce monument de logique et d'outrecuidance : « L'article 80 du traité, fait observer Brockdorff-Rantzau, exige la reconnaissance durable de l'indépendance de l'Autriche dans la limite des frontières établies dans le traité de Paix et l'Allemagne n'a jamais eu et n'aura jamais l'intention de modifier par la violence la frontière germano-autrichienne. Mais si la population de l'Autriche-Hongrie qui, depuis mille ans, est unie de la façon la plus étroite par son histoire et sa culture au pays allemand (l'Autriche unie depuis mille ans à la Prusse!) désire de nouveau s'unir avec l'Allemagne en un État unique, union qui n'a été détruite qu'à une date toute récente par le sort de la guerre (?), l'Allemagne ne peut pas s'engager à s'opposer aux vœux de ses frères allemands d'Autriche, puisque le droit de libre disposition des peuples doit être valable dans tous les cas et non pas simplement au désavantage de l'Allemagne. Une autre façon de procéder serait en contradiction avec les principes du discours du président Wilson au Congrès, le 11 février 1918. »

Suit la conséquence suprême qui, en vue des revendications de l'avenir, élève le droit allemand contre le droit européen : « Dans le cas où L'ALLEMAGNE peut consentir à des cessions de territoire (comprenez l'Alsace-Lorraine, la Pologne, etc.), ces cessions doivent être précédées au moins d'un plébiscite par communes! »

Pas de plébiscite *communal*, pas de droit contre l'Allemagne, tel est, pour l'avenir, l'explosif à retardement introduit dans la substance du traité pour le faire sauter au premier choc.

Que répondent les Puissances alliées et associées? Attachées à la chaîne de leurs « principes », elles discutent péniblement dans la limite où elle leur laisse quelque liberté. Pour la Haute-Silésie d'abord, on rend les armes à l'objection allemande et on lui donne, ainsi, une grande force : car voilà la Silésie consacrée « *État allemand* » depuis près de mille ans! Pour le bassin de la Sarre, on plaide les circonstances atténuantes : « Le régime proposé pour le territoire du bassin de la Sarre doit durer quinze ans. (Que sont quinze ans en présence de droits *séculaires*?) Cet arrangement a été jugé nécessaire à la fois comme partie du projet général de réparations et comme compensation immédiate et certaine reconnue à la France pour la destruction systématique de ses mines de charbon du Nord. Le territoire est transféré, non pas sous la souveraineté de la France, mais sous le contrôle de la Société des Nations. Une telle solution a l'avantage de n'impliquer aucune annexion, tout en reconnaissant à la France la pro-

priété des mines, etc. » — Voilà ce qui a été remis aux plénipotentiaires allemands sous la signature du président du Conseil français !

Mais, dira-t-on, cette polémique est périmée : les Allemands ont signé sans nouvelles observations. Assurément ; cependant, les termes juridiques avancés au débat et les concessions de principe et de fait subsistent. D'ailleurs le cabinet Bauer, le cabinet de la signature, ne s'en est nullement désintéressé. Il a pris acte, au contraire. Dans sa communication aux Puissances alliées, datée du 21 juin, il revient avec insistance sur ce qui a été obtenu.

Il nourrit, en quelque sorte, la thèse reconnue de l'unité allemande bismarckienne, comme un serpent au cœur de l'Allemagne et qui s'y réchauffera un jour : « Devant l'attitude des gouvernements alliés et associés, il ne reste au PEUPLE ALLEMAND d'autre possibilité que de faire appel au droit éternellement immuable à une vie indépendante, droit qui appartient au peuple allemand comme à tous les autres peuples. Il ne peut espérer d'appui que de la conscience de l'humanité. Aucun peuple, même parmi ceux des Puissances alliées et associées, n'exigera du peuple allemand qu'il accepte, par l'effet d'une conviction intime, un instrument de paix qui doit arracher des membres vivants au corps du peuple allemand sans que la population intéressée soit consultée... Le gouvernement de la République allemande déclare solennellement que son attitude doit être comprise en ce sens qu'il cède à la violence afin d'épargner au peuple allemand dans ses indicibles souffrances une nouvelle

guerre, la déchirure de son unité nationale par l'occupation de nouveaux territoires allemands, etc. »

Et, jusque dans la communication du 23 juin, faisant connaître aux puissances le consentement définitif du dernier gouvernement à la signature, le même *appel au Droit* est itérativement renouvelé : « Cédant à la force supérieure et sans renoncer, pour cela, à sa manière de concevoir l'injustice inouïe des conditions de paix, le gouvernement de la République allemande déclare qu'il est prêt à accepter, etc. »

Cette protestation réitérée et obstinée ne peut, dans la pensée du gouvernement allemand, avoir qu'un objet : c'est d'établir, une fois pour toutes, avec l'assentiment des Puissances, qu'il existe, de toute antiquité, un *État allemand se confondant avec l'Empire des Hohenzollern et avec le REICH*. Cet État allemand est légitime, il a des droits avant tous autres droits sur les territoires de l'Empire bismarckien et, si l'on porte atteinte à ces droits, ou si seulement on les met en doute, c'est « le Droit » lui-même qui est violé.

Le gouvernement allemand ne se demande pas si la Silésie a été annexée par un acte de brigandage; il ne se demande pas si les populations polonaises ont été arrachées à leur indépendance par un acte diabolique (1) et

(1) Et je pourrais ajouter anti-allemand et anti-européen au premier chef : c'est ce qu'explique très bien le Prince de Ligne dans ses vues si perçantes sur la guerre de Trente ans : « Ce qu'il y a de bien remarquable dans le cercle des événements, c'est que les Polonais avant de sauver Vienne en 1683, avaient déjà secouru la maison d'Autriche contre les Turcs; et que ce fut vraisemblablement à cause de ces deux grands services que feu Frédéric II, qui savait mieux l'histoire que les autres souverains, a empêché cette nation, en commen-

si elles ont été traitées, depuis leur annexion, par le fer et par le feu; il ne se demande pas si les territoires de la rive gauche du Rhin ont été subordonnés au royaume de Prusse par un acte de spoliation diplomatique; il ne se demande pas si l'Autriche a eu, séculièrement, une vie propre antagoniste à celle du prétendu « État allemand »; il ne se demande pas si la Bavière, la Saxe, le duché de Bade ont été les victimes de la force prussienne après la guerre de 1866 et si leurs peuples, pour être réunis à l'Empire en 1871, ont été ou non consultés. L'unité pleine et entière, globale et sans discrimination possible, de l'Allemagne est supérieure à tout; elle justifie tout. La volonté de Bismarck, en vertu de la fameuse maxime : « La force prime le droit », a créé un nouveau droit qui efface les légitimités antérieures et l'histoire.

Voilà ce que les Puissances ont reconnu sans même s'en émouvoir! Elles ne l'ont pas discuté, elles l'ont reçu!

Seuls, les Allemands paraissent avoir apprécié la grandeur et la portée d'une telle adhésion. La *Gazette de Francfort*, au moment où elle conseille de renoncer à toute résistance et de signer quand même, résume son argumentation en une raison, décisive à ses yeux : « En somme, l'unité allemande est sauve, et c'est le principal. »

cant à la faire disparaître de la terre, de verser davantage son sang pour sauver le chef de l'Empire d'une ruine totale si les mêmes circonstances se présentaient malheureusement encore. » *Œuvres du prince de Ligne*, édition Lacroix, t. III, p. 50.

IV

L'IMPÉRIALISME POLITIQUE SUBSISTE

a) *Une Allemagne ou des Allemagnes?* — Il est impossible d'aborder, ici, la critique historique et constitutionnelle du prétendu droit de l'ALLEMAGNE. Tout le monde sait dans quelles conditions l'unité à la Bismarck a été faite : contre la volonté des peuples allemands, sans l'assentiment d'une Assemblée nationale, sans la sanction d'un Congrès international, après les guerres de 1866 et de 1870, elle a été imposée à l'Allemagne et à l'Europe par la force ; inutile d'insister.

L'Empire des Hohenzollern est un fait, rien de plus, il n'a pu subsister au milieu de l'Europe pendant quarante ans que par la puissance de l'armée prussienne et par l'art avec lequel les particularismes subsistants ont été mis dans l'impossibilité de se manifester. Mais, ce qu'il importe de bien établir, c'est l'opinion réelle que l'on avait, en Allemagne même, sur la fragilité de l'édifice. Le prince de Bülow ne cachait pas son sentiment à ce sujet. Apologiste né de la « mission prussienne », il écrit : « Dans l'histoire de l'Allemagne, l'union nationale est l'exception, *la règle est le particularisme*. Cela est vrai du présent comme du passé. »

Voilà qui est net ; et cela devient tout à fait clair, si on suit le développement de la politique prussienne en Allemagne jusqu'aux temps qui ont précédé immédiatement la guerre.

Le fameux incident de Saverne nous a fait connaître, sur ce point, non seulement l'opinion, mais les sentiments de l'Allemagne. Il apparut, alors et en pleine lumière, qu'au sujet de l'unité bismarckienne, il subsistait, dans le pays, deux courants contraires : celui de l'Allemagne officielle et militaire, s'appuyant sur la volonté de conquête permanente de la Prusse, et celui d'une Allemagne non officielle, s'appuyant sur le sentiment des populations du Centre et du Sud : en un mot, il y avait toujours DEUX ALLEMAGNES. Cette vérité éclata dans toutes les phases de l'incident. Mais elle fut dégagée et affirmée, par les plus hauts personnages de l'Empire, dans la séance de la Chambre des Seigneurs de Prusse où l'affaire fut débattue. Heydebrandt, York von Wartembourg ont posé la question : Prusse contre Allemagne. Ils ont dit : « L'armée prussienne est maîtresse en Prusse et la PRUSSE COMMANDE AU RESTE DE L'ALLEMAGNE QUI DOIT OBÉIR. » On peut croire que le chancelier de l'Empire, Bethmann-Hollweg, en raison de sa situation arbitrale, va tenter de pallier l'effet de ces insultantes provocations. Pas du tout : l'unité bismarckienne est en péril ; il se lève et la défend ; pour une fois, ce servile parle en maître : « *Le dualisme qui existe entre la Prusse et l'Allemagne (ce sont ses propres paroles) ne peut pas être nié ; il est impossible de le supprimer... Le développement de l'Empire, avec ses masses populaires, a besoin, pour tous les cas, de l'appui sûr de l'État prussien, constitué sur un solide fondement militaire et sur l'alliance indissoluble du peuple et de la dynastie. Cette mission historique de la Prusse dure*

encore aujourd'hui et durera bien des années. » Finalement, un hobereau pur sang, un homme qui parle net et qui sait que ce particularisme ne demande qu'à être fouaillé, le général prussien Rogge, expose brutalement l'état de conquête où le Nord se complait à l'égard du Sud, et il dit : « De l'Allemagne du Sud souffle un vent anti-prussien, mais, plus faiblement sont gouvernés les autres États allemands et plus est nécessaire la *mission prussienne*. La Prusse ne doit pas se fondre dans l'Allemagne, comme on le disait jadis. Au contraire, *il faudra encore BEAUCOUP DE FER PRUSSIEN DANS LE SANG ALLEMAND.* »

Tel était, sous les apparences d'une unité acceptée, le véritable régime *constitutionnel* de l'Allemagne jusqu'à la veille de la guerre de 1914.

J'examinerai, tout à l'heure, les conditions du régime actuel; mais, puisqu'il s'agit de « constitution », il convient de rappeler le mot prononcé, sur l'unité allemande, par l'homme assurément le plus qualifié pour en parler; ce mot est d'hier, 20 juin 1919. Le professeur Preuss, chargé de préparer le projet de constitution du nouvel État allemand, explique, dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, les difficultés qu'il rencontre pour mettre ce projet sur pied. — Il reconnaît « qu'une constitution unitaire eût été la meilleure réponse aux menées séparatistes françaises ». Mais il ajoute : « Certes, l'efficacité d'un tel geste aurait été considérable, s'il avait répondu à un mouvement populaire puissant et coordonné qui se serait produit au nord, au sud, à l'est et à l'ouest (que de points cardinaux!). Mais

il fait défaut aujourd'hui, comme il a fait défaut au cours de toute l'histoire allemande. »

Tel est l'avis de l'Allemagne sur l'unité allemande.

b) *Comment on a traité les particularismes.* — L'armistice a été conclu sur des données insuffisantes : la paix aussi, je le crains. Nous avons supposé que l'Allemagne d'hier était une personne vivante et consciente de sa vie selon la leçon enseignée par les professeurs allemands et semée par eux dans l'univers. L'Allemagne conçue et mise sur pied par Bismarck est-elle réellement cet organisme intangible? Le type est-il fixé? Ne se modifiera-t-il plus? Sous la pression des circonstances et des nécessités ambiantes, ne retournerait-il pas à sa nature primitive?

Sans avoir la prétention de lire dans l'avenir ni dans les cœurs, une observation de simple bon sens peut servir à nous éclairer.

Rien ne réussissant comme le succès, la thèse de l'unité bismarckienne a été en faveur, auprès du peuple allemand, tant qu'elle lui apportait la victoire, la prospérité et la joie. Logiquement, elle doit perdre cette faveur, maintenant qu'il est démontré que ce même système, poussant, par l'extension du militarisme, à la haine et à la guerre universelles, met l'Allemagne au ban des peuples et la condamne à la honte, à la défaite et à la ruine. On s'attachait à l'Empire glorieux et prospère. A l'Empire battu, c'est autre chose.

Déjà cette tendance à la désaffection et au revirement se produit. Sans insister et pour rappeler simplement

l'argument qui paraît toucher au cœur le peuple allemand, je citerai ces quelques lignes de la *Münchener Post* : « Quand le peuple saura tout cela, il comprendra enfin pourquoi les vainqueurs sont si durs et si impitoyables. Il fera taire tous ceux qui s'étonnent de la rigueur des conditions de paix ; il leur imposera à tous un ton plus modeste et, dans sa sensibilité morale, ce sera cela qui le ramènera dans la voie des bons sentiments et du travail, sur cette voie qu'il suivit *avant le règne de la politique de violence*. »

« *Avant le règne de la politique de violence* », cela veut dire : avant le système bismarckien. On dirait que l'Allemagne s'apprête à commencer son *mea culpa*. Continuera-t-elle ? Si elle va jusqu'au bout, c'est une autre Allemagne qui naît, ou plutôt, ce sont les *Allemandes* qui reprennent la vie et l'existence. Attendons que le phénomène politique se précise et se dégage. Mais, en attendant, prenons, contre le monstre toujours vivant, toutes nos sécurités.

La principale de ces sécurités serait certainement la dissociation de l'Empire bismarckien. Un homme de haut jugement, un Américain désintéressé, M. J.-M. Baldwin, dit : « Si l'Empire allemand se fragmente en États séparés, ce sera, à tous les points de vue, un gain incalculable (1). » S'il en est ainsi, pourquoi lui avoir donné une nouvelle force, une nouvelle vie par les acceptations étranges du traité ?

(1) Voir l'argumentation de M. J.-M. Baldwin, surtout au point de vue économique, dans son livre : *Paroles de guerre d'un Américain*. (Alcan, 1919, p. 311.)

Sans intervenir dans les affaires intérieures du pays, n'eût-il pas mieux valu, cent fois, aider l'unité bismarckienne à mourir et aider les particularismes traditionnels à revivre?

Quelle contradiction y avait-il entre de telles mesures préparatoires ou préventives et l'application des principes wilsoniens? Ces principes étaient-ils donc contraires à une solution plus souple? Consulter les peuples allemands, les appeler à faire connaître leurs sentiments et leurs intérêts en les libérant d'abord de la terreur prussienne, était-ce les tyranniser?

Procédons à cet examen et demandons-nous, pour conclure, quelle est la réponse que l'état actuel de l'Allemagne apporte à ces deux questions : l'Allemagne est-elle une *nationalité*? L'Allemagne est-elle une *démocratie*?

c) « *Nationalité* » allemande et « *démocratie* » allemande. — L'Allemagne actuelle est-elle une nationalité? La réponse à cette question est au moins douteuse. On pourrait même dire que les premières données sont en sens contraire. A peine le lien de fer bismarckien se fut-il relâché que *les Allemagnes* reprenaient une première liberté de mouvement, sinon d'action; malgré la force encore subsistante de l'armature bureaucratique, les manifestations locales se produisirent partout aux eris de *Los von Berlin!* Ce ne sont pas seulement les pays ennemis à l'intérieur qui levaient la tête et tentaient de secouer le joug; il ne s'agit pas seulement de l'Alsace-Lorraine, de la Pologne, du Sleswig, etc., c'étaient les

vieux pays de tradition allemande (mais non prussienne) qui remuaient au fond de leur résignation et se retournaient vers leurs antiques libertés.

Un fait solennel et d'une gravité exceptionnelle vient de le prouver : quand s'est posée, devant le Conseil des États allemands, la question de la signature de la paix, on pouvait s'attendre à une violente manifestation d'unité. Or, ce fut tout l'opposé. Les avis ont été nettement partagés et ils ont été partagés ethniquement et géographiquement. Les États de l'Est ont voté *contre la signature*, les États du Centre et du Sud *pour la signature*. N'est-ce pas la confirmation de l'aveu fait par Bethmann-Hollveg : aujourd'hui comme hier, *deux Allemagnes* subsistent ? Imaginez qu'en France, une pareille question ait été posée et que les votes émis aient été aussi nettement contraires entre pays au nord et pays au sud de la Loire, que penserions-nous de l'unité française ?

Sur ce grave débat et en vertu même des principes du président Wilson, la voie eût donc pu et dû être ouverte à *une consultation des peuples intéressés*. Encore une fois, il ne s'agissait nullement de dissocier l'Allemagne, mais de lui demander, à elle-même, ce qu'elle pense du régime qu'elle a subi depuis cinquante ans ?

Dans la crise qu'elle traverse, tout est possible ; pourquoi écarter, d'avance, l'une des possibilités, l'une de celles qui étaient les plus conformes à un arrangement durable des affaires en Allemagne même et dans le monde ? Un traité qui eût engagé envers les Puissances, non pas seulement l'Allemagne, mais les États particu-

liers, eût été plus facilement conclu, plus facilement réalisable, plus facilement exécuté. Il nous aurait fourni, d'ores et déjà, des résultats certains. Il eût été, pour l'Allemagne elle-même, une garantie de paix intérieure et, pour tous, la plus simple et la plus normale des sécurités.

Nous ne l'avons pas pensé. Nous avons préféré supposer une vie durable et persistante du régime bismarckien. Soit! Mais ne nous faisons aucune illusion. Cette condescendance ne nous vaut ni assurance ni gratitude pour le présent ou pour l'avenir. Au contraire, une grave menace subsiste et surplombe les affaires du monde. Et il en sera ainsi tant que l'impérialisme politique et unitaire allemand ne sera pas réellement abattu.

Avons-nous affaire, du moins, à une *démocratie* allemande? C'est la deuxième question que nous posions tout à l'heure. Et la réponse me paraît plus incertaine encore.

Tout le monde connaît les circonstances par suite desquelles le pouvoir a passé, en Allemagne, d'Hertling à Max de Bade, de Max de Bade à Ebert et à Scheidemann : le voici, maintenant, entre les mains de Bauer, d'Hermann Müller, de Noske, d'Erzberger. Pour combien de temps?... L'Empereur a fui : on ne peut pas dire que la dynastie ait renoncé, ni même que « l'autocratie prussienne » (pour parler comme le président Wilson) ait perdu ses droits. Le mystère plane sur tout cela. On ne sait qu'une chose : c'est que l'Empire allemand a passé la main aux partis avancés, pour laisser, à des

personnages de valeur et d'origine médiocres la charge de signer la paix. Est-ce cela, une démocratie? L'Empire allemand s'est mis volontairement en mue; il s'est revêtu de la teinte du milieu ambiant pour essayer de se sauver : il ne semble pas qu'il y ait autre chose. L'avenir, un prochain avenir, nous apprendra ce que vaut cette « République allemande ».

En tout cas, elle n'est pas, jusqu'ici, ce régime populaire, conscient, sincère et pur de toute tache, dont rêvait le président Wilson. Si elle dure, une fois la paix signée, si le parti militaire sur lequel elle est obligée de s'appuyer ne la supprime pas, sa destinée est écrite d'avance, car elle résulte de la nécessité où se trouve cette république, qui n'a que le souffle, de se séparer des partis de gauche et de devenir un *gouvernement d'ordre*; sans une organisation forte, c'est-à-dire à tendance réactionnaire, elle ne pourra franchir le pas où l'Allemagne est engagée. L'Allemagne n'a pas l'habitude de la liberté. Pour qu'elle la prenne, il faut qu'on la lui impose. L'abbé Wetterlé, dans ses fines et sagaces observations sur un peuple qu'il connaît bien, dit : « Les pangermanistes eux-mêmes reconnaissent que le fond du caractère allemand est le servilisme : *dienernatur* (nature de domestiques). De fait, il faut toujours, à ces hommes sans individualité, des seigneurs, et, quand ils n'en ont pas, ils s'en donnent. »

La République allemande unitaire cherchera donc « ses seigneurs ». Ne les trouvant pas ailleurs, elle prendra ceux qui viennent de Berlin. Conservatrice, et même militariste par nécessité, — puisqu'elle sera ba-

layée le jour qu'il plaira aux militaires, — la République d'Ébert a tous les stigmates du pangermanisme. En un mot, elle est bismarckienne.

Comment serait-elle autre?

On a rappelé récemment que le Parlement révolutionnaire à Francfort, en 1848, a été un violent précurseur du pangermanisme, approuvant le bombardement de Prague qui voulait s'affranchir de l'Autriche, proclamant le Mincio frontière *allemande* et réclamant le duché de Sleswig-Holstein ainsi que l'Alsace, vingt ans avant Bismarck ! Les livres de Laskine et d'Andler établissent d'une façon irréfutable l'impérialisme des socialistes allemands : « Ceux là se font une grande illusion qui escomptent le réveil, en Allemagne, de sentiments républicains depuis longtemps disparus... Au reste, la République du citoyen Scheidemann et du citoyen Südekum ne serait ni plus ni moins militariste, ni plus ni moins impérialiste, ni moins pangermaniste que l'Empire de Guillaume II. » Nous dirons, tout à l'heure, pourquoi et en quoi cet impérialisme est plus vigoureusement expansioniste et cent fois plus dangereux même que l'impérialisme à figure militaire qui, du moins, met tout le monde en garde contre lui. La correspondance de Marx et d'Engels prouve, à chaque page, par les confidences de ces augures, « que ces internationalistes sont les premiers des pangermanistes (1). »

Qu'il s'agisse de la lutte suprême pour l'unité bis-

(1) Voyez les textes rassemblés dans les ouvrages cités, notamment Ed. LASKINE, *l'Internationale et le Pangermanisme*. — DELAIRE, *Au lendemain de la Victoire*, et, dès avant la guerre, Paul VERGNET, *la France en danger*, p. 93 et suiv.

marckienne ébranlée, au nom d'une « nationalité » encore en suspens, qu'il s'agisse du masque plus ou moins baissé ou levé, selon les circonstances, d'une république démocratique, ce qui est certain, c'est que si le *Reich* subsiste, le *Reich*, c'est l'Empire.

Le *Reich*, tel que nous le fabriquent les professeurs, se réclame des principes proclamés à Versailles pour consacrer l'existence d'une Allemagne unie faisant barrage au milieu de l'Europe, de la mer du Nord au Danube.

Or, cette Allemagne est toujours celle de Bismarck; diminuée de certaines bordures ethniques, elle n'en représente pas moins « l'État allemand » tel que l'a réédifié le chauvinisme exaspéré de la prétendue science germanique; c'est l'Allemagne des universitaires et des soldats.

Est-ce l'Allemagne, voilà toute la question?

Comment la vie des particularismes, proclamée indispensable même par Bülow, s'arrangera-t-elle avec cette République casquée et bottée?

d) *Danger de la survivance d'un impérialisme allemand.*
— A défaut d'une nationalité allemande, d'une démocratie allemande, ce qui subsiste, c'est un impérialisme politique allemand. Oui, il est abattu, il est affaibli, il est désarmé. Mais il peut reprendre des forces. L'histoire marche à grands pas. D'Iéna à la campagne de France, il y a quelques années; entre les « Adieux de Fontainebleau » et le débarquement au golfe Juan, il y a quelques mois.

L'impérialisme militaire allemand a perdu de sa vigueur ; nous pouvons admettre même qu'il a perdu de sa confiance en lui-même et, pour le moment, de sa violence agressive. Considérons, cependant, qu'il reste debout au milieu d'une Europe à demi détruite. La Russie n'est plus un contrepoids : qui sait si elle ne deviendra pas, pour l'Allemagne, une réserve et un champ d'exploitation ? les États voisins de l'Allemagne, Pologne, Roumanie, Tchéco-Slovaquie, Serbie, Grèce, vont passer par les crises de l'enfance, de l'adolescence, de la croissance. Les autres voisins, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Hollande, Suisse, n'ont pas osé se prononcer. D'ailleurs, ils sont faibles, eux aussi. A supposer qu'ils veuillent lutter, un jour, pour leur indépendance menacée, comment résisteraient-ils à une pression allemande habilement et fortement exercée ? Le sort de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Turquie, hier alliées de l'Allemagne, se décide à peine et dans quel sens ? L'Allemagne a conservé, dans ces pays subalternisés, des intérêts et des partisans.

Il reste, dans l'Europe continentale, la France et l'Italie.

Les devoirs qui s'imposent à ces deux Puissances sont lourds : elles auront à porter le fardeau pour le monde entier, l'une en face de l'Allemagne, l'autre en face de l'Autriche.

Je sais, ni l'Angleterre ni les États-Unis n'abandonneraient, en cas d'agression de la part de l'Allemagne, leurs amis de la veille ; un traité les lie, d'ores et déjà, à la France ; leurs parlements, du moins, vont en déli-

bérer. Une telle garantie est d'un prix inestimable et je ne la perdrai pas de vue un seul instant dans la partie « constructive » de la présente étude : mais la politique internationale ne se renferme pas toujours dans le dilemme : *guerre ou paix*. Il y a des intérêts, des rivalités, des concurrences, qui ne se règlent pas sur le champ de bataille. Jamais on n'a libellé un texte d'alliance qui puisse parer à tout. Les 60 millions d'Allemands unis qui vont ou subir leur destinée ou s'irriter contre elle ne manquent pas de moyens pour troubler une Europe déjà troublée, pour affaiblir une Europe déjà si faible, pour diviser une Europe déjà si divisée.

N'en auraient-ils pas d'autres, qu'il leur resterait l'arme économique et la propagande révolutionnaire : car l'impérialisme économique et social allemand subsiste et c'est lui, peut-être, qui, dans les circonstances présentes, est le plus à craindre.

V

L'IMPÉRIALISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

a) *Impérialisme économique allemand*. — Parmi les raisons qui ont dû déterminer le Conseil des *Quatre* à maintenir sans réserve l'unité allemande bismarckienne, l'une des principales a été, sans doute, l'avantage de pouvoir exiger, d'un bloc resté puissant, le paiement des réparations de guerre; le chiffre de ces réparations s'élevant, en raison de la rage de destruction des Allemands, à des sommes inouïes, si l'on avait affaire à une pous-

sière de peuples cette dette formidable eût paru peut-être compromise

Raison assurément des plus sérieuses et d'une réalité autrement pressante et tangible qu'une thèse enseignée et diffusée, comme un dogme, par messieurs les professeurs. Ainsi, l'on en est arrivé à sacrifier beaucoup à l'unité économique allemande et, par suite, à son unité politique.

Mais une conséquence de ces ménagements apparaît aussitôt. En fait, l'Allemagne économique est à peine atteinte. Le sol allemand n'a pas été touché, sauf tout à fait au début de la guerre, dans une partie de la Prusse orientale. L'agriculture, l'industrie, le commerce n'ont perdu que relativement peu : la main-d'œuvre est, il est vrai, diminuée par la mort des hommes, mais l'Allemagne a encore une natalité très abondante, et ses pertes en hommes sont proportionnellement moins dures que celles de ses adversaires. En outre, pas une machine, pas un atelier, pas un outil n'ont été détruits du fait de la guerre. Pas un champ en friche ! Tout au contraire, l'outillage, le cheptel, le mobilier, l'argent des pays envahis, Belgique, France du Nord, Pologne, Serbie, ramassés par la cupidité, sont soigneusement cachés et gardés par l'avarice teutonne. Il n'y a pas un particulier que la guerre n'ait enrichi. La dette extérieure allemande est, de toutes les dettes des belligérants, celle qui s'est le moins accrue. Les usines ont travaillé pendant la guerre et ont accumulé des stocks considérables. En un mot, l'Allemagne économique est prête à « repartir » et, certainement, elle a de l'avance

sur plusieurs de ses concurrents anciens, la France, la Belgique, la Pologne, l'Autriche, la Russie, l'Italie.

Ajoutons que la guerre elle-même, malgré les maux qui l'accompagnent d'ordinaire, paraît avoir présenté, pour l'Allemagne du travail, de réels avantages. Sa population s'est habituée à vivre de peu, à tirer de son sol une bonne partie des produits qu'auparavant elle faisait venir de l'étranger; elle s'est ingéninée, dans la période du blocus, à découvrir des procédés nouveaux, notamment en ce qui concerne la chimie des engrais, procédés qui, peut-être, lui permettront d'aborder demain certaines concurrences dans des conditions dont le monde sera surpris.

Il est vrai, ces avantages (tout relatifs, d'ailleurs, car il ne faut rien exagérer) sont handicapés par la perte de plusieurs provinces laborieuses et fertiles — en premier lieu, l'Alsace-Lorraine — par la nécessité présente de reconstituer le stock des matières premières, d'améliorer le change, de parer au déficit des moyens de transport maritime, de forcer la porte de l'hostilité universelle fermée au producteur et au marchand allemand. Enfin et surtout, l'Allemagne économique est obligée, si elle veut rentrer dans le concert des grandes affaires mondiales, de supporter le fardeau de ces dettes de la réparation dont sa folie destructrice l'a rendue responsable.

Considérant cette situation dans son ensemble, les Puissances ont pensé sans doute qu'une Allemagne unie, présentait, comme on dit, une *surface* qui seule permettait d'asseoir les combinaisons financières néces-

saires pour garantir le payement des indemnités. Elles ont donc laissé l'Allemagne économique debout.

Mais, il faut bien reconnaître que l'unité économique allemande peut prendre, à bref délai, le caractère d'un impérialisme économique. L'histoire de l'Europe sait que le Zollverein est, au milieu de l'Europe, une puissance redoutable. L'Allemagne, ayant un intérêt commun à agir, va combiner en commun son action : on ne peut l'empêcher et, malgré les précautions prises par le traité (Partie X. *Clauses économiques*, et notamment par le chapitre III, art. 274 et suiv.), il est probable que l'Allemagne saura tirer parti de l'ensemble des avantages qu'il ne pourrait être question de lui enlever, du moment où l'on s'attardait au principe de son unité.

Une puissance qui voit disparaître les charges militaires et navales, supportées gaillardement pendant quarante ans, une puissance qui a su soutenir, pendant près de cinq ans, le poids d'une guerre formidable et les conséquences d'un blocus alimentaire et commercial sans précédent, est prête, sans aucun doute, à tirer un parti également inouï de la détente soudaine qui suivra le grand bienfait de la paix.

A moins que le désordre fondamental, déchainé par elle, si dangereusement, en Russie, ne la gagne (et cela devient de moins en moins probable), l'Allemagne va se remettre aux travaux de la paix avec l'entrain à la fois brutal et docile qu'elle apportait aux travaux de la guerre. L'Allemagne sait les affaires. Demain, nous la trouverons en ligne, sur les marchés du monde, avec

son expérience aiguisée de toute son ambition déçue. Et 60 millions de producteurs, décidés à réparer, dans la lutte économique, ce qui a été perdu dans les luttes militaires, ne sont pas une force négligeable.

Cette force n'était pas ignorée de ceux qui ont rédigé l'acte de la paix. Ils l'ont mesurée et, si l'on peut dire, jaugée à fond. Les questions économiques ont été étudiées (personne ne l'ignore) avec le plus grand soin; un cortège de techniciens accompagnait les négociateurs.

Sûrement, les deux grands impérialismes économiques, l'Anglais et l'Américain, savaient ce qu'ils faisaient et ils ont abordé, en parfaite connaissance de cause, leur grand rival d'hier. S'ils l'ont laissé debout, c'est qu'ils n'ignoraient pas qu'entre gens d'affaires on finit toujours par s'entendre; ils ont donc pensé que mieux vaut, tout compte fait, une Allemagne relevée avec laquelle on peut parler, qu'une Allemagne en déliquescence et s'accroupissant sur sa ruine.

b) *L'Impérialisme social allemand.* — Les considérations économiques qui viennent d'être exposées n'auraient pas suffi, que l'on se sentait pressé par les considérations d'ordre social agissant dans le même sens : c'est encore un point qui ne peut être qu'effleuré aujourd'hui. Mais personne n'ignore l'action exercée par tous les partis socialistes sur les gouvernements des puissances alliées et associées, en vue de les amener et même de les contraindre à « ménager » l'Allemagne.

Il ne fait nul doute que ces gouvernements, et no-

tamment le gouvernement anglais, ont obéi, dans une certaine mesure, les uns et les autres, aux injonctions, souvent brutales, qui les sommaient de se conformer aux programmes internationalistes et marxistes.

La lutte contre le capital est devenue un des articles de foi du gouvernement actuel en Allemagne; il s'est fait, ainsi, une clientèle internationale à peu de frais. Inutile de citer les appels sans nombre adressés par la voix de la presse où les conseils perfides insinués par le moyen de la propagande occulte aux partis de la révolution dans tous les pays du monde, depuis l'avènement du nouveau régime soi-disant démocratique en Allemagne. L'organisation défaitiste, remontant aux pires moments de la guerre, s'est adaptée à miracle à ce nouveau jeu. La Révolution marxiste, telle est la conception que les gouvernants actuels de l'Allemagne se font de la Revanche. En un mot, l'impérialisme économique s'est doublé d'un impérialisme social de même origine.

c) *Entente entre les divers Impérialismes.* — Ainsi, par une circonstance singulière, mais qui n'est pas absolument nouvelle, il s'est trouvé que le capitalisme et ses ennemis agissaient, jusqu'à un certain point, dans le même sens.

Les grandes entreprises financières, les organisations du crédit, les hommes qui font travailler l'argent disaient : « Nous avons besoin d'une Allemagne forte et unie pour sauver le monde de la ruine et éviter la révolution. » Les partis socialistes, les marxistes, les inter-

nationalistes et les partisans du grand chambardement, disaient : « Nous avons besoin d'une Allemagne forte et compacte, parce que nous comptons sur elle pour mettre à bas le capitalisme. »

Par quels canaux souterrains, ces idées, ces tendances, ces calculs, se sont-ils glissés jusque dans les coulisses de la Conférence, il est impossible de le dire maintenant, mais tout le monde a senti leur action.

En un mot, les grands impérialismes économiques se dressant, dans le monde, sur la ruine des petites entités économiques, se sont donné la main pour obtenir, en faveur de l'Allemagne, des ménagements politiques et commerciaux en vue d'arriver à la reprise des affaires et à l'ordre permettant de réorganiser le crédit.

Et les grands impérialismes sociaux se sont donné la main pour, à la faveur des révolutions russe et allemande, exiger une nouvelle organisation de la Société.

Ordre ou désordre, lequel des deux l'emportera ? c'est le secret de demain.

Mais il est évident que, de toutes façons, l'Allemagne gagne à leur concurrence. Si les combinaisons des grands impérialismes économiques l'emportent, elle garde, en se ralliant à eux, son unité politique, financière, commerciale, avec la réalité d'une aide immédiate et l'espoir d'une promptre reconstitution. Le Zollverein voit se rouvrir les marchés du monde, et on l'aborde comme un débiteur qui compte.

Au contraire, si les combinaisons de l'internationalisme l'emportent, l'Allemagne y prend une place pré-

pondérante et ses partis avancés ont, du moins, la joie d'ébranler, chez ses adversaires, les gouvernements bourgeois, si fiers de leur victoire.

Tel est le plan, ou — plus exactement — telles sont les possibilités...

Loin de moi la pensée qu'il s'agisse d'un mal sans remède. J'ai la conviction, au contraire, que le traité contient, ou acquises ou en germe, des solutions permettant de parer à l'un et l'autre danger. Certaines lacunes peuvent être comblées, d'heureuses améliorations peuvent être apportées. Les peuples eux-mêmes sont les meilleurs gardiens de leur propre cause; et je prends, ici, avec foi, la parole du président Wilson : « L'Entente se développera en action. »

Mais, je crois pouvoir ajouter que cette action doit être combinée avec d'autant plus de soin qu'on a laissé entre les mains de l'Allemagne, une arme plus redoutable, l'unité bismarckienne.

C'est une situation sur laquelle il n'y a pas lieu de se faire la moindre illusion : puisque cette force existe et subsiste, mieux vaut le reconnaître franchement et agir en conséquence.

CHAPITRE II

DE L'APPLICATION DU TRAITÉ

Dans le chapitre qui précède, je me suis efforcé de dégager les principes du traité du 28 juin 1919 et de montrer comment ils se sont imprégnés, pour ainsi dire, du sophisme bismarckien. Acceptant la conception d'un « État allemand » séculaire, ancêtre de l'Empire militariste des Guillaume, ils l'ont prolongée, comme une ombre funeste, sur le cours futur de l'histoire.

Les dangers du système, je les ai signalés franchement et, en premier lieu, la survivance d'un pangermanisme sinon militaire, du moins politique, économique et social. J'ai mis en garde ceux qui veilleront à l'application du traité contre ces dangereuses conséquences. Mais, j'ai indiqué, en terminant, que le traité lui-même, dans celles de ses parties qui échappent à un système arbitraire, offre des ressources pour lutter contre les périls qu'il n'a peut-être pas suffisamment conjurés.

Le traité sera bon ou mauvais, ai-je dit en commençant, selon qu'il sera bien ou mal appliqué.

Ce sont donc les méthodes de l'application que je veux étudier aujourd'hui. Il est bien entendu qu'elles ne peuvent résulter que d'une interprétation loyale et sincère du traité, tel qu'il est conçu et écrit. Loin de moi la pensée de chercher, dans une argumentation captieuse, un moyen quelconque de porter atteinte aux engagements pris, de bonne foi, par les puissances envers l'Allemagne; ce qui est écrit est écrit, ce qui est juré est juré. Les puissances alliées et associées sont d'honnêtes personnes : pas un de leurs citoyens qui ne se considère comme lié par la parole des gouvernements. Et c'est, précisément, parce que nous voulons tous rester fidèles à la foi jurée, qu'il nous convient de rechercher, dans le traité, les interprétations les plus favorables à une pacification durable et, je dirai même, dans un certain sens, les plus favorables à ceux qui, hier encore, étaient nos plus acharnés ennemis.

I

L'ALLEMAGNE DIMINUÉE

Le danger du traité vient de ce qu'il laisse, au milieu de l'Europe, une Allemagne impérialiste debout. Mais, ce serait fermer les yeux à la lumière de ne pas reconnaître à quel point elle est, malgré tout, diminuée.

a) *Ce que l'Allemagne a perdu.* — L'Allemagne bismarckienne est diminuée, avant tout, dans son principe : et cela est plus important même que la perte de l'argent

et des territoires. L'Allemagne va s'apercevoir qu'il en coûte de raisonner faux. J'ai parlé avec assez de franchise des principes du président Wilson pour ne pas être prêt à reconnaître combien leur idéal si noble, — peut-être un peu absolu, — est écrasant pour la conception bismarckienne et pangermaniste de la vie internationale.

Les puissances ont prouvé que le droit prime la force. Elles ont établi, par la puissance des armes, que la justice a le dernier mot. Grande surprise pour ces professeurs !

Toute la littérature de la kultur est effacée d'un revers de manche. Triste bibliothèque périmée ! Depuis Treitschke et H.-S. Chamberlain jusqu'à Naumann et Scheidemann, ils ne valent plus un denier. Il faut que l'Allemagne change de pensée, et, pendant que cette mue s'accomplira, elle sera, certainement, très affaiblie. C'est une bonne manière de la vaincre, de laisser sa vanité se dégonfler et sa conscience se creuser.

Réduit à ses propres forces, sous son toit ébranlé, l'Allemand « d'après guerre » doit prendre un autre personnage. Le temps qu'il mettra à se transformer nous donnera quelque répit. Le professeur allemand souffrira, le militaire allemand, le bureaucrate et tout ce qui a dirigé l'Allemagne souffrira. Ils ont été de mauvais bergers, ils souffriront de la détresse du troupeau. Mais, surtout, le marchand souffrira.

La leçon la plus forte que l'Allemand ait reçue, ce n'est pas la défaite (il n'y croit qu'à moitié), c'est le sentiment qu'il a de la haine universelle. Cette hostilité qui le surveille, cette odeur où il sait qu'on le reconnaît et

qui l'isole, il s'en rend compte pour la première fois. La barrière morale tendue ainsi autour de lui, comme une quarantaine, constitue une très sérieuse garantie. L'univers est en garde, il ne se laissera plus prendre à certaines « camaraderies ». La justice n'est pas seulement forte; elle est jalouse; son flambeau suivra longtemps le coupable.

Qui donc, demain, se souviendra, avec fierté, du temps de Guillaume II? Qui donc plastronnera comme il a plastronné? Qui donc se vantera des revues casquées d'or, des manteaux à la Lohengrin, des défilés au pas de parade, des « Allemagne au-dessus de tout », et des statues de bois clouées de fer? Dieux! comme tout cela est vieux, renfoncé dans le passé des Burgraves et du Walhalla!

Les journaux ont raconté que le gouvernement provisoire allemand avait mis la main sur la garde robe de l'empereur Guillaume, se composant de quatre cent quatre-vingt-quatorze uniformes variés : ces uniformes sont à la défroque. Défroque aussi le « gantelet de fer », « la poudre sèche », « l'épée aiguisée ». Burgraves, « l'inoubliable aïeul » et le « bon vieux Dieu! ». Certains axiomes paraissent maintenant contestables, par exemple : « Sûre est la paix qui repose derrière le bouclier et sous l'épée du Michel allemand » (discours de Guillaume II aux Brandebourgeois, 3 février 1899). — Ou bien : « Le militarisme allemand représente, en fait, le suprême degré de l'évolution accomplie jusqu'à ce jour par la civilisation » (Ostwald). Un Kühlmann n'écrirait plus (ce qu'il pense, d'ailleurs, toujours) : « J'ai mené une

lutte à mort *contre les principes*. Ils sont justifiés en morale, non en politique. Ici, il s'agit du but à atteindre, non des moyens. »

La victoire des puissances et le triomphe de la justice, les rédacteurs du traité les ont consacrés dans les faits en détachant de l'Allemagne prussienne les pays à nationalité non germanique nettement caractérisée, l'Alsace-Lorraine, le Sleswig, la Pologne, la Haute-Silésie (sauf plébiscite) et enfin les colonies allemandes. Ainsi les bordures stratégiques, les glacis protecteurs dont la conquête germano-prussiennes s'étaient entourés, sont tombés.

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie n'est pas seulement une haute leçon de justice et une satisfaction pour la conscience humaine, c'est un retour à l'équilibre dans l'aménagement général de l'Europe. Il s'en faut de beaucoup que la France y fût seule intéressée. L'aptitude née de ces peuples est de servir à l'union. En France, ils apaisent; en Allemagne, ils irritent : l'expérience est faite. L'Allemagne elle-même le sait; elle avouera, tôt ou tard, que cette œuvre de justice sert à sa propre libération et à son relèvement.

Une telle consécration est une récompense et une justification pour les peuples fermes, à conscience fidèle et forte. Et c'est une satisfaction incomparable pour l'âge qui, ayant subi le désastre, voit s'accomplir la réparation. Pendant un demi-siècle, tous les Français n'ont eu qu'une pensée : ils ont attendu et préparé l'heure de la « justice immanente ». Cette foi indomptable, ce patriotisme persévérant furent de tous. Le si-

lence même était force. Historiquement, la réincorporation justifie la parole de M. Thiers, historien en même temps qu'homme d'État : « Gardons nos ressources et notre volonté : quant à la terre, elle se reprend. »

Pour le bassin de la Sarre, une espèce de bail charbonnier d'une durée de quinze années apporte, à la revendication d'une frontière française, une solution bâtarde et lui donne un aspect mercantile assez inattendu. C'est le mot de Louis XV retourné : « Je ne traite pas en marchand, mais en roi. »

L'Allemagne est écartée, *militairement*, de la rive gauche du Rhin et même éloignée de cinquante kilomètres sur la rive droite. Elle ne peut prendre aucune mesure offensive ou défensive dans cette région. C'est un résultat : mais cette précaution est-elle une garantie ? L'Allemagne, unie et forte, avec ses 70 millions d'habitants, pourra tout de même, dans quelques années, franchir le Rhin et déboucher au cœur de la France, de même qu'elle l'a fait en 1870 et en 1914, sans rencontrer, avant nos anciennes frontières, d'obstacle militaire. Sur ce point, les perspectives restent bien inquiétantes ! On a attribué à Kühlmann ce mot : « Avant quelques années, nous serons à Paris dans une situation très confortable. »

Ces clauses dissimulent mal l'erreur la plus grave du grand acte international (du moment où l'Allemagne bismarckienne restait debout) : on a dénié à la France les garanties stratégiques réclamées par ses chefs militaires ! J'ai dit, ci-dessus, comment, à mon avis, la rive gauche du Rhin, arrachée au Congrès de Vienne par un

véritable chantage diplomatique, devait être détachée de la Prusse et j'ai rappelé comment la nature et l'histoire traçaient comme limite entre la France et la Germanie, le fleuve Rhin ou, tout au moins, les fameuses lignes de Kaiserslautern. L'Allemagne, restant unie au milieu de l'Europe détruite, toutes les précautions devaient être prises; il fallait supprimer la forteresse agressive que s'étaient attribuée, en vue de nouveaux méfaits, les conquérants de Berlin. On ne l'a pas voulu; un calcul à longue portée et un travail souterrain l'ont empêché... Je ne doute pas, quant à moi, que — les dernières fumées de la bataille une fois dissipées, — l'histoire ne reprenne son cours.

Ceci dit, et limitées à la séparation des bordures ethniques non germaniques et à un désarmement partiel, les décisions du traité n'en représentent pas moins, pour l'Allemagne, un grave affaiblissement. Le Reich, privé des conquêtes savamment combinées pour le « couvrir », s'appauvrit de leur séparation. Il s'était habitué à exploiter ces terres et ces populations, à terroriser et à coloniser ces *marches* (1). Une œuvre séculaire d'anéantissement des races locales était combinée par les lois, l'administration, le maniement des esprits et des mœurs. On avait déterminé les têtes de ligne et les voies de pénétration en vue d'une exploitation économique à longue échéance : en Pologne, en Alsace-Lorraine le plan abominable se découvrait au grand jour.

(1) Pour la Pologne notamment, voir l'ouvrage de Henri Moysset, *l'Esprit public en Allemagne*, 1911.

On avait sondé (parfois sans le dire) ces richesses adventices pour les exploiter savamment. Tout était préparé pour satisfaire les convoitises d'un maigre pays par la mainmise sur ces sols féconds. L'Allemagne, qui condense volontiers ses appétits en maximes, réalisait la formule de ses philosophes : « La vie est un agrandissement d'espace. »

Il faut, maintenant, renoncer à ce commerce; le corsaire perd ses esclaves, le féodal ses serfs; il doit songer à vivre sur lui-même, au lieu de le faire aux dépens des autres.

Les pays que l'Allemagne avait conquis disposeront, désormais, de leur fortune, de leur travail, de leurs moyens d'action. Ils rentrent au giron qui les a nourris. Le supplément de forces qu'ils apportaient à l'entreprise économique allemande, ils le rendent à leur mère patrie; le fléau de la balance du commerce va se replacer dans sa position originelle. La Pologne reprend son labeur, singulièrement accru par le développement industriel et agricole de ces dernières années. L'Alsace-Lorraine rapporte à la France les richesses que la France y avait créées.

b) *Fin de la politique mondiale.* — Par la suppression de l'Empire colonial allemand, ce n'est pas seulement le système bismarckien qui est atteint; le système de Guillaume II et de Bülow s'écroule. Ce dernier se vantait d'être l'initiateur de la « Politique mondiale »; dans son livre, publié avec un tact vraiment allemand, à la veille de la guerre, il disait : « En la personne de l'em-

pereur Guillaume II, la nation trouva un guide qui, avec un coup d'œil clair et une volonté ferme, marcha de l'avant dans la voie nouvelle; c'est avec lui que nous avons foulé la route de la politique mondiale... « La tâche « de notre génération, ai-je dit en qualité de chancelier « del'Empire, le 14 novembre 1906, est, en même temps, « de conserver notre position continentale, base de notre « position mondiale, de cultiver nos intérêts d'outre- « mer, de poursuivre une politique mondiale réfléchie, « sensée, sagement limitée... » A l'origine, on entendit des voix critiquer ces tendances nouvelles, comme une déviation hors des routes sûres de la politique continentale de Bismarck. « Si l'évolution des choses exige, « disais-je alors, que nous dépassions le but poursuivi « par Bismarck, nous avons le devoir de le faire. »

Bülow était très fier de cette trouvaille. En fait, c'est sa « politique mondiale » qui a perdu l'Allemagne. Bismarck savait très bien que « le rat de terre » ne devait pas quitter son élément; il avait discerné que la coalition redoutable à son œuvre serait celle de l'Angleterre et des puissances continentales. Et, encore, n'avait-il pas prévu que la témérité de ses successeurs irait fomenter, contre l'Allemagne, domestiquée par la Prusse, l'alliance combinée des États-Unis et du Japon!

L'affaire du Maroc fut un symbole : Tanger, Casablanca, Agadir, sont « les pas sur le sable » qui ont conduit Guillaume à sa destinée.

L'Allemagne, dans l'affaire du Congo, avait, de nouveau, frappé la France au cœur. Le monde sentit, dès

lors, que les grands événements se préparaient. La France consentit à une nouvelle diminution en se jurant que c'était la dernière. Tous ceux qui ont trempé dans cette fatidique affaire du Maroc se sont écroulés. Où est Bülow? Où sont ses complices? Le Maroc, symbole de la « politique mondiale », est libéré!

Voilà ce que des phrases sonores, accompagnées de la musique du tambourinaire casqué, ont rapporté à l'Allemagne. La « grande flotte » qui devait conquérir « l'Empire des Eaux », n'a même pas pu s'engager, une seule fois, à fond, sur son propre élément.

Si cette issue de l'entreprise mondiale, si cette destinée des ambitions maritimes de la Prusse n'avertit pas l'Allemagne, comme Bismarck l'avait avertie, du moins la perte matérielle des colonies allemandes lui ouvrira peut-être les yeux. Qu'elle se dise bien qu'il en sera ainsi toutes les fois qu'elle se livrera à ce genre d'opérations « au long cours ». Chaque peuple a son aptitude, son travail et sa destinée. L'Allemagne a payé pour s'instruire. De vastes territoires, de larges espérances, de lourds sacrifices... et rien! A la suite de cette aventure, l'Allemagne n'a même plus, sur la mer, la volonté de nuire!

c) *Le problème financier.* — *Erzberger.* — On ne peut entreprendre de parcourir le champ des conséquences de la défaite allemande ouvert par le traité. Limitons-nous donc à la question la plus aiguë, à celle qui, au fond, embrasse toutes les autres, la question financière. Non pas qu'il s'agisse d'entrer, ici, dans le détail

des chiffres; mais la sanction financière peut et doit être envisagée dans ses effets politiques.

Le problème territorial étant réglé par la force des armes et par la loi de l'occupation, les charges financières consacrent la première réalisation du châtiment et, par conséquent, du retour sur soi-même et de la pénitence. L'accroissement des charges publiques rend sensible, au plus ignorant, l'erreur des peuples qui se sont laissé mal gouverner; c'est l'application la plus immédiate du *quidquid delirant reges plectuntur Achivi*.

Erzberger a saisi ce joint vital et, pour prendre d'abord la direction des esprits, il s'est réservé le portefeuille des finances.

Je ne résiste pas à la tentation de m'arrêter un instant devant cette figure singulière qui vient de s'attribuer une si étrange influence sur l'histoire de l'Allemagne et qui, — s'il ne lui arrive quelque accident au cours de sa carrière risquée, — la gardera peut-être pendant quelque temps.

L'abbé Wetterlé (1) nous l'a dépeint, gros, gras, suffisant, truffé d'ambitions et de convoitises, roulant dans les couloirs du Reichstag, en heurt ou en accommodement avec tous les partis, se glissant malgré son poids, s'insinuant malgré sa carrure, astucieux, résolu, imaginaire, instruit, avec de la bonhomie, du savoir-faire, une audace cynique, « un sourire répugnant », et, malgré tout cela, un certain genre d'autorité. En un mot, l'Allemand « bilatéral », l'Allemand du Centre qui a pac-

(1) *Les Coulisses du Reichstag*, p. 131.

tisé, qui s'est rallié, qui a subi, tout en jugeant et en détestant. Erzberger est un de ces responsables qui ont fait tourner la grave résistance des Windthorst à la capitulation pour des profits économiques où s'est enlisé le catholicisme rhénan, l'homme de l'évolution racontée dans l'ouvrage de M. Goyau, en un mot le *centre* devenu *ventre*, l'Allemand fouaillé qui s'est engraisé de toutes les hontes bues... Tors et retors. Hélas! — les choses humaines ne sont pas belles, — la destinée a voulu passer sur cette poutre, où le pied glisse.

Donc, ce Erzberger a parfaitement reconnu que, à cette heure des grandes transformations en Allemagne, tout dépendait du problème financier.

Pour la clarté de l'exposé, il faut citer ici les élucubrations de ce compare, usurpant soudain les premiers rôles. On y trouvera, à la fois, l'intelligence et la fourberie de l'homme. Après avoir fait un tableau de la situation de l'Empire en vue de l'œuvre de la restauration : d'une part la défaite et l'appauvrissement, d'autre part la richesse excessive et même un accroissement du bien-être résultant de la guerre, il signale le « danger » et le « remède ».

Le danger, c'est l'anarchie et le bolchevisme; le remède, « le moyen de salut, c'est la socialisation ». Mais, entendons-nous : comme la socialisation peut devenir elle-même un danger, il convient de la corriger et de l'adapter, comme vous voudrez, par une bonne réforme financière.

Et voici la muscade qui file, sous les doigts du prestidigitateur. Il sent, il sait que sa félonie ne peut se sauver

que par l'unité bismarckienne; il jette donc, à ses adversaires et à ses accusateurs, ce qu'il prétend avoir arraché au désastre, *l'Unité* :

« Pour obtenir l'Unité allemande, un nouveau système d'organisation fiscale est nécessaire.

« Les recettes de l'Empire doivent être augmentées de 100 pour 100 à l'égard des impôts actuels; celles des États particuliers de 100 pour 100 également.

« Les rapports entre l'Empire et les États particuliers sont, actuellement, *plus étroits qu'auparavant*; car, tous sont, maintenant, *obligés en commun envers la contre-partie contractante, depuis la conclusion de la paix.* »

Donc, ce qui compense tant de pertes et tant de sacrifices, c'est l'Unité régénérée par l'étroite union dans la dette commune et dans le malheur commun, c'est l'engagement de tous, *qui engage, en même temps, la contre-partie.* Le système financier issu de la guerre est le lien suprême du système économique et politique.

Ce plan *de réorganisation par la centralisation*, — qui accable surtout les États particuliers, — est offert à l'Allemagne comme le moyen de salut déposé dans les arcanes du traité. La dette est une chaîne indestructible; l'impérialisme économique allemand, cherchant de l'œil les autres impérialismes économiques, leur propose de s'unir contre le bolchevisme et le fédéralisme. Il s'agit, comme on le voit, d'une socialisation truquée, — peut-être aussi d'une centralisation truquée, — car l'homme a plus d'un tour dans son sac. Pour le moment, le plan de cet éphémère se résume ainsi : l'Unité financière, instrument suprême de l'Unité!

Voici donc les premières données sur lesquelles il est permis de tabler pour l'application initiale du traité :

- Abaissement de la suprématie allemande ;
- Perte du prestige allemand ;
- Diminution du territoire allemand ;
- Anéantissement de la « politique mondiale » ;
- Affaiblissement économique ;
- Charges financières.

Parmi toutes ces causes de faiblesse, les personnages de transition se réclament de l'Unité et, *s'appuyant sur le texte du traité*, s'efforcent de la renforcer.

II

COMMENT L'ALLEMAGNE APPLIQUERA LE TRAITÉ DE PAIX. — LES CONFÉDÉRATIONS

Les paroles d'Erzberger ne sont pas paroles d'Évangile. Il a beaucoup à racheter et ses palinodies n'intéressent que les comptes qu'il devra rendre, un jour, à la vengeance des choses. C'est la fuite du lièvre : ses tours et détours ne le sauveront pas.

a) *L'Allemagne et l'Europe après la guerre.* — Voyons les faits de plus haut. Comment les peuples allemands, dans la liberté que le traité leur a laissée, collaboreront-ils à l'œuvre de restauration de l'ordre européen que le militarisme des Guillaume a troublé ?

La situation spéciale de l'Allemagne tient à ce fait géographique qu'elle fait barrage au milieu de l'Eu-

rope, — *in centro Europæ*. Or, cette situation lui a donné, trop souvent, au cours de l'histoire, la tentation de la monarchie universelle (1).

Ou l'Allemagne verse dans l'impérialisme et le militarisme, et elle devient odieuse au monde;

Ou bien, comprenant les périls auxquels cette tentation l'expose, elle se modère et s'arrange de façon à ne pas séparer sa vie de la vie normale européenne.

Tel est le dilemme.

La bonne adaptation de l'Allemagne à son rôle d'intermédiaire et même de lien peut dépendre de l'Europe, comme cela est arrivé, plusieurs fois, au cours de l'histoire; elle peut être ainsi obtenue par la volonté réfléchie de l'Allemagne elle-même par l'action de l'Allemagne sur elle-même.

Évidemment, le concours des deux éléments, — l'Allemagne et l'Europe, — serait préférable. C'est un des désavantages du traité d'avoir fait la part de l'Europe trop petite; on a cru plus équitable de faire la part de l'Allemagne très large. Nous verrons si l'Allemagne se montrera digne de cette confiance.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de l'Allemagne, elle apparaît à l'état de confédération. Cette solution antique du problème territorial et politique n'était pas due au hasard. La Germanie est naturellement composite. Elle a une partie continentale et une partie maritime; elle a des devoirs divers et des tendances

(1) V. ci-dessus, la circulaire de d'Avaux et de Servien, du 5 avril 1644.

divergentes, selon que telle ou telle de ses provinces regarde le Nord, le Sud, l'Est ou l'Ouest. Les races elles-mêmes ne descendent pas d'une seule souche : les Slaves et les Celtes occupent, en proportions importantes, ses territoires près d'autres races d'origine germanique. Sans nous attarder à ces considérations, qu'il suffise de rappeler la permanence du dualisme prussien et autrichien, du dualisme prussien et « allemand », au cœur même de la Germanie, jusqu'à la guerre de 1914.

Le fait est indiscutable, il est patent.

Or, le militarisme prussien a entrepris de faire, autour de la couronne des Hohenzollern, une unité qui devait, un jour ou l'autre, englober toute l'Allemagne et, finalement, s'imposer au reste du monde comme monarchie universelle, ou « Puissance mondiale », selon le vocabulaire nouveau. La question est de savoir si cette vue est toujours celle de l'Allemagne et si, se détournant de l'Europe et du monde, elle liera à jamais son sort à celui du militarisme prussien.

L'heure est arrivée où l'Allemagne doit choisir entre l'un ou l'autre de ces contacts, ou mieux de ces contrats, qui décideront de son avenir, régleront son sort futur et le sort commun de la civilisation européenne. La doctrine de guerre vient de la Prusse; la doctrine de paix vient du reste du monde. Entre Guillaume II et le président Wilson, il faut prendre parti. C'est Ormuzd et Ahrimane.

Le traité signé, il n'appartient plus à personne de poser ce cas de conscience devant le peuple allemand;

libre de sa décision, qu'il choisisse! mais c'est son propre intérêt qui lui impose le choix.

b) *L'Allemagne et la Prusse.* — La Prusse, abandonnée à elle-même, a, vis-à-vis de l'Europe et du monde, des sujets de guerre permanents : pour des raisons que je vais rappeler rapidement, elle est fatalement *hostile*.

Cette politique prussienne traditionnelle, tous les hommes d'État autorisés l'ont caractérisée avec une précision telle qu'il faut ou une grande ignorance ou une confiance par trop béate en des protestations à peine voilées, pour s'y laisser tromper. Un des complices et des confidents de la Prusse, Metternich, l'a définie en ces termes, dès 1801 : « La Prusse, invariablement fidèle à ses vues et à ses principes, a gagné, dans les dix dernières années, une prépondérance marquée. Soutenant son rôle d'affranchissement de tous les devoirs de la morale politique, exploitant les malheurs des autres pays, *sans avoir égard à ses obligations ni à ses promesses*, forte des nombreuses acquisitions qu'elle a faites, la Prusse se trouve placée depuis quelques années au rang des Puissances de premier ordre. »

Le principe de cette politique a été dégagé, au milieu du siècle dernier, avec une perspicacité singulière, par un diplomate français, M. Lefebvre : « Telle qu'elle est aujourd'hui, dit-il, la Prusse est le plus grand obstacle à une paix durable sur le continent, parce que *c'est la puissance la plus mécontente de sa position présente et qu'elle fera tout pour la changer. Tout est faux en elle, excepté un sentiment universel actif qui domine sa population*

plus encore que son cabinet... c'est l'impossibilité d'être ce qu'elle est et l'obligation d'avancer ou de rétrograder. »

Qui ne reconnaîtrait, à ces traits permanents, la politique d'un Bismarck et même, à une échelle tout autre, celle d'un Bülow? « S'accroître ou périr », « Puissance mondiale ou décadence », telle est la formule que celui-ci donne comme raison et comme excuse à la « politique mondiale ». Et c'est toute la philosophie de la dernière guerre.

La Prusse ne peut pas vivre en paix avec l'Europe si elle est forte, c'est-à-dire si l'Allemagne la suit, voilà la vérité. Les raisons de cette fatalité agressive, je les dirai très rapidement :

La pauvreté du sol prussien a produit l'étrange survivance en Europe du Junker, l'insatiable agrarien-hobereau; en ce moment même, nous le voyons s'appliquer à reprendre, par les dessous, l'édifice démocratique improvisé par la défaite.

Le voisinage étroit de la Pologne et de la Prusse orientale entretient une chicane avec les peuples slaves que, *pas une seule fois*, la Prusse n'a essayé de régler autrement que par la force.

La configuration des mers prussiennes a créé un conflit presque insoluble avec les puissances maritimes du nord : l'Angleterre sera toujours, à une époque ou à l'autre, la protectrice du Danemark et des Duchés et, si elle abandonne Hélioland, elle s'en repentira.

La sage et prévoyante organisation de la vieille Allemagne, — de « l'Allemagne avant la Prusse », — avait pourvu à ce risque fatal en proclamant les grandes places

maritimes allemandes « villes libres ». Je regrette infiniment de ne pouvoir donner ici, même en quelques lignes, un raccourci de l'histoire des villes hanséatiques : on y verrait à quel point elles furent, pendant des siècles, un puissant organe d'articulation de l'Allemagne à l'Europe. Une Prusse dominatrice de l'Allemagne et des villes hanséatiques ne pouvait avoir d'autre devise que celle de Guillaume II : « Notre Empire est sur les eaux. » Mais Guillaume n'avait pas assez de ressources intellectuelles pour s'apercevoir qu'en arborant à son pavillon cette fatalité de sa race, il précipitait sa course à l'abîme.

Faut-il insister, enfin, sur cette autre disposition, cent fois relevée, à savoir que la ligne de hauteurs formant la crête du toit européen divise l'Allemagne en deux pentes opposées? Les eaux coulent au nord et elles coulent au sud, se dispersant vers des mers qui n'ont entre elles aucune communication et ne créant pas harmonie. Les grands fleuves, le Rhin et le Danube, ne sont allemands que sur une partie de leur cours; leurs embouchures dépendent de souverainetés étrangères. Si les populations allemandes ne s'arrangent pas avec les populations voisines, il faut, qu'un jour ou l'autre, elles leur cherchent querelle et entreprennent de les dominer.

Sur cet immense territoire, ainsi compartimenté, les caractères des vieilles tribus germaniques n'ont pu s'effacer ni se ramener à un type commun. Je me contenterai de citer, à ce sujet, les paroles très précises du prince Clovis de Hohenlohe, confident de Bismarck, lui

aussi chancelier de l'Empire, et, parmi les Allemands de ce temps, l'un des plus avertis et avisés :

« Qu'en France et en Italie, où le caractère national est plus uniforme et moins individualiste, un même régime soit applicable aux rapports sociaux et politiques, cela s'explique. En Allemagne, subsistent encore, comme au temps de Charlemagne, des distinctions très nettes entre les différentes races. Les Wurtembergeois ont conservé jusqu'ici le caractère de l'Alaman et du Suève, les Bavaois celui du Boyard. On distingue encore les Francs de l'Allemagne centrale à leur vivacité et, parmi les populations de la Westphalie et du Hanovre, les Saxons à leur caractère mesuré et vaillant. *Ainsi, ce que l'on convient d'appeler le particularisme a ses racines profondes dans le caractère national allemand et ce n'est pas par des théories qu'on s'en affranchira* (1). »

Ces instincts profonds, l'âme sociale les révèle, en Allemagne, comme elle le fait partout et toujours, par la diversité des aspirations religieuses.

Ne croyez pas que la Guerre de Trente ans soit un fait accidentel dans l'histoire de l'Allemagne ; c'est, au contraire, le fait normal : car les divisions, les haines religieuses ne sont rien autre chose que la saillie vers le ciel des grands discords de la race. La religion du sud veut dominer la religion du nord, et réciproquement. L'influence de la chapelle luthérienne des rois de Prusse sur la politique prussienne a été cent fois démontrée (2).

(1) *Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe*, t. I, p. 186.

(2) V. R. LOTE, *Du Christianisme au Germanisme*, III^e partie. *Vers le Germanisme*, p. 229 et suiv.

Toute tentative d'union des Églises, tout essai de tolérance mutuelle a échoué. Je ne vois rien de plus probant, à ce point de vue, que la vie entière de Frédéric-Guillaume III, véritable prototype de Guillaume II : l'échec de l'évangélisme et de l'hermésianisme, les persécutions contre les catholiques, la succession des *kulturkampf*, tout prouve que la vie religieuse commune est impossible. Le centre catholique n'a racheté sa vie, — comme nous le disions d'Erzberger, — qu'en vendant son âme. Aujourd'hui, il redresse la tête, et la crise est rouverte.

Par ses frontières, par ses montagnes, par ses fleuves, par son ciel même, l'Allemagne est divisée. Elle est divisée à l'intérieur et elle ne peut s'unir que sous une autorité de fer qui devient fatalement une menace à l'extérieur.

Pour avoir la paix au dehors et la paix au dedans, il faut que l'Allemagne se désenchaîne de la Prusse. A elle de juger. Mais ce ne sera pas autrement qu'elle se rattachera au reste du monde. Est-elle une Allemagne, est-elle une Prusse? Faut-il que, maintenant encore, selon le mot du général Rogge, « beaucoup de fer prussien soit poussé de force dans le sang allemand »? En deux mots, Berlin ou Weimar, voilà toute la question. Il suffit de rappeler le verdict de l'histoire : l'Allemagne sera particulariste et fédéraliste ou elle ne sera pas.

c) *De la Confédération.* — Il semble que la carrière de

Bismarck, en aveuglant la conscience de l'humanité, ait, en même temps, altéré la qualité de son intelligence et de son jugement dans les choses de la politique. Après que ce Méphistophélès moustachu eut proclamé la primauté de la Force sur le Droit, toutes les règles parurent abolies ; les résultats des longues et sagaces observations et expériences antérieures furent jetés au panier.

Bismarck entendait arriver à son but par tous les moyens : le but atteint, tous les moyens parurent bons. L'Unité par la Nationalité, tel était son système : on rejeta les autres.

Mais la Nationalité et l'Unité ne se superposent pas exactement : le conflit permanent était institué. Les convoitises prussiennes l'avaient abordé de front par trois grandes guerres ; elles le prolongeaient savamment sous le nom de « paix armée ».

L'expérience des siècles avait, pourtant, dégagé d'autres solutions. On savait que, de même qu'il existe une morale internationale, de même il existe une modération, une mesure, une prudence internationales, qui, ne poussant rien à l'extrême, cherchent avant tout, entre les peuples, les solutions qui, ménageant les sentiments et les intérêts, aboutissent, non au conflit, mais à l'apaisement. La sagesse des Nations inscrivait sur ses tablettes que les pays à populations trop nombreuses et trop diverses doivent s'arranger pour laisser, dans leur voisinage et jusque dans leur sein, une certaine autonomie aux petits États ; on avait trouvé des formes intermédiaires mariant l'Unité à la Nationalité, formes

assez strictes pour donner satisfaction à l'appel du sang et du sentiment, assez souples et flottantes pour ne pas servir de chaîne au despotisme ou de fers à l'esclavage.

L'Allemagne « au centre de l'Europe », ce n'était pas seulement un pays confédéré, c'était la confédération type, la confédération modèle, le « Saint-Empire de la Paix ». Et cette constitution de l'Allemagne apparaissait comme l'un de ces règlements raisonnables du problème de la juxtaposition des races.

En général, le système de la Confédération était considéré comme excellent et les techniciens de la politique l'envisageaient comme une solution enviable.

Machiavel avait dégagé son caractère pacifiste et anti-impérialiste : « Si, dit-il, le moyen des confédérations est, en lui-même, un obstacle à des conquêtes, il en résulte deux avantages : le premier, c'est d'avoir rarement la guerre ; le second, la facilité de conserver ce que l'on peut avoir acquis... L'expérience nous apprend, d'ailleurs, que cette espèce de corps politique a des bornes. Il se compose de la réunion de douze ou quatorze États, tout au plus. »

Montesquieu, qui contemplait d'un œil si dégagé les lois et les coutumes régissant le monde politique, écrivait : « Il y a une grande apparence que les hommes auraient été obligés, à la fin, de vivre sous le gouvernement d'un seul s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la force extérieure (pour la défensive, comme il va l'expliquer) du monarchique. Je parle de la République fédérative... Cette sorte de

République, capable de résister à la force extérieure, peut se maintenir dans sa grandeur sans que l'intérieur se corrompe. La forme de cette société prévient tous les inconvénients... » On voit que Montesquieu ne s'en tient pas à constater les avantages du système fédératif : il le propose comme un idéal.

Et c'est, finalement, le couronnement de l'œuvre philosophique du dix-huitième siècle. La polémique de Jean-Jacques Rousseau n'a pas d'autre sens que d'ouvrir les voies à un système fédératif, soit national soit international. Il écrit, dans son *Gouvernement de Pologne* (chapitre IV), cette phrase qui résume son effort : « Appliquez-vous à étendre et à perfectionner le système des gouvernements confédératifs, le seul qui réunisse les avantages des grands et des petits États. » Jean-Jacques fut, comme on le sait, un des prophètes de la Société des Nations. Il fit, avec insistance, l'éloge de l'abbé de Saint-Pierre. Le livre auquel il mit la main jusqu'à la mort et connu sous le nom de « Manuscrit de Genève », est intitulé : *De la Société du Genre humain*.

Une expérience décisive du Fédéralisme se produisit à la fin du dix-huitième siècle, coïncidant avec l'avènement de la liberté politique et de la démocratie. Il s'agit de cette constitution des États-Unis dont les principes, discutés dans le fameux livre du *Fédéraliste*, ramasse, pour ainsi dire, l'expérience et les réflexions du siècle et aboutit à un compromis, sagement délibéré, entre l'unité d'un empire et la localisation de la vie sociale et administrative. Ni l'exemple de l'Allemagne ni

les préceptes de Montesquieu et de Jean-Jacques Rousseau n'étaient absents de l'esprit des Madison et des Jefferson, quand ils choisissaient les matériaux de l'admirable édifice qu'ils élevaient (1).

Il est assez surprenant que ce système de la Confédération ne soit pas apparu aux négociateurs de 1919 comme la solution des vastes débats politiques et internationaux engagés à la suite de l'échec des impérialismes européens.

Que ce soit en Russie, que ce soit dans les Balkans, que ce soit en Autriche (et, à mon avis, en Allemagne), le système fédératif est le seul qui permette d'aboutir à des solutions équitables, raisonnables, conformes au droit et aux nécessités de l'existence.

Dans les cas complexes où les intérêts et les sentiments sont aux prises, où la nationalité est en lutte avec la géographie et avec l'histoire, où les races s'irritent les unes contre les autres et ne trouvent pas leur équilibre, le système fédératif est le seul, peut-être, qui puisse les articuler entre elles. La paix par une confédération bien équilibrée satisfait, à la fois, la démocratie et la liberté... Mais, nous avons oublié tout cela.

Pour reléguer, décidément, dans le passé le système

(1) On peut consulter, à ce sujet, outre le *Fédéraliste (Commentaire de la Constitution des États-Unis)*, par A. HAMILTON, J. JAY et J. MADISON, traduit par G. Jay et Esmein, Paris, 1902, l'ouvrage du président WILSON: *le Gouvernement congressionnel, Étude sur la politique américaine*, paru en 1884. Edit. Boucard et Jèze. Et, comme résumé du débat actuel: J.-B. SCOTT, *Notes de James Madison sur les débats de la Convention Fédérale de 1787 et leur relation à une plus parfaite Société des Nations*. Trad. par de Lapradelle, édit. Bossard, 1919.

bismarckien qui a mis le feu à l'Europe, il eût fallu lui substituer un principe élevé, une conception-mère. Le système fédératif répond aux besoins du temps ; les peuples sont en marche vers lui. Que ne l'a-t-on proclamé et pourquoi n'avoir pas prononcé, dans la mesure qui incombe au règlement de ces grandes crises, le *compelle intrare*?

Pour agir sur les masses, et par les masses, les solutions les plus simples sont les meilleures. La seule manière d'éviter les malentendus et les heurts aux répercussions infinies, c'est que tout le monde comprenne.

Par une sorte de ménagement pour un système immoral, violent, arbitraire, qui n'a d'autre moyen d'action que son principe même, c'est-à-dire le recours sans fin à la violence et la guerre à renouvellements, on n'a pas osé même rappeler à l'Allemagne qu'elle était composée d'États confédérés. L'Allemagne étant ainsi encouragée à l'oublier elle-même, cela ne facilitera pas les choses.

Ce serait bien mal comprendre le sens de ces observations que d'y voir le projet de porter une atteinte quelconque à la volonté des peuples allemands. Mais, ils sont asservis par une longue entreprise de conquête, déshabitués de l'initiative et du courage politiques, accablés par une défaite dont la plupart n'ont pas encore compris les causes. Quand se mettront-ils à penser par eux-mêmes? Nul ne le sait... Quand parviendront-ils à secouer le joug intellectuel qui a pesé sur eux depuis près d'un siècle? Nul ne le sait... C'est leur affaire,

dira-t-on. Oui, mais c'est aussi l'affaire de l'Europe et du monde. Et c'est pourquoi il n'était pas inutile de penser à l'intérêt des Allemands en tant qu'il est lié à l'intérêt des autres et, tout au moins, avec l'autorité du traité, de leur indiquer le but.

Certaines tentatives des particularismes locaux, celles du docteur Dorten, celles de M. Haase, de M. Ulrich, se sont produites; mais ce n'est pas tant de ce côté que je tourne les yeux. Non. C'est vers Weimar. A Weimar se fait entendre la voix de l'Allemagne. Or, Weimar discute ce principe du particularisme dont le traité s'est détourné avec une si étrange affectation.

Il me semble intéressant d'indiquer le point où en sont les deux thèses opposées, celle du particularisme et celle de l'unité, dans le grand débat qui divise, en ce moment, l'Allemagne elle-même.

D'une part, le professeur Goëtz, dans une brochure sur la *Démocratie allemande*, plaide, avec beaucoup de mesure, la cause du particularisme :

La démocratie allemande prouvera dans l'avenir si elle a une juste compréhension de l'individualité de chaque peuple allemand. Le particularisme n'est pas une force retardatrice. Au contraire : le développement de l'administration moderne, la culture allemande sont dus à l'intensité de la vie privée des États; le développement de l'Empire n'a été possible que par leur développement. Bismarck avait si bien compris les impondérables de la vie particulière des États qu'il leur a réservé leurs droits propres, tout en leur permettant la réunion à l'Empire. Cette révolution accomplie, l'État unique semble certainement le plus rationnel, comme assurant la gérance du gouvernement le plus économique. Mais le fédéralisme reste indispensable à la démocratie bourgeoise. Veillons à ce que tout ne converge pas vers un point unique comme Paris... Les

tout petits États peuvent disparaître; mais les grands doivent subsister et avoir droit de décision surtout en ce qui concerne les questions de culture. La suprématie de la Prusse aurait plus d'inconvénients que d'avantages, etc...

Dans le même sens, le projet de constitution (article 18) autorisait la formation de nouveaux groupements ou États. C'était un pas fait vers la Confédération.

En revanche, le président du ministère prussien, docteur Hirsch, oppose la thèse de la suprématie nécessaire de la Prusse. Voici son argumentation :

L'article 18 du projet de constitution permet la formation de nouveaux groupements ou États. Si cet article est voté et si la majorité le considère comme d'intérêt général, le péril est grand pour la Prusse et pour l'Empire. L'auteur du projet dit qu'une République de 40 millions d'habitants dans un État de 70 est une impossibilité et un danger, au cas où un désaccord surgirait entre eux sur des points de politique générale... Depuis le 9 novembre, la Prusse, plus qu'aucun autre État, a prouvé qu'elle sait faire des sacrifices dans l'intérêt général et en vue de l'unité nationale. La Prusse est aussi démocratisée que le reste de l'Empire. Il n'existe pas plus de roi de Prusse que d'empereur d'Allemagne... Le but à atteindre ne peut être obtenu si l'on anéantit la Prusse. Seule une Prusse organisée permettra la fondation d'une République unitaire. Si l'Assemblée de Weimar permet la fondation d'une République de Haute-Silésie, elle sera suivie de la formation d'une République rhénane westphalienne et d'une République de Hanovre. La Prusse serait réduite à l'impuissance; l'épine dorsale de l'Empire disparaîtrait par la formation de quatre ou cinq États, impuissants eux-mêmes. Le cri de « Los von Preussen » serait bientôt suivi du cri : « Los von Reich. » Donc l'Assemblée doit rejeter toute formation de nouveaux États dans l'intérêt même de la République.

A l'heure où j'écris, il semble que la discussion doive

aboutir à un compromis : la création de nouveaux États où la déclaration de certains particularismes pourrait se produire, sauf consultation des peuples intéressés et sous l'approbation d'une loi d'Empire. La Constitution reste unitaire, et, par là, elle maintient l'impérialisme ; mais les particularismes ont relevé la tête (1).

Le principe de l'unité bismarckienne subsiste, mais ébranlé.

Le Matin a raconté (9 janvier 1919) qu'il avait interviewé le comte Hertling trois jours avant sa mort. L'ancien chancelier d'Empire aurait insisté sur l'hostilité de Munich, Stuttgart et Cologne contre la Prusse qui, elle-même, ajoutait-il, ne constitue pas un bloc ethnique homogène. Le comte Hertling conclut : « Si les idées actuelles suivent leurs cours, le nom de la Prusse disparaîtra de la carte de l'Europe. »

Comme les choses eussent été facilitées si les puissances alliées, devinant un accord possible avec les sentiments du pays, eussent poussé l'Allemagne dans les voies d'une Confédération contraire à l'unitarisme bismarckien ! C'était lui offrir un moyen honorable et pratique de s'adapter à leur vie nouvelle et de s'articuler à l'Europe. L'Allemagne bismarckienne une fois con-

(1) « Dans la journée du 7 juillet, la Diète bavaroise a adopté une loi constitutionnelle fondamentale provisoire d'après laquelle la Bavière est proclamée un État libre (*Freistaat*). Le gouvernement a immédiatement donné l'ordre à toutes les autorités d'employer ce terme dans les actes officiels. L'importance de cette décision vient de ce qu'elle est en contradiction formelle avec le projet de constitution voté à Weimar. Elle témoigne donc de la résistance de la Diète bavaroise aux tendances centralisatrices de l'Assemblée de Weimar. »

damnée sans appel, ces peuples se fussent retrouvés en présence de leurs instincts primitifs et de leurs intérêts immédiats. Il n'est pas un d'entre eux qui n'ait une affinité quelconque avec les pays limitrophes. La plasticité de ces races est notoire. Entre voisins, la trame de la vie et des affaires se serait reprise. Les fleuves redevenaient des véhicules non seulement du trafic, mais de l'association et de l'union. L'attraction des différentes mers se faisait sentir dans chacun des bassins qu'elles commandent. Les frontières restaient des garanties sans être des obstacles. Une Allemagne plus souple renaissait, et l'on pouvait entrevoir le temps où elle redeviendrait, comme au moyen âge, le lien et le nœud d'une Europe organisée.

III

COMMENT LES PUISSANCES ALLIÉES APPLIQUERONT LE TRAITÉ

En l'absence d'une conception d'ensemble sur l'organisation future de l'Europe, le traité a sanctionné des solutions qui, précisément parce qu'elles sont très hautes et très larges (je parle de la « Société des Nations »), ne s'adaptent pas aux événements actuels, ni aux applications de détail et de transition. Il a bien fallu reconnaître que l'organisme mondial ne pouvait entrer en fonctions tout de suite : or, c'est le *tout de suite* qui importe. Des déterminations graves vont être prises pour longtemps, l'orientation va se décider, des habi-

tudes et des « plis » en résulteront qui seront peut-être difficiles à corriger.

Une certaine forme de garanties et des moyens d'action immédiats étaient nécessaires : on les a rencontrés dans un procédé emprunté, en somme, à la vieille politique, l'alliance entre les grandes puissances.

a) *L'Alliance.* — *Le Pouvoir exécutif de la victoire.* — Parmi les puissances signataires du traité, trois ont conclu entre elles un projet d'alliance les unissant « dans le cas de tout acte non provoqué d'agression dirigé par l'Allemagne contre la France ». Cette alliance est surtout conservatrice du traité. C'est une « Sainte-Alliance » des trois plus grandes démocraties du monde. Elle était indispensable.

Il fallait un « pouvoir exécutif » des volontés des Puissances victorieuses, pour que ces volontés entrassent dans la pratique et dans l'application (1). Sans quoi, le traité n'eût été qu'une manifestation verbale avec sanction platonique par une autorité désarmée. On nous avait promis des *garanties* contre une agression nouvelle de l'Allemagne : garanties territoriales et garanties d'alliance, les deux étaient nécessaires. Elles ne s'excluent pas l'une l'autre, et nous étions en droit de les réclamer toutes deux. Mais, puisqu'on nous déniait, — sans qu'il ait été dit pourquoi, — les garanties territoriales, du moins sentit-on la nécessité absolue, sous

(1) Sur la nécessité de ce « pouvoir exécutif » composé des grandes Puissances, voir mon article dans la *Revue* du 15 novembre 1916; ci-dessus p. 49 et suiv.

peine de faillir à la victoire³ commune, de nous offrir l'alliance.

D'ailleurs, l'œuvre de la paix en elle-même est loin d'être terminée. Si le traité avec l'Allemagne a été signé (et même ratifié par la principale partie intéressée), les autres actes internationaux qui doivent achever le statut général européen sont à peine ébauchés ; rien de fait en ce qui concerne la question autrichienne avec ses infinies complications ; rien de fait en ce qui concerne les Balkans et l'Orient musulman ; rien de fait en ce qui concerne les questions asiatiques, puisque la Chine elle-même n'a pas signé au traité. Plus les délais se prolongent, plus les difficultés se compliquent. Il faudra faire sentir, de temps en temps (par exemple au sujet d'incidents comme ceux d'Aïdin ou de Mitau), la force permanente de la victoire. L'alliance des trois est donc une nécessité au point de vue de l'achèvement de la pacification générale et des paix particulières qui ne sont pas scellées. On ne rentre pas chez soi avec la besogne aux trois quarts inachevée.

Mais la triple alliance était plus nécessaire et plus urgente encore au point de vue de l'application du traité avec l'Allemagne. Sans garantie de frontières, la France restait dangereusement exposée. A moins de manquer à leur signature et disons-le franchement, à leurs plus hauts intérêts matériels et moraux, les deux grandes puissances qui avaient combattu à ses côtés ne pouvaient se désintéresser de la suite des grandes affaires européennes.

Il a fallu que cette nécessité fût ressentie bien profon-

dément pour que le président Wilson s'écartât spontanément de la doctrine de Monroë et des conseils contenus dans la fameuse lettre de Washington au sujet de la politique extérieure des États-Unis. Il s'est engagé fermement. Son intention est de peser de tout son poids auprès du Parlement et du peuple américain pour que cet engagement soit tenu. Espérons qu'il réussira, puisque, sans cela, nos « garanties » deviendraient à peu près illusoires.

Les faits, d'ailleurs, se chargeront de prouver à quel point l'alliance est nécessaire (1). Pour ne parler que du traité avec l'Allemagne, les modalités de l'application sont d'une gravité telle qu'une victoire « debout » et en armes est la seule qui puisse les assurer.

Quel rôle, donc, les trois pays alliés vont-ils, en raison du traité, jouer à l'égard de l'Allemagne, de ses alliés et de l'Europe nouvelle qui s'ébauche sous leurs auspices? — Nous supposons, bien entendu, le traité d'alliance ratifié par les Parlements.

b) *L'Alliance et l'Allemagne.* — Je ne doute pas que l'Allemagne n'ait, dans sa très grande majorité, la volonté actuelle d'exécuter le traité, y compris ses clauses les plus dures. Cependant, ses protestations désespérées ont eu, certainement, pour objet de réserver ce qu'elle présente comme son *droit* et par conséquent de laisser la porte ouverte, le cas échéant, à une résistance, ne fût-elle que passive. On a plaidé l'impossibilité maté-

(1) Voir, ci-dessous, le discours si important de M. Lansing.

rielle d'exécuter les clauses financières du traité. Où cela nous mènera-t-il avec le temps ? Ni le traité de paix ni l'alliance n'ont prévu de sanction. Ont-ils prévu les difficultés sans nombre d'où pourrait naître un conflit ? On est en droit de s'attendre, surtout en Prusse, à un sabotage plus ou moins instinctif ou conjuré de la paix. Il n'y a qu'une façon certaine de l'empêcher : être là et, au premier geste, mettre la main sur les récalcitrants. *Principiis obsta.*

L'alliance a donc, tout d'abord, un rôle de haute police à l'égard de gens qui (nous l'ont-ils assez répété ?) ne croient qu'à la force et qui ne reculeraient devant rien s'ils pensaient que les sanctions seraient lentes à venir. L'alliance des Trois garde, sur les prolongements futurs du traité, l'autorité et l'ascendant de la victoire. Elle pèse ainsi sur l'Allemagne et elle pèse sur l'Europe : car ces deux devoirs politiques ne peuvent être séparés.

c) *L'Alliance et l'Europe.* — Il suffit d'énumérer les diverses grandes affaires européennes visées dans le traité et sur lesquelles une action continue de l'union des Alliés, quoiqu'elle ne soit visée, à notre connaissance, nulle part, est, de toute évidence, nécessaire.

La Russie est toujours, en pleine Europe, à l'état d'outlaw. Combien de temps la laissera-t-on se débattre dans ces affres ? Voilà Lénine qui offre, dit-on, son alliance à l'Allemagne. Cela nous touche bien un peu. Pense-t-on que des phrases embarrassées et des consécration inopérantes suffiront pour régler ce qu'il y a

d'européen dans le problème slave? Vous êtes las! Oui. Mais la destinée ne se lasse pas. Ce serait trop beau si le malheur se reposait un seul jour!

La dénivellation que la rupture du bloc russe a produite au centre de l'Europe peut amener le glissement du système fondé par le traité de paix si les trois puissances ne se calent pas vigoureusement les unes les autres. Le traité d'alliance ne vise que l'agression « non provoquée » de l'Allemagne : mais elle a tant de façons de se produire!... Gare à la Russie!

Aux bords de l'abîme russe, le traité du 28 juin a mis une rampe, un garde-fou, c'est la Pologne restaurée. En réparant « le plus grand crime de l'histoire », les puissances alliées ont manifesté avec éclat la haute et lointaine portée de leur action. Elles ont été véritablement créatrices. Mais, justement parce qu'elles ont voulu cela, et de grand cœur, elles ont, maintenant, à protéger cette enfance contre les voisins ambitieux qui voudraient bien l'étouffer dès le berceau. L'Allemagne est en état d'agression permanente surtout de ce côté : c'est peut-être la partie de sa défaite qui lui est le plus pénible. La Prusse a reçu une flèche en plein cœur. Les conquêtes de Bismarck, passe : mais celles de Frédéric II! A la première défaillance de l'alliance, le monde de ce côté penchera. On peut dire que le respect de l'autonomie polonaise sera l'étiage de la fidélité de l'Allemagne à ses engagements.

On sera bien obligé d'étendre ce réseau de précautions aux petits États européens qui ont vaincu avec nous. Car, enfin, ils constituent l'Europe, maintenant.

Par l'effet du traité, l'Allemagne reste debout, géante, au milieu d'une poussière de peuples. Ceux, qu'aux temps déjà lointains des séances de la Conférence, on qualifiait de « pays aux intérêts limités », ne limitent pas à leur gré les périls qu'ils courent. La Belgique, la Grèce, la Roumanie, la Serbie ont lutté avec un courage héroïque contre l'hégémonie allemande et austro-hongroise : ce serait une singulière conception des solidarités de l'histoire de les laisser dans le marais après les avoir appelées à l'aide pour sortir du borbier. Une Roumanie forte est un besoin formel de l'Europe. Une organisation sérieuse de l'alliance est nécessaire sur la mer Noire, dans l'Orient balkanique. Puisque, en face de cette Allemagne consolidée dans son union, *il n'y a plus que de petits pays*, ces petits pays doivent être soutenus énergiquement par l'attention vigilante et soupçonneuse des *Grands*.

Il y a bien des façons d'envahir la Belgique. La brave Belgique le sait : elle secoue sa neutralité. Que lui offre-t-on à la place, si ce n'est pas une alliance conjugquée avec la Triple Alliance des puissances ?

L'Allemagne, ayant toujours professé que les petits États sont appelés à disparaître, est prête à faire le geste qui les supprimera. Quelles garanties si je ne sais quel Zollverein, tramé en pleine paix, et sans « agression » apparente, agglomérerait, autour de l'Allemagne nouvelle, des intérêts mal satisfaits et errants. La constellation des petits États est encore dans l'orbite de l'Alliance ; mais, à leur égard, il faut choisir : soit l'attraction, soit le contraire. Tâche extrêmement déli-

cate et qui demande tous les soins d'une diplomatie unie et vigilante. En attendant que la Société des Nations soit en mesure de protéger les petits États menacés, le pacte de l'alliance doit les aider. La meilleure façon d'empêcher les événements graves ou douloureux de se produire, c'est que ces faibles sachent et qu'on sache qu'ils peuvent compter sur nous.

d) *Les devoirs de la France.* — Parmi ces devoirs des puissances, comment ne considérerions-nous pas, en particulier, les devoirs de la France? Notamment à l'égard de la Pologne, de la Belgique et des petits États en général, la France a une mission spéciale. Ils ont eu, de tout temps, les yeux fixés sur elle : comment, dans la crise présente, détournerait-elle les siens?

C'est vrai, nos moyens et nos ressources sont bornés ; la France a tendu les ressorts de son action au maximum ; elle a besoin de se recueillir et de se reposer. Mais, du moins, avons-nous un rôle à prendre, c'est de nous présenter comme les avocats et défenseurs de nos amis plus faibles auprès du Conseil de nos plus puissants amis. La France est, en Europe, la première qui vibrerait à la moindre secousse ébranlant le continent. Tout résonne et retentit en elle. Elle a charge d'âmes : ces fardeaux séculaires ne sont pas de ceux qu'on peut déposer à un détour du chemin.

Joseph de Maistre dit : « Il y a, dans la puissance des Français, il y a dans leur caractère, il y a dans leur langue surtout, une certaine force prosélytique qui passe l'imagination. La nation n'est qu'une vaste propa-

gande... » A quel point ce mot est vrai, les derniers événements l'ont prouvé. La Marne, Verdun, la victoire finale de Marne-et-Meuse ne sont que les dernières strophes puissantes de cette propagande ailée. Quand le monde perdait presque le souffle, aux spasmes les plus douloureux de la grande lutte, il prenait, une fois de plus, le rythme de la respiration française. Ces émotions ne s'apaisent jamais; elles s'amplifient, au contraire, et se propagent, comme les ondes, par la distance et le temps.

L'action française n'est pas faite seulement de retentissement et d'éclat : elle tient à un effort persistant et *juste*. Nos hommes politiques, Henri IV, Richelieu, Mazarin, Lyonne, Vergennes, Talleyrand, Thiers, Gambetta, brillent surtout par la mesure et le tact; le génie persuasif français est fait de tout cela et l'unité française elle-même s'est formée ainsi : les provinces nouvelles étaient si adroitement ménagées dans leurs intérêts, dans leurs privilèges, dans leurs sentiments, dans leurs susceptibilités, qu'à peine avaient-elles « fait retour à la couronne » (comme le mot lui-même est honorable!), elles se donnaient, — et pour toujours. La Lorraine, l'Alsace étaient, parmi les régions françaises, les plus récemment fondues dans le royaume : en étaient-elles les moins fidèles?

La France a toujours eu ce genre de rayonnement. Il vient de ceci, surtout, *qu'elle veut le bien*.

La propagande française va s'exercer de même et dans les mêmes conditions sur ses adversaires et, à plus

forte raison, sur ses amis. C'est le moyen d'action le plus efficace, peut-être, que le traité lui ait laissé. Et c'est par là qu'elle peut tant sur les modalités de l'exécution.

La France est en situation de s'approcher des peuples vaincus en leur présentant d'une main, l'ordre, et, de l'autre, la liberté! Contre le bolchevisme, l'ordre français apparaît, en Europe, comme une sauvegarde. Et contre le despotisme, soit d'en haut soit d'en bas, soit des dynastes ou des féodaux, soit du marxisme et de l'internationalisme, la liberté française est un *palladium*.

Auprès des peuples que la grandeur de leur chute a déconcertés, la « propagande française » agira donc, non parce qu'elle sera dirigée par quelques savantes combinaisons machiavéliques, mais parce qu'elle se développera selon un instinct populaire, fait d'équité et de désintéressement.

Si l'on veut se rendre compte de la façon dont ces dons naturels à la France opèrent, j'évoquerai l'attitude de notre opinion en face du problème russe. Dans la ruine de la Russie, des milliards français paraissent, pour le moment du moins, en péril. Cette dette était l'épargne et l'avoir du plus grand nombre et même des plus pauvres. Entend-on des plaintes, des voix s'élever? Ces « capitalistes » tant foulés (qui sont, pourtant, des électeurs), font-ils, de leur perte, un objet de revendication? Mettent-ils les gouvernements en demeure? Incriminant-ils la politique des puissances qui les laisse, sans réconfort, dans leur misère? Non; ils se taisent,

ils attendent. Ils savent que le problème est plus haut et ils se disent que, si la Russie est sauvée, le reste viendra par surcroît. La France a à cœur le sort des populations slaves, parce qu'elle a reconnu en elles une force de contrepoids et d'équilibre. Telle est sa véritable pensée, non de lucre, mais de politique. Au temps où on fondait l'alliance, elle sentait, pensait et agissait pour ce motif *universel* : elle répandait son or pour travailler, d'avance, au salut de l'Europe; et elle y travaillait, en effet, efficacement. Pour ces mêmes raisons, il ne plairait pas à la France que les populations slaves oublient, mais, moins encore, qu'on les oubliât. Elle sait que les violences révolutionnaires n'ont qu'un temps et qu'entre amis, on se retrouve. Elle donnera donc tout ce qu'elle pourra donner de son temps, de sa peine et de son or (s'il lui en revient) pour le salut de l'équilibre européen par le contrepoids slave. Elle sait que, malgré tout, le calvaire russe a servi à notre rédemption.

Il en est de même pour les relations avec l'Italie. Quand le traité décidant du sort de l'Autriche sera signé, la quatrième grande puissance, l'Italie, entrera, sans doute, dans l'alliance. Si on ne lui faisait pas place, on commettrait une faute énorme. Car, sans l'Italie, l'Europe est tragiquement amputée. Dans le midi européen et sur les ruines de l'empire austro-hongrois, l'Italie est la gardienne-née de la civilisation. Les deux sœurs latines enserrent le germanisme; mais le cercle n'est complet, vers l'occident, que si leur union l'achève. La faute qui les séparerait serait si lourde qu'il n'est

pas possible qu'elle soit commise : c'est déjà trop qu'on l'ait laissé entrevoir comme possible.

Vues de loin, les choses doivent apparaître ce qu'elles sont aux yeux du président Wilson. Deux grandes Puissances restent, seules, debout, sur le continent européen, s'appuyant sur l'Angleterre dans son île, pour accomplir les œuvres de la victoire qui sont, maintenant, les œuvres de l'alliance. L'Italie, présente à la victoire, ne peut pas être absente de l'alliance.

e) *L'Alliance et les États-Unis.* — Cette cause, encore, il appartient à la France de la défendre auprès de ses amis des États-Unis. Ce n'est rien exagérer de dire que la France est particulièrement chère au cœur de l'Amérique : il s'agit d'une amitié d'enfance et d'une confraternité des premières armes. Cela ne se retrouve pas. Or, l'alliance américaine, se superposant à l'Entente cordiale franco-anglaise, voilà le fait nouveau qui transforme la situation mondiale et qui lui donne un appui incomparable pendant la période des réalisations.

Ce n'est pas une petite affaire d'avoir le concours de l'Amérique et ce n'était pas une petite affaire de l'obtenir. Longtemps avant la guerre, j'ai dit et écrit que l'Europe ne viendrait pas à bout de la guerre sans l'intervention américaine ; je dis, maintenant, que nous ne viendrons pas à bout de la paix sans la présence américaine. Il est vrai, il y a, en Amérique même, des difficultés, d'ordre surtout politique et parlementaire ; mais s'il y a difficulté, il y a aussi espoir, sérieux espoir. Le président Wilson a signé. Il plaide lui-même, avec cha-

leur, avec conviction, la cause qu'il n'a pas cherchée, mais que la fatalité des choses lui a imposée. Il la gagnera. Maintenant que les hommes qui ont vu la France à l'œuvre sont rentrés chez eux, cette cause, la grande cause européenne, ne peut pas manquer de rétablir cette unanimité américaine qui a décidé de la guerre et qui, maintenant, doit décider de la paix. Il n'est pas possible de tourner soudain le dos au dévouement, au sacrifice, à la civilisation, au bien, et de dire, comme Pilate : « Je m'en lave les mains ! »

L'Amérique est là, présente parmi nous : nous gardons ses morts et nous gardons sa gloire. L'alliance l'engage et, l'alliance même viendrait à manquer, que les cœurs battraient toujours.

A la veille du jour où il quittait la France, M. Lansing nous a laissé, comme un legs politique, le discours qu'il a prononcé au banquet du comité France-Amérique. C'est un acte de solidarité où le pacte de paix et le pacte d'alliance sont, en quelque sorte, condensés. Voici en quels termes cet homme froid, ce pilote des navigations périlleuses, parle de l'œuvre commune de la France et de l'Amérique en Europe :

« Dans ces jours de lutte où la cause de la liberté était en danger, nous avons appris à nous connaître et à nous admirer mutuellement comme soldats. Nous avons appris la valeur de la France, l'indomptable volonté des États-Unis, la puissance irrésistible de tout le groupe des nations unies... Ce n'est pas dans un esprit de reproche et de plainte que je dis qu'auparavant nous ne nous connaissions pas assez. Nous nous contentions de

souvenirs sentimentaux et nous n'avions pas cherché à donner à notre union une force plus grande en appréciant mieux les qualités qui forment notre caractère national et à rapprocher davantage nos existences. Voilà ce que nous avons à faire, maintenant, *pour porter ensemble le fardeau de la paix comme nous avons porté ensemble le fardeau de la guerre... Ensemble, la France et les États-Unis, avec les nations qui se tenaient à côté de nous dans la grande guerre, doivent faire face à l'avenir avec tous ses périls et toutes ses difficultés. Personne ne doit hésiter, personne ne doit reculer devant ces graves responsabilités. Nous devons envisager l'avenir avec le même esprit de dévouement et la même unité de but qui inspiraient nos intrépides armées... Le plus grand de nos devoirs reste à accomplir. C'est dans un esprit de coopération beaucoup plus intime qu'il doit se développer... »*

Ces paroles du représentant de la République américaine, la vigueur avec laquelle il invective les représentants de la « petite Amérique », tout nous prouve que la nécessité qui s'impose à nos amis de ne pas *s'absenter* de l'Europe triomphera de certaines résistances des partis. Les « républicains » seraient aux affaires qu'ils feraient comme les amis du président Wilson. Nous comptons sur *tous* les Américains.

f) *Du rôle de la diplomatie.* — Voici donc que le travail de réalisation du traité se découvre comme une campagne prolongée. Le sang ne coulera plus (nous devons l'espérer); mais, en attendant la véritable paix, l'alliance entreprendra cette « œuvre collective » d'adaptation

qui finira, le temps aidant, par établir *le Droit*, c'est-à-dire par obtenir le consentement des parties.

Cette œuvre est éminemment l'œuvre de la diplomatie. On l'a beaucoup accablée hier : on va tout lui confier demain. Je le reconnais, elle n'est pas entrée dans la phase nouvelle des grandes affaires européennes par la bonne porte : elle n'a su ni se délivrer du passé ni envisager franchement l'avenir. Si elle eût été prête au moment où on lui demandait de dicter les conditions de l'armistice, elle eût établi plus solidement les bases de la paix. Elle s'est laissée surprendre. Sans doute, timide comme elle l'est, elle n'avait pas « réalisé » pleinement la victoire. Et puis, le fantôme de l'œuvre bismarckienne encombrait ses avenues : elle n'a pas su le dissiper à temps.

Aujourd'hui, elle va prendre confiance, sans doute. Qu'elle regarde seulement : elle verra bien que le bloc allemand n'est pas si solide. Cette matière en fermentation lui est livrée : qu'elle la travaille ; qu'elle la travaille avec ses ressources qui sont grandes, mais surtout avec les ressources des peuples qui sont immenses.

Il n'est pas un pays de l'Allemagne qui ne doive être traité en particulier et comme *un cas* méritant les soins les plus attentifs. Précisément parce que l'Allemagne est de formation complexe, il faut, à ses maux et à ses misères, des remèdes différents. Le *cas* prussien est, de toute évidence, différent du *cas* hanovrien, bavarois, etc. La Prusse, c'est le foyer : il faut qu'elle se sente isolée et que ses humeurs se résorbent au contact des réalités de la vie. Elle en souffrira dans son orgueil. Mais qu'y

faire? Tant qu'il lui restera une graine d'ambition, elle la sèmera sur le monde.

Aux autres pays germaniques, on eût pu appliquer, dès le début, le régime de la séparation, soit en signant avec eux un armistice séparé, soit en les appelant à prendre une part directe aux négociations : on ne l'a pas fait. Mais, pour demain, et quand il s'agira des finances, du commerce, de l'industrie, des importations et des exportations, qui empêche de le faire?

On dirait que nous sommes sur le point d'attribuer un traitement de faveur à l'Autriche : pourquoi pas à certaines régions de l'Allemagne, si c'est notre intérêt de les ménager?...

Puisque l'Allemagne se divise, naturellement, selon le régime de ses montagnes, de ses fleuves, de ses mers, pourquoi ne pas tenter d'accrocher à l'Europe chacune de ses parties différentes selon la pente des eaux et le débouché des produits? L'Allemagne centrale et occidentale dévale vers nous : attirons-la. L'Allemagne méridionale a ses débouchés par le Danube : laissons-la se lier à la confédération danubienne. Que la Belgique, la Hollande, le Danemark, les États scandinaves et, au-dessus de tous, l'Angleterre, exercent aussi leur attraction.

Ainsi ce « centre de l'Europe » s'habitue à respirer, à agir, à vivre avec l'Europe. C'est tout ce que nous lui demandons. Qui songe à revenir à la Confédération du Rhin?

La Confédération germanique se satisfera elle-même et satisfera tout le monde, si elle échappe, une bonne

fois, à la centralisation militaire et politique. Puisque nous n'avons pu faire cette confédération par le traité, faisons-la par les conséquences du traité et par l'adhésion volontaire de cette partie de l'Allemagne qui veut en finir avec les causes de sa ruine et rayer de son avenir l'hostilité de l'univers.

Telle serait l'heureuse et sage application du traité. Il appartient à l'alliance d'y veiller. Je sais qu'elle ne prévoit, jusqu'ici, que la défense de la France en cas d'agression « non provoquée » de l'Allemagne. Mais la meilleure des défensives est celle qui écarte les conflits. L'alliance ne serait vraiment excellente que si elle n'avait aucune occasion de s'appliquer.

Pour arriver à ce résultat, il reste à conjuguer la bonne volonté des puissances victorieuses avec la plus haute, la plus généreuse et, sans doute, la plus efficace des réalisations comprises dans le traité : l'établissement de la Société des Nations.

IV

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET LA PAIX

Dès juillet 1907, j'ai appelé de mes vœux la fondation d'une Société des Nations ; je demandais la convocation solennelle des ÉTATS GÉNÉRAUX DU MONDE (1). En novembre 1916, je réclamaï instamment cette création comme

(1) Voir la *Politique de l'Équilibre*, La Conférence de la Haye, p. 29.

l'issue pratique et immédiate de la grande guerre : « La Société des peuples serait la clef de voûte de l'Europe organisée (1). »

Une telle aspiration parut alors prématurée. Le président Wilson a dit, en décembre 1918 : « Au début de cette guerre, l'idée d'une Ligue des Nations était considérée avec une certaine indulgence comme venant des savants renfermés dans leur cabinet de travail. On en parlait comme d'une ces choses qu'on devait classer dans une catégorie que moi, ancien universitaire, j'ai toujours trouvée irritante : on l'appelait *académique*, comme si c'était une condamnation signifiant quelque chose à quoi l'on doit toujours penser mais qu'on ne peut jamais atteindre... »

a) *L'opinion et les gouvernements au sujet de la Société des Nations.* — Mais les partisans de la Société des Nations reçurent un concours, imprévu dans ses proportions, et vraiment formidable du courant de l'opinion. Le mot prononcé, les écluses s'ouvrirent. Auprès de l'opinion, en effet, le système avait son suprême recours : celle-ci avait parfaitement saisi que c'était de sa cause qu'il s'agissait. Après la faillite de la politique bismarckienne et du pouvoir autocratique, les démocraties entendaient faire leurs affaires elles-mêmes.

Je résume les raisons du mouvement qui emporta tout :

D'abord, une lame de fond : la vieille haine de l'hu-

(1) Voir la *Revue* du 1^{er} novembre 1916, ci-dessus p. 123.

manité contre la guerre; le sentiment que cette guerre-ci avait été trop cruelle pour ne pas être la dernière. Grâce à la publicité moderne et à l'inquisition pénétrante de la presse, on avait découvert immédiatement l'origine du mal, à savoir le complot avéré de certains gouvernements traqués dans leurs privilèges, préparant sournoisement la catastrophe et déchainant la mort pour vivre. L'heure était venue de projeter la lumière sur les coins obscurs, pour que de pareilles horreurs ne se renouvelassent pas.

On avait aussi un sentiment très net : celui de la faiblesse de chaque nation quand elle n'a d'autres armes que le juste. Avec les moyens d'agression modernes, un bandit déterminé peut surprendre et ligoter sa victime, avant qu'elle ait eu le temps de se mettre debout et de saisir ses armes. Contre le tigre en chasse et qui rôde, il n'y a qu'une force, l'union. La civilisation et la paix appartiennent à tous : à tous il appartient de les défendre.

En troisième lieu, un grand progrès était déjà acquis dans le sens des ententes internationales; les peuples s'étaient habitués à traiter beaucoup de leurs grandes affaires en commun : monnaies, postes, transports, câbles, commerce, hygiène, finances, emprunts, réglementations des conditions de la guerre, puis des conditions de la paix, enfin traités d'arbitrage, conférences de la Haye, Cour de la Haye, etc., etc... « L'histoire européenne était, depuis un siècle, en marche vers cet idéal; si elle reprenait sa route aussitôt la fin des hostilités, la guerre actuelle découvrirait son sens profond...

Une secousse formidable déchirait la terre, mais c'était pour jeter les bases de l'ordre futur. »

Enfin, on en était arrivé à la conviction, éminemment moderne et « parlementaire », que les difficultés humaines s'arrangent à être « parlées », que tout le monde a plus d'esprit que M. de Voltaire, et que la publicité, avec la pénétrante curiosité de la presse, est capable de résoudre les problèmes les plus complexes mieux que les augures et les pontifes qualifiés.

En un mot, l'opinion, « reine du monde », voulait prendre en mains le gouvernement de l'humanité.

Une fois cette décision prise par elle, les cabinets n'avaient plus qu'à se laisser conduire.

Cependant, ils ne réagirent pas tous de la même façon.

b) *L'opinion américaine et la Société des Nations.* — Le président Wilson fut, tout de suite, parmi les plus ardents. Dès qu'il eut arrêté sa résolution de demander au peuple américain le renouvellement de son mandat pour déclarer l'intervention de l'Amérique dans la guerre (septembre 1916), il avait indiqué « la nécessité, pour les nations du monde, de s'unir afin de se garantir mutuellement que tout ce qui serait susceptible de troubler la vie du monde serait soumis au tribunal de l'opinion mondiale avant de recevoir un commencement d'exécution ». Il ne s'agissait encore que d'une procédure.

Mais l'idée se précisa; elle s'affirma, le 22 janvier 1917, dans le discours prononcé au Sénat « sur les Conditions d'une Paix permanente » : « Dans toute discus-

sion de la paix qui doit mettre fin à la présente guerre, on peut poser en principe que cette paix doit s'accompagner de l'institution bien définie de quelque force collective, laquelle rendra virtuellement impossible que pareille catastrophe nous accable jamais de nouveau. » Cette fois, c'est bien *la force collective*, sinon l'organisation de cette force.

Peu à peu la conviction du président Wilson se développe ; les moyens pratiques sont mis sur le chantier. Une telle vision d'un avenir meilleur est d'autant plus remarquable chez cet homme d'État, absorbé, d'ailleurs, par tant et de si graves soucis, que c'est l'Amérique qui, par tradition, par habitude d'esprit, par foi en sa puissance et son isolement, a, peut-être, les plus sérieuses raisons de ne pas chercher au dehors l'union qu'elle trouve en elle-même.

Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des arguments, en sens contraire, apportés à l'appui de la thèse des opposants américains et qui sont résumés dans ce passage d'un discours de M. Lodge prononcé à New-York, le 21 décembre 1918 : « La tentative d'établir actuellement une Ligue des Nations avec les pouvoirs pour appliquer ses décisions ne pourrait que contrarier l'établissement de la paix. Si elle réussissait et si le résultat était soumis au Sénat, elle pourrait compromettre le traité de Paix et nécessiter des amendements. Sommes-nous disposés à permettre qu'une Société des Nations, par un vote de majorité, ordonne aux troupes et à la flotte des États-Unis de partir en guerre à moins que nous ne l'ayons décidé? »

Mais, contre ce sentiment, presque inné chez presque tous les Américains, d'une sorte « d'insularité continentale », le président Wilson avait agi avec une énergie croissante à partir du moment où il eut pris son parti. Sur ce sujet, il a toujours parlé de haut, *ex cathedra*. Ce fut un apostolat.

Aussi, dès qu'il arriva en Europe pour prendre part aux travaux de la Paix, il mit le projet sur la table et il en traita comme de sa chose propre. Cependant, sur ce point, ainsi que sur les autres sujets qui devaient être abordés par la Conférence, il se mit préalablement en contact avec le gouvernement anglais.

c) *L'opinion anglaise*. — Le gouvernement anglais est, de tous les gouvernements, celui qui connaît le mieux la force de l'opinion et qui sait le mieux à la fois lui obéir et la diriger. L'action politique de l'Angleterre est toute *publicité*.

Il ne me semble pas qu'aucun homme d'État anglais important ait lancé l'idée de la Société des Nations avant la fin de l'année 1916. Elle fut accueillie, d'abord, plutôt assez froidement.

Cependant, l'opinion se prononçait; elle trouva son écho, au début de l'année 1917, dans une proposition de lord Bryce et d'un groupe qu'il présidait, proposition destinée « à empêcher les guerres futures ». Dès ce jour, la grande pensée des hommes publics anglais est d'établir un *moratorium* des conflits, pour retarder, le cas échéant, l'explosion des hostilités. La *British League of Nations Society* publia son « Projet pour une Ligue des

Nations » en août 1917. La « Ligue américaine pour la Paix » ayant aussi précisé sa pensée, la comparaison entre les deux systèmes nous éclaire sur les résultats auxquels on était arrivé dans les pays anglo-saxons : « Le programme américain est moins impérieux que celui de la Ligue britannique ; car il passe sous silence l'*obligation contractuelle* de faire exécuter les décisions du tribunal arbitral. Il ne contient également aucun article correspondant à l'article 4 du programme britannique qui transforme la Ligue des Nations en une *alliance* contre tout État, ne faisant pas partie de la Ligue, qui attaquerait un membre de la Ligue (1). »

A partir de ce moment, le projet de Ligue prend corps devant le public anglais. A la fin de 1917, M. Balfour a désigné une « Commission de la Ligue des Nations », chargée d'étudier un programme. Le « rapport général » de cette Commission est daté du 20 mars 1918, le « rapport final » du 3 juillet 1918. Les hommes d'État les plus considérables se prononcent. Le vicomte Grey publie son « Mémoire sur la Ligue des Nations » en juin 1918. Lord Robert Cecil, qui avait déjà soutenu, à diverses reprises, l'idée de la Ligue, précise ses idées dans son « Discours prononcé devant l'Université de Birmingham, le 13 novembre 1918 ».

Le gouvernement britannique, tout en donnant son adhésion de principe, se tient sur la réserve : il attend la conclusion du débat engagé entre les opinions et les gouvernements alliés. M. Balfour dit à la Chambre des

(1) Commission britannique de la Ligue des Nations ; *Rapport final* à M. Balfour, 3 juillet 1918.

communes, le 2 août 1918 : « Cette discussion démontre la grande unanimité qui existe en faveur d'une organisation quelconque à l'aide de laquelle les horreurs infligées actuellement au monde pourraient être épargnées à nos enfants. *Cependant, aucun moyen pratique par lequel cet objectif pourrait être atteint, n'a été avancé jusqu'ici...* C'est seulement en remportant la victoire dans cette guerre que l'on pourra empêcher les guerres à venir et que l'on pourra espérer faire naître en Europe et dans le reste du monde, un état de choses qui, se conformant aux principes de moralité et de progrès intellectuel général, pourra être rendu permanent grâce au mécanisme de l'association... »

Le même jour, M. Lloyd George fait une déclaration empreinte d'un haut sentiment réaliste et d'une fermeté diplomatique remarquable. « On discute beaucoup relativement à une Société des Nations et je suis personnellement de ceux qui y croient. *Il existe déjà deux Sociétés des Nations* : la première, c'est l'Empire britannique ; la seconde, c'est la grande alliance entre les puissances centrales. Quelle que soit la décision à laquelle nous aboutissons, il faut qu'elle nous permette de marcher la main dans la main avec *les deux grandes Sociétés des Nations* dont nous faisons partie... »

Cela veut dire que le Premier britannique rejetait toute immixtion dans les affaires de l'Empire et qu'il considérait l'alliance entre les puissances centrales, comme un « pouvoir exécutif », pour le moment indispensable. Sur ces bases, l'opinion britannique se consolidait et Lloyd George pouvait, devant la Conférence de

la Paix, adhérer au projet du président Wilson et déposer son propre projet de désarmement, sans verser dans les dangereuses illusions des groupements pacifistes.

Cependant, il semble qu'une certaine partie de l'opinion publique anglaise, à la veille de la Conférence, ait fait un pas de plus, et qu'elle ait envisagé l'idée d'un organisme actif ayant quelque fonction de souveraineté. Tel est, du moins, le programme du général Smuts publié le 10 janvier 1919 : « Il est nécessaire de considérer la Ligue des Nations, non seulement comme une institution qui évitera les guerres à l'avenir, mais comme un organe de vie paisible de civilisation, comme la fondation *d'un nouveau système international*... La vraie ligne de conduite à adopter *serait d'investir la Ligue des Nations du droit de reversion* en ce qui concerne les Empires russe, autrichien et turc dont les peuples sont, maintenant, *incapables de se gouverner eux-mêmes*... De nouveaux États européens seront créés. La Ligue des Nations aurait l'autorité et le contrôle sur tous. »

Ainsi, l'on voit apparaître l'idée de Super-État.

Voilà donc les deux systèmes dans leurs extrêmes : Lodge demande à l'Amérique de rester chez elle et de ne s'engager dans aucune action permanente internationale. Smuts attribuerait volontiers à la Société des Nations la mission de gouverner, du moins à titre temporaire, la plus grande partie de l'Europe.

Cette divergence fondamentale s'affirmait, comme il arrive si souvent, sur une question d'ordre du jour. La *Westminster Gazette* du 27 janvier 1919 posait, comme

d'un de ses correspondants de Paris, la question en ces termes : La Société des Nations sera-t-elle le péristyle de l'édifice de la paix ou n'en sera-t-elle que le couronnement, *le toit*? En un mot, commencera-t-on par la Société des Nations, ou finira-t-on par elle?

d) *L'opinion de la France.* — On voit l'intérêt qui s'attachait, dans ces conditions, à l'opinion de la France. Elle pouvait faire pencher la balance : soit laisser l'édifice en l'air, soit le fonder sur la terre.

La France fut, comme on sait, lente à se prononcer.

L'idée de la Société des Nations, acceptée par une partie très énergique de l'opinion, fut combattue non moins énergiquement et, je le reconnais, pour des raisons d'un grand poids. On craignait d'affaiblir le ressort de la guerre en ouvrant, trop tôt, les perspectives de la paix. Le projet lui-même était considéré comme peu pratique, chimérique, irréalisable. On se refusait à en aborder l'étude, sans se dire qu'un jour ou l'autre il faudrait bien s'y mettre. Ainsi, on laissait échapper l'occasion de prendre en mains l'affaire et de dégager une solution marquée au sceau de l'esprit français : tact, mesure, équité, bon sens.

La France, qui est la plus exposée parmi les grandes Puissances, avait le plus d'intérêt à organiser un système durable de protection contre les maux de la guerre : l'opinion publique l'avait profondément senti. Mais, au gouvernement, on hésitait. Cependant, pour donner satisfaction à une aspiration si légitime, une commission chargée d'étudier la question de la Société

des Nations fut réunie au quai d'Orsay sur l'initiative de M. Pichon et sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

M. Léon Bourgeois, dont le rôle aux Conférences de la Haye avait été si éclatant, dirigea avec une réelle maîtrise les travaux de cette commission et ceux de l'« Association française pour la Société des Nations ». Un rapport mûrement délibéré était prêt en juin 1918. Il devint la base des résolutions du Gouvernement français, mais sans provoquer, de sa part, un sentiment nettement déclaré.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, répondait, le 29 décembre 1918, à M. Bracke qui l'interrogeait, à la Chambre, sur la résolution du Gouvernement au sujet de la Société des Nations : « M. Bracke nous a questionnés sur la Société des Nations, en invoquant le texte du président Wilson. Je réponds à M. Bracke que nous avons accepté le principe de la Société des Nations, que nous travaillerons très sincèrement à sa réalisation effective et qu'elle ne rencontrera aucun obstacle, bien loin de là, de notre côté. » Ce n'était pas très chaud.

M. Clemenceau précisait, en ces termes, la pensée du cabinet :

« Tout le monde a dit avec raison : il ne faut pas que cela puisse recommencer. Je le crois bien ! Mais, comment ?

« Il y avait un vieux système qui paraît condamné aujourd'hui et auquel je ne crains pas de dire que je reste en partie fidèle en ce moment : les pays organisaient leur défense : c'est très prosaïque !

« Ils tâchaient d'avoir de bonnes frontières et ils s'armaient... Ce système aujourd'hui paraît condamné par de très hautes autorités. Je ferai cependant observer que si l'équilibre qui s'est spontanément produit pendant la guerre avait existé auparavant, si, par exemple, l'Angleterre, l'Amérique, la France et l'Italie étaient tombées d'accord pour dire que quiconque attaquerait l'une d'entre elles attaquait tout le monde, la guerre n'aurait pas eu lieu. Il y avait donc ce système des alliances auquel je ne renonce pas, je vous le dis tout net, et c'est ma pensée directrice... J'accepterai, d'ailleurs, toute garantie supplémentaire (il s'agit visiblement de la Société des Nations) qui nous sera fournie. »

En un mot, le gouvernement français laissait l'organisation de la Société des Nations dans la catégorie de l'idéal. Il réclamait surtout, « en allant à la Conférence », deux garanties qui lui paraissaient indispensables, une frontière sûre (c'est-à-dire le Rhin) et une alliance entre les peuples menacés par l'Allemagne.

Ces vues précises et réalistes n'entraient pas exactement dans le système du président Wilson et, encore moins, dans celui de M. Lloyd George.

M. Léon Bourgeois fut désigné comme délégué de la France pour la Société des Nations à la Conférence de la Paix. Mais il se trouva en présence d'un projet dont les grandes lignes étaient arrêtées et qui combinait les vues anglaises et américaines. Son effort principal se porta sur un amendement soumettant au contrôle de la Société des Nations les armements des Puissances. Cet

amendement fut rejeté par la Conférence de la Paix. Il sera repris par le gouvernement français devant la Société des Nations elle-même.

e) *L'Allemagne et la Société des Nations.* — L'examen des différents points de vue des gouvernements alliés ne prendra tout son intérêt que si on les compare au point de vue allemand. Car la véritable pacification ne peut naître que d'un accord des intérêts, des sentiments et des convictions. Le président Wilson et les publicistes anglais ont répété avec raison que la Société des Nations n'avait de chances de succès que si tous les peuples se trouvaient, un jour, réunis en une *force unique*. Seule, cette force serait réellement supérieure à « l'équilibre des Puissances » ou au « concert européen » auxquels on paraît avoir définitivement renoncé.

Cependant, si l'on voyait s'introduire, dans la Société des Nations, un esprit de discorde, d'intrigue et de trouble, mieux vaudrait, assurément, délaissier une nouveauté devenue, à son tour, dangereuse, et en revenir aux anciennes pratiques, si désuètes soient-elles : le péristyle s'écroulerait et interdirait l'accès à l'édifice lui-même, c'est-à-dire à la Paix.

L'Allemagne, depuis qu'elle est battue, est prise d'un ardent désir de faire partie de la Société des Nations. Quant à ses véritables sentiments, nous n'avons, pour nous renseigner à leur sujet, qu'un document vraiment digne d'attention : c'est le Mémoire émanant du ministre des Finances actuel, M. Erzberger lui-même. Ce mémoire a été publié le 21 septembre 1918. Quelles

que soient les modifications qui aient pu se produire en une pensée aussi versatile, il est deux points, dans ce mémoire, qui, sous le couvert d'une adhésion générale au principe de la Société des Nations, caractérisent fortement les dispositions de l'Allemagne.

Erzberger entend, d'abord, que la Société des Nations réalise un *accord économique avec clause de la nation la plus favorisée* et réglementation de la distribution des *matières premières* entre les membres de la Société. La Société prendrait, ainsi, le caractère d'un Zollverein.

En outre, il réclame « la liberté des mers », le droit de blocus étant réservé à la seule Société des Nations. A ce point de vue, la Société des Nations apparaîtrait, surtout, comme une coalition de tous les peuples contre cette autre « Société des Nations » dont parlait M. Lloyd George, — l'Empire britannique.

Je sais : Erzberger ministre des Finances de la République allemande n'est pas le même homme que l'Erzberger agent de la propagande impériale. Mais rien ne nous prouve que celui-ci ait été désavoué par celui-là. Les idées restent au fond de l'esprit qui les a conçues... *alta mente repostum.*

Tant que l'Allemagne n'aura pas donné des preuves formelles de sa sincère adhésion, non seulement aux principes démocratiques, mais à l'œuvre confraternelle qui est celle de la Société des Nations, elle doit en être exclue. Car quel mal n'y pourrait-elle pas faire? Forte comme elle l'est, elle pèserait d'un poids si lourd dans les délibérations!

Et voilà que réapparaît une autre conséquence de ce

que j'ai appelé le sophisme du traité : avec une Allemagne unie, le mécanisme de la Société des Nations est fortement grippé. Il en serait différemment si nous avions affaire aux États particuliers : une Allemagne confédérée entrerait normalement dans le jeu d'une Europe organisée.

f) *Ce qu'il faut attendre de la Société des Nations.* — La Société des Nations ne prendra, sans doute, en main les affaires du monde qu'après que les traités qui doivent mettre fin à la Grande Guerre auront été signés et ratifiés. Elle sera le principal instrument de cette « œuvre collective des peuples » d'où naîtra la véritable pacification.

Je crois fermement que les 26 articles — et aussi ceux qui sont consacrés au contrôle international du travail — ouvrent un avenir nouveau à la civilisation et à l'humanité. C'est une *Ère nouvelle* qui commence.

Je n'entrerai pas dans un exposé détaillé du système adopté par le traité. Nous sommes en présence d'un essai, d'ores et déjà fortement critiqué, notamment en Amérique, et la Société elle-même prendra, sans doute, sur elle d'amender, s'il y a lieu, sa propre constitution. Quand elle se sera mise en mouvement, on verra si les engrenages fonctionnent bien ou mal. Le moteur est en place, et c'est le principal.

Je dirai, cependant, quel est, entre les deux systèmes qui sont en présence (le Super-État ou le simple Conseil de délibération et de surveillance), celui qui a mes préférences.

Les raisons qui ont amené le général Smuts à pré-

voir, comme prochaine, l'administration internationale de certains peuples par la Société des Nations, sont faciles à reconnaître. Le désordre est si profond dans diverses parties de l'Europe et les nationalités naissantes sont si faibles qu'on peut se demander si ces pays pourront prendre le dessus sur les misères ou les faiblesses qui les mettent dans une sorte d'impossibilité de se gouverner eux-mêmes.

Malgré tout, il est préférable, à mon avis, de les laisser faire, — tout en les soutenant. La pire des inerties est celle qui compte sur autrui; tous les fardeaux sont lourds, même celui qu'impose la bienveillance. Pour que les patries existent, il faut qu'elles agissent.

Rien ne le prouve mieux que la guerre actuelle, tous les peuples sont *patriotes*. Aucun d'entre eux, si faible soit-il, qui ne se sente fier de son sang, de sa race, de son passé, de son avenir. L'internationalisme n'a trouvé son heure ni au cours ni au lendemain de cette lutte ardente pour la libération et pour les frontières. Belges, Serbes, Polonais, Tchéco-Slovaques, Roumains, Grecs, Italiens, Français, Anglais, Américains, tous ont combattu pour leur patrie, et elle est, pour chacun d'eux, « le plus beau et le plus fier pays du monde ». Le bolchevisme s'est abaissé, il est vrai, devant la conception traîtresse du marxisme allemand : la révolution a aboli l'ordre, mais non la patrie, et celle-ci se retrouve dès qu'il s'agit de ses frontières et de son avenir. L'internationalisme marxisme est la conception allemande d'une tyrannie économique et sociale; s'il n'est pas cela, il n'est qu'une simple abstraction. Dans les deux cas, il est

dangereux et la propagande qui le répand ne fait que prolonger des crises sans issue.

C'est donc, à mon avis, avec la plus haute sagesse que les fondateurs de la Société des Nations se sont gardés de donner à celle-ci même les apparences d'un Super-État, plus ou moins antagoniste des patries. On pourrait penser qu'ils ont fait un pas de trop en réservant, à la Société des Nations, une sorte de souveraineté (d'ailleurs mal définie) sur les colonies à « mandat ». J'eusse préféré le régime, connu et parfaitement délimité, du protectorat.

Ce que nous apportent les 26 articles fondant la Société des Nations, c'est une délibération permanente et en commun, sur le pied d'égalité, de tous les États, petits et grands, animés de sentiments sincèrement humains et déterminés à ne plus laisser se produire de guerres nouvelles. Je salue, comme l'un des plus grands progrès accomplis dans l'histoire du monde, le paragraphe 2 de l'article I^{er} : « Tout État, Dominion ou colonie qui se gouverne librement et qui n'est pas désigné dans l'annexe, peut devenir membre de la Société si son admission est prononcée par les deux tiers de l'assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux et qu'il accepte le règlement établi par la Société en ce qui concerne ses forces et ses armements militaires, navals et aériens. »

La grande famille des États existe désormais.

Par-dessus tout, j'ai confiance dans la réunion des cent vieillards, — cardinaux de cette nouvelle Église, — qui la représenteront et qui, dans leur sagesse, *parleront* les affaires du monde.

Le reste est de forme.

Que ces vieillards parlent donc, mais devant tout le monde; qu'ils parlent haut et que l'on sache ce qu'ils disent!

Pas de secrets, pas de coins obscurs. L'opinion est reine. Sa lumière assainit, sa force purifie. Par elle, le mal peut être empêché et, sans elle, le bien ne peut se produire.

Toutes les forces morales de l'univers, groupées autour de ce Collège incomparable, travailleront ensemble à cette double tâche. Qu'on les convoque et qu'on n'en oublie aucune!

La patience, la longanimité, la prévoyance sont les vertus des vieillards. Leur faiblesse dompte la force. Quand ils auront reçu le signe suprême d'une consécration unanime, ils agiront contre la guerre avec une prudence, une dextérité et une autorité qui la retarderont d'abord. Et ce sera le premier bienfait. Les Anglais appellent ce progrès le *moratorium* de la guerre. Le temps donné par ce sursis permettra de délibérer, de réfléchir, de faire la lumière. Toute trame obscure sera déchirée. Alors, le monde respirera. Quand il sera déshabitué de la violence, il ne pourra plus en supporter l'idée.

Quel cannibalisme atroce entretiendrait, dans le secret, au sein d'un peuple, une fourberie de préparatifs

qui, dévoilés, le vouerait à une lutte inégale contre la vindicte universelle ?

A ce point de vue, je regrette profondément que l'amendement de M. Léon Bourgeois n'ait pas été voté : c'était une pierre de touche. Quelles influences, quels arguments ont pu l'écarter ? Cela aussi doit être élucidé.

Permanence, contrôle, discussion libre, publicité, unanimité, lumière, telles sont les garanties essentielles. Elles figurent dans les 26 articles. Qu'on les applique, et la Société des Nations corrigera, par son seul fonctionnement, les erreurs et les fautes du traité. Il suffit qu'elle marche... *Incessu patuit Dea...*

Le traité du 28 juin a laissé debout une Allemagne unie : c'est sa faiblesse. Il a érigé la Société des Nations : c'est sa force. L'alliance entre les grandes nations maintient « le pouvoir exécutif de la victoire » : et c'est le pont qui permettra de gagner les temps nouveaux.

Le traité du 28 juin est une œuvre humaine. Il est fait de transactions, de concessions et d'imperfections. Mais il s'est voulu lui-même meilleur en créant l'instrument de son propre perfectionnement. Je pense, quant à moi, que l'histoire enregistrera, comme un jugement, l'apologie que vient d'en présenter le président Wilson : « Un nouveau rôle et une nouvelle responsabilité incombent à tous les peuples. Le rideau est levé, la destinée se découvre. Ce qui s'est passé n'est l'œuvre d'aucun plan conçu par nous. C'est la main de Dieu qui

nous a conduits dans cette voie. Nous ne pouvons plus revenir en arrière... »

Oui, en avant! Les peuples qui ont le plus souffert sauront faire encore un sacrifice, celui d'une partie de leurs aspirations et de leur droit au Bien et à l'Humanité.

Août 1919.



CONCLUSION

Il résulte des pages précédentes qu'il existait, depuis de longues années, une politique française ayant en vue le cas où l'Allemagne poussée, comme il était à prévoir, par la fatalité de ses ambitions, en appellerait à la force des armes pour asservir l'univers.

La France, « soldat du droit », serait la première visée, — et la première debout. Elle ferait un rempart de son corps à tous les peuples libres : si elle succombait, il y allait de son existence et de la liberté du monde; mais si elle tenait son formidable adversaire en échec, elle appellerait à l'aide tous les peuples indépendants pour abattre ensemble l'ennemi commun.

La France avait discerné que les choses se passeraient ainsi; l'Allemagne, non. Elle a peu de divination dans l'esprit... Or, les choses se sont passées comme il avait été pressenti. La victoire est acquise; — française au début, mondiale à la fin.

Après la victoire, la France avait à montrer qu'elle est capable de suivre, en vue de la paix, une politique de justice et d'organisation, comme elle avait suivi, en

vue de la guerre, une politique de droit et de préparation.

Le mal dont souffrait l'Europe et qui causa la crise de 1914 avait son origine dans les traités de 1815 et de 1871. La Prusse n'avait été agressive que parce qu'on lui avait laissé les moyens de l'être. Installée sur la rive gauche du Rhin, comment ne se fût-elle pas acheminée, par étapes, vers les mers occidentales? Anvers et Calais étaient plus tentants encore que Strasbourg ou Nancy. Tel était le véritable sens de la guerre de 1914, fin suprême de la « politique mondiale » inventée par Guillaume et Bulow.

Étant donnés ces précédents, que seul un enfant ignorerait ou négligerait, quels principes devaient dicter la paix? Évidemment, réparer les fautes de 1815 et de 1871, enlever à la Prusse ses moyens d'agression.

Trois mesures s'imposaient :

L'Alsace-Lorraine devait faire retour à la France;

La Prusse devait être écartée de la rive gauche du Rhin;

La Confédération allemande devait être restaurée et arrachée à l'hégémonie prussienne selon les pactes européens et le vœu des peuples, pour figurer à sa place dans la grande Confédération pacifique européenne.

L'ordre nouveau étant ainsi établi, le concert des puissances civilisées devait veiller à sa conservation : la Société des Nations devenait la clef de voûte de l'édifice.

De ces révisions indispensables du pacte européen, la

première est réalisée par le traité de septembre 1919 : l'Alsace-Lorraine a fait retour à la France.

La deuxième et la troisième ne furent même pas considérées au cours des négociations.

Quant à la quatrième, elle a été inscrite solennellement sur le papier; mais la Société des Nations est restée inopérante, tandis qu'à l'heure des délibérations, on l'avait présentée comme l'ancre de salut. Il est de l'ironie des choses, comme dit M. Clemenceau, que les plus ardents adversaires de la Société des Nations soient ceux qui attendent tout d'elle aujourd'hui.

Revenons sur les deux garanties écartées par la Conférence :

La rive gauche du Rhin reste prussienne : la faute de 1815 n'est pas réparée.

L'unité allemande est renforcée : la solution bismarckienne du problème européen est consacrée.

Tel est le résultat — celui-là tout à fait imprévu — de la victoire des Alliés : elle crée une *Mittel-Europa* politique et économique, qui peut redevenir, bientôt, militaire. C'est une Allemagne agrandie et fortifiée, placée, plus que jamais, sous la domination prussienne.

Qui se fût attendu à ce prodigieux renversement des choses : ce qui restait du principe confédératif en Allemagne et en Europe a disparu. Les États particuliers qui avaient une existence séculaire, comme la Bavière, la Saxe, ont été broyés sous le rouleau anonyme de la Conférence : on ne les a même pas consultés ! On leur a dénié de but en blanc le droit naturel de décider de leur

propre sort! La politique prussienne a recueilli d'avance tous les suffrages. Pas une protestation n'a été admise.

Qu'une telle enquête ne se soit pas produite, que ce débat, strictement équitable et conforme aux principes du président Wilson, ne se soit pas ouvert devant la Conférence, que l'unité « du fer et du sang » ait été le seul principe reconnu et sanctionné par ces délibérations solennelles, il doit y avoir à cela des raisons occultes : car aucune raison plausible n'a été donnée publiquement.

La Prusse, dominant toujours l'Allemagne, est maintenue sur la rive gauche du Rhin, au mépris du droit des peuples et contrairement à l'opinion autorisée du Haut Commandement des troupes alliées. Elle garde donc la position offensive contre la France que les traités de 1815 lui avaient assurée et la France n'a pas obtenu la sécurité territoriale qui lui est indispensable. Paris est toujours à quatre jours de marche de la frontière ; la « capitale de la liberté » est, comme elle l'était en 1914, à la merci d'un raid bien organisé.

Qu'importe? dit-on : il n'y a pas de frontière inviolable. Assurément! Mais il ne s'agit pas de frontière : ce n'est pas la *frontière*, c'est le *terrain* qui se défend en raison de sa profondeur, de son étendue et de l'importance de ses lignes. L'histoire de l'Europe établit, depuis les campagnes des empereurs romains jusqu'à nos jours, que le seul gage d'une paix durable pour la civilisation occidentale est une masse de territoires couverte par le fleuve Rhin et comprenant les lignes de Kaiserslautern, les Vosges et la Meuse. Dans la dernière

guerre, l'éternelle « invasion des Barbares » a pris son élan de la tête de pont qui lui était préparée sur la rive gauche du Rhin; la transformation des armements n'a nullement modifié l'importance stratégique et tactique du sol. Il n'y a d'autre sécurité que l'*espace*. Comment le patriotisme français n'a-t-il pas été entendu quand il clamait cette vérité à nos alliés, moins directement intéressés?

On dit : nous avons dû nous incliner devant certaines exigences ; nous avons fait une « paix de solidarité ! » — Non ! Nous avons fait une paix d'ignorance en nous mettant à la remorque de ceux qui ne savaient pas, alors, que nous savions et que nous devons les guider. Qui admettra que le président Wilson fût rentré chez lui sans la paix et brouillé avec la France ?

Lloyd George vous disait : « Les Alliés eussent-ils gagné la guerre sans la flotte britannique ? » Il fallait lui répondre : « L'eussent-ils gagnée sans le rempart de nos pays dévastés ? » La défense terrestre et la défense maritime se complètent l'une l'autre ; mais elles doivent être complètes l'une et l'autre : la justice le veut, la prudence l'ordonne, la véritable solidarité l'exige.

Il fallait déclarer, comme premier et dernier mot, à ces hommes de bonne foi, qu'il y a des principes auxquels l'âme de la France est attachée, et desquels, — sous peine d'atteindre son principe vital, — elle ne peut être arrachée.



Détournons-nous. Voyons l'avenir.

A défaut de garanties matérielles et territoriales, la sécurité future de l'Europe repose sur :

- 1° Une institution nouvelle, la Société des Nations ;
- 2° L'alliance franco-anglo-américaine.

La Société des Nations n'ayant pas été mise sur pied au moment où les grandes mesures internationales étaient élaborées, ne peut plus être, maintenant, un organisme constructeur : — tout au plus un organe modérateur et, si l'on me permet l'expression, un atelier de réparation.

Si la conception recueillie par le président Wilson dans la tradition de l'abbé de Saint-Pierre, de Jean-Jacques Rousseau et des publicistes européens, avait été franchement acceptée, dès l'abord, par les gouvernements, elle eût pu être tirée du domaine du rêve et réalisée beaucoup plus tôt et beaucoup plus opportunément. Fonctionnant dès le début des négociations, elle eût collaboré à la solution des problèmes de la Paix (1).

Il est trop tard pour qu'elle puisse rendre ce service singulier. L'avenir dira si la naissance posthume de la Société des Nations lui assure des chances de vie et d'efficacité.

(1) Voir, ci-dessous, la proposition faite à la Commission siégeant au quai d'Orsay en vue de la création *immédiate* de la Société des Nations, proposition soumise par la Commission au ministre des Affaires étrangères dès le mois de février 1918.

En attendant qu'elle fonctionne, il y a l'alliance des « Trois ».

Tout système d'alliance se rattache à la vieille politique, à cette *politique de l'équilibre*, tant raillée. Du moins, ici, le terrain est solide.

L'alliance reste, en somme, la seule force collective qui s'oppose, pour le présent, à une reprise de l'impérialisme allemand. Sans cette alliance, la paix n'existerait pas puisqu'elle n'aurait ni base, ni force, ni sanction. M. Clemenceau s'écrie : « Même sans alliance, j'aurais confiance en nos alliés ! » Certainement ! Tout de même, il est préférable d'avoir signé des actes engageant le présent et l'avenir : « Si cela va sans dire, cela va beaucoup mieux en le disant. » Sans l'alliance, la guerre serait suspendue en permanence au milieu de l'Europe : « Vous ne connaissez donc pas l'Allemagne ! » s'écriait M. Briand.

La France compte donc sur ses grands amis. Sans eux, elle ne peut ni vivre ni même faire un pas : tel est le résultat de cette guerre... ou plutôt tel est le résultat de cette paix !

Nous sommes cadencés dans l'alliance ; elle est, pour nous, d'une nécessité absolue. Heureusement elle nous inspire toute confiance ; elle est selon nos vœux ; nous lui donnons notre pleine et entière adhésion.

Mais il faut qu'il en soit de même d'autre part. Car la nécessité de l'accord s'impose à nos alliés comme à nous-mêmes. La formule est bien simple : en présence d'une Allemagne UNIE, il faut des puissances UNIES.

Considérons, d'abord, l'Angleterre. L'Angleterre ne peut pas ne pas se rendre compte que si elle laissait affaiblir la France, elle s'affaiblirait dans les mêmes proportions. La France a besoin de l'Angleterre, oui ; mais l'Angleterre a besoin de la France : ces solidarités sont inhérentes aux grandes affaires européennes ; et elles sont les suites naturelles de la guerre qui vient de s'achever.

Entraînée par les calculs de ses hommes d'affaires, poussée par la politique de ses partis ouvriers qui n'ont pas rompu tout lien avec les groupements marxistes, l'Angleterre a cru devoir ménager l'unité et les forces allemandes : elle n'a pas tenu compte du nuage inquiétant qui continue à surplomber l'Europe et notamment la France et la Belgique. Par la Belgique, pourtant, son propre archipel reste directement menacé.

Cet Empire britannique qui s'étend sans cesse et que Lloyd George appelait « une autre Société des Nations », est, j'en conviens, l'Empire de la civilisation et de la liberté. S'il s'effondrait, la plus affreuse anarchie se déchaînerait sur l'univers. Mais, cet Empire, il faut le défendre : or, il ne se défend et ne se défendra dans l'avenir, qu'en Europe.

L'Allemagne hait l'Angleterre ; elle la hait par principe, *essentiellement*. La dernière guerre visait surtout, et presque uniquement, l'élément anglo-saxon.

Dès 1912, Kiderlen-Wächter écrivait : « S'il doit y avoir guerre, nous désirons la guerre simultanément avec la France et l'Angleterre (1). »

(1) Lettres publiées dans *l'Éclair* du 26 septembre 1919.

Quel citoyen britannique pourrait oublier les paroles prononcées par Guillaume II quand il se crut assuré de la victoire? « *Le peuple allemand ne vit pas clairement, quand la guerre éclata, quelle signification elle aurait. JE LE SAVAIS TRÈS EXACTEMENT... Je savais très exactement de quoi il s'agissait... Il s'agissait d'une lutte entre deux conceptions du monde. Ou bien la conception prussienne allemande, germanique du monde : droit, liberté, honneur et morale, doit rester en honneur; ou bien la CONCEPTION ANGLO-SAXONNE qui signifie se livrer à l'idolâtrie de l'argent. Les peuples de la terre travaillent comme des esclaves pour la race des maîtres anglo-saxons qui les tiennent sous le joug. Les deux conceptions luttent l'une contre l'autre. IL FAUT ABSOLUMENT QUE L'UNE D'ELLES SOIT VAINCUE... (1).* »

Et l'empereur Guillaume ajoute, découvrant le fond de la pensée allemande : un duel de cette nature « n'est pas l'affaire de quelques semaines, de quelques mois ou de quelques années ». Une trêve peut l'interrompre ; mais il ne prendra fin que par la ruine de l'ennemi.

Dès qu'elle sera remise sur pied, l'Allemagne voudra venger son honneur; elle voudra reprendre ses colonies, reconquérir ses débouchés maritimes. En attendant, sur le terrain des affaires, l'Allemagne reprend résolument la lutte. Les deux impérialismes économiques sont dressés déjà l'un contre l'autre. La Russie est un champ d'action qu'ils se disputeront demain. Bref, dans le fourré de l'histoire, une haine farouche est

(1) Discours prononcé par l'empereur Guillaume II le jour du trentième anniversaire de son avènement, 15 juin 1918, au Grand Quartier Général allemand, en réponse au toast porté par le feld-maréchal Hindenburg.

aux aguets contre l'Angleterre. Celle-ci a pour devoir et pour nécessité d'être toujours prête et de s'assurer, en elle-même et hors d'elle-même, les forces nécessaires pour couper les jarrets à l'agression allemande avant même qu'elle ait pris son élan. L'Angleterre a besoin d'être sur ses gardes plus que puissance au monde.

Or, par une « incompréhension » extraordinaire, — je reprends le mot de M. Clemenceau, — elle a laissé l'Allemagne à deux pas d'Anvers et de Calais. Le *nach Calais* ne lui a donc rien appris?...

Si le calcul de l'Angleterre, en éloignant la France (et, par suite, la Belgique) des bords du Rhin, a été de maintenir l'égalité des forces entre les deux puissances continentales, ce calcul est faux. Car, au cas où l'Allemagne prendrait le dessus, ne fût-ce qu'un instant, elle sauterait à la gorge de l'Angleterre. Avec les moyens d'offensive moderne, celle-ci ne pourrait résister seule à un soudain assaut. On a attribué au roi Édouard ce mot : « Notre frontière est sur le Rhin. » M. Lloyd George, en laissant le Rhin à la Prusse, n'a pas fait preuve de la haute perspicacité qui caractérisait le roi Édouard.

Je parlerai à peine de l'Amérique. Les États-Unis ont, maintenant, qu'ils le veuillent ou non, une politique européenne. Cette politique sera française ou ne sera pas. Se mettre à la remorque de l'expansionnisme britannique, ce n'est pas un sort pour la démocratie américaine. M. Wilson a montré, dans le débat de la paix, un idéalisme intransigeant; il n'a, dit-on, voulu

écouter personne. Le voilà, maintenant, obligé d'écouter tout le monde : car les peuples ont leur tour. Ses adversaires sont ardents et veulent l'abattre sur le texte même du traité. Nous n'avons pas à entrer dans cette querelle. Mais, ce dont nous sommes assurés, c'est que nos amis américains n'oublieront pas ce que la France a fait pour l'Amérique et ce que l'Amérique a fait pour la France.

L'alliance nous apporte donc des garanties ; mais, puisqu'elles reposent sur des sentiments, il ne suffit pas de les affirmer, il faut les entretenir.

*
* *

Il ne peut être question de reprendre ici l'ensemble des difficiles problèmes qui ne sont pas résolus et qui sont restés en dehors du traité de juin 1919 ; il est impossible, pourtant, de les ignorer et d'en nier la difficulté et la grandeur : problème adriatique, problème danubien, problème balkanique, problème des détroits, problème russe, problème roumain et des puissances « à intérêts limités ». La France avait, sur toutes ces questions, une politique traditionnelle. Elle l'a peut-être trop oublié : on y reviendra. C'est d'ores et déjà l'affaire de la diplomatie.

La diplomatie a été délibérément écartée du grand débat international qui a clos la guerre de 1914. Fantaisie un peu forte. La diplomatie n'est rien autre chose que l'organe de copénétration mutuelle des peuples. On ne peut se passer d'elle ; car, sans elle, il n'y a plus de contact. On en est donc venu aux rapports directs entre

les gouvernements. Et les résultats sont apparus tout de suite : les gouvernements sont faits pour gouverner, non pour négocier. J'ai dit et écrit, il y a longtemps, que la grande faute commise par M. Thiers avait été de traiter, en personne, aux préliminaires de Versailles. Toute transaction exige une mûre réflexion et, par conséquent, un recours à une autorité supérieure. Cette même faute, on l'a reproduite en 1919. Le président Wilson eût vu plus haut, de plus loin. M. Clemenceau eût gardé intact le prestige de la victoire en ne le profanant pas dans des discussions mesquines.

On appelle, maintenant, la diplomatie à la rescousse : on hâte la réunion de la Société des Nations ; on convoque les « hommes d'État » ; on est prêt à leur passer le fardeau... Qu'on le leur passe, c'est la bonne méthode.

Sous l'égide de la Société des Nations, la diplomatie va se mettre à l'œuvre. Les « cent vieillards » vont délibérer. Il reste beaucoup à faire et il y a beaucoup à refaire. Je dirai franchement ma pensée : les traités sont à remanier sur certains points, et cela doit se faire avec le concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les expériences, et avec l'aide du temps.

Il existe un *Ordre européen* : cet ordre, il faut le dégager. Cela ne s'improvise pas. Il est nécessaire de tenir, d'abord, à l'écart, ceux qui l'ont sciemment violé. Si les autres peuples se sentent libérés de la menace qui pesait sur eux depuis un demi-siècle, ils viendront d'eux-mêmes se ranger dans la paix organisée, car tout le monde la veut, comme tout le monde *préfère* l'indépendance et la liberté.

Mais pour obtenir de tels résultats, il faut agir d'abord sur les éléments hostiles ou désorbités, et les ramener au respect de la règle en pesant sur eux avec fermeté, avec suite, sans passion, sans orgueil, avec courage.

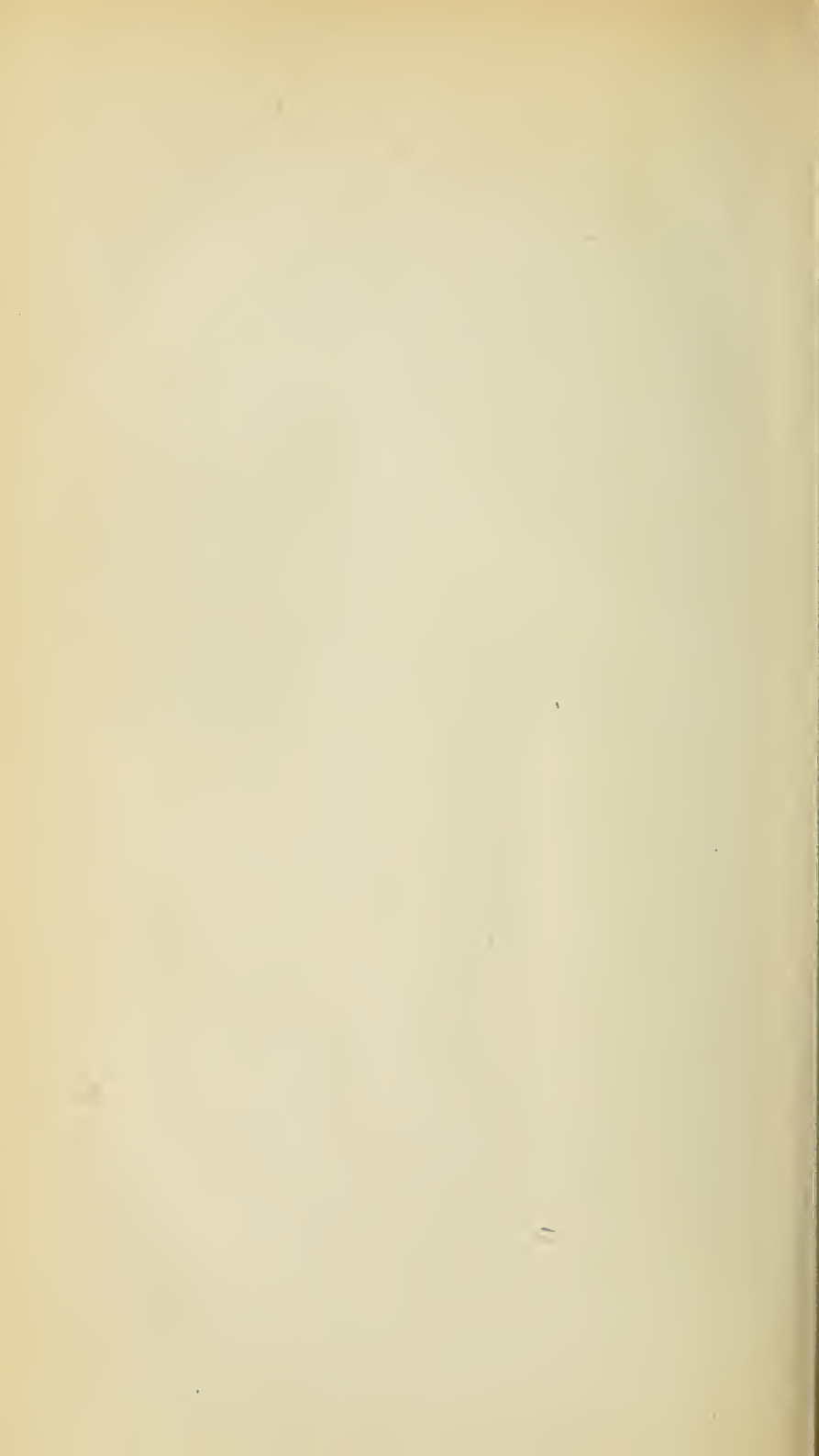
Et c'est pourquoi la France doit jouer, dans les affaires de l'Europe continentale, un rôle prépondérant. La France *sait* l'Europe; la France aime l'ordre; elle aime les faibles; elle est modérée, elle est raisonnable, elle est brave.

Qu'elle parle donc et qu'elle parle clair selon son nom : « Franchise de France ! » Qu'elle agisse, et selon sa force retrempée dans la victoire ! Que sa diplomatie aborde les nouveaux problèmes, — qui ne sont que les anciens prolongés, — selon le caractère et la volonté de son peuple ! Ainsi se dégageront, et surtout par elle, les véritables lois de l'ordre européen, troublées si longtemps par les ambitions de la Prusse — et qui, une fois rétablies, apparaîtront, non pas comme une improvisation un peu hasardeuse, mais comme une législation nouvelle, un Édit du Droit, conformes à l'histoire, à l'expérience, au bon sens, — à la RAISON.



APPENDICE

DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS



DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Je crois utile de grouper, dans cet appendice, les opinions que j'ai émises devant la Commission de la Société des Nations dès novembre 1917-février 1918, et tendant à la fondation et à la réunion immédiate de la Société des Nations.

I

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET L'OPINION PUBLIQUE

Exposé présenté par M. Hanotaux dans la séance du 21 novembre 1917.

M. HANOTAUX. — Messieurs, comme je n'ai pas assisté au début de vos travaux, vous m'excuserez de vous demander quelques explications sur les choses qui ont déjà été dites et peut-être d'en répéter certaines. En écoutant le rapport de M. Fromageot, je me demandais si, à l'heure actuelle, du cerveau d'un homme pouvaient sortir les lois futures qui régleront la vie sociale des peuples. Je crois que le travail dont ces lois sortiront se fait, en quelque sorte, en dehors de nous et par une marche souterraine que nous percevons à peine. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'appliquer à ce travail souterrain qui se propage dans les opinions une méthode sismique, si je puis dire, qui nous permette de l'enregistrer. Les lois ne s'édictent pas, elles se rédigent ;

c'est ce qu'on appelait sous l'ancien régime « la rédaction des coutumes ». Les peuples parlent et les législateurs écrivent.

Nous avons une preuve singulière de la force obscure de l'opinion justement en ce qui concerne la matière du droit international. Il s'agit de la sanction apportée à la violation du régime international fondé à La Haye. Cette sanction s'est produite à l'occasion des débats sur les origines de la guerre. L'Allemagne, malgré tout, a dû s'expliquer et, si elle se tait, son silence la condamne. Si, par hypothèse, elle avait accepté la proposition d'arbitrage de l'empereur de Russie, elle eût échappé à cette responsabilité assumée par elle et qui, même à l'égard de ses peuples, la maintient dans une mauvaise posture, soit qu'il s'agisse de la Belgique, soit qu'il s'agisse des autres nations au détriment desquelles elle a violé le droit. Il s'est donc créé une sanction latente et qui agit sur l'opinion allemande elle-même. J'ajoute que cette sanction de l'opinion a eu un effet plus pratique, plus efficace, plus redoutable à l'Allemagne. N'est-ce pas ce mouvement de l'opinion qui a provoqué l'intervention des États-Unis et de plusieurs autres puissances, interventions qui, pour être un peu tardives, ne s'en sont pas moins produites. Donc un travail obscur de l'opinion a été accompagné d'une sanction réelle. Les lois internationales ne sont pas, même dans l'état actuel des choses, dépouillées de toute autorité exécutive. C'est le travail de l'opinion qui a produit ce résultat. Au début des hostilités, il n'y avait peut-être pas 50 000 Américains favorables à la guerre. Aujourd'hui l'immense majorité est acquise. Ce que M. Fromageot disait tout à l'heure des interventions et des garanties nous pouvons le chercher en premier lieu dans le concours de l'opinion. Et c'est là une sorte de sanction sur laquelle la future Société des Nations doit, d'abord, s'appuyer.

M. Anson, dans la conclusion de ses études sur la constitution anglaise, donne à l'opinion ce qu'il appelle « le

pouvoir du dernier mot ». Si l'opinion d'un peuple est contraire à la guerre, il n'y a pas de pouvoir qui puisse tirer l'épée malgré elle; et si toutes les opinions étaient contraires à la guerre, il n'y aurait plus de guerre. C'est là pour moi toute la question. Le cardinal Fleury disait à l'abbé de Saint-Pierre : « Avant de faire discuter vos cinq articles, avez-vous préparé les cœurs et les esprits des gouvernements et des peuples? » Le problème n'a pas changé. Il faut instruire l'opinion, il faut faire son éducation et lui faire comprendre que l'entreprise n'est pas si ridicule que certains veulent le lui faire croire, que nous ne sommes pas engagés dans une tentative vaine et que nous ne cherchons pas à bâtir en l'air, et que si les formules juridiques sont difficiles à établir, nous arriverons tout de même à les dégager, en nous appuyant sur l'opinion des peuples qui, précisément parce qu'ils ont subi cette guerre, ne veulent plus la voir se renouveler. Si nous ne nous appuyions pas sur cette opinion, ce serait véritablement peine perdue. Il faut qu'il y ait chez les peuples un moteur nouveau qui empêche des guerres futures : ce moteur sera l'opinion mieux avertie, mieux éduquée et de plus en plus consciente de sa force. Par elle, il sera impossible désormais à un gouvernement de refuser les interventions légitimes destinées à empêcher les guerres d'éclater.

Pourquoi a-t-on pu faire la guerre en 1914, malgré toutes les précautions qui avaient été prises aux deux conférences de La Haye pour l'éviter? C'est parce que nous nous sommes trouvés en présence d'une puissance de proie et d'un peuple dont l'éducation politique n'était pas faite. La catastrophe à laquelle elle court est déjà une sanction et si, aujourd'hui, le fameux conseil de Potsdam qui a pris la responsabilité de la déclaration de guerre était consulté, je me demande si son avis ne serait pas tout différent et absolument contraire.

Par conséquent, messieurs, je ne suis pas loin de penser que M. le Président du Conseil a rendu hier à

nos idées le plus grand des services en s'exprimant devant la Chambre comme il l'a fait sur la Société des Nations. Il était trop facile de saisir l'ironie de M. Clemenceau et, de prime abord, cela seul est apparu. Mais, si vous y réfléchissez, vous observerez que M. Clemenceau lui-même, qui, en plein dans la lutte, ne s'attarde pas à étudier l'organisation future du monde, ne s'en est pas moins abrité derrière votre Commission pour répondre aux instantes interrogations de la Chambre. Ainsi, il vous a fait, si j'ose dire, une publicité énorme, et il a reconnu qu'il ne pouvait se dérober au problème. Son ironie elle-même s'est transformée et c'est sur le ton de la gravité qu'il a terminé en promettant à la Chambre de la saisir de vos travaux quand ils seraient arrivés à leur terme. Il ne faisait que reprendre, d'ailleurs, les paroles qui sont désormais prononcées par tous les gouvernements, qu'il s'agisse de M. Ribot ou de M. Wilson, de M. Lloyd George, ou de M. Michaélis lui-même. Car l'Allemagne a repris, maintenant, la thèse du droit si longtemps méprisée par elle. Elle a suivi en cela les conseils que lui donnait Harden et c'est le premier signe, le signe le plus convaincant de la force de votre thèse. L'Allemagne elle-même essaye de vous la dérober. Son éducation se fait. Le peuple allemand rendra ses chefs responsables. Quant à vous, vous songez à fonder, par la victoire, la paix des peuples libres : c'est à ces peuples qu'il faut en appeler sans cesse. Et c'est pourquoi je vous invite à faire d'abord et constamment un immense effort pour l'éducation de l'opinion.

M. BOURGEOIS. — Je crois aussi que l'éducation de l'opinion est indispensable.

Il faut l'éclairer le plus complètement possible en disant ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas. J'avais, dans l'exposé que j'ai fait au début, bien spécifié qu'il y a un intérêt particulier supérieur à tous les intérêts vitaux des États, commun à tous, et que la catastrophe récente a

montré dans toute sa grandeur infinie, c'est l'intérêt vital de maintenir la paix. L'opinion du monde et de tous les pays le reconnaît aujourd'hui et, comme vient de le dire M. Hanotaux, ce sentiment existe même en Allemagne et il a pu se demander si les gouvernants allemands ayant encore à se réunir à Potsdam pour savoir s'ils déclareraient une guerre l'oseraient encore. Séparant nettement la réalité du rêve, ce que nous avons à faire, c'est de démontrer que le maintien de la paix est un intérêt réel vital et qu'en le défendant nous ne défendons pas seulement une idée mais un bien essentiel de l'Humanité.

M. HANOTAUX. — Un point essentiel sera d'éviter de poser prématurément devant l'opinion les questions de souveraineté nationale.

II

PROPOSITION TENDANT A LA CONSTITUTION IMMÉDIATE
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Présentée à la Commission de la Société des Nations dans sa séance du 6 février 1918.

M. HANOTAUX. — Messieurs, la proposition que je viens soumettre à la Commission, selon la mission qu'elle a bien voulu me confier, est, en quelque sorte, la suite et la conclusion du rapport historique dont il vient d'être donné lecture.

Après chaque grande guerre, l'humanité a fait un pas nouveau pour s'approcher d'un régime de paix internationale. Il vient d'être établi que ces efforts n'ont jamais été vains et, si des retours et des régressions ont eu lieu, cependant le progrès s'est affirmé toujours dans le même sens. Il est arrivé, ou qu'une période de pacification organisée a suivi les délibérations du congrès, ou qu'un certain élargissement de la vie internationale s'est produit par l'amélioration des rapports permanents des peuples entre eux. Le cri des populations vers la paix n'a jamais été sans effet.

Sera-t-il entendu aujourd'hui? ou bien nous détournons-nous, et avouons-nous notre impuissance quand nous avons, après le plus grand siècle international qu'il y ait jamais eu — le dix-neuvième siècle, — tant de motifs de croire et d'espérer?

L'opinion publique universelle acclame, d'avance, « la Société des Nations ». Et la pression est si forte que les gouvernements dont les principes et les traditions sont les plus hostiles ne peuvent se mettre en travers du courant. La plupart s'y abandonnent, quitte à essayer de le diriger

ou de le capter. Ce ne sont pas de simples dénégations ironiques, ou des critiques superficielles qui régleront, devant l'esprit public soulevé, la question de la Société des Nations.

Il ne s'agit pas d'apporter aux peuples un nouvel Évangile ni une nouvelle morale, ni un nouveau Contrat social; il s'agit, en suivant les routes déjà ouvertes, de les prolonger, de lever les yeux vers des horizons plus lointains, désormais entrevus, de répondre, dans la mesure du possible, aux ardentes aspirations *du monde tout entier*.

Nous abordons une nouvelle étape de la marche commune de l'humanité; mais nous savons que ce n'est qu'une étape. Nous le savons aussi, l'heure n'est pas sonnée où l'humanité s'arrêtera, satisfaite, sur le bord de la route.

Dans les études qui ont retenu l'attention de la Commission, les moyens de prévenir la guerre, les sanctions destinées à frapper les États qui la déchaîneront, ont été étudiés avec une grande autorité et une grande force.

Mais, si nous avons envisagé, d'ores et déjà, les « moyens » de la juridiction internationale, nous ne connaissons pas « l'instrument » de la vie internationale, — ce que M. Renault appelait « l'organisme moteur ».

Vous m'avez vu vivement préoccupé de cette lacune. En effet, c'est *la vie* qu'il faut créer d'abord; le reste viendra par surcroît.

Or, la vie internationale ne sera créée que par un *acte* générateur. Il faut qu'un caillou *soit jeté* pour que les premières ondes s'agitent; ce caillou initial, quel bras sera assez fort pour le lancer? Pour moi, je n'en vois qu'un, celui du corps des puissances qui sont unies dans le combat pour le Droit. Et, dans cette collectivité des puissances de l'Entente, il en est une qui a eu, de tout temps, l'initiative des conceptions généreuses, c'est la France.

Et c'est pourquoi je demande que le gouvernement français soumette, aussitôt que possible, aux puissances de l'Entente (je reviendrai tout à l'heure sur les conditions

dans lesquelles cette procédure peut s'engager), je demande que le gouvernement français soumette, le plus tôt possible, aux Alliés, un projet d'organisation de la vie internationale qui sera le premier embryon de la Société des Nations.

Il ne s'agit pas seulement d'un texte, il s'agit d'un acte. Aux puissances de l'Entente serait soumis un engagement ainsi conçu : « *Tel pays* prend l'engagement, par les présentes, de faire désormais partie de la Société des Nations et de participer, par ses délégués, aux premières délibérations qui la constitueront. »

Encore une fois, ce texte sera soumis seulement aux puissances de l'Entente; seules elles auront qualité pour *fonder* entre elles, — et entre elles exclusivement, — la Société des Nations.

Ce texte est un acte; il fonde. Il crée. Il détermine. Il limite. En un mot, il *constitue*.

En effet, en dehors de la déclaration fondamentale, il établit l'instrument de la future vie internationale, c'est-à-dire une première organisation.

Une organisation, si rudimentaire soit-elle : tout est là.

On a parlé de pouvoir législatif, de pouvoir exécutif, de pouvoir judiciaire. Mais nous n'en sommes point arrivés au point où ces organes peuvent être improvisés : seule une délibération internationale publique aura assez d'éclat et assez d'autorité pour établir les organismes de la vie publique internationale. C'est au sein de cette Commission d'organisation que les graves problèmes qui nous préoccupent devront être définitivement débattus.

Dès maintenant, et avant même que ne s'ouvrent les assises du futur congrès, nous devons donner cette preuve éclatante de notre volonté de paix. Réunissons une assemblée composée des délégués des puissances de l'Entente et qui étudiera (comme on l'a déjà fait à la Conférence de La Haye) les modalités de la future Société des Nations.

Cette œuvre sera notre œuvre, — l'œuvre des puissances

de l'Entente, — nous en resterons les maîtres. Nous ne l'imposerons à personne, mais personne n'en bénéficiera sans prendre des engagements et, s'il y a lieu, sans donner des garanties qui seront formulées à loisir par la Commission d'organisation elle-même.

Cette Commission sera maîtresse de son ordre du jour. Les gouvernements et les peuples lui feront confiance. Car si elle délibère en toute liberté, il est entendu que ses délibérations n'engagent personne et que l'acte d'organisation internationale qui sera la conclusion de ses travaux, ne sera sanctionné par chacune des puissances qui voudront y adhérer que dans le plein et libre exercice de leur souveraineté. Faire partie ou ne pas faire partie de la Société des Nations, souscrire ou ne pas souscrire à l'acte constitutionnel, sur ce point, chaque puissance, petite ou grande, sera libre. Toutes les puissances de l'Entente auront délibéré; mais aucune ne sera engagée que par sa propre volonté dûment exprimée.

Pour bien préciser ma pensée, j'entends que cette première conférence ne doit pas se confondre avec le futur Congrès de la paix. Sa tradition et son type ne sont pas dans les Congrès de Westphalie ou de Vienne, ils sont dans les Conférences de La Haye.

Je pourrais interrompre ici cet exposé, car le futur Conseil dont il vient d'être question aura seul qualité pour tracer son propre programme d'étude et d'action, pour charger des Commissions prises dans son sein de prendre les initiatives, pour organiser ses débats, son mode de votation, etc., etc.

Cependant, il me paraît difficile de ne pas attirer votre attention, et l'attention du gouvernement, sur le nombre de délégations et de membres qui formeront le Conseil, sur leur autorité représentative, sur leur compétence.

En ce qui concerne la nature des délégations et le nombre des membres qui en feront partie, nous nous trouvons en présence d'une difficulté qui a été souvent exa-

minée. Si les représentants sont en nombre proportionnel aux chiffres des populations respectives, les grands États écraseront les petits. Si chacune des représentations ne compte, au moment du vote, que pour une seule voix, les petits États écraseront les grands. Pour résoudre cette difficulté, je me rallierai, pour ma part, à un système qui a été déjà proposé, en me contentant de le simplifier.

On distinguerait entre trois natures de puissances représentées : les grandes puissances, les moyennes puissances et les petites ou minuscules. Les grandes puissances seraient au nombre de huit : ce sont « les grandes puissances » actuelles, plus l'Espagne; les moyennes puissances seraient toutes les autres, sauf les minuscules : Saint-Marin, Andorre, Monaco, etc. Les grandes puissances pourraient avoir huit délégués, les puissances moyennes chacune de cinq à trois, les petites puissances seulement un délégué.

Tant qu'il ne serait question que du débat des questions mises à l'étude, chaque délégué aurait qualité pour parler, développer, proposer et prendre même certaines initiatives. Mais *les motions*, c'est-à-dire les projets pouvant aboutir à une résolution ou à une sanction, ne pourraient être présentées que par une délégation tout entière de l'une des grandes puissances, ou par plusieurs puissances moyennes ou petites dont les délégués représenteraient un chiffre égal à celui de la délégation d'une des grandes puissances.

Pour le vote des résolutions ou sanctions, chaque délégation compterait, jusqu'à nouveau statut, pour *une voix*, puisqu'il s'agirait d'engager la souveraineté de chacun des États.

Le mandat de l'assemblée dont il s'agit serait strictement limité à l'examen, à l'étude, au débat public et à la rédaction de l'acte initial organisant la Société des Nations. Ses pouvoirs ne pourraient être étendus que par un accord diplomatique intervenu entre les puissances contractantes.

L'acte en question serait lui-même soumis par voie diplomatique à la sanction de chacune des puissances.

Avant de conclure, je me permettrai d'examiner rapidement devant vous comment ce que j'appellerai « le premier coup de pouce » pourrait être donné, comment cette grande chose pourrait être mise en train. Évidemment, l'initiative ne peut être que d'ordre diplomatique. Avant tout, les puissances de l'Entente doivent se consulter entre elles.

Je demande donc qu'un des gouvernements de l'Entente — dans l'espèce le gouvernement français — prenne sur lui d'adresser aux autres gouvernements de l'Entente une proposition ainsi conçue :

« Le gouvernement français, prenant en considération les aspirations unanimes des peuples libres, adhérant, comme il l'a fait lui-même solennellement, aux déclarations du président Wilson pour la fondation d'une Société des Nations, à celles de M. Lloyd George en faveur de la création d'un « organisme international » qui serait, selon ses propres paroles, « une alternative de la guerre », propose aux puissances alliées de mettre d'abord à l'étude, entre elles, la création de cet organisme.

« A titre de première ouverture, il demande aux puissances alliées de lui faire connaître leur sentiment sur cette proposition.

« Dans la pensée du gouvernement français, le meilleur moyen d'arriver à réaliser ce projet serait de réunir, à bref délai, dans une capitale d'un des États alliés, une Commission chargée d'examiner les modalités de la réunion d'une « Constituante interalliée » chargée de rédiger l'acte constitutionnel de la Société des Nations.

« Les pays alliés se déclareraient « fondateurs de la Société des Nations ». Eux seuls pourraient prendre cette qualité

« Tout État qui voudrait faire partie de la Société ferait connaître son adhésion au Bureau de la Conférence interal-

liée. Seraient admis par les « fondateurs » à participer aux actes de la Société les États qui, par une délibération solennelle de leurs institutions libres, auraient déclaré leur volonté d'en faire partie.

« La Société des Nations respecte strictement la souveraineté et l'indépendance des États grands et petits qui en feront partie. »

Comme on le voit, cette proposition serait simplement une consultation des puissances alliées entre elles.

Il serait déclaré également, si les Puissances interalliées y consentaient, que le principe de la création d'un organisme international serait énoncé dès les premiers préliminaires de la paix.

Le gouvernement de la République demanderait que la Commission d'études destinée à préparer l'avant-projet d'actes organisateurs fût réunie à très bref délai. Peut-être pourrait-elle, avec l'autorisation des États, se transformer elle-même, à l'issue de ses débats, en assemblée organisatrice.

DISCUSSION

Opinion de M. G. Hanotaux sur la constitution *immédiate* de la Société des Nations. (Séance du 13 février 1918.)

M. HANOTAUX. — Messieurs, l'objection qui vient d'être présentée résulte d'un malentendu sur le sens des termes employés.

La Société des Nations, telle que nous la concevons, telle du moins que je la conçois, n'est pas conforme à l'idée que l'on s'en fait ordinairement. On croit d'habitude à une sorte de construction dans les nuages, à une création mystique qui doit apaiser toutes les querelles entre les hommes.

Nous essayons, au contraire, de faire descendre la Société des Nations du ciel sur la terre : c'est une opération difficile qu'il faut expliquer aux gouvernements eux-mêmes. Pour bien préciser notre pensée, nous voudrions que la Société des Nations fût établie même avant la fin de la guerre, parce que nous considérons cette institution comme devant être d'un grand secours au moment où les hostilités seront terminées. Il est une quantité de problèmes qui ne pourront pas être résolus immédiatement par les négociations directes entre les peuples, parce qu'au lendemain de la guerre, les sentiments réciproques seront tellement irrités qu'il faudra une espèce d'intermédiaire, d'arbitre, pour les apaiser.

Examinons, à titre d'exemple, quelques-unes de ces questions. Voici, d'abord, celle des indemnités. Au début, nous pouvions penser qu'elle se résoudrait comme cela s'était fait à la suite des guerres antérieures, notamment de la guerre de 70 : le peuple vainqueur imposerait au peuple vaincu des indemnités et en contrôlerait les paiements. Or, peut-on recourir à une procédure analogue aujourd'hui? D'une part, il y aurait une cruelle injustice à ne pas indemniser les populations qui ont été les principales victimes de la guerre, et, d'autre part, il n'y a plus de peuples assez riches pour verser *hic et nunc* de telles indemnités. Quant à la solution qui consisterait à prendre des gages, qui pourrait songer à occuper pendant vingt-cinq ou cinquante ans les territoires d'un pays ou à mettre la main à titre de gage sur les sources de sa richesse? La question économique s'est compliquée tellement qu'on hésitera beaucoup à lui donner pour support une occupation militaire. S'il s'agit de trouver 100 milliards, quelle puissance les trouvera aujourd'hui? Quel est l'État disposant d'un crédit de 100 milliards? D'autre part, on ne peut songer à priver d'indemnités les populations qui ont tant souffert. La réfection des départements du nord de la France, de la Serbie, de la Belgique, de la

Roumanie, de la Pologne, sont des entreprises au-dessus des forces d'une puissance quelconque. Une seule solution semble possible dès maintenant : unir dans une vaste opération de crédit les efforts et les ressources de plusieurs nations. Il faut, à cette entreprise financière de grande envergure, une garantie supérieure à celle que peut offrir un État isolé. Seule, la Société des Nations pourrait prendre en charge de pareilles indemnités. Seule, une grande organisation financière internationale pourrait assurer le paiement rapide de pareilles indemnités. Seule elle peut emprunter dans de telles proportions. Ne vous apparaît-il pas qu'il faut que cette Société soit constituée pour résoudre le problème financier de la guerre?

La constitution immédiate d'une Société des Nations est non moins indispensable pour résoudre une autre série de problèmes. Prenons ici encore un exemple : la question de Pologne. On ne peut l'éluder. On ne peut pas supposer que l'Europe, à la suite de cette guerre, ne verra pas renaître une Pologne : le président Wilson en a parlé souvent ; sa restauration est dans la tradition de la politique française ; personne ne peut échapper à cette grande préoccupation qui est véritablement d'ordre international, au même titre que le problème balkanique.

Or, comment fonder une Pologne, lui donner les moyens de vivre, créer ses frontières, ses ressources, trancher les innombrables questions que font naître sa résurrection, si ce n'est pas une volonté commune de toutes les nations ? Il y a des Polonais galiciens, des Polonais ukrainiens, des Polonais russes : il est impossible que la Pologne s'arrache elle-même de l'état de non-existence où elle est actuellement. Qui l'y aidera, si ce n'est un concert et un concours de forces que nous appelons la Société des Nations ?

En un mot, je conçois, dans la future négociation de la paix, deux parties distinctes. On a dit que ce ne serait pas un « Congrès de Vienne » : cependant il y a une partie de ses travaux qui sera nécessairement semblable aux tra-

vaux d'un Congrès de Vienne; c'est la partie relative aux territoires, à la politique et même à la question économique qui ne peut échapper à l'action directe des diplomates. Ces discussions s'engageront et se résoudront devant le fameux tapis vert.

Mais il y a, en outre, toute une série de questions qui sont à plus longue échéance, qui sont plus complexes et sur lesquelles il y aura lieu de travailler peut-être des années. Je vous disais dans une séance précédente que les négociations du traité de Westphalie ont duré huit ans et les problèmes posés étaient beaucoup plus simples que ceux que nous aurons à aborder aujourd'hui.

On peut donc concevoir ainsi le futur Congrès : dans une première salle sera installée la table au tapis vert; dans une salle voisine aura lieu une autre réunion agissant selon des principes plus juridiques, ayant des connaissances techniques plus spéciales, à laquelle on renverra, pour une étude moins délicate, moins irritante peut-être, mais plus longue et plus compliquée, les problèmes que la première réunion ne pourra pas résoudre. Ainsi, une sorte de « Conférence de La Haye » siégera à côté « du Congrès de Vienne ». Devant cette seconde réunion, devant cette Conférence de La Haye prolongée, quelle cause plaidez-vous? Permettez-moi de le dire hautement ici, messieurs, vous plaidez votre cause, notre cause, c'est-à-dire le droit.

Vous essayerez de régler tous les problèmes en vous inspirant de l'idée de droit. Or, pour dire le droit, il faut un juge. On ne peut pas plaider le droit utilement s'il n'y a pas de tribunal.

Pour résoudre toutes les questions, pour aplanir les conflits inévitables qui naîtront au sein du Congrès, il faut une procédure et un tribunal si l'on ne veut pas être obligé de recourir de nouveau aux armes. Cette procédure et ce tribunal, seule la Société des Nations, constituée à l'avance, vous les présentera avec toutes les garanties nécessaires.

Je veux terminer par une vue d'ensemble sur la situation que nous crée le démembrement de l'Empire russe. Le démembrement de l'Empire russe nous met à la fois dans une situation plus complexe et dans une situation plus facile. Elle est plus complexe, puisque nous avons à faire à un allié unique avec lequel il était aisé de s'entendre, tandis que nous allons nous trouver en présence d'une population déchirée par des concurrences de nationalités. La question des nationalités domine, plus que jamais, toute la politique européenne. Nous la rencontrions déjà dans les Balkans. Mais voici que de nouveaux Balkans se créent en Europe : une Pologne, une Ukraine, une Finlande, une Russie, des Russies peut-être. Ces faits nouveaux font apparaître clairement le sens profond du grand conflit actuel. Il y a, d'un côté, les peuples qui veulent vivre leur vie, comme on dit, jouir de leur autonomie et de leur indépendance; de l'autre, il y a un peuple, un État puissant qui veut les dominer. Le président Wilson a bien compris et défini ce sens profond de la guerre actuelle. Il nous ramène avec persistance au problème de l'Autriche, parce que c'est là en effet que gît, peut-être, la solution qu'il entrevoit. Le problème autrichien fait partie de la même série que le problème des Balkans et le problème russe. C'est un problème de nationalités. Vous savez comme moi qu'en Autriche-Hongrie la question est posée depuis très longtemps et que même une solution dans le sens du principe des nationalités paraît avoir traversé l'esprit de l'empereur François-Joseph. J'ai reçu ici même au quai d'Orsay, M. Badeni, président du Conseil des ministres austro-hongrois, qui représentait la politique des nationalités slaves; mais, pour des raisons que vous connaissez, la Hongrie s'est associée au parti allemand pour brimer les Slaves plus nombreux. M. Badeni a échoué dans son entreprise. Il a été remplacé par le comte Goluchowski qui a suivi une politique analogue, tout en l'atténuant et en la réduisant au minimum. Pendant son ministère, la Russie et l'Autriche

ont conclu l'entente de Muersteg qui contenait l'engagement réciproque de ne pas soulever la question des nationalités. Le comte Goluchowski s'adressait à la Russie et lui disait : nous ne nous battons pas pour les Balkans. Cette politique a eu, pendant au moins dix ans, l'assentiment de l'empereur François-Joseph. H. W. Steed le dit, en propres termes, dans son livre si remarquable où il explique, qu'à un moment donné, par sagesse, par besoin, un parti gouvernemental très puissant cherchait une solution sous la forme de trois royaumes unis dans une confédération. C'est ce grand dessein que l'archiduc François-Ferdinand pensait, dit-on, au moment de sa mort.

Pour les Balkans, pour l'Autriche-Hongrie, pour la Russie, le processus de l'histoire paraît devoir être le même ; nous marchons, dans les trois cas, vers le système de la Confédération prévu par Jean-Jacques Rousseau. Il s'appliquera, sans doute, dans ces vastes unités politiques européennes dépassant les limites d'une seule et unique nationalité.

Nous allons nous trouver demain, le cours de l'histoire semble l'indiquer, en présence d'une Pologne, d'une Lithuanie, d'une Ukraine, d'une Finlande, d'une petite Russie, qui, après s'être séparées, auront pour beaucoup de raisons, ne serait-ce que pour la question des transports et celle des ports, une tendance à se confédérer.

Le président Wilson prononce donc le vrai mot de la situation lorsqu'il nous propose de rendre la vie aux nationalités. Telle est véritablement la politique des Alliés, celle qui intéresse tous les peuples, tandis que l'Allemagne en tient pour la conquête, pour le vieux système qui découpe les territoires sans se soucier du vœu des populations. Tel est l'issue finale de la lutte. Son objet devient très clair : les peuples libres contre l'Allemagne dominatrice.

Si les choses sont ainsi, on conçoit ce qu'un organe comme la Société des Nations, existant *avant l'ouverture des négociations*, peut apporter de facilités, de vues pra-

tiques, d'autorité équitable pour diriger et faire aboutir le travail des peuples essayant de se mettre à vivre ou à revivre.

Le télégramme du président Wilson, dont il vient d'être donné lecture date du mois de septembre dernier : sa pensée a considérablement évolué depuis. Les considérations que je viens de développer pourraient lui être exposées. Son sens des choses européennes s'est affiné depuis, ainsi que le prouve son discours d'hier, cité si justement par notre Président. Si, à l'heure présente, les puissances interalliées fondaient entre elles la Société des Nations, cet exemple exercerait une pression extrêmement puissante sur l'Allemagne, sur l'Autriche-Hongrie. Nous n'avons pas manifesté jusqu'ici avec assez de force quelle sorte de paix nous voulons. Quelle preuve plus éclatante et plus décisive que d'ouvrir, mais sous notre contrôle ou plutôt sur la base du droit, les grandes assises où elle sera élaborée ?

Dans ces conditions, je crois qu'on pourrait répondre au président Wilson en ajoutant aux arguments que j'ai exposés ceux qui sont contenus dans la note de M. de Sillac. Cette négociation peut être conduite avec beaucoup de mesure, de sagesse et de tact, selon les traditions du ministère des Affaires étrangères, mais il est possible d'adresser au président Wilson un appel particulier pour qu'il examine de nouveau le problème et se mette lui-même, s'il le croit bon, à la tête du mouvement qui doit créer la Société des Nations pendant la guerre.

En ce qui concerne l'Angleterre, on pourrait prier M. Paul Cambon de venir à Paris : on verrait si les arguments ne sont pas faits pour le frapper lui-même et l'aider à aborder la question auprès du gouvernement britannique.

Après des observations présentées par M. le président Léon Bourgeois, MM. d'Estournelles de Constant, Jules Cambon, M. Hanotaux répond : « Dans la réponse que m'a

faite M. Jules Cambon, il y a un point sur lequel je présenterai une première observation, c'est ce qui a été dit que l'histoire tend à l'organisation des grandes nationalités. Pensez-vous, qu'en effet, le principe des nationalités nous pousse vers la constitution des grands États? J'y vois plutôt, tout au contraire, une tendance vers une sorte de dispersion et de dislocation de la force gouvernementale. Chaque canton ayant sa langue et ses usages propres désire maintenant l'indépendance ou l'autonomie. Le grand travail de la diplomatie depuis vingt-cinq ans a été d'empêcher les Arméniens, les Grecs, les Serbes, les Bulgares, les Albanais de s'agiter aux dépens de la paix du monde. Ainsi, il y a un mouvement centrifuge dans la politique des nationalités, qui, après avoir uni de grandes masses de population et de grandes étendues de territoire, tend à les dissocier et à les morceler de nouveau. Seule, la Confédération rétablirait entre ces peuples un lien solide mais plus souple que celui qui a créé les grands États militaires. Même le peuple allemand n'a pas le caractère d'une grande, d'une profonde nationalité : en tout cas, il n'en a pas l'histoire. L'Allemagne fut, pendant des siècles, une Confédération. Cinquante ans d'union politique ne constituent pas une grande tradition sociale. On peut parfaitement être une nation comme les États-Unis et cependant vivre à l'état de Confédération. Nous avons une conception un peu attardée de la formule des nationalités. En Allemagne même, le dernier mot n'est peut-être pas dit.

« Quoi qu'il en soit, notre projet ne vise nullement à diminuer les petits États. Tout au contraire, il les consacre, les respecte, les unit. Une confédération balkanique, austro-hongroise ou russe, assurerait peut-être à l'Europe une longue période de repos. Si vous laissez les nationalités sans guide et sans contrôle, elles continueront ce qu'elles ont fait jusqu'ici : leurs aspirations non satisfaites continueront à faire trembler l'Europe. Sans confédération, vous recommencerez à voir une Serbie, une Roumanie, une

Grèce, une Albanie, sans cesse agitées et le problème sera compliqué infiniment par l'apparition des nationalités issues de l'Empire russe.

« Si vous interveniez comme Société des Nations, comme élément pondérateur avec une autorité respectée, bien loin d'écraser les petits États, vous leur donnerez une vie nouvelle. Mieux vaut donc régler cette force de la nationalité que de l'abandonner à elle-même. Il est plus dangereux de brimer un petit État que de l'amener à une Conférence où il cause, où il a des avocats, des amis, où il peut exposer ses désirs, ses intérêts, même ses rêves. Je ne crois pas qu'il s'agisse à l'heure actuelle de constituer de grandes nationalités. Au contraire, nous pourrions envisager, comme l'ordre futur, un régime abritant les petites nationalités sous la protection des Confédérations et en tout cas de la plus grande, la plus loyale et la plus équitable de toutes, la Société des Nations.

Il me semble que c'est dans ce sens que l'histoire est en marche. Ne l'arrêtons pas. Aidons-la plutôt : c'est le sens de la prudence, de la sagesse et de la justice. Ne laissons pas de grands États s'appuyer sur le prétendu principe de l'équilibre, pour mettre le pied sur les petits États. La politique du respect des nationalités, de l'autonomie des petits États et de leur union en vastes Confédérations qui seront elles-mêmes unies dans la Société des Nations, telle me paraît être la politique conforme aux aspirations modernes. La vieille politique de l'équilibre a échoué. Elle a déchaîné la guerre. Le président Wilson en cherche une autre. Aidons-le à la dégager. »

La Commission décide que cette délibération sera portée immédiatement à la connaissance de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

AVANT LES NÉGOCIATIONS

CHAPITRE PREMIER. — Le problème de la guerre.....	3
CHAPITRE II. — Le problème de la paix.....	59
CHAPITRE III. — Note au sujet d'un armistice éventuel (13 février 1918).....	133

DEUXIÈME PARTIE

PENDANT LES NÉGOCIATIONS

CHAPITRE PREMIER. — Projet d'armistice (1 ^{er} novembre 1918).....	157
CHAPITRE II. — Notes en vue des négociations	173
<i>Première note.</i> — De la future frontière.....	173
<i>Deuxième note.</i> — Du sort de l'Allemagne unifiée.....	196
<i>Troisième note.</i> — Sur le « mandat » confié à certaines puissances.....	209

TROISIÈME PARTIE

APRÈS LA SIGNATURE DE LA PAIX

CHAPITRE PREMIER. — LE TRAITÉ DE JUIN 1919. — Ses principes..	219
CHAPITRE II. — Comment il sera appliqué.....	265
CONCLUSION	331

APPENDICE

DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

<i>Premier exposé.</i> — Sur le principe de la Société des Nations: la Société et l'opinion (21 novembre 1917)	347
<i>Deuxième exposé.</i> — Proposition tendant à la constitution immédiate de la Société des Nations	352
<i>Discussion</i> de la proposition. Des confédérations	358

①
21 p. 3
R. 0



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

D
644
H285

Hanotaux, Gabriel
Le traite de Versailles
du 28 juin 1919

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 22 07 02 006 1